



LE MOYEN AGE

MÉDICAL

OUVRAGES DU Dr EDMOND DUPOUY

La Folie et les Névroses diathésiques. Mémoire de concours. Prix Esquirol 1865.

Les Attaques épileptiformes de la paralysie générale. Mémoire de concours. Prix Aubanel 1868.

Médecine et Mœurs de la Rome antique, d'après les poètes latins. Un volume in-18 Jésus de 450 pages avec gravures. 1885.

La Prostitution dans l'Antiquité. Etude d'hygiène sociale 1887. Un vol. in-8. Meurillon, éditeur.

Le Moniteur de l'Hygiène publique. Médecine publique. Ethnographie. Sociologie. 14e année. *Journal bimensuel.*

Dr Edmond DUPOUY

LE MOYEN AGE MÉDICAL

Les médecins au moyen âge
Les grandes épidémies
Démonomanie — Sorcellerie — Spiritisme
La médecine dans la littérature
du moyen âge
Historiens — Poètes — Auteurs dramatiques

PARIS
LIBRAIRIE MEURILLON
16, RUE SERPENTE, 16
1888



PRÉFACE

En écrivant ce livre, je n'ai pas eu la prétention d'augmenter le nombre des traités d'histoire de la médecine. Mon but ne dépasse pas les limites d'une étude médicale sur le moyen âge.

J'ai essayé d'abord de tracer avec exactitude les physionomies différentes, cléricales et laïques, des médecins de cette époque. J'ai voulu rechercher l'origine de nos prédécesseurs, connaître leur philosophie, savoir comment ils sont arrivés à nous transmettre le flambeau des sciences que l'antiquité leur avait légué.

Dans une autre partie de mon travail, j'ai esquissé le récit des grands drames pathologiques qui ont, pour ainsi dire, caractérisé

chaque siècle du moyen âge : les pestes, les fièvres éruptives et les autres maladies épidémiques. Je me suis attaché particulièrement à l'histoire de la lèpre et de la syphilis ; et davantage encore à celle de cette névrose étrange connue sous le nom de démonomanie, en lui donnant tous les développements qu'elle comporte, en la mettant au point exact de la science moderne.

J'ai cherché enfin, dans la dernière partie de mon travail, à déterminer le rôle que tenaient autrefois, dans la société, les médecins et les idées médicales, d'après l'importance qui leur fut donnée dans la littérature du temps.

Pour composer le dossier complet de mon enquête historique, indépendamment des auteurs médicaux, j'ai dû, par conséquent, appeler en témoignage tous les écrivains, qui nous ont laissé des documents authentiques : chroniqueurs, historiens et poètes. J'ai ainsi reproduit tout ce que j'ai trouvé digne d'intérêt dans nos archives, nos manuscrits et notre vieux théâtre français, — dans tous nos monuments scientifiques et littéraires.

En résumé, ayant pour objectif de donner une idée vraie et impartiale du moyen âge médical, je me suis attaché à traduire aussi rigou-

reusement que possible son expression nosologique, au point de vue physique comme au point de vue moral. Je me suis efforcé d'ailleurs de combattre l'aridité de mon sujet par l'addition d'un grand nombre de faits anecdotiques curieux, — et de rendre aussi intéressante qu'utile l'étude scientifique de cette longue période de notre histoire, que nos souvenirs classiques nous montrent trop systématiquement voilée par les nuages les plus sombres de l'ignorance et de la barbarie.

Paris, 15 avril 1888.

Dr Edm. DUPOUY.

LES

MÉDECINS AU MOYEN AGE

Nous sommes au IVe siècle de notre ère, la civilisation romaine expire, l'Europe occidentale est envahie par les Barbares ; les lettres et les sciences vont chercher un dernier refuge à Alexandrie : le moyen âge commence.

La médecine grecque essaie de survivre à la révolution, dans la ville des Ptolémées, et produit encore quelques médecins célèbres : Aëtius d'Amide, Philothée, Alexandre de Tralles, Paul d'Egine. Mais, à la fin du VIIe siècle, l'Ecole d'Alexandrie tombe, à son tour, et disparaît dans les nuages d'une fausse philosophie, léguant les traditions hippocratiques aux Arabes, qui s'avançaient en vainqueurs vers l'Occident.

Les écoles arabes de Dschondisabur, de Bagdad, de Damas et de Cordoue se fondent successivement et deviennent florissantes, grâce à quelques savants Nestoriens grecs et

juifs qu'elles savent attirer à elles. Aaron, Rhazès, Haly-Abbas, Avicenne, Avenzoar, Averrhoës, Albucasis et d'autres encore écrivent quelques travaux remarquables sur la médecine et la chirurgie, et continuent l'œuvre scientifique des médecins grecs. Malheureusement les prescriptions de l'islamisme leur interdisent tous travaux anatomiques, [1] et limitent, par conséquent, les progrès qu'ils auraient pu faire faire à la médecine.

Que se passe-t-il alors dans l'Europe occidentale pendant cette période de transition?

Le flambeau des sciences s'est éteint, le feu sacré n'a plus pour emblème que la pâle veilleuse de la chapelle des monastères. La médecine, abandonnée aux prêtres, tombe en une routine empirique et aveugle. « Ils n'avaient recours, dit Sprengel, dans la plupart des cas, qu'aux prières, à l'eau bénite, à l'évocation des saints et martyrs, à la communion et aux huiles saintes. Ces moines étaient indignes du nom de *médecins* et n'auraient pas dû en avoir d'autre que celui d'infirmiers fanatiques. »

Un éphémère rayon de renaissance se

1. Les Mahométans considéraient la dissection des cadavres non seulement comme une chose impure, mais l'anatomie était encore défendue par leurs dogmes religieux. Ils croyaient que l'âme, après la mort, n'abandonne pas le corps tout d'un coup, mais qu'elle se retire peu à peu, d'abord d'un membre dans un autre, et ensuite dans la poitrine. Ainsi, un cadavre ne peut être disséqué sans souffrir. Ils ne négligèrent cependant pas l'occasion d'étudier l'ostéologie, sur les os des corps humains recueillis dans les cimetières. Sprengel.

montre en 805, Charlemagne ordonne d'ajouter aux études des écoles cathédrales celle de la médecine, comme une partie du *quadrivium*. Quelques moines commencent à lire les ouvrages de Celse et de Cœlius Aurelianus. Mais, ne connaissant pas l'anatomie, puisque la religion leur interdisait, comme aux Musulmans, de disséquer les corps humains, ils ne se montrent pas, dans l'art médical, plus forts que leurs devanciers. Le peuple ne leur accorde d'ailleurs que fort peu de confiance et d'estime.

Nous en trouvons la preuve dans les lois gothiques promulguées par Théodoric, lois suivies jusqu'au XI[e] siècle dans la plus grande partie de l'Occident. Il y était dit :

« Aucun médecin ne doit ouvrir la veine d'une femme ou d'une fille noble sans être assisté d'un parent ou d'un domestique; *quia difficillimum non est, ut sub tali occasione ludibrium interdum adhœrescat*... (Leurs mœurs étaient donc sujettes à caution.)

« Lorsqu'un médecin est appelé pour panser une plaie ou traiter une maladie, il doit, après avoir pris connaissance, fournir une caution et s'arranger pour ses honoraires qu'il ne pourra réclamer dans le cas de danger pour les jours du malade.

« Il recevra cinq sous pour l'opération de la cataracte grise.

« Si un médecin blesse un gentilhomme par la saignée, il sera condamné à payer cent sous, et si le gentilhomme meurt des suites de cette opération, le médecin doit être livré entre les mains des parents, qui

pourront faire de lui tout ce qu'ils voudront.

« Si le médecin estropie un esclave ou bien lui cause la mort, il est tenu à la restitution.

« Lorsqu'un médecin se charge d'un élève, il lui est dû douze sous pour l'apprentissage. »

Vers le xe siècle cependant, un progrès se réalise. On voit quelques moines aller étudier à Salerne et au Mont-Cassin, où les Bénédictins avaient fondé, depuis plus d'un siècle, une école de médecine. Constantin d'Afrique leur avait apporté quelques manuscrits des Arabes, et notamment leur traduction en latin, avec commentaires, des œuvres des médecins grecs et des traités d'Aristote sur les sciences naturelles. C'est à Salerne qu'Ægidius de Corbeil avait fait ses études, avant de devenir le médecin de Philippe-Auguste.

Malgré cela, la médecine restait toujours dans les ténèbres les plus cléricales. La superstition et le despotisme de l'église étaient des barrières infranchissables à toutes les sciences. Une première réforme s'imposait, et elle se fit, en 1206, par la fondation de l'Université de Paris, qui comprit une Faculté de médecine, où se firent inscrire de nombreux étudiants.

Le *physicus* Hugo, et Obiso, médecin de Louis-le-Gros, en furent les premiers professeurs.

La maîtrise-ès-arts fut accordée indistinctement aux religieux et aux laïques, à la condition cependant que ceux-ci feraient vœu de célibat.

On organisa un service médical et chirurgical à l'Hôtel-Dieu, qui venait d'être bâti, devant le parvis Notre-Dame, sous la direction des chanoines. A certains jours, ceux-ci se réunissaient autour du bénitier de la cathédrale, *supra cupam*, pour discuter sur les questions médicales, ou plutôt sur la philosophie scolastique dans ses rapports avec celles-ci.

L'Université ne reconnut pour ses élèves que les médecins, c'est-à-dire les clercs qui étaient candidats à la maîtrise-ès-arts. Elle écarta sévèrement les *mèges* et *mires*, chirurgiens, rebouteurs et barbiers, qui n'avaient pas fait d'études classiques, et auxquels les médecins abandonnaient comme indigne d'eux, tout ce qui concernait la petite chirurgie. Ces officiers de santé du moyen âge étaient fort peu considérés ; ils tenaient boutique et ne sortaient jamais sans avoir sur le dos une ou deux boîtes à pansement, qui les assimilaient à des colporteurs. L'Université ne leur imposait pas le célibat.

Dans beaucoup d'œuvres littéraires de langue romane, il est souvent question des médecins et des mires, et certains passages pourraient servir de pièces justificatives aux historiens médicaux. Dans le *Roman de Dolopatos,* [1] par exemple, le poëte constate la nécessité de ne pas laisser *envenimer* les

1. Le roman de Dolopatos ou des sept sages est l'œuvre d'un trouvère du XIIe siècle, du nom de Herbers. La première idée de ce poëme paraît remonter à la littérature indienne.

plaies, parce qu'elles sont plus faciles à guérir, quand elles sont récentes :

Vous avez oï (1) la novelle, (1) *entendu.*
Tandis com li plaie est novele
Lors puet (1) estre mieux garie (1) *peut.*
Que lors quant ele est envieillie,
Le mal doit-on medeciner
Ains qu'on le laist envenimer,
Car à tart vient la medecine
Puisque li max (1) trop s'enracine. (1) *maux.*

Dans le fabliau du *Vilain mire,* [1] où Molière a pris le sujet du *Médecin malgré lui,* on voit la femme du *mire* assurer que son mari est non seulement bon chirurgien, mais qu'il sait autant de médecine et d'uroscopie qu'Hippocrate lui-même. (Il ne faut pas oublier que la *connaissance des urines* faisait partie des attributions des mires et des mèges). Voici ce qu'elle disait :

Quart mon mari est, je vous di,
Bons *mires,* je le vous afi,
Certes il scet plus de *mecines*
Et de vrais jugements d'orines,
Que onques ne sot (1) Ypocras. (1) *ne sut.*

Le *Roman de la Rose,* nous montre encore un pauvre diable qui se plaint de ne pas trouver un *mire*, pour panser sa playe ; il dit :

Ne sceus que faire, ne que dire,
Ne pour ma playe trover mire (1), (1) *trouver un chi-*
Ne par herbe, ne par racine [*rurgien.*
Je ne peus trover medecine.

1. Manuscrit sans nom d'auteur, n° 7218 de la bibliothèque nationale.

Quelques années après la fondation de l'Université de Paris, un grand mouvement scientifique s'était produit dans tout l'Occident. La Faculté de Montpellier avait déjà acquis une grande célébrité. Le collège des chirurgiens de Paris s'était fondé (1271). Les sciences médicales comptaient une pléïade de savants remarquables : Richard de Wendmere, Jean de Saint-Amand, Guillaume Saliceto, le grand Albert, Bernard Gordon, Arnauld de Villeneuve, Lanfranc, Roger Bacon. L'Ecole de médecine de Paris voulut posséder son autonomie complète. En 1280, elle se sépare de l'Université et prend le titre de *Physicorum Facultas,* et ses membres deviennent des *physiciens*. Soutenus par le pouvoir royal, beaucoup obtiennent soit de riches canonicats, soit des charges publiques. Mais ces marques de faveur devaient leur attirer des jalousies nombreuses. Les critiques pleuvent de tous côtés sur eux et sur leur art ; elles semblent vouloir laisser sur les physiciens du XIIIe siècle un document historique duquel viendront s'inspirer les comiques des siècles futurs. On retrouve un témoignage de cette tendance malveillante dans Guyot de Provins. [1] Il écrivait sur les physiciens :

Un boins truanz (1) bien en parlez (2)	(1) *bon gueux* (2) *ora-*
Ne mez (1) qu'il soit un pou letrez,	(1) *à moitié* [*teur.*
Feroit fole gent herbe pestre (1),	(1) *se repaître.*
Tuit (1) sont fisicien et mestre.	(1) *tous.*

1. Bible Guiot. Manuscrit du fonds de La Vallière, n° 2707.

En lor (1) dye (2) gargariton (3)	(1) *leur* (2) *parlé* (3) [*jargon.*
Ce dient (1) mès (2) un cras chapon	(1) *ils disent* (2) [*maintenant.*
Ameroie miex que lor boistes (1)	(1) *aimerais mieux* [*que leurs boîtes.*
Qui sont trop courouses (1) et mois- [tes (2)	(1) *coureuses.* (2) *dissimulées, hy-* [*pocrites.*
Et cil (1) qui vient devers Salerne,	(1) *celui-ci.*
Lor vent (1) vessies pour lanternes	(1) *vend.*
Ils vendent or brun et syphoine (1),	(1) *cérat pour bles-* [*sure.*
Por espices (1) de Babiloine.	(1) *épices (de species)*
Qui les orroit (1) de colerique (2)	(1) *entendrait* (2) *af-* [*fection bilieuse.*
Pledoier (1) ou de fleumatique (2)	(1) *discuter* (2) *pi-* [*tuite.*
Li (1) uns a le foie eschaufé,	(1) *les.*
Et li autres véentouseté (1) ;	(1) de *ventous, su-* [*jet aux vents.*
Trop par (1) sont lor huevres (2) re- [postes (3)	(1) *semblables* (2) [*œuvres* (3) *cachées.*
Et lor paroles si enpostes (1)	(1) *fourbes.*
N'i a se vilonnie (1) non (2),	(1) *action méprisa-* [*ble* (2) *non* (se non [*sinon*).
Et par ce commence leur non (1) :	(1) *nom.*
Fisicien (1) sont apelés,	(1) *physicien.*
Sans *fi* (1) ne sont-ils pas nommés	(1) *foi, bonne foi,* [*lèpre, terme de mé-* [*pris. Ces différents* [*sens prêtent au jeu* [*de mots.*
Por ce a *fi* ou commencement (1)	(1) *au commence-* [*ment.*
Por le vilain definement (1) :	(1) *achèvement, ter-* [*minaison.*
De *fi* doit toute leur huevre (1) estre,	(1) *œuvre (opus).*
Et de *fi* doit fisique nestre (1)	(1) *naître.*

Sans *fi* ne les puet-on (1) nommer, (1) *peut-on.*
Ainsinc (1) ne s'i doit nus (2) fier, (1) *ainsi,* (2) *per-* [*sonne, nul.*
De *fi* (1), *fisique* me défie (1) (*Voir les signi-* [*fications de fi.*)
Fox (1) est qui en tel art se fie (1) *fou.*
Où il n'y a rien qu'il n'y ait *fi*
Dont sui-je fox se je m'i *fi* (1). (1) *fie.*

Comme on le voit, les physiciens, aux yeux de ce mauvais plaisant ne jouissaient pas d'une grande estime, malgré le caractère sacerdotal dont ils étaient revêtus. Cependant, dans le *Roman du Nouveau Renard,* [1] on trouve un passage qui permet de supposer que les *fisiciens* possédaient déjà une certaine érudition médicale, qu'ils connaissaient les œuvres de Galien, et qu'ils étaient au courant de l'enseignement des Arabes et de l'école de Salerne :

Je faisoie le *phisicien*
Et allegoie Galien,
Et montroie œuvre ancienne
Et de Rasis et d'Avicenne....
Et à tous les faisoie entendre
Qu'estoie drois (1) *phisiciens,* (1) *honnête.*
Et maistre des praticiens.

En revanche, l'auteur du *Roman* n'accorde qu'une médiocre confiance à la *physique,* car il dit assez méchamment :

1. Branche ajoutée par Jacquemars Giélée (de Lille), en 1288, au fameux Roman du Renard, poéme de Perrot de Saint-Cloot, chef-d'œuvre d'invention et d'esprit, considéré comme le monument littéraire le plus remarquable du moyen âge.
Mss. de la Valière, 2736.

Trop croire physique c'est folie;
Maint en l'an en perdent la vie,
Pour un que physique en retorne (1) (1) *rétablit.*
Je crois que deux elle en bestorne (1) (1) *détruit.*

Mais, dans un autre passage, parlant des médecins en général, il laisse échapper de sa plume cette ironie facile et banale de nos ennemis professionnels :

Nule vie ne s'appareille (1) (1) *se compare.*
A la lor, trop par est diverse,
Et sor totes autres parverse (1); (1) *perverse.*
Bien les nomme li comuns nons;
Mès je ne cuit (1) qui ne soit bons (2) (1) *pense* (2) *homme.*
Qui ne les doie molt douter (1), (1) *craindre.*
Ils ne voudroient jà trover
Nul homme sans aucun mehaing (1) (1) *blessure, douleur*
Maint oignement (1) font et maint baing, (1) *onctions.*
Où il n'a ne sanz (1) ne raison, (1) *ni sous.*
Cil eschape d'orde (1) prison, (1) *infecte.*
Qui de lor mains ne puet eschaper.

Pourquoi le poète du *Roman du Renard* était-il si plein de fiel pour les médecins de son temps, qu'il considère presque comme des malfaiteurs, comme des individus dangereux, mais qu'il n'a pas manqué sans doute d'appeler à son chevet avant de mourir? En général, les médecins ont été toujours fort critiqués par les littérateurs français, aussi bien dans les temps modernes qu'au moyen âge. Nos écrivains ne surent jamais, comme les maîtres de la poésie grecque nous reconnaître comme leurs frères en Apollon. Qu'ils me permettent de leur rappeler à ce propos ce qu'un des auteurs de l'anthologie grecque disait des médecins :

« Le fils de Phœbus lui-même, Esculape, a mis dans ta poitrine, ô Praxagore, la connaissance de l'art qui fait oublier les soucis. Il a imprimé tes mains du baume qui guérit tous les maux. Tu as appris de la douce Epione quelles douleurs accompagnent les longues fièvres, et quels médicaments il faut appliquer sur la chair divisée ; si les mortels possédaient des médecins tels que toi, la barque des morts ne voguerait pas si chargée... »

Cependant, malgré les sarcasmes, malgré les épigrammes et les calomnies, la médecine a toujours été et sera toujours la grande consolatrice des affligés, des malades, des souffrants riches et pauvres. Aussi, à toutes les époques de l'histoire, voyons-nous les prêtres enclins à la pratique médicale; et à leur exemple, peut-être à leur instigation, les religieuses voulurent, dès les premiers siècles du moyen âge, se livrer à l'exercice de la médecine. Au XIIe siècle, on vit même les nonnes du couvent du Paraclet, en Champagne, s'essayer, sur les conseils d'Abélard, aux pratiques chirurgicales. Il est vrai que la première abbesse du monastère fut Héloïse, dont l'histoire de la chirurgie conservatrice n'a jamais fait mention.

On donnait aux femmes médecins qui pansaient les blessés le nom de *médeciennes* ou de *miresses*. Gauthier de Coinsi en a fait mention dans ses œuvres [1] :

1. Gautier de Coinsi, *Miracles de Notre-Dame,* 1219.

Tout le monde fait esmerveillier
En Salerne, n'a Montpellier
N'a si bonne fisicienne
Tant soit bonne medecienne,
Tous ceux sanes (1), cui tu atouches. (1) *guéris.*

Cette tendance de la femme à offrir ses soins aux malades était générale. Dans nos anciens poètes et romanciers, dit Roquefort, on voit souvent des jeunes filles employées à guérir des plaies [1], parce qu'on prétendait qu'elles étaient plus compatissantes et qu'elles avaient plus de légèreté dans les mains. En voici un exemple :

Gérard de Nevers ayant été blessé, fut mené dans un chastel, alors : « Une pucelle de léans le prist en cure, sy en pensa tellement, que en peu d'espace commença fort à amender ; tant le fist assoulagier, que assez competamment le fit mengier et boire, tellement et si bien en pensa la pucelle, que avant que le moys fut passé, il fut remis sus et du toût guery. »

Déjà, au VIe siècle, nous voyons, dans *les Récits des temps mérovingiens,* d'Augustin Thierry, que la reine Radegonde, femme de

1. Le pansement des plaies se faisait avec des chiffons appelés *naies* et de l'*estoupe.*

Le pié avoit tel meschief (1), (1) *accident.*
Et la jambe si boursouflée,
Si vessiée (1) et si enflée, (1) *gonflée.*
Si pleine de treus (1) et de plaies, (1) *trous.*
Qu'il i avoit, ce croi, de *naies* (1) (1) *chiffons.*
Et d'estoupes demi giron (1), (1) *tour, circuit.*
Boue et venin tout environ,
De toutes parts en saillait fors.

Gautier de Coinsi.

Clotaire Ier, avait transformé la maison royale d'Aties en un hôpital pour les femmes indigentes. « L'un des passe-temps de la reine était de s'y rendre, non pour de simples visites, mais pour remplir l'office d'infirmière dans ses détails les plus rebutants. »

A l'époque de la féodalité, il était de mode de faire entrer dans l'éducation des jeunes filles de qualité quelques notions de médecine pratique, un peu de chirurgie et particulièrement cette partie de la chirurgie qui regarde le traitement des plaies. Cela leur était utile pour leurs pères, leurs frères et leurs maris quand ils revenaient des combats ou des tournois, mutilés et estropiés. Souvent leurs mains délicates rendaient les mêmes services aux chevaliers étrangers qui arrivaient blessés dans un château. C'est la raison pour laquelle ces guerriers rendaient des honneurs sans fin au sexe faible auquel ils devaient tant d'amour et de reconnaissance.

Dans un fabliau : *Aucassin et Nicolette,* nous trouvons ce passage : « Nicolette alarmée l'interrogea sur la cause de ses douleurs ; elle lui tâta l'épaule pour s'assurer si elle était déboîtée, et fit si bien qu'elle la lui remit en place. Sa main ensuite appliqua sur le mal certaines fleurs et plantes salutaires dont la vertu lui était connue. »

Quoique l'Eglise fut hostile à la philosophie d'Aristote, dont les ouvrages furent brûlés publiquement en 1209, par ordre d'un Concile, Pierre de Vernon publia dans ce même XIIIe siècle un petit poème ayant pour titre :

Les Enseignements d'Aristote, qui paraissait avoir pour but de vulgariser la partie scientifique des œuvres du grand encyclopédiste grec.

Ces enseignements commencent par les vers suivants :

Primes saciez ke icest tretiez
Est le secré de secrez numez,
Ke Aristotle le Philosophe y doine,
Le fiz Nichomache de Macedoine
A sun deciple Alisandre en bone fei,
Le grant, le fiz à Philippe le Rei.
Le fist en sa graunt vielesce.

En voici la traduction : « D'abord apprenez que ce traité est le secret des secrets qu'Aristote le philosophe, fils de Nicomaque, donne à son élève Alexandre le Grand, fils du roi Philippe, et qu'il composa dans sa vieillesse. »

En rappelant qu'Aristote était fils de Nicomaque, Pierre de Vernon, probablement, voulait fixer l'attention plus sur les connaissances médicales et naturelles, que son auteur tenait de son père, le médecin célèbre, que sur le brillant élève de Platon.

Parmi les passages intéressants de ce petit poème, nous en distinguerons quelques-uns qui se rapportent à l'abstinence et aux maladies qu'engendrent les excès de table :

Une gent sunt, devez saver (1)	(1) *savoir.*
Ke (1) sanz vin ne purrunt manger,	(1) *que.*
Et autre gent sunt sanz dutance (1),	(1) *doute.*
Ke de vin beivre ont grevance (1) ;	(1) *tort.*
Esquels le manger od (1) vin beu	(1) *avec.*
Est en l'estomac corrumpu,	

Et repleciun fet, e engrutement (1) — (1) *maladie.*
E fievres engendre ensement (1). — (1) *semblablement.*

Il s'agit donc de la gastralgie par acidisme de l'estomac.

Les signes de mal estomac en sun
E de fieble digestiun,
Sunt pesantume de cors et molesce,
Enflure de face et peresse,
E baaler (1) de buche suvent, — (1) *bailler.*
E pesantume des oils (1) ensement (2) — (1) *yeux* (2) *pareil-[lement.*

Les signes de la maladie consistent en mauvaise digestion, prostration des forces, boursoufflure de la face, baillement et alourdissement des yeux.

E si vus avez eructatiuns et *bretuns* (1) — (1) *rots.*
Egre (1), ceo est par l'enchesun (2) — (1) *aigre* (2) *avant [tout.*
E signe ke l'estomach, avez
Freit (1) saciez de véritez — (1) *froid.*
La mescine de ceo ke devez receivre
Est ke devez chaude eve (1) beivre (2). — (1) *eau* (2) *boire.*

Ce qui veut dire que les éructations et les rots aigres indiquent un état de frigidité de l'estomac qu'on doit traiter en buvant de l'eau chaude.

D'ailleurs, voici quelques bons conseils relatifs aux avantages de la sobriété.

La santé bien gardé pleinement
Est en quite (1) è movement, — (1) *repos.*
E en beivre è en mangiez saciez
E en voider superfluitez (1) : — (1) *et en laisser su-[perfluité.*
Et si est aussi sans dutance (1) — (1) *sans doute.*
En mesure et en observance.

Le liu et méisun (1) ou meindre (2) [deit (3) — (1) *maison* (2) *demeurer* (3) *doit.*
Net (1) et tempre (2) par tut seit (3) — (1) *propre* (2) *le matin* (3) *soit.*

La sobriété a encore un autre avantage :

Se tu es de caude (1) nature, — (1) *chaude.*
Et tu es espris de luxure,
N'enten n'a boire, n'a mengier,
Car par droit font luxurijer.

L'auteur continue un peu plus loin à faire l'hygiène de la bouche, des gencives et des dents qu'il faut lotionner, après les repas, avec une infusion de plantes amères.

Puis après si froterez
Vos dents et gencives assez,
Od (1) les escorces tut en tur (2) — (1) *avec* (2) *tout* [*autour.*
D'arbre chaud, sec, amer de savur,
Kar iceo (1) les dents ennetit (2), — (1) *celui-ci* (2) *purifie.*
E vice de buche fut ennientit (1), — (1) *détruit.*
La langue bien parlant rent (1) — (1) *rend.*
E la parole clère ensement (1). — (1) *pareillement.*

Malgré leur forme peu scientifique, ces préceptes contrastent encore beaucoup avec les pratiques superstitieuses employées par les moines dans le traitement des maladies. Aussi, quand l'action à distance des saintes reliques fut épuisée, ils eurent recours au pouvoir surnaturel qu'ils attribuèrent à l'attouchement des mains royales sur les malades. Car ce sont eux qui eurent l'idée d'amener les scrofuleux et les goîtreux à Philippe Ier et à saint Louis. Ces souverains n'avaient peut-être pas toujours une foi excessive dans le don miraculeux qu'on voulait bien leur

prêter. Mais la raison d'Etat les forçait à accepter cette supercherie monacale, qui avait lieu régulièrement le jour de la Pentecôte. La mise en scène était réglée habilement : le roi de France, après la communion au couvent de Saint-François, sortait entouré d'hommes d'armes et de bénédictins ; puis il touchait les écrouelles de son peuple, en disant à chacun de ses sujets : *Rex tangit te, Deus sanat te, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti* [1].

Black prétend que le roi d'Angleterre jouissait en plus du pouvoir de guérir l'épilepsie; et il fait observer, à ce propos, que cette invention n'était pas nouvelle ; car Pyrrhus, roi d'Epire, possédait la vertu de guérir les individus attaqués du mal de rate, en pressant de son pied droit sur ce viscère.

Mais il n'est plus question aujourd'hui de ces cures miraculeuses, ajoute l'auteur anglais, depuis que le peuple ne croit plus à la divinité des têtes couronnées. Cependant Gilbert et Daniel Turner, médecins du XIIIe

1. Dans les *Miracles de saint Louis,* on trouve une observation de guérison obtenue de la grâce royale, observation comme savaient en écrire les moines du XIIe siécle. Il s'agit d'une tumeur blanche de l'articulation du genou gauche chez un homme.

« Entour l'an de Nostre-Seigneur 11e sexante et quatorse, ou sexante et quinze, avint que entre la feste de
» Touzsainz et la feste de St André, leva *(survint)* une
» maladie en la jambe senestre vers le genoul à Jehan
» Dugué, de la ville de Combreus, du dyocèse d'Orliens,
» en laquele il ot (eut) pluseurs pertuis en la char, qui
» getaient hors moult de porreture et desous le genoil
» et dessus... »

(*Miracles de saint Louis,* p. 45.)

siècle, y ajoutèrent une foi entière, dans leurs écrits. Avaient-ils d'ailleurs le droit d'avoir une opinion indépendante ?

Les prêtres ne pouvant s'occuper des accouchements ni des affections utérines, les *ventrieres* ou *ventreres* en étaient seules chargées à cette époque et faisaient l'office de sages femmes. Elles étaient admises également comme experts en justice, mais elles devaient être toujours au nombre de trois pour examiner une affaire. Voici un passage du *Livre de Jostice et de Plet,* où l'on constate, en effet, que trois sages-femmes furent appelées pour examiner une nouvelle mariée que le mari accusait d'être enceinte :

« Si uns hom dit que sa femme soit grosse,
» et ele le nie, il est bien que l'en eslise la
» maison à une preude femme, ou que la
» femme viengne illec ait *trois ventreres* es-
» provées et l'eans qui l'esgarderont..........
» S'ele respont que ele est grosse, doit le
» Prevos appeler les ventrières, selonc ce
» que nos avons dit devant, et se totes les
» ventrieres disent qu'ele n'est pas grosse,
» l'en demande s'ele puet par ceste cause
» plaidier à son mari par aucion de tort fet,
» et je croi que oïl bien, se issi est que li
» maris la feist voer pour cause de faire le
» tort. »

Les matrones jurées, dans leurs statuts et règlements, qui contenaient la formule des rapports à présenter en justice, quand elles étaient nommées pour visiter les filles qui se plaignaient d'avoir été déflorées, admettaient quatorze traces de viol. Laurent Jou-

bert, fameux médecin de Montpellier, a transcrit trois rapports, dont nous reproduisons celui qui fut adressé au prévôt de Paris le 23 octobre 1672 [1] :

« — Nous Marie Miran, Christophlette Reine, et Jeanne Porte poullet, Matrones jurées de la ville de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra, que le 22. jour d'Octobre de l'année presente, par l'ordonnance de Monsieur le Prevôt de Paris en datte du 15 de cedit mois, nous nous sommes transportées dans la ruë de Pompierre dans la maison qui est située à l'Occident de celle où l'Ecu d'argent pend pour enseigne, une petite ruë entre deux, où nous avons vu et visité Olive Tisserand âgée de trente ans, ou environ, sur la plainte par elle faite en Justice contre Jaques Mudont Bourgeois de la ville de la Roche-sur-mer, duquel elle a dit avoir été forcée, et violée, et le tout vu et visité au doigt et à l'œil, nous avons trouvé qu'elle a :

« Les toutons devoyez, c'est-à-dire la gorge flêtrie : *Mammæ marcidæ et flaccidæ ;* les barres froissees, c'est-à-dire l'os pubis, ou bertrand : *Os pubis collisum ;* le lippion recoquillé, c'est-à-dire le poil : *pubes in orbem finuata ;* l'entrepet ridé, c'est-à-dire le périnée : *perinœum corrugatum ;* le pouvant débiffé, c'est-à-dire la nature de la femme qui peut tout : *Vulva dissoluta et marcessens ;* les balunaux pendants : c'est-à-dire les lèvres : *labia pendentia ;* le lippendis pelé,

1. Journal de gynécologie de Ménière d'Angers.

c'est-à-dire le bord des lèvres : *labiorum orœ pilis defectae ;* les baboles abbatuës, c'est-à-dire les nymphes : *nymphae depressae ;* les halerons démis, c'est-à-dire les caroncules *carunculœ dissolutae ;* l'entrechenat retourné, c'est-à-dire les membranes qui lient les caroncules les uns aux autres : *membrana connectens inversa ;* le barbideau écorché, c'est-à-dire le clitoris : *clitoris excoriata ;* le guilboquet fendu, c'est-à-dire le cou de la matrice : *collum uteri ;* le guillenard élargi, c'est-à-dire le conduit de la pudeur : *finus pudoris ;* la dame du milieu retirée, c'est-à-dire l'hymen : *hymen deductum ;* l'arrière-fosse ouverte, c'est-à-dire l'orifice interne de la matrice : *Os internum matricis.*

« Le tout vu et visité feuillet par feuillet, nous avons trouvé qu'il y avoit trace de..... *Omnibus figillatim perspectis et perforutatis, etc.* Et ainsi nous dites Matrones certifions être vrai à vous Monsieur le Prevôt au serment qu'avons fait à ladite ville... »

Les médecins n'étaient donc pas chargés par la magistrature de la constatation des attentats aux mœurs, en ce qui concerne les femmes. Ils se désintéressaient, d'ailleurs, de presque toutes les questions de gynécologie. Nous ne voyons, en effet, parmi les médecins de l'antiquité, qu'Hippocrate, qui se soit occupé des maladies utérines, et Aétius des accouchements. C'est au seizième siècle seulement que cet art vint prendre sa place parmi les sciences médicales, avec Rhodion, Ambroise Paré, Reif, Rousset et Guillemeau.

Un peu avant eux, c'est-à-dire au quinzième siècle, Jacques de Forli avait publié ses *Commentaires* sur le traité de la génération d'Avicenne, mais toutes ses idées sont empreintes de considérations astrologiques absurdes. Il prétendait que l'enfant n'est pas viable à huit mois, parce que si dans le premier mois, la grossesse est protégée par Jupiter, de qui vient la vie, et dans le septième par la lune, qui favorise la vie par son humidité et sa lumière, elle est sous une influence hostile dans le huitième où règne Saturne, qui mange ses enfants. Mais l'action bienfaisante de Jupiter se faisant sentir de nouveau au neuvième mois, c'est pour ce motif que l'enfant n'est apte à conserver la vie qu'à cette époque de la gestation.

C'est à la philosophie scolastique qu'il faut attribuer ce préjugé général du moyen âge que le corps humain, étant dans un rapport direct avec l'univers et surtout avec les planètes, il est impossible d'obtenir aucun changement en lui, sans tenir compte de l'influence des constellations. Aussi, l'astrologie était-elle considérée comme une partie essentielle de la médecine. Cette croyance à l'action des astres venait de l'Orient et nous avait été transmise par les croisades.

Quant au *Traité des maladies des femmes,* attribué à Trotula, matrone de l'Ecole de Salerne, ce n'est qu'un formulaire de recettes à l'usage des femmes : bains de sable de mer à l'ardeur du soleil, pour les faire maigrir, signes auxquels on reconnaît une bonne nourrice, manière de façonner, par une sorte

de pétrissage, la tête, le nez et les membres des enfants nouveau-nés, qu'on doit tenir ficelés dans des langes, l'emploi de la spalule fétide et de la vigne-vierge macérées dans du miel contre les rides de la vieillesse. « Le *Commentaire* de Bernard de Provincial nous fait connaître, a écrit Daremberg, certaines pratiques ou passablement dégoûtantes ou tout-à-fait superstitieuses auxquelles se livraient les femmes de Salerne, médecins ou non médecins. En voici quelques-unes : Manger elles-mêmes et faire manger à leurs maris des excréments d'âne frits dans la poële, pour combattre la stérilité; manger du cœur de truie farci pour oublier les amis morts, etc... » [1]

On peut juger, d'après cela, ce qu'était la thérapeutique des *médeciennes* de l'Ecole de Salerne.

Il est vrai qu'à cette époque on prescrivait un peu partout les médicaments les plus impossibles et les plus fantaisistes. Gilbert l'Anglais conseillait, avec le plus britannique sang-froid, d'attacher un cochon au lit du malade atteint de léthargie; il ordonnait dans l'apoplexie de la chair de lion, de l'huile de scorpion et des œufs de fourmis; et, pour dissoudre la pierre dans la vessie, du sang d'un jeune bouc nourri avec des herbes diurétiques.

Pierre d'Espagne, qui devint archevêque, puis pape, sous le nom de Jean XXI, et dont les historiens ont dit qu'il fut plus célèbre

1. Daremberg, *Hist. de la Médecine.*

comme médecin que comme pape, avait accepté le curieux formulaire médical connu sous le nom de *Circa instans,* et y avait fait quelques additions dans le genre de celles-ci : Celui qui porte sur son corps les noms de *Gaspar, Balthasar* et *Melchior* ne devra jamais craindre d'être attaqué d'épilepsie ; pour provoquer le flux de ventre, on mettra des excréments du malade dans un os humain et on jettera celui-ci dans un fleuve....

Hugo de Lucques, dans les fractures des os, employait une poudre composée de gimgembre et de cannelle qu'il ne fallait employer qu'en disant un *Pater noster* et en adressant d'autres prières à la Trinité. Il traitait les hernies par la cautérisation, — et la lèpre par des onctions de pommade mercurielle.

Mais si la thérapeutique n'avait encore fait que peu de progrès au XIIIe siècle, on ne saurait en dire autant des autres parties des sciences médicales et naturelles.

Arnauld de Villeneuve, médecin, chimiste et astrologue, se signale particulièrement par la découverte des acides sulfurique, nitrique et chlorhydrique ; et il obtient l'essence de térébenthine.

Lanfranc attire à ses cours du collège de Saint-Côme un grand nombre d'auditeurs et d'élèves et se révèle comme anatomiste et chirurgien. Dans une de ses publications, il fait une description très remarquable des chancres et des autres accidents vénériens.

A la Faculté de Montpellier, qui est fondée en 1220, on voit comme chancelier Roger de

Parme, et comme professeur Bernard de Gordon, qui donne une très bonne description de la lèpre et plusieurs observations de chancres à la suite d'un commerce impur, fait qui a d'autant plus de valeur, qu'il est corroboré par Lanfranc et par son contemporain Guillaume de Saliceto d'Italie, plus de deux siècles avant la découverte de l'Amérique.

Albert-le-Grand et Roger Bacon appartiennent encore au XIIIe siècle.

Albert de Bollstatt, issu d'une famille noble de Souabe, moine de l'ordre de Saint-Dominique, après avoir étudié dans les principales villes d'Italie et d'Allemagne, vint en 1222 enseigner à Paris où il eut de nombreux auditeurs, parmi lesquels Saint-Augustin, Roger Bacon, Arnauld de Villeneuve, etc. Ses conférences attiraient à ce point les étudiants de l'Université qu'il était obligé de les faire sur une place du quartier latin, à laquelle on donna, en souvenir de ses succès, le nom de Place Maître Albert, devenue par corruption la place Maubert.

Ses écrits représentent une vaste encyclopédie dont le principal mérite est d'avoir fait connaître et d'avoir commenté les ouvrages d'Aristote, dont la plupart étaient restés inconnus depuis des siècles ; il les étudia dans des traductions latines faites sur l'arabe, avec les Commentaires d'Avicenne et d'Averroës, et n'y ajouta que quelques observations originales.

Albert-le-Grand, nom que lui a donné la postérité, s'occupa beaucoup aussi d'alchi-

mie, ce qui le fit passer pour magicien. Quelques-uns ont même prononcé le mot de sorcier, parce que, disait-on, il savait évoquer les esprits des morts et produire des phénomènes prodigieux...

Les traités d'histoire naturelle d'Albert, zoologie, botanique, minéralogie, ne sont en réalité que la copie de l'Histoire des animaux, de la Physique, des Traités de la génération et de la corruption d'Aristote, de même que ses *parva naturalia* ne sont que la reproduction de *l'Organon* du célèbre encyclopédiste grec, mais ils eurent le mérite d'avoir rallumé le flambeau des sciences en Occident.

Son disciple, Roger Bacon, appartenait aussi à un ordre religieux. Il vint étudier à Paris et alla ensuite se fixer à Oxfort où il se livra avec ardeur à l'étude des sciences, et principalement de la physique. Il en a laissé pour preuves ses observations sur la réfraction de la lumière, l'explication du phénomène de l'arc-en-ciel, l'invention des verres grossissants et du télescope. Ses recherches sur l'alchimie lui firent découvrir un corps combustible analogue au phosphore. Et son ouvrage sur la vieillesse [1] le fit classer parmi les auteurs médicaux du XIIIe siècle.

Quoiqu'il ait été un des fondateurs de la science expérimentale, un des initiateurs, si je puis m'exprimer ainsi, du positivisme scientifique, il s'adonna cependant aux recherches astrologiques. Dénoncé comme

1. *De retardandis senectutis accidentibus.*

magicien et sorcier par ses propres confrères en religion, il fut condamné à la prison perpétuelle, d'où il ne sortit que quelques années avant sa mort, laissant des écrits sur presque toutes les parties de la science.

Ce ne fut cependant que plus d'un siècle après ces deux grands hommes, que les sciences médicales commencèrent à prendre leur essor.

L'anatomie proscrite par la Catholicité, avait un instant repris sa place dans les études, vers le milieu du XIIIe siècle, grâce à la protection de Frédéric II, roi des Deux-Siciles. Mais un édit du pape Boniface VIII, publié en 1300, défendit de nouveau les dissections, aussi bien en Italie que dans les autres contrées soumises à son autorité sacerdotale. Cependant en 1316, Mondinus, appelé le restaurateur de l'anatomie, étant professeur à l'Université de Bologne, eut le courage de disséquer deux cadavres en public. Il en publia ensuite une description qui eut au moins l'avantage, a dit Sprengel, d'avoir été faite d'après nature, et qui mérita d'être préférée à tous les livres d'anatomie publiés depuis Galien [1].

Quelques années plus tard, les préjugés contre l'inviolabilité des cadavres disparaissaient aussi en France et les dissections anatomiques étaient autorisées dans les Facultés de Paris et de Montpellier. Henri de Hermondaville, Pierre de la Cerlata et Nicolas Bertrucci se distinguèrent particulièrement

1. *Anatome omnium humani corporis interiorum membrorum.*

pendant le XIVe siècle par leurs travaux anatomiques et tracèrent ainsi la voie scientifique aux Vésale, Fallope, Eustache, Fabrice d'Aguapendente, Sylvius, Plater, Varole, de la Torre, Charles Etienne, Ingrassias, Arantius du XVIe siècle.

Dès lors, le monopole de la pratique médicale échappa à l'autorité ecclésiastique.[1]

En 1452, le cardinal d'Estouteville, chargé par le pape Nicolas V, de réorganiser l'Université de Paris, obtient la suppression du célibat, « comme chose impie et déraisonnable », pour un médecin.

C'est à ce moment que la *Faculté des Physiciens* renonçant à l'hospitalité de l'Université va s'installer dans une maison de la rue de la Bûcherie, qui lui est gracieusement offerte par Jacques Desparts, médecin du roi. Elle tint aussitôt un registre de ses actes, qui devinrent plus tard *les Commentaires de la Faculté*. Et déjà confiante dans sa force et dans son avenfr, elle faisait graver sur son écusson ces mots : *Urbi et Orbi Salus,* en se déclarant la gardienne des mœurs antiques : *Veteris disciplinæ retinentissima.* Bientôt même le doyen obtenait de la royauté le droit de battre monnaie : les *méraux,* distribués aux docteurs pour leur assistance aux actes publics, portaient l'empreinte de

1. Un des résultats des croisades, fut d'étendre la liberté civile et de provoquer le tiers-état à l'étude des sciences. Aussi vit-on un plus grand nombre de laïques embrasser la carrière médicale, à cette époque. En revanche, les croisés rapportèrent d'Orient un penchant prononcé pour le merveilleux et notamment pour les sciences occultes.

ses armes ; et Guy Patin allait jusqu'à les faire frapper à son effigie, en 1632.

L'autorité royale voulut encore s'associer davantage aux efforts de la Faculté, pour attirer à celle-ci la jeunesse studieuse. Car ce fut dans cette pensée que plusieurs ordonnances reconnurent aux médecins le droit à la noblesse et au blason. — Ils étaient exempts, pour ce motif, d'impôts et de contributions, « attendu que le roi, c'est Louis XIV qui parle, ne veut priver de cette marque d'honneur les personnes de lettres et autres qui, par la noblesse de leur profession et de leur art, ou par leur mérite professionnel, tiennent un rang d'honneur et de distinction. [1] »

D'ailleurs, les plus grands noms de France, étaient inscrits sur les registres de la Faculté. Citons : de Prades, de Mersenne, de Saint-Yon, de Montigny, de Mauvillain, de Sartes, de Revelois, de Bourges, de Monstrœil, de Farcy, de Jouvency, etc. Il ne faut donc pas s'étonner si la Faculté fut si longtemps et si profondément attachée à la royauté à laquelle elle devait sa liberté et sa réputation.

Le doyen, qui, avant le XIIIe siècle ne portait que le titre de *Magister scolarum*, administrait la Faculté sans contrôle et était reconnu par tous les docteurs, comme le chef

1. L'ordonnance de Louis XIV fut rendue à propos d'un procès que firent les médecins aux traitants d'un fermier-général qui voulait faire payer au corps médical de Lyon les impôts dont la noblesse était exempte, par la loi.

hiérarchique de la corporation ; mais il était l'élu de tous les docteurs, et souvent choisi en dehors des professeurs de la Faculté. Cette haute fonction était donnée au plus digne ; et c'était justice.

Cependant, au-dessus du doyen, il y avait le premier médecin du roi, qui était assimilé aux grands officiers de la couronne, ayant droit aux mêmes privilèges et aux mêmes honneurs, recevant, à son entrée en charge, le titre de comte, avec transmission héréditaire dans sa famille, et celui de conseiller d'Etat, dont il portait le costume et les insignes. Il était reçu, quand il venait à la Faculté, par le doyen et les bacheliers, car il était aussi le grand maître de l'hygiène et de la médecine légale du royaume ; il nommait à toutes les places et charges médicales, notamment à celle d'experts en justice.

Sous Charles VIII, Adam Fumée et Jean Michel siégèrent au Parlement comme conseillers ; Jacques Coictier, médecin de Louis XI, fut président de la Cour des Comptes ; Fernel, le mathématicien célèbre et le non moins célèbre médecin, mérita de devenir le conseiller intime d'Henri II en même temps qu'Ambroise Paré, chirurgien de ce roi et de ses deux successeurs ; F. Miron, enfin, devint ambassadeur d'Henri III.

Plus tard, on vit Vautier, médecin de Marie de Médicis se faire le chef du parti des mécontents et aller à la Bastille expier ses velléités politiques. Peut-être Valot, Daquin et Fagon, médecins de Louis XIV furent-ils trop courtisans, mais en revanche ils furent

souvent les grands dispensateurs des grâces royales.

Parmi les indépendants, nous citerons Guy Patin, l'ami intime du conseiller Lamoignon et Gabriel Naudé, qui fut recherché de tous les lettrés et les érudits de son temps.

Dans ces conditions, les études médicales ne tardèrent pas à entrer dans une phase nouvelle. On leur donna une durée de six ans ; puis elles furent contrôlées par des examens, dont la clinique malheureusement était exclue, examens correspondant aux grades de bachelier et de docteur, — et finalement par « l'acte de triomphe » ou la thèse, avec la prestation du serment hippocratique.

Le grade de bachelier existait depuis la fondation de l'Université de Paris. Les *baccalaurei* ou *bachalarii* [1] furent toujours les étudiants au titre doctoral. Les aspirants au baccalauréat en médecine devaient présenter le diplôme de maître-ès-arts ou en philosophie et une attestation de quatre années d'études à l'Université.

Après des épreuves nombreuses, ils prêtaient, au moment de leur réception, le serment suivant :

1° Vous jurez d'observer fidèlement les

1. Bachelier était autrefois un titre de chevalerie et un titre universitaire. On le considérait généralement comme dérivé du bas lat. *bachalarius*. Bouillet lui-même donne cette origine, quoiqu'il affirme qu'il n'a été introduit dans notre langue qu'au XVIe siècle. Cependant, on désignait, en langue romane, sous le nom de *bacheler* ou *bachelard*, le jeune homme, l'adolescent, apprenti soit dans le métier des armes, soit dans les sciences et les arts, par conséquent l'aspirant, l'étudiant, le novice.

secrets d'honneur, les pratiques, les coutumes et les statuts de la Faculté, de tout votre pouvoir, et quoiqu'il arrive, de n'y contrevenir jamais ;

2° De rendre hommage et respect au doyen et à tous les maîtres de la Faculté ;

3° D'aider la Faculté contre quiconque entreprendrait quelque chose contre ses statuts ou contre son honneur, et surtout contre ceux qui pratiquent illicitement, comme aussi de vous soumettre aux punitions qu'elle inflige en cas de faute ;

4° D'assister, en robe, à toutes les messes ordonnées par la Faculté.....

5° D'assister aux exercices de l'Académie et aux argumentations de l'Ecole pendant deux ans ; de soutenir une thèse sur une question de médecine et d'hygiène ; enfin d'observer toujours la paix et le bon ordre, et un mode décent d'argumentation dans les discussions scientifiques prescrites par la Faculté.

Le serment était lu en latin par le doyen et les condidats répondaient : Je le jure à chaque article.

A côté des médecins, mais sur un plan inférieur, il y avait les chirurgiens et les barbiers. Ils avaient été créés, sous les noms de mèges et de mires, par les moines-médecins, qui ne pouvaient, d'après les canons, se livrer aux opérations chirurgicales : *Ecclesia abhorret a sanguine*. Résumons leur histoire.

Lorsque le collège des médecins fut adjoint, au XIIe siècle, à l'Université de Paris, il avait été spécifié, par les autres facultés

que les chirurgiens n'en feraient pas partie. Ceux-ci ne possédaient d'ailleurs aucune considération. Ils tenaient boutique, couraient les rues et la campagne avec leurs boîtes sur le dos, et n'avaient pour aides que des barbiers hâbleurs encore plus illettrés qu'eux.

Grâce à la protection de Jean Pitard, chirurgien de saint Louis, ils avaient cependant réussi à se former en corporation laïque, au commencement du XIIIe siècle, en 1271, sous le patronage de Saint-Côme. Leurs réunions avaient lieu dans le charnier de l'église des Cordeliers. Ils avaient les mêmes privilèges que les *magistri in physica*. C'étaient les chirurgiens à robe longue.

A la fin de ce siècle, Lanfranc obtenait de Philippe-le-Bel l'autorisation de réorganiser l'enseignement avec le droit de délivrer des grades comportant l'exercice de l'art chirurgical. Les études étaient essentiellement pratiques ; elles exigeaient plusieurs années de stage soit à l'Hôtel-Dieu, soit auprès d'un chirurgien de la ville, et une certaine instruction littéraire préalable. De même que les docteurs, les maîtres chirurgiens portèrent alors la robe et le bonnet. C'était un grand succès.

Malheureusement pour eux, les barbiers du XIVe siècle obtinrent, à leur tour, un édit de Charles V, qui reconnaissait leur corporation et les autorisait à pratiquer la saignée et la petite chirurgie. La Faculté, jalouse du collège de Saint-Côme, encouragea de tout son pouvoir la concurrence des *barbitonsores*

aux maîtres chirurgiens. Elle fonda pour eux des cours spéciaux d'anatomie, faits en français, à la condition de rester toujours en état de soumission vis-à-vis d'elle. Les barbiers promirent; mais, un jour, ils se crurent assez forts pour secouer le joug de la Faculté. C'était en 1593 ; et cette même année, un arrêt du Parlement leur enleva tous les privilèges qu'ils avaient obtenus de Charles V.

On ne badinait pas avec la Faculté.

Le collège de Saint-Côme, débarrassé des barbiers, réclama alors le droit de faire partie de la Faculté. Une ordonnance de François Ier lui donna raison. Les lettres patentes disaient :

« Il est ordonné que lesdits professeurs,
» bacheliers, licenciés, maîtres en icelui art,
» mariés et non mariés, jouissent de tels et
» semblables privilèges, franchises, libertè,
» immunités et exemptions, dont les éco-
» liers, docteurs régents, et autres gradués
» et suppôts de notre Université, ont accou-
» tumé de jouir et user. »

Malgré l'ordonnance royale et la confirmation des privilèges accordés aux chirurgiens par Henri II, Charles IX et Henri III, la Faculté refusa d'ouvrir ses portes à ses mortels ennemis. Et Louis XIV lui-même dût renoncer à faire fraterniser St-Côme avec St-Luc.

Les chirurgiens durent donc continuer, sous peine d'amende, à tenir boutiques ouvertes portant pour enseigne les trois petites boîtes sacramentelles, soutenues par une fleur de lis d'or, à n'avoir pour sujets de leurs dissections que les cadavres des sup-

pliciés dont les apprentis allaient s'emparer de force à la place de Grèves, malgré les droits de la Faculté, enfin à subir de nouveau la concurrence des barbiers. Car ceux-ci n'avaient pas tardé à renouveler leur ancienne alliance avec la rue de la Bûcherie, qui déjà avait essayé de les remplacer par les étuvistes.

Alors, pour mettre fin à la lutte, le collège de St-Côme eût la fâcheuse idée d'ouvrir ses portes aux barbiers et de les reconnaître comme membres de leur corporation. Un an plus tard, en 1660, la Faculté demandait que les chirurgiens, déconsidérés par l'admission dans leurs rangs des *barbitonsores,* lui fussent soumis, déchus du droit de porter la robe et le bonnet, et de délivrer des grades. Et la Faculté obtint gain de cause.

Comme complément indispensable du personnel médical, nous avons maintenant à parler des apothicaires et des étuvistes.

Le patron des apothicaires était Saint-Nicolas. Ils appartenaient à la corporation des épiciers où ils étaient représentés par trois membres. Leur bureau était au cloître-Sainte-Opportune.

L'inspection des boutiques des apothicaires de Paris et des faubourgs de Paris avait lieu tous les ans, par les trois membres des gardes élus de leur bureau, assistés de deux docteurs. Ils étaient tenus à quatre années d'apprentissage et à six années de stage. On leur faisait subir ensuite deux examens ou épreuves, et finalement cinq préparations comme grand chef-d'œuvre, en présence de

maîtres apothicaires et de deux docteurs. Malgré leur serment [1] de se soumettre aux prescriptions médicales et de ne pas délivrer de médicaments sans ordonnance, il leur arrivait assez souvent de vendre sans *autorisation doctorale,* des purgatifs et autres drogues à leurs clients, ce qui amenait des contestations fréquentes avec la Faculté, toujours jalouse de sa suprématie et de ses prérogatives. Cependant il faut dire qu'ils n'enfreignaient jamais le règlement relatif à l'examen des substances médicamenteuses, d'après lequel ils ne pouvaient faire entrer celles-ci chez eux, avant qu'elles aient passé par le dépôt central du cloître Sainte-Opportune.

Quant aux étuvistes, ils appartenaient à la classe la plus méprisable des empiriques. Leur histoire est intimement liée à celle des habitudes balnéaires introduites dans les Gaules par les Romains, — habitudes qui persistèrent jusqu'au XVIe siècle.

Les thermes construits par les anciens et détruits par les barbares, ne tardèrent pas à reparaître au moyen âge sous les noms de *bains* et *d'étuves* (de *stuphae*, fourneau). Ces établissements étaient constitués à la manière des boutiques des barbiers où l'on se lave, où l'on transpire, où l'on ventouse. Tout le monde alors prenait des bains, jusqu'aux moines. Presque chaque couvent avait sa salle de bains, où les indigents se baignaient

1. Voir le serment des apothicaires chrétiens et craignant Dieu, prêté devant le Procureur général au Chablet. Jean de Renou. *Institution pharmaceutique* 1626.

et se faisaient appliquer des ventouses sans aucune rétribution.

On se baignait avant de recevoir la chevalerie. Lorsqu'on donnait un festin chez soi, il était de galanterie d'offrir le bain, surtout aux dames. Et quand Louis XI allait souper chez les bons bourgeois de Paris, il trouvait toujours un bain chaud qui l'attendait; enfin, comme une pénitence sévère, la défense des bains formait une partie de l'excommunication de Henri IV.....

Paris avait une quantité considérable de bains. Dès le point du jour, des crieurs placés dans la rue pour annoncer que les bains étaient chauds, invitaient les passants à entrer. Vers le temps de Charles VI, les maîtres de ces établissements joignirent à leurs bains des étuves, et ils prirent ainsi le nom *d'étuveurs* ou étuvistes, qu'ils portaient encore, il y a un siècle.

Il y eut dans le principe des étuves spécialement consacrées aux femmes, d'autres réservées au roi et aux seigneurs de la cour.

Un règlement de police avait fixé le prix de l'entrée des étuves : deux deniers parisis (20 centimes environ), pour ceux qui s'étuvaient seulement, quatre deniers pour ceux qui se baignaient après l'étuve. Ce prix ne pouvait être augmenté qu'avec l'autorisation du prévôt de Paris.

Pendant les épidémies, les étuves étaient fermées. C'est pour ce motif, « qu'une ordonnance du prévost de Paris, dit Delamare, défend à tous les habitants d'aller aux estuves, qu'après la fête de Noël, lors prochain, à

peine d'amende arbitraire » ; ces mêmes défenses furent réitérées par arrêt du Parlement du 13 décembre 1553 « à peine contre les étuvistes de punition corporelle. »

Les étuves parisiennes avaient alors un si grand succès qu'un médecin italien du xve siècle, du nom de Brixanius, qui était venu visiter Paris, en rendait compte dans les vers suivants :

Balnea si calidis queras sudantia thermis,
In claras intrabis aquas, ubi corpus inungit
Callidus, et multo medicamine spargit aliptes.
Mox ubi membra satis geminis mundata lacertis
Laverit et sparsos crines siccaverit, albo
Marcida subridens componit corpora lecto.

Déjà, du temps de saint Louis, le nombre des *estuveurs* ou *estuviers* était assez grand pour qu'on leur accorda leur réunion en corps de métier. Presque tous étaient en même temps barbiers ; ils coupaient les cheveux et les cors, rasaient et taillaient la barbe.

Les étuves se multiplièrent surtout à partir du xiie siècle, par imitation des coutumes orientales que les croisades mirent à la mode. Mais on n'y voyait que des hommes, des commères et des filles galantes. Les honnêtes femmes refusèrent toujours de fréquenter ces établissements. Christine de Pisan en témoigne par ces lignes : « Aussy, de « baigneries, d'estuves et de commérages « trop hanter à femmes, et telles compagnies, « sans nécessité ou bonne cause, ne sont « que despens superflus, sans quelque bon « qui en puisse venir, et, pour ce, de toutes

« telles choses et d'autres semblables, « femme, si elle est saige, qui aysme hon- « neur, et eschever veut blasme, se doibt « garder. »

Les établissements des étuvistes, déjà du temps de Saint-Louis, étaient devenus des maisons de prostitution. La police, dans un but d'hygiène publique, avait fait défense d'y recevoir de jour ou de nuit « mesiaus ne mesèles, reveurs ne autre gens diffamez. » Or, mesiaus et mesèles étaient des ribauds et ribaudes atteints de la lèpre.

En Italie, les étuves étaient de même reconnues pour des établissements de débauches tolérés par l'administration ; et il en était ainsi dans beaucoup d'autres pays, et notamment à Avignon. Les statuts sinodaux de l'église d'Avignon, de l'année 1441, étendant les dispositions d'une ordonnance rendue par les magistrats civils et applicable aux hommes mariés, interdisaient, en effet, aux prêtres et aux clercs l'accès et l'usage des étuves établies au pont Troucat, qu'ils indiquaient comme le repaire de la débauche publique dans la cité. Ces statuts mêmes contenaient une disposition qui nous a paru fort rare dans la législation du moyen âge : ils frappaient, d'une amende de dix marcs d'argent, les contraventions commises pendant le jour, et de vingt-cinq celle qui avaient lieu pendant la nuit. [1]

En 1448, le Conseil de ville d'Avignon s'occupait encore une fois des étuves de la Ser-

1. Rabutaux, d'après Martène, Thes. anecd., IV.

vellerie, mais les beaux jours des femmes débauchées étaient depuis longtemps passés dans cette ville déchue, et il faut rétrograder d'un siècle pour retrouver le point culminant de leur fortune. Le séjour des Papes, en amenant à Avignon un concours immense de gens de toutes sortes accourus de tous les points du globe, avait été l'occasion d'un libertinage effréné; au témoignage de Pétrarque il dépassait de beaucoup celui de la ville éternelle; et l'évêque Guillaume Durand en traça au Concile de Vienne un effrayant tableau. [1]

D'après l'ordonnance d'Etienne Boileau, prévôt de Paris, sous le règne de Louis IX, il était interdit aux barbiers étuvistes d'entretenir des femmes de mauvaise vie dans leurs maisons et de favoriser le commerce infâme de ces malheureuses, sous peine d'être privés de leur office et de perdre en même temps tous leurs outils : sièges, bassins, rasoirs et autres choses appartenant audit métier, qui seraient vendus au profit du roi et de la caisse de la communauté. Mais on sait que l'ordonnance royale de 1254, qui avait pour but de réprimer la débauche publique, ne fut appliquée que pendant deux ans ; et que la nouvelle ordonnance de 1256 rétablit la prostitution légale, qui offrait moins d'inconvénients que la prostitution clandestine.

L'usage des bains publics et les coutumes hydrothérapiques durèrent jusqu'au XVIe siècle. A cet époque, et sans aucune raison, on

1. BALUZE, *Vitae Paparum Avenion..*, et RABUTAUX.

cessa de s'adonner aux pratiques balnéaires, aussi bien dans l'aristocratie que dans les classes populaires. On en arriva même à tomber dans le défaut contraire. Les femmes honnêtes, dit de Verville, osaient s'enorgueillir de ne jamais se permettre d'ablutions particulières. Cependant Marie de Romieu, dans son ouvrage[1], les invite à se « tenir bien nette, quand ce ne serait que « pour la satisfaction ne soy mesme ou d'un « mary.... Encore, ajoute-t-elle, ne faut-il « pas faire comme quelques-unes que je « cognois, qui n'ont soin de se tenir propres, « sinon en ce qui paroist à descouvert, se « tenant ordes et sales, au demeurant de ce « qui est sous le linge. Mais je veux qu'une « belle damoyselle se lave bien souvent d'eau « où on auroit bouilly de bonnes senteurs, « car il n'y a rien si certain que ce qui fait « plus fleurir la beauté d'une jeune dame, « est la propreté de se tenir nettement. »

Dans un opuscule, publié en 1530, par du Pont de Drusac, on voit, a dit Pierre Dufour, que, nonobstant les lois naturelles de la propreté, les femmes usaient de senteurs plutôt que d'eau claire : elles ne faisaient qu'accroître ainsi la mauvaise odeur qu'elles voulaient déguiser. Du Pont de Drusac dit que quelques-unes, les grasses surtout, portaient des éponges parfumées

Entre leurs cuisses et dessoubz les aisselles,
Pour ne sentir l'espaulle de mouton

. . . .

1. Marie de Romieu, *Instruction pour les jeunes dames.*

Cette horreur de l'eau ne dura pas longtemps ; et, dès le commencement du XVIIe siècle la malpropreté des femmes prit fin avec la création d'établissements de bains d'eau tiède et de bains de rivière, tels qu'ils existent encore de nos jours.

Ce retour aux habitudes hydrothérapiques fut-il provoqué par les médecins ? Je ne pourrais le dire. Je n'ai trouvé aucune pièce justificative de cette assertion. Mais il serait injuste de ne pas citer ce remarquable passage des *Essais* de Montaigne, sur l'action hygiénique des thermes, qu'il recommande également comme un moyen curatif dans certaines maladies :

« Il est bon de se baigner aux eaux chau-
» des, d'autant que cela relasche et amollit
» les lieux, où se croupit le sable et la pierre :
» Mauvais aussi est-il, d'autant que cette
» application de chaleur externe, aide les
» reins à cuir, durcir et pétrifier la matière
» qui y est disposée. A ceux qui sont aux
» bains, il est plus salubre de manger peu le
» soir affin que le breuvage des eaux qu'ils
» ont à prendre l'endemain matin face plus
» d'opération, rencontrant l'estomach vuide
» et non empesché. Au rebours, il est meil-
» leur de manger peu au dîner, pour ne trou-
» bler l'opération de l'eau, qui n'est pas en-
» core parfaite et ne charger l'estomach si
» soudain, après cet autre travail et pour
» laisser l'office de digérer, à la nuict qui le
» sçait mieux faire que ne fait le jour, où le
» corps et l'esprit sont en perpétuel mouve-
» ment et action.

» J'ay veu par occasion de mes voyages,
» quasi tous les Bains fameux de Chrestienté,
» et, depuis quelques années ay commencé à
» m'en servir. Car, en général, j'estime le
» baigner salubre et croy que nous en cou-
» rons non légères incommoditez en nostre
» santé, pour avoir perdu cette coutume qui
» estoit généralement observé au tems passé,
» quasi en toutes les nations et est encore en
» plusieurs de se laver le corps tous les
» jours : et ne peux pas imaginer que nous
» ne vallions beaucoup moins de tenir ainsi
» nos membres encroustez et nos pores es-
» touppez de crasse [1] »

Si Montaigne faisait grand cas des eaux minérales, il avait en revanche une formidable appréhension des médecins et de leurs médicaments, sentiment qu'il tenait de son père, dit-il, « qui vescut soixante et quatorze ans, » de son aïeul et de son bisaïeul, qui, jusqu'à près de quatre-vingts ans, « ne goustèrent aulcune sorte de médecine, parce que pour eux, tout ce qui n'estoit de l'usage ordinaire tenoit lieu de drogue. »

1. Avant les temps modernes, les bains médicamenteux étaient peu en faveur : les bains de sable et ferrugineux préconisés par Scribonius et Hérodote de Rome étaient inconnus. Seuls les bains sulfureux étaient recommandés, au XIII[e] siécle, par Gilbert d'Angleterre, dans les hydropisies et autres affections cachectiques, et par Arnaud de Villeneuve, dans les affections de la pierre. Les bains d'eaux minérales ne commencèrent à être en usage qu'au XVI[e] siècle : Hubert fit connaître les eaux de Bourbonne en 1570, et J. Pidoux les sources de Bourbon-l'Archambault et de Pougues en 1584. Les eaux des Pyrénées et d'Auvergne ne furent décrites qu'au XVII[e] siècle, de même que celles d'Aix et de Bagnols en Gévaudan.

Montaigne a touché juste dans plusieurs de ses critiques sur l'art médical. Il connaissait bien l'*individia medicorum*, et c'est pour cette raison qu'il disait qu'un médecin doit toujours être seul pour traiter un malade. « Qui veid jamais médecin, dit-il, se servir de la recepte de son compaignon, sans y retrencher ou adjouster quelque chose ? » N'en est-il pas de même encore de nos jours, dans nos consultations ?

Les exemples qu'il donne du désaccord des médecins sur leurs doctrines, qui se succèdent et ne se ressemblent jamais, pourraient être appliqués aux théories modernes. Les divergences d'opinions d'Hérophile, d'Erasistrate, d'Asclépiade... sur la cause orîginelle des maladies ne sont pas plus grandes que celles des écoles de Broussais et de Pasteur, qui ont acquis l'une et l'autre une célébrité universelle, en moins d'un demi-siècle.

En bien des endroits, l'auteur des *Essais* fait le procès de la médecine, qui, d'après lui, ne doit sa réputation qu'à la crainte de la mort et de la douleur, à l'impatience du mal, à une furieuse et indiscrète soif de guérison. Mais, « au demourant, conclut-il, j'honore les médecins, non pas, suyvant le précepte, pour la nécessité, mais pour l'amour d'eux-mesmes, en ayant veu beaucoup d'honnestes hommes et dignes d'estre aymez. »

Ce fameux désaccord des médecins, sur lequel Michel Montaigne a tant insisté, a servi de texte à beaucoup d'autres critiques. Dans *les Serrées* de Guillaume Bouchet, con-

temporain du fameux philosophe périgourdin, nous retrouvons la même accusation portée contre les praticiens. « Ie ne scay pas, dit cet auteur, qui mouvait les anciens à mespriser les médecins : mais ie scay bien que si on les blasme de ce temps, ils en baillent bien les occasions. Où trouverez-vous gens d'un mesme estat de profession honorable, qui se portent plus d'envie, et détractent plus les uns des autres que les médecins ? Où prendrez-vous des personnes de même vocation qui s'accordent moins ensemble ?..... [1]

« Comment fera ce que le peuple les estimera experts et sçavants, veu qu'eux-mesmes s'entr'appellent ignorants et asniers ? Qu'ils soient appelez à un malade, l'un après l'autre, vous les trouvez du tout contraires, aussi bien que tous ensemble, et à la cognaissance de la maladie, et à la guérison. »

Cette jalousie professionnelle était cependant plus apparente que réelle. En dehors des rivalités de la clientèle, les médecins s'entendaient admirablement pour festiner à tout propos. On banquetait en l'honneur de St-Luc et de St-Côme, après chaque thèse, à l'élection du doyen, aux anniversaires, aux commémorations.... C'est dans ces confraternelles agapes que se retrempait cet esprit

1. D'un ennemi voulez-vous vous défaire ?
Ne cherchez pas d'assasins,
Donnez-lui deux Médecins,
Et qu'ils soient d'avis contraire.
PELLISSON.

de corps et de discipline, qui avait fait la grandeur de la Faculté. En entendant les nouveaux docteurs prononcer le serment hippocratique, on ne pouvait oublier les principaux articles des statuts, qui, à tous, prescrivaient de cultiver l'amitié, de respecter les anciens, d'être bienveillants pour les jeunes, de conserver dans les assemblées et réunions la gravité, la décence et la douceur.

Il est probable que les banquets n'étaient pas considérés comme assemblées médicales, car on y riait fort, on y buvait sec les meilleurs crûs de Bourgogne, on y tenait de joyeux discours, et dans les allocutions du président peut-être n'y avait-il que les fameux compliments connus de Molière :

Salus, honor et argentum,
Atque bonum appetitum.

On connaissait d'ailleurs et mieux qu'aujourd'hui, les préceptes de l'école de Salerne, préceptes écrits, en grande partie, par Giles de Corbeil et Macer Floridus. La traduction qu'en ont faite MM. Darenberg et Maux Saint-Marc nous met très bien au courant des mœurs médicales du moyen âge. Il y était dit notamment pour prévenir l'ingratitude des malades, *(Ad prœcavendam œgrorum ingratitudinem)* :

L'élève d'Hippocrate, en sa pénible étude,
Est trop souvent payé de noire ingratitude....
Lorsque son patient de plaintes l'importune,
Le docteur attentif à sa propre fortune,
Profitant de ses cris, obtient sur le moment,
Quelque gage bien sûr, un bon nantissement,

Ou mieux, argent comptant, fait solder son mémoire.
Du malade sauvé chétive est la mémoire :
En ennemi l'on sait qu'il traite sans égard
Le maladroit qui parle honoraires trop tard.

Nos anciens étaient sans pitié pour le médicastre, ce déclassé ignorant qui, à toutes les époques, tend à se faufiler dans les rangs du corps médical; voici le passage qui le concerne dans les préceptes :

Il n'est pas d'ignorant, de charlatan stupide,
D'histrion imposteur, ou de Juif fourbe, avide,
De sorcière crasseuse ou de barbier bavard,
De faussaire impudent, ou de moine cafard,
De marchand de savon, ou d'aveugle oculiste
De baigneur imbécile, ou d'absurde alchimiste,
Pas d'hérétique impur qui ne se targue, enfin,
Du beau titre, du nom sacré de médecin.

La vulgarisation de la science médicale était loin d'être en honneur au moyen âge. Celle-ci restait cachée dans le sanctuaire doctoral, enveloppée de mystères auxquels jamais on ne devait initier un profane. La recommandation des secrets de notre art était adressé aux jeunes docteurs, dans ce fameux épilogue :

Gardez surtout, gardez qu'un profane vulgaire
De votre art respecté ne perce le mystère :
Son éclat dévoilé perdrait sa dignité.
D'un mystère connu décroît la majesté.

. . . .

Et l'auteur, en faisant appel à Dieu, médecin suprême, allait jusqu'à demander le bannissement du médecin révélateur :

Exsul sit medicus physicus secreta revelans.

AMEN.

LES GRANDES ÉPIDÉMIES

La Peste.

Plusieurs grandes épidémies de peste avaient déjà frappé le genre humain : la peste d'Athènes au ve siècle avant l'ère chrétienne, la peste Antonine au IIe siècle, sous le règne de Marc-Aurèle, celle du IIIe siècle, sous le règne de Gallus, quand survint la grande et terrible épidémie du VIe siècle, connue sous le nom de peste inguinale, qui, après avoir ravagé Constantinople, se répandit en Ligurie, dans les Gaules et en Espagne.

C'est en 542, dit Procope [1], qu'éclata une épidémie, qui consuma presque tout le genre

1. Procope, historien grec né à Césarée, en l'an 500, a laissé des œuvres nombreuses parmi lesquelles *l'Histoire de son temps,* en 8 livres. *Procopii Caesariensis, Historiam sui temporis libri* VIII, interprete Claudio Maltreto. *Pestilentia gravissima.* Sa description de la peste est un chef-d'œuvre de littérature médicale, dans laquelle rien n'est omis, pas même les différentes formes cliniques.

humain. — « Elle parcourut le monde entier, frappant cruellement les peuples les plus divers, n'épargnant ni sexe ni âge. Les différences d'habitation, de régime, de tempérament, de profession, ou de toute autre nature, ne l'arrêtaient point. Ceux-ci étaient atteints en été, ceux-là en hiver ou dans les autres saisons.

« Elle commença par la ville de Peluse en Egypte, d'où elle s'étendit, suivant un double courant : d'une part sur Alexandrie et le reste de l'Egypte ; de l'autre sur la Palestine qui touche à l'Egypte. Après quoi, elle envahit l'univers, marchant toujours par intervalles réguliers de temps et de lieux.... Au printemps de 543, elle s'introduisit à Constantinople. Voici comment elle s'annonçait :

« Plusieurs croyaient voir des esprits, ayant revêtu la forme humaine. Il leur semblait alors que l'individu qui se dressait devant eux les frappait à certains endroits du corps. Ces apparitions étaient le signe du début de la maladie.... L'invasion de la maladie n'avait pas lieu chez tous de la même manière. Quelques-uns ne voyaient ces apparitions qu'en rêve, et ne croyaient pas moins ouïr une voix qui leur annonçait leur inscription sur la liste de ceux qui allaient mourir. Le plus grand nombre n'étaient obsédés, ni pendant la veille ni pendant le sommeil, de ces apparitions aux prédictions sinistres. La fièvre les prenaient tout à coup, les uns au moment de leur réveil, les autres à la promenade, plusieurs au milieu de leurs occupations habituelles. Leur corps ne chan-

geait pas de couleur et leur température n'était pas celle de l'état fébrile. On n'apercevait aucun indice d'inflammation. Du matin au soir, la fièvre était si légère qu'elle ne faisait pressentir rien de grave soit au malade, soit au médecin qui tâtait le pouls. Aucun de ceux qui présentaient ces symptômes ne paraissaient en danger de mort. Mais, dès le premier jour chez les uns, le lendemain chez d'autres, ou quelques jours après chez plusieurs, on voyait naître et s'élever un bubon, non-seulement à la région inférieure de l'abdomen qu'on appelle les aines, mais encore dans le creux des aisselles ; parfois derrière les oreilles et sur les cuisses.

« Les caractères principaux de l'invasion étaient, à peu près chez tous, ceux que je viens d'indiquer. Pour le reste, je ne puis rien préciser, soit que les variations qui survenaient tinssent au tempérament des sujets, soit que l'Auteur suprême de la maladie lui imprimât, par un acte exprès de sa volonté, ces modifications accidentelles. Les uns, plongés dans un profond assoupissement, d'autres en proie à un délire furieux présentaient les divers symptômes observés en pareil cas. Ceux qui étaient assoupis restaient dans cet état, comme ayant perdu le souvenir des choses et de la vie ordinaire. S'ils avaient auprès d'eux quelqu'un pour les soigner, ils prenaient de temps en temps les aliments qu'on leur offrait. S'ils étaient abandonnés, ils ne tardaient pas à mourir d'inanition. Les délirants privés de sommeil et sans cesse

poursuivis par leurs hallucinations, se figuraient voir devant eux des hommes prêts à les tuer, et ils prenaient la fuite en poussant d'horribles hurlements. Les individus, qui étaient attachés à leur service, se trouvaient dans une situation des plus pénibles, et n'inspiraient pas moins de pitié. Ce n'est pas qu'ils fussent plus exposés à contracter la maladie dans l'intimité de ces rapports ; car ni médecin, ni toute autre personne ne la gagnèrent par le contact. Ceux même, qui lavaient et ensevelissaient les morts, restaient contre toute attente sains et saufs pendant leur besogne. Plusieurs d'entre eux, atteints dans un autre moment, sans motif apparent, mouraient subitement. Les serviteurs des malades, sans cesse occupés à replacer dans leur lit ceux qui se roulaient par terre, devaient aussi arrêter et contenir de force ceux qui cherchaient à se précipiter par les fenêtres. D'autres, voyant de l'eau, couraient s'y jeter, non pour calmer leur soif, mais parce qu'ils n'étaient pas maîtres de leur raison. Il fallait aussi lutter avec les malades pour leur faire prendre quelques aliments qu'ils n'acceptaient pas sans résistance. Les bubons s'affaissaient chez certains malades qui n'avaient eu ni assoupissement ni délire, et ils succombaient dans des souffrances atroces.

« Comme on ne comprenait rien à cette étrange maladie, certains médecins pensèrent que sa source secrète résidait dans les bubons, et ils prirent le parti de pratiquer l'ouverture des cadavres. La dissection des

bubons mit à nu des charbons sous jacents, dont la malignité amenait la mort soudainement ou après quelques jours. Il ne manqua pas de malades dont le corps entier se couvrit de taches noires de la dimension d'une lentille. Ces malheureux ne vivaient pas même un jour et expiraient tous dans une heure. D'autres, en assez grand nombre, mouraient tout à coup en vomissant du sang. Ce que je puis affirmer, c'est que les plus savants médecins avaient condamné bien des malades qui furent sauvés contre toute espérance. A l'inverse, on en vit succomber beaucoup au moment même où on leur promettait la guérison. C'est que les causes de la maladie dépassaient les bornes de la raison humaine, et l'événement trompait toujours les prévisions les plus naturelles. Quant au traitement essayé, les effets en étaient très variables suivant les sujets. En somme, on n'avait découvert aucun moyen efficace, soit pour prévenir à temps l'invasion de la maladie, soit pour en conjurer la terminaison funeste, quand elle s'était déclarée. On ne savait, en effet, ni pourquoi l'on tombait malade, ni pourquoi l'on guérissait.

« Les femmes enceintes qui étaient attaquées étaient inévitablement vouées à la mort. Les unes succombaient en avortant ; d'autres arrivées au terme de la gestation, mouraient aussitôt en accouchant, de même que leurs enfants. On n'en compta, dit-on, que trois qui survécurent, après s'être délivrées de fœtus morts dans leur sein. On n'en cite qu'une seule dont le nouveau-né conti-

nua à vivre, quoique sa mère eût rendu l'âme en le mettant au monde.

« Ceux dont le bubon prenait le plus d'accroissement et mûrissait en suppurant, réchappèrent pour la plupart, sans doute parce que la propriété maligne du charbon déjà bien affaiblie avait été annihilée. L'expérience avait prouvé que ce phénomène était un présage presque assuré du retour de la santé. Ceux, au contraire, dont la tumeur ne changeait pas d'aspect depuis son éruption, étaient frappés des accidents redoutables que j'ai signalés. On en voyait dont les cuisses se desséchaient, ce qui empêchait la tumeur, quoique bien développée, d'entrer en suppuration. Quelques-uns se guérirent au prix d'une infirmité de la langue, qui les réduisit pendant tout le reste de leur vie à bégayer ou à n'articuler que des paroles confuses et inintelligibles.

« L'épidémie de Constantinople dura quatre mois, et pendant trois mois elle sévit avec violence. Avec les progrès de la maladie, le chiffre des morts s'accrut chaque jour presqu'à cinq mille, pour s'élever enfin à dix mille et même davantage. »

Nous passerons la description importante que donne Procope de l'effet moral de l'épimie sur le peuple, des scènes de terreur, de dévouement et d'égoïsme, de superstition, qui se montrèrent dans la ville, sous l'influence de la peur d'une contagion problématique.

Evagre, le Scholastique, autre historien

grec du sixième siècle, a raconté dans ses œuvres l'histoire de la peste de Constantinople. Il dit avoir observé notamment que des individus qui avaient réchappé une première et une deuxième fois, ne résistaient pas à une nouvelle attaque ; — que d'autres qui fuyaient une localité infectée étaient frappés, après quelques jours d'incubation du principe morbide, dans l'endroit où ils s'étaient réfugiés, au milieu d'une population jusque là indemne du fléau.

En suivant la marche de l'épidémie d'Orient en Occident, nous la voyons débuter toujours dans les ports de mer et s'étendre ensuite dans l'intérieur des terres. L'importation se faisait par la voie des navires avec d'autant plus de facilité qu'on ne prenait aucune précaution pour se préserver des maladies pestilentielles par la patente du bord, les lazarets et les quarantaines. Elle pénétra donc chez nous par nos ports de la Méditerranée.

Ce fut en 549 que la peste fut signalée en Gaule. « Pendant ce temps, dit Grégoire de Tours, *la maladie qu'on nomme inguinale,* ravageait plusieurs pays, et la province d'Arles était cruellement dépeuplée [1]. »

L'illustre historien écrit dans un autre passage : « Nous apprîmes cette année que la ville de Narbonne était dévastée par la *maladie des aines,* si bien que quand on était frappé, on succombait aussitôt. Félix, évêque de Nantes, en fut atteint et parut très grave-

1. *Georgius Florentius Gregorius, Historia Francorum,* de 417 à 591. Lib. IV et VI.

ment malade.... La fièvre ayant cessé, l'humeur se porta sur les jambes qui se couvrirent de pustules. C'est alors qu'après l'application d'un emplâtre trop chargé de cantharides, ses jambes tombèrent en pourriture et il cessa de vivre dans la soixante-dixième année de son âge. . . . .

. . . .

« Avant que le fléau eût envahi l'Auvergne, de grands prodiges avaient envahi la contrée..... L'épidémie survint (567) et il y eût, dans toute cette région, une telle mortalité qu'il est impossible de donner le nombre des individus qui périrent en masse. Un certain dimanche, dans la basilique de Saint-Pierre, à Clermont, on compta jusqu'à trois cents cadavres. La mort en effet était soudaine. Il naissait à *l'aine* ou *sous l'aisselle* une plaie en forme de serpent, dont l'action était telle sur les hommes, qu'ils rendaient l'âme le deuxième ou le troisième jour, et que sa violence leur ôtait complètement le sens.... Dans ce temps-là, Lyon, Bourges, Châlons et Dijon furent fortement dépeuplés par la maladie.

« En 590, les villes de Viviers et d'Avignon furent cruellement ravagées par la *maladie inguinale*. C'est en 587 que la peste éclata à Marseille. Un navire venant d'Espagne, chargé de marchandises, entra dans le port ; il recélait par malheur le foyer de la maladie. Plusieurs personnes ayant fait divers achats, tous les habitants d'une maison au nombre de huit furent enlevés par cette contagion. L'incendie ne gagna pas tout d'abord le reste de la ville. Mais, après un certain temps, comme

lorsque le feu couve dans une moisson, l'embrasement s'étendit sur Marseille tout entier. L'évêque Théodore se tint enfermé dans l'enceinte de la basilique de Saint-Victor, avec le petit nombre de personnes qui étaient restées auprès de lui; et c'est là, qu'au milieu de la désolation générale, il implorait, par des veilles et des prières, la miséricorde de Dieu, jusqu'au moment où la fin de la mortalité ramena le calme. Après deux mois d'interruption, la population rassurée crut pouvoir rentrer dans la ville; mais le fléau reparut et ceux qui étaient revenus furent emportés. Depuis lors, la même maladie ravagea Marseille à plusieurs reprises. »

Anglada [1], qui a, comme nous, emprunté ces citations à Grégoire de Tours, pense que la maladie, qui désola Strasbourg en 591, ne pouvait être indubitablement que la peste inguinale, qui courait alors le monde. Il cite à l'appui de son assertion ce passage de l'historien-poète Kleinlaudl traduit par le Dr Bœrsch : « En 591, il y eut une grande mortalité dans tous les pays, au point que les hommes tombaient dans les rues, dans les auberges, dans les sociétés, et étaient trépassés. Et quand une personne éternuait, son âme s'envolait. De là vient le mot : Dieu vous aide ! Et quand une personne bâillait, elle mourait. De là vient que quand on bâille, on fait le signe de la croix devant la bouche. »

Tels sont les documents que nous possé-

1. Anglada. *Etude sur les maladies eteintes et les maladies nouvelles.*

dons sur la grande épidémie de peste inguinale du VIe siècle, documents que l'Histoire de la Médecine devait emprunter aux historiens, à défaut d'auteurs médicaux de cette époque.

La Peste noire.

La peste noire du XIVe siècle fit encore plus de ravages que la peste bubonique du VIe siècle et que toutes les épidémies de peste observées jusqu'à nos jours. Elle fit dans le monde entier, en l'espace de quatre ans, plus de 75 millions de victimes, la moitié environ de la population totale. Comme tous les fléaux pestilentiels, elle venait de l'Orient, de l'Inde, et peut-être de la Chine. L'Europe fut envahie de l'Est à l'Ouest et du Sud au Nord. Après Constantinople, toutes les îles et les côtes Méditerranéennes furent attaquées et devinrent successivement de nombreux foyers d'où rayonnaient des courants épidémiques vers l'intérieur. Constantinople perdit les deux tiers de sa population, Chypre autant, et le Caire compta 15.000 morts. Florence paya un tribut énorme au fléau, à ce point que celui-ci a souvent été désigné sous le nom de peste de Florence : 100.000 personnes y périrent, a dit Boccace. Venise eut

70.000 victimes, Naples 60.000, la Sicile 53.000, Gênes 40.000, Rome un nombre incalculable. L'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, la Pologne et la Russie furent presqu'aussi éprouvées que l'Italie. A Londres, on inhuma 100.000 cadavres dans les cimetières. Il en fut de même en France. Avignon perdit, en sept mois, 150.000 habitants, parmi lesquels la belle Laure de Noves immortalisée par Pétrarque, qui succomba, en 1348, à l'âge de 41 ans. A Marseille, il y eut, en un mois, 56.000 victimes, à Montpellier les trois quarts de la population et tous les médecins furent frappés par l'épidémie ; Narbonne eut 30.000 morts et Strasbourg 16.000, dans la première année de l'épidémie.

Paris ne fut pas épargné. La *Chronique de St-Denis* nous apprend que : « En l'an de « grâce 1348, commença la devant dicte mor- « talité au royaume de France, et dura envi- « ron un an et demi, pou plus pou moins, en « tele maniere que à Paris mouroit bien jour « par aultre, huit cents personnes..... En « l'espace du dict an et demi, selon que les « aulcuns disoient, le nombre des trépassés, « à Paris, monta à plus de 50 mille, et à la « ville de Saint-Denis, le nombre s'éleva à « 16 mille. » [1]

Parmi les victimes furent la reine Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI, Jeanne II, reine de Navarre, petite-fille de Philippe le Bel. En même temps, succombait, en Espagne, Alphonse XI de Castille,

1. Traduction de Laurent Joubert de Montpellier.

parmi le nombre immense de personnes, dit Mariana, qui moururent de cette épidémie. Heureusement, disent les chroniqueurs, que pendant les années, qui suivirent la disparition du fléau, la fécondité des femmes fut prodigieuse, comme si la nature voulait réparer les ravages que la mort avait produits dans les populations.

Les symptômes et l'histoire de la peste ont été décrits par plusieurs témoins oculaires. Gui de Chauliac, chirurgien habile et professeur à la Faculté de Montpellier, en a fait le récit suivant :

« La maladie étoit telle qu'on n'a ouy parler « de semblable mortalité, laquelle apparut « en Avignon, l'an de Nostre Seigneur 1348, « en la VIe année du Pontificat de Clement VI, « au service duquel j'estois pour lors, de sa « grace moy indigne.

« Et ne vous déplaise si je la racompte « pour sa merveille et pour y pourvoir, si « elle advenait derechef.

« La dite mortalité commença à nouvau « mois de janvier, et dura l'espace de sept « mois.

« Elle fust de deux sortes : la première « dura deux mois, avec fièure continue, et « crachements de sang ; et on en mouroit « dans trois jours.

« La seconde fust, tout le reste du temps, « aussi auec fièure continue et apostèmes et « carboncles ès parties externes, et princi- « palement aux aisselles et aisnes ; et on en « mouroit dans cinq jours. Et fust de si « grande contagion (spécialement celle qui

« étoit avec crachement de sang) que non-
« seulement en séjournant, ains aussi en
« regardant, l'un la prenoit de l'autre, en
« tant que les gens mouroient sans serui-
« teurs et estoient ensevelis sans prestres.

« Le père ne visitoit pas son fils, ne le fils
« son père. La charité estoit morte et l'espé-
« rance abattue.

« Je la nomme *grande,* parce qu'elle occupa
« tout le monde, ou peu s'en fallut.

« Car elle commença en Orient, et ainsi
« jettant ses flesches contre le monde, passa
« par nostre région vers l'Occident.

« Et fust si grande qu'à peine elle laissa la
« quatriesme partie des gens.....

« Par quoy elle fust inutile et honteuse
« pour les médecins ; d'autant qu'ils n'o-
« soient visiter les malades de peur d'être
« infects ; et quand ils les visitoient, n'y fai-
« soient guières et ne gaignoient rien, car
« tous les malades mouroient, excepté quel-
« que peu, sur la fin qui en eschappèrent
« avec les bubons meurs.

« Pour la préseruation, il n'y auoit rien de
« meilleur que de fuir la région avant que
« d'estre infect, et se purger auec pilules
« aloëtiques ; et diminuer le sang par phlébo-
« tomie, amender l'air par le feu, et conforter
« le cœur de thériaque et pommes, et choses
« de bonne odeur ; consoler les humeurs de
« bol arménien, et résister à la pourriture
« par choses aigres. Pour la curatiue on
« faisoit des seignées et éuacuations, des
« électuaires et sirops cordials. Et les apos-
« tèmes extérieurs estoient meuris auec des

« figues et oignons cuits, pilez et meslez
« auec du leuain et du beurre ; puis estoient
« ouverts et traités de la cure des ulcères.

« Les carboncles estoient ventousez, scari-
« fiez, et cautérisez.

« Et moy, pour éuiter infamie, n'osay point
« m'absenter ; mais, auec continuelle peur,
« me préservay tant que je pûs, moyennant
« les susdits remèdes.

« Ce néanmoins, vers la fin de la mortalité,
« je tombay en fièure continue auec un apos-
« tème à l'aisne, et maladiay près de six se-
« maines ; et fus en si grand danger que
« tous mes compagnons croyoient que je
« mourusse ; mais l'apostème estant meury
« et traité comme j'ay dit, j'en échappay au
« vouloir de Dieu. »

D'après les écrits du temps, beaucoup de malades mouraient le jour même de l'invasion de la maladie. Celle-ci s'annonçait par une fièvre violente avec céphalalgie, vertiges, somnolence, incohérences dans les idées et perte de la mémoire ; la langue et le palais étaient noirâtres et brûlés, et exhalaient une fétidité insupportable. D'autres étaient atteints d'une inflammation violente du poumon avec hémorrhagie ; et aussitôt la gangrène se manifestait par des taches noires sur tout le corps. Mais si au contraire le corps se couvrait d'abcès, les malades avaient quelques chances de guérir.

La médecine était impuissante, tous les médicaments mis en usage étaient inefficaces. La maladie atteignait tout le monde

indistinctement: riches ou pauvres, robustes ou débiles, vieux ou jeunes. Dès les premiers symptômes, les malades tombaient dans un profond découragement et perdaient tout espoir de salut. Cette prostration morale aggravait encore leur état et avançait l'heure de leur mort.

La crainte de la contagion était telle qu'on ne trouvait personne pour soigner les pestiférés. Les membres du clergé stimulés par le pape se montraient encore au chevet des mourants qui abandonnaient tous leurs biens à l'Eglise. Le fléau était, presque partout, considéré comme une punition de Dieu ; et, dans cette idée, on voyait une foule d'individus des deux sexes se rassembler pour faire pénitence, errant à moitié nus dans les carrefours, se flagellant réciproquement pendant le jour et tenant des assemblées scandaleuses pendant la nuit. Dans certains endroits, les Juifs furent accusés d'être les auteurs de cette peste, en empoisonnant les puits. Ils furent persécutés et beaucoup furent brûlés vifs par les sectes fanatiques des *Flagellants*, des *Bégards* et des *Turlupins*, soutenus par les prêtres, malgré l'intervention de Clément VI.

Les médecins étaient convaincus non seulement de la contagion mais encore de sa transmission par les yeux et par la parole des malades. Ceux-ci devaient donc fermer les yeux et se couvrir de leur drap, quand le médecin, le prêtre ou un ami venait les visiter. *Cum igitur medicus vel sacerdos, vel amicus aliquem infirmum visitare voluerit,*

moneat et introducat œgrum suos claudere et linteamine operire. Guillaume de Machaut, poète et valet de chambre de Philippe-le Bel, mentionne ce fait dans une de ses poésies :

Po osoit a l'air aler.
Ne de pres ensemble parler ;
Car leurs corrumpues alaines
Corrumpoient les autres saines.

Et, dans la préface du Décameron, Boccace dit à son tour : « Le fléau se communiquait, comme le feu aux matières combustibles. On était atteint en touchant les malades ; il n'était pas même nécessaire de les toucher. Le danger était le même, quand on se trouvait à portée de leur parole, ou encore quand on jetait les yeux sur eux. »

En résumé, il paraît certain que les personnes qui soignaient les patients prenaient leur maladie.

La contagion de la peste est d'ailleurs établie par toutes les relations qui en ont été faites par les historiens du moyen âge. Les réglements édictés contre les pestiférés étaient barbares et inhumains. « Les personnes saines et malades de toute une famille infectée de la peste étaient, dit Black [1], sans distinction, incarcérées dans leur maison, sur la porte de laquelle on traçait une croix rouge, avec cette épitaphe désespérante : *Dieu ayez pitié de nous !* Personne ne pouvait en sortir, et il n'était permis d'y en-

1. Black. *Histoire de la médecine et de la chirurgie.*

trer qu'aux médecins, aux garde-malades, ou aux personnes autorisées par le gouvernement. Les portes de cette prison domestique étaient gardées jusqu'à ce que tous les enfermés y eussent perdu la vie ou recouvré la santé. »

On jugera de la terreur que répandait autrefois le fléau pestilentiel par les précautions que devaient prendre les médecins qui allaient donner leurs soins aux malades. Dans son traité de la peste, Mauget a donné le dessin du costume que devaient revêtir tous ceux qui approchaient les pestiférés.

« Il est, dit-il, de maroquin de Levant, le masque et les yeux de cristal, et un long nés rempli de parfums. Le nés en forme de bec n'a véritablement que deux trous, un de chaque côté, à l'endroit des ouvertures du nés naturel ; mais cela peut suffire pour la respiration, et c'est pour porter avec l'air que l'on respire l'impression des drogues renfermées plus avant dans le bec. Sous le manteau, on porte ordinairement des bottines faites de maroquin de Levant, des culottes de peau unie, qui s'attachent aux dites bottines, et une chemisette aussi de peau unie, dont on renferme le bas dans les culottes, le chapeau et les gans sont aussi de même peau. »

Cet accoutrement ressemblait assez à un scaphandre dont toutes les pièces étaient en peau.

Pour ne pas effrayer la population, il était interdit de donner de la publicité aux enterrements. Dans l'ordonnance des magistrats

de Paris, du 13 septembre 1533, il était dit :

« Pareillement laditte chambre deffend par provision comme dessus, à tous crieurs de corps et de vins, et autres de quelque état ou condition qu'ils soient, de tendre ou faire tendre ès esglises, maisons, portes et huis d'icelles de ceste ditte ville, ou fauxbourgs d'icelle, aucuns draps pers (noirs), ne autres accoutumez estres tendus ès mortuaires et bouts de l'an, sur peine de la privation de leurs offices et estats, et confiscations de leurs biens et des dits draps. »

Il faut bien convenir que les grandes épidémies de peste étaient de nature à effrayer les populations ignorantes du VIe et du XIVe siècle. Les relations des historiens nous les montrent aux prises avec les idées superstitieuses de l'antiquité, se débattant contre un ennemi invisible dont les coups les frappent au hasard, les paralysent et les terrifient. « Au milieu de ces orgies de la mort, écrit Anglada [1], la pensée du salut absorbe en effet tout autre sentiment. Dominée par l'instinct de la conservation, l'âme étale, sans pudeur, sa lâcheté, son égoïsme, ses superstitions. Les liens sociaux se brisent ; les affections du cœur s'éteignent. La couche des malades est désertée ; on fuit avec horreur cet air empesté et ces contacts mortels. Les cadavres abandonnés sans sépulture attisent par leurs exalaisons putrides le foyer virulent. Le désordre moral bouleverse toutes les conditions ordinaires de l'exis-

1. Anglada. *Etudes sur les maladies éteintes.*

tence. Les passions n'ont plus de frein; la voix de l'autorité est méconnue;... les rouages de la civilisation s'arrêtent. »

Quant aux autres épidémies de peste qui sévirent périodiquement en France du XIVe au XVIIIe siècle, nous ne possédons sur elles que fort peu de documents. Nous avons eu cependant entre les mains un opuscule de Pierre Sordes, de Figeac, qui fut atteint de la maladie en 1587, à l'âge de vingt ans, et qui écrivit ensuite un traité de la peste dédié au cardinal de Sourdis, archevêque d'Aquitaine. L'auteur s'est attaché à expliquer tout d'abord les marques de préservation de l'infection qui étaient en usage : éviter la fatigue, la colère, l'intempérance, « l'embrassement des femmes, d'autant que leur fréquentation esnerve nos forces et affoiblit nos esprits; » se vêtir « de burat d'Avergne et de camelot gros d'Escot, avec colet en maroquin de senteur », parfumer ses habits avec « laurier, rosmarin, serpoulet, marjolaine, sauge, fenouil, bois de genebrier, myrrhe, encens, etc. », désinfecter la chambre « avec des fumigations de bon foin sec, ne pas sortir de bonne heure, sans avoir bu et déjeuné, et se boucher les oreilles d'un peu de cotton qui sente à musc, tenir dans la bouche un clou de girofle ou de racine d'angélique, munir ses mains d'une esponge, imbuë de bon vinaigre roset qu'il faut flairer souvente fois, porter sur son estomach, une avelane replie d'argent vif et un petit bourset, où il y ait de l'arsenic, enfin prendre

deux fois par semaine une pilule composée d'aloës, de myrrhe et de safran. »

Malgré toutes ces précautions, Pierre Sordes fut atteint de la peste ; il eut un bubon dans l'aine gauche, qui lui causa une vive douleur et sur lequel il appliqua « *un emplastre de diachyllum cum gummis* », et ensuite un vésicatoire. Mais ne pouvant obtenir la résolution, sentant ses forces anéanties et apercevant tout son corps « couvert de mor-
« pilles et taches noires, pronostics mortels,
« dit-il, à tous ceux qui s'en trouvoient
« marqués,... il fallut enfin que la main du
« chirurgien (qui seul restoit en vie) s'y por-
« tat pour par cautere actuel percer l'apos-
« ture... Deslors ma fiebure cessa peu à peu.
« J'eusse esté parfaitement guery dans huict
« jours après l'application dudit cautere,
« sans l'excez que je fis, en lisant en une fe-
« nestre Bartas et son commentaire, sur le
« traicté de la maladie ; ce qui me revient à la
« fiebure, et me cuida emporter.

« C'est l'expérience que je fis à Figeac,
« l'an 1587, que la Peste emporta 2,500 per-
« sonnes ; avec toutes les miseres et calami-
« tez qui se peuvent lire dans les Histoires
« Grecques et Romaines. »

Le Mal des ardents

Vers la fin du Xe siècle apparut en Europe une nouvelle épidémie dont les ravages portèrent l'épouvante parmi les populations des contrées occidentales, qui la désignèrent sous le nom de *mal des ardents,* feu sacré, feu St-Antoine, feu St-Marcel, feu d'enfer.

Cette grande épidémie du moyen âge est considérée par les auteurs modernes comme une des formes de l'ergotisme, malgré les conclusions contraires des membres de la Commission de 1776, Jussieu, Paulet, Saillant et Teissier, chargés par la *Société royale,* de faire un rapport sur la nature de cette affection. D'après le travail de la Commission, le *mal des ardents* était une sorte de peste, avec bubons, charbons et pétéchies, tandis que le feu St-Antoine n'était autre que l'ergotisme gangréneux. Exemple remarquable de la confusion dans laquelle tombent certains faits scientifiques, par le défaut de contrôle des auteurs ! C'est dans ce cas que l'on peut constater l'importance de l'histoire. Voici en

effet ce que l'on trouve dans la chronique de Frodoard pour l'année 945, d'après la traduction de Sauval :

« L'an 945, dans la ville de Paris et dans de « nombreux villages des environs, la plaie « du feu *(ignis plaga)* attaquait les membres « et les consumait entièrement petit à petit, « jusqu'à ce que la mort finît ce supplice. « Quelques-uns survécurent, grâce à l'inter- « cession des saints. Mais un grand nombre « furent guéris dans l'église Notre-Dame de « Paris. Quelques-uns se croyant délivrés « tentèrent de revenir chez eux, mais ce feu « se ralluma et ne s'éteignit de nouveau que « par leur retour à l'église. »

Sauval fait remarquer qu'à cette époque l'église Notre-Dame servait d'hôpital pour les malades atteints du mal des ardents, et qu'elle en contenait parfois plus de six cents.

Un autre chroniqueur, Raoul Glaber[1] mentionne de son côté, « qu'en 993 régnait parmi « les hommes une maladie meurtrière. C'était « une sorte de feu caché *ignis occultus* qui « attaquait les membres et les détachait du « tronc après les avoir consumés. Chez un « grand nombre, l'effet dévorant de ce feu « s'opéra dans l'espace d'une nuit.....

« En 1039, la vengeance divine s'appe- « santit de nouveau sur les humains. « une ardeur mortelle *(mortifer ardor)* fit

1. La chronique de Raoul Glaber, bénédictin de Cluny, va de l'an 900 à 1046. Elle a été imprimée dans les *Historiae Francorum* de P. Pithou, dans les *Scriptores scriptorum* Cœtanei de Duchesne, et traduite dans la collection des mémoires sur l'histoire de France de Guizot.

« périr beaucoup de monde, tant dans les « classes élevées que dans les classes « moyennes et infimes de la population. Chez « plusieurs, certains membres se détachè- « rent, et ils restèrent ainsi mutilés pour « servir d'exemple à ceux qui viendraient « après eux. »

Dans la *Chronique de France,* depuis l'origine de la monarchie jusqu'en 1029[1], le moine Adhémar parle en ces termes de la même épidémie : « Dans ce temps-là, un feu de pes- « tilence *(pestilentiae ignis)* embrasa les po- « pulations du Limousin. Un nombre infini « de personnes des deux sexes étaient « consumées par un feu invisible. »

Michel Félibien, bénédictin de Saint-Maur, nous fournit encore un document sur l'épidémie gangreneuse. Il dit, dans son *Histoire de Paris :* « En la même année (1129) Paris, « comme tout le reste de la France, fut affli- « gée de la *maladie des ardents*. Ce mal, quoi- « que déjà connu par la mortalité qu'il avait « causée dans les années 945 et 1041 était « devenu d'autant plus terrible qu'il parais- « sait sans remède. La masse du sang toute « corrompue par une chaleur interne qui « dévorait les corps entiers, poussait, au « dehors, des tumeurs qui dégénéraient en « ulcères incurables et faisaient périr des « milliers d'hommes. »

Nous pourrions faire de plus nombreuses citations encore, toutes empruntées à nos

1. Publié par le père Labbe dans la *Nouvelle bibliothèque des manuscrits.*

anciens chroniqueurs, mais nous pensons avoir apporté assez de documents pour établir que le *mal des ardents* était bien une pestilence que l'on ne peut confondre avec les symptômes connus de l'ergotisme gangréneux. Etait-elle donc d'une nature spéciale, une peste à forme gangreneuse ? Nous ne pouvons affirmer autre chose qu'elle n'avait aucun rapport avec l'empoisonnement par les farines contenant une quantité plus ou moins grande de ce champignon parasite *(sphacelia)*, qui se développe sur tous les épis des graminées en général et principalement sur le seigle. Ses débuts étaient brusques et étaient suivis souvent très rapidement d'une terminaison fatale. La peste ardente n'avait pas de prodrômes avec symptômes généraux, pas de périodes marquées comme dans l'ergotisme gangréneux, mais bien au contraire une marche irrégulière, rapide dans son évolution, « dévorant, comme l'a dit Mézeray, les pieds, les bras, le visage, les parties honteuses, en s'en prenant le plus souvent en l'aine. »

Les fièvres éruptives au VI[e] siècle
Variole. — Rougeole. — Scarlatine

Avant le VI[e] siècle, le siècle terrible de la grande épidémie de peste, on n'avait jamais entendu parler de fièvres éruptives. La variole, la rougeole, la scarlatine, étaient inconnues des Anciens. Ni Hippocrate, ni Galien, ni les quelques médecins grecs qui exerçaient à Rome n'ont jamais fait mention de ces maladies. Les historiens et les poètes de la Grèce et de l'Italie, qui ont beaucoup écrit sur les choses de la médecine, sont restés muets sur ces trois grandes questions de la pathologie [1]. Quelques auteurs ont bien essayé de torturer les textes, pour leur faire donner quelques indices sur les exanthèmes contagieux, mais ils en ont été

1. Les satiriques n'auraient pas manqué de parler des cicatrices de la variole. Et Martial notamment, qui allait dans les bains publics pour relever les infirmités et les défauts physiques de ses contemporains, afin de les divulguer dans ses mordantes épigrammes, aurait été heureux d'avoir à se moquer des faces criblées, en apparence d'écumoire.

pour leurs frais d'imagination : Il est acquis aujourd'hui que les fièvres éruptives sont des maladies nouvelles, qui ont fait leur première apparition au moyen âge.

Le premier document que possède l'histoire de la médecine nous a été donné par Marius, évêque d'Aventicum (Avenches), en Suisse. Il dit dans sa chronique : L'an 570, une violente maladie, avec cours de ventre et variole, affligea cruellement l'Italie et la Gaule. « *Anno 570, morbus validus cum profluvio ventris, et variola, Italiam Galliamque valde affecit.* »

Dix ans plus tard, Grégoire de Tours décrivait les symptômes de l'épidémie nouvelle en ces termes [1]:

« La cinquième année du roi Childebert, « 580, la région d'Auvergne fut inondée par « un grand déluge.... et de nombreux prodi- « ges qui furent suivis d'une épidémie meur- « trière, qui envahit toutes les Gaules. Ceux « qu'elle attaquait avaient une fièvre violente « accompagnée de vomissements, de gran- « des douleurs dans la région des reins et « de lourdeurs dans la tête et le cou. Les « matières rejetées par la bouche étaient jau- « nes et même vertes. Plusieurs assuraient « que c'était un poison secret. Les paysans « appelaient cela pustules corales [2]. Ce qui

1. Gregorii Turonensis. *Opera omnia.* Lib. V, cap XXXIV.
2. Du bas. lat. *corallum,* qui signifiait cœur, poumons, intestins, et, par extension de sens, intérieur du corps.

C'est la douleur, c'est la bataille
Qui li detrenche la coraille.

Roman de la Rose.

« n'est pas invraisemblable, puisque après « l'application de ventouses aux épaules ou « aux jambes, il s'élevait des cloches qui, en « se rompant, donnaient issue à de la sanie; « ce qui en sauva beaucoup. Les breuvages « composés avec des simples, propres à « combattre les poisons, furent aussi très « efficaces.

« Cette maladie qui avait d'abord com- « mencé au mois d'août, attaqua d'abord les « enfants et les emporta.

« En ces jours-là, le roi Chilpéric fut aussi « gravement frappé, et lorsqu'il commençait « à se rétablir, le plus jeune de ses fils fut « pris par la maladie, et quand on le vit à « l'extrêmité, on lui donna le baptême. Peu « de temps après, il se trouva mieux, et son « frère aîné, nommé Chlodobert, fut atteint à « son tour. On plaça Chlodobert sur une ci- « vière, et on le transporta à Soissons, dans « la basilique de Saint-Médard. On le mit en « contact avec le saint tombeau, en faisant « des vœux pour lui. Mais, exténué et déjà « presque sans souffle, il rendit l'âme vers le « milieu de la nuit.

« ...En ces jours-là, Austrechilde, femme « du roi Gontran, fut de même emportée par « le fléau... Nantin, comte d'Angoulême, « succomba aussi au même mal... Son cada- « vre devint si noir, qu'on eût dit qu'il avait « été calciné par des charbons ardents. »

Grégoire de Tours, dans un autre chapitre de son histoire, donne la relation de l'épidé- mie de variole dans la Touraine. « Il dit :

« La septième année du roi Childebert, en « 582, éclata une épidémie. C'étaient des ma- « ladies tachetées, malignes, avec pustules « et vessies qui emportèrent beaucoup de « monde.

« La Touraine fut cruellement ravagée par « cette maladie. Le sujet pris d'une fièvre « violente avait bientôt toute la surface de la « peau couverte de vessies et de petites pus- « tules. Les vessies étaient blanches et assez « dures, ne présentant aucune mollesse, et « s'accompagnant d'une vive douleur. Dès « qu'elles avaient atteint leur maturité, elles « crevaient et laissaient échapper l'humeur « qu'elles renfermaient. Leur adhérence aux « vêtements en contact avec le corps, aug- « mentait considérablement la douleur. L'art « des médecins était complètement impuis- « sant contre cette maladie, à moins que « Dieu lui-même ne lui vînt en aide.

« ....La femme du comte Eborin, qui était « atteinte de ce fléau, était tellement couverte « de vésicules que ni les mains, ni la plante « des pieds, ni aucune autre partie du corps « n'en étaient exemptes. Il en était même « venu sur les yeux qui restaient constam- « ment fermés. Bientôt après, la fièvre cessa, « la décroissance graduelle des pustules « s'opéra sans douleur et la malade fut « guérie. »

La variole est donc originaire de l'Orient, cet éternel foyer de toutes les pestilences. A partir du VIIe siècle, les armées sarrasines la disséminent partout où elles passent : en

Syrie, en Egypte, en Espagne. Mais à leur tour, les Croisés, en revenant de la Terre-Sainte, importèrent le fléau en France, en Angleterre et en Allemagne. De là, les grandes épidémies de variole au XIIe et XIIIe siècle. Puis, le fléau devient à peu près endémique, il apparaît et disparaît sans cesse, mais faisant toujours de nombreuses victimes. « En 1445, dit Sauval [1], depuis le mois d'août jusqu'à la Saint-André (30 novembre), la petite vérole fit mourir à Paris plus de six mille petits enfants. » Les médecins ne connaissaient, il est vrai, ni la nature ni le traitement de cette maladie nouvelle [2].

La rougeole est contemporaine de la variole; et, comme celle-ci, elle fit son appari-

1. Sauval. *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris.*

2. En l'an 622, Aaron indique pour la première fois la variole, mais ce n'est qu'en l'an 900 que les deux arabistes Rhazès et Avicenne écrivent leurs travaux sur cette maladie, en déterminent les formes cliniques, en exposent le diagnostic et le pronostic et la méthode de traitement. Rhazès, médecin d'un hôpital à Bagdad, recommande, en raison du climat de son pays, les boissons rafraîchissantes. Dans les périodes de fièvre, il conseillait les saignées copieuses, et pour les enfants des ventouses scarifiées. Il faisait couvrir très chaudement les malades, ordonnait de leur frotter le corps, tout en leur donnant de l'eau glacée à boire. Dans certains cas, il faisait placer deux vases pleins d'eau chaude, l'un devant, l'autre derrière le malade, pour faciliter l'éruption ; puis il faisait essuyer le corps avant que la vapeur se refroidit. Il prescrivait des topiques sur les paupières, quand il y avait une éruption sur les yeux. De même, il conseillait des gargarismes. Il ouvrait les boutons quand ils

tion dans la nosologie du VIe siècle, sous la forme épidémique. Il est probable qu'elle eut également l'Egypte pour berceau; et, d'après Borsieri, elle prit une telle extension dans l'Europe occidentale, qu'on rencontrait à peine quelques personnes qui n'en eussent été atteintes. Son histoire repose cependant sur des documents moins nombreux que

étaient en état de suppuration avec une aiguille d'or et pompait le pus avec du coton. Il remédiait à la diarrhée et à l'insomnie avec de l'opium, et sur le déclin de la maladie il avait recours à de légers purgatifs. Quand la chaleur fébrile était excessive, il donnait le suc de grenade bouilli avec du sucre et de la gomme arabique, ou bien de la tisane d'orge sucrée, ou encore une décoction de raisins, de figues ou de semences de fenouil.

Rhazès faisait aussi usage, dans la variole, de plusieurs sirops et oxymels. Ceux-ci consistaient dans un mélange de différents sucs de plantes et de fruits acides, auxquels on ajoutait du sucre et du vinaigre. Le camphre entrait aussi en petite quantité dans les sirops et les électuaires rafraîchissants. Les purgatifs dont il faisait usage étaient la manne, la casse et le séné.

Tous les aliments étaient sévèrement proscrits, et notamment la viande, le poisson, le lait et tous ceux qui étaient assaisonnés avec des drogues échauffantes et des épices. Il recommandait enfin que la chambre du malade fut toujours grandement aérée.

Avicenne, qui vint après Rhazès, établit le pronostic de la maladie d'après la coloration des pustules : Plus elles sont blanches, plus elle est bénigne, et plus elles se rapprochent de la teinte noire, plus elle est dangereuse, surtout quand l'éruption se fait irrégulièrement. Il mentionna également le caractère contagieux de la maladie, tout en adoptant les idées de Rhazès sur la nature et le traitement de celle-ci.

Ce ne fut qu'au onzième siècle que Constantin l'Africain donna la première traduction en latin des œuvres des médecins arabes, et encore cette traduction est-elle très inexacte.

celle de la variole, quoique Anglada dise qu'elle figurait probablement parmi ces maladies tachetées, *valetudines variae,* dont parle Grégoire de Tours [1]. Mais ce ne fut qu'au XVIe siècle que Prosper Martian en donne une description exacte, « comme une maladie spéciale des enfants, qu'ils ne peuvent pas plus éviter que la variole. Elle débute par une fièvre violente, suivie, vers le troisième ou le quatrième jour, d'une éruption de petites taches rouges qui s'élèvent peu à peu, et rendent la peau âpre au toucher. La fièvre dure jusqu'au cinquième jour; et, quand elle a cessé, les papules commencent à s'effacer insensiblement. »

La rougeole était désignée au moyen âge sous le nom de *morbilli,* qui signifiait petite peste, de même que *morbus* signifiait spécialement peste. Il est donc à présumer qu'elle eût à cette époque une gravité qu'elle n'a plus de nos jours,

Il est probable que l'épidémie morbilleuse du VIe siècle comprenait à la fois la variole, la rougeole et la scarlatine dont les anciens ne savaient pas faire le diagnostic différen-

1. Aaron, contemporain de Paul d'Egine en a dit quelques mots dans ses œuvres. Rhazès en a fait mention dans son traité sur la variole et en a donné succinctement le traitement. Il dit que lorsque le malade éprouvait de grandes anxiétés et qu'il se sentait près de tomber en syncope, on le plongeait dans l'eau froide, et on lui frottait la peau, afin de provoquer l'éruption. Avicenne n'a pas su reconnaître la rougeole et l'a considérée comme une forme bilieuse de la variole. Constantin l'Africain a suivi l'exemple d'Avicenne et reproduit l'opinion des médecins arabes, sans commentaires,

tiel. Anglada affirme la coexistence de toutes ces fièvres éruptives, et il en donne les raisons suivantes : « L'apparition contemporaine de la variole et de la rougeole représente la première manifestation d'une constitution épidémique insolite, résultant d'un concours d'influences inconnues dans leur nature et trahies par leurs effets. Le terrain était dès lors préparé à recevoir la scarlatine, et il est vraisemblable qu'elle n'a pas tardé à y porter ses fruits. Ne rencontre-t-on pas, dans les écrits des Arabes certaines efflorescences cutanées, qui semblent par exclusion, se rapporter à la scarlatine elle-même ? Cette maladie aurait donc été à cette époque soupçonnée, entrevue, vaguement indiquée. Mais quand on songe à la confusion dont le diagnostic différentiel de la variole et de la rougeole a eu tant de peine à se dégager, on ne s'étonne plus que cette indécision ait contribué à prolonger indéfiniment l'incognito de la scarlatine, perdue pour ainsi dire dans les exanthèmes morbilleux. Ce n'est qu'au prix d'innombrables observations, résumant l'expérience de plusieurs siècles, qu'elle a reçu enfin son baptême nosologique. Rien ne prouve qu'elle n'ait pas coopéré de bonne heure aux épidémies qui ont été dans l'origine attribuées à la variole et à la rougeole. »

Ce qui prouve bien d'ailleurs qu'il y avait confusion entre les *exanthèmes morbilleux*, c'est qu'Ingrassias, décrivant, en 1510, la scarlatine, sous le nom de *rossalie*, ajoutait : Quelques-uns pensent que la rougeole et la rossalie sont la même maladie. Quant à moi,

sans m'en rapporter à ce qu'en disent les autres, j'ai eu bien des occasions de constater la différence. *Nonnulli sunt qui morbillos idem cum rossalia esse existimant. Nos autem sæpissime distinctos esse affectus, nostrismet oculis, non aliorum duntaxat relationi confidentes inspeximus* [1].

Ces faits nous paraissent assez concluants pour admettre que la rougeole et la scarlatine sont, comme la variole, les produits du génie épidémique du VIe siècle et contemporains de la peste bubonique. Toutes ces maladies représentent la constitution médicale des premiers siècles du moyen âge.

1. JOHANNIS PHILIPPI INGRASSIAE. *De tumoribus præter naturam*, CAP. I.

La Suette d'Angleterre du XV[e] siècle

On a donné à cette grande épidémie du xv[e] siècle le nom de suette d'Angleterre ou fièvre de sueur des Anglais, parce que elle parut d'abord en Angleterre avant de s'étendre sur l'Europe centrale. Cette épidémie éclata au mois de septembre 1486 dans l'armée d'Henri VII, cantonnée dans le pays de Galles, gagna Londres quelques jours après, et s'étendit sur tout le sol britannique, avec une rapidité prodigieuse. Son apparition fut foudroyante ; et, pendant sa durée, qui ne fut que d'un mois, elle fit un nombre considérable de victimes, car à peine sauvait-on un malade sur cent. « Elle fut si terrible et si aiguë que de mémoire d'homme on n'avait rien vu de pareil [1]. »

L'épidémie reparut en Angleterre en 1513, en 1517, en 1529 et en 1551. Elle était précédée d'un temps très humide et de vents violents. La mortalité était toujours très grande. Les

1. *Olindshed's chronique* citée par Anglada.

malades succombaient souvent en l'espace de deux heures, et enlevait, dans certaines villes la moitié de la population. Celle de 1529 fut surtout très meurtrière ; le roi Henri VIII en fut atteint et n'échappa que difficilement à la mort, quoique fuyant de ville en ville devant le fléau, auquel une grande partie de la noblesse d'Angleterre avait payé un énorme tribut. L'ambassadeur de France à Londres, M. du Bellay, écrivait le 21 juillet 1529 : « Le jour que je suay chez M. de Cantorbéry, en mourut dix-huit en quatre heures. Ce jour-là ne s'en sauva guère que moy, qui ne suis pas encore bien ferme. »

Cette même année, la suette se répandit dans toute l'Europe, ce qui ne s'était pas vu dans les épidémies précédentes. Elle fit d'épouvantables ravages en Hollande, en Allemagne et en Pologne. Au fameux synode de Luther et de Zwingle, qui se tenait à Marbourg, les ministres du culte réformé, saisis par la peur de la mort, se sauvèrent, en protestant contre le fléau... A Augsbourg, il y eut, en trois mois, 18,000 personnes atteintes et 1,400 décès. »

L'épidémie n'arriva pas jusqu'à Paris, mais elle se montra dans le Nord de la France et en Belgique. Mezeray mentionne ce fait, [1] en ces termes : « Une certaine maladie pris cette année (1529), son commencement en Angleterre. C'estoit une espèce de contagion, qui passa de là en France et aux Païs-Bas, et se répandit bientôt dans toutes

1. Mezeray, *Histoire de France,* T. II.

les parties de l'Europe. Ceux qui estoient atteints suèrent abondamment. C'est pourquoi on l'appela *sueur angloise*. Puis ils avoient un rude frisson, et après, une fièvre très ardente, laquelle les emportoit dans vingt-quatre heures, si l'on n'y rémédioit promptement. »

Fernel, médecin de Henri II, qui exerçait à Paris, parle également de cette fièvre sudorale dans un de ses principaux ouvrages [1]. Il dit : « *Febres sudorificae quae insolentes magno terrore in omnem inferiorem Germaniam, in Galliam Belgicam et in Britanniam, ab anno Christi millesimo quingentesimo vigesimo quinto, in annum millesimum quingentesimum trigesimum, autumno potissimum pervagatae sunt.* »

C'était presque toujours pendant l'été et l'automne, et surtout dans les temps humides et nébuleux que se manifestait la maladie. Contrairement à ce que l'on voit dans les autres affections épidémiques,on observa que les individus faibles, les pauvres, les enfants et les vieillards furent plutôt moins attaqués que les individus robustes et les gens de la classe aisée.

Les symptômes observés par les médecins, et notamment par Kaye et Bacon, peuvent être classés dans trois périodes distinctes : 1º La période de froid et d'envahissement caractérisée par des douleurs ou des fourmillements dans les membres, une prostration extraordinaire des forces, puis du tremblement et

1. Fernelli. *Universa medica.*

des frissons. 2° La période de sueur, précédée d'une sensation de chaleur ardente dans tout le corps et d'une soif presqu'inextinguible. Les malades éprouvaient également une grande agitation, une inquiétude qui confinait à la terreur et au désespoir. Beaucoup se plaignaient de spasmes d'estomac suivis quelquefois de nausées et de vomissements, de suffocations et de douleurs lombaires. Un symptôme constant était la céphalalgie avec palpitations du cœur et anxiété précordiale. La troisième période s'annonçait par un délire tantôt sombre, tantôt loquace, une odeur fétide de la sueur, la fréquence et l'inégalité du pouls et se terminait dans un état soporeux, dans lequel survenait inévitablement la mort.

La durée de la maladie était le plus souvent de quelques heures et ne dépassait que rarement une journée, soit que la terminaison fut fatale ou favorable.

La convalescence était toujours longue, souvent compliquée de diarrhée ou d'hydropisie. Il est à remarquer, au point de vue de l'analogie qu'on serait tenté d'établir entre cette espèce de peste sudorale et les épidémies de suette miliaire observée en Picardie et dans le centre de la France, qu'on ne put jamais constater dans la première aucune trace d'éruption cutanée. Fernel l'a nettement affirmé : « Il n'y avait, écrit-il, ni charbon, ni bubon, ni exanthème, ni ecthyma, mais seulement une hypersécrétion de la sueur. *Nec carbunculo, nec bubone, nec exanthemate, nec ecthymate, sed sudore solo prorumpans.*

Telle fut l'épidémie de suette du XVe siècle qui fit peu de victimes en France, mais qui en fit de nombreuses en Angleterre et en Allemagne. On a beaucoup discuté sur la nature de cette maladie; mais toutes les théories émises par les auteurs se ressentent des doctrines médicales d'autrefois et des préjugés nosographiques surannés. Nous nous contenterons de dire que de la classification des périodes faite par nous, il nous paraît logique de considérer la suette du XVe siècle comme une fièvre anomale pernicieuse dans laquelle prédomine le stade de sueur, qui devient par conséquent le signe caractéristique de la maladie.

Le Scorbut.

On a supposé qu'Hippocrate avait décrit le scorbut sous le nom de *grosse rate,* affection attribuée à l'usage des eaux stagnantes et caractérisée par la tuméfaction des gencives, l'haleine forte, la pâleur du visage, l'ulcération des jambes. Mais l'étude de ce passage du livre *De affect.* a permis de reconnaître, dans ces symptômes, les caractères de la scrofule plus que ceux du scorbut. Le récit qu'a donné Pline de la maladie des soldats romains dans une expédition en Germanie paraîtrait se rapporter davantage au scorbut, mais, ce qu'en a dit Cœlius Aurelianus, et après lui les médecins arabes, ne présente qu'une vague analogie avec cette affection.

Sprengel a pensé qu'on pourrait retrouver les premières traces du scorbut dans les expéditions des Normands en Winlande, dans les premières années du XIe siècle. En admettant que les hommes que commandait Eric Thorstein, obligés d'hiverner sur les côtes occidentales de la Winlande, eussent tous

succombé à une maladie endémique de ce pays, rien ne prouve que c'était du scorbut, quoique ce mot ait pour signification, en Danois, ulcère de la bouche.

Nous avons d'ailleurs un autre document, qui a une valeur d'authenticité autrement grande. Il nous a été transmis par un de nos grands chroniqueurs du moyen âge, par Joinville, l'ami et le compagnon de saint Louis, dans la croisade en Palestine.

Il nous a fait dans ses *Mémoires,* le récit très succinct de la famine et de l'épidémie scorbutique qui, en 1248, frappèrent l'armée française campée sur les bords du Nil, après la bataille de Mansourah. Il dit notamment :

« Après les deux batailles devant dites, commencièrent a venir les grans meschiez [1] en l'ost [2] ; car au chief [3] de neuf jours, les cors de nos gens que il avoient tuez vindrent au dessus de l'yaue [4], (et dit l'en [5] que c'estoit pour ce que les fielz [6] en estoient pourriz), vindrent flottant jusques au pont qui estoit entre nos deux os [7] et ne porent passer, pour ce que le pont joignoit [8] à l'yaue. Si grant

1. Les grandes misères.
2. Dans l'armée, dans le camp, (traduit à tort par Orient par qq. historiens. Joinville a dit dans le même sens : Le Roy fist faire plusieurs processions en l'ost).
3. Au bout.
4. L'eau.
5. Et l'on dit.
6. Fils, tissus.
7. Entre nos deux camps, celui du roi et celui du duc de Bourgogne.
8. Touchait à l'eau.

foison en y avoit, que tout le flum [1] estoit plein de mors dès l'une rive jusques à l'autre et de lonc bien le giet [2] d'une pierre menue. Les cors aux Sarrazins, qui estoient retaillés [3] les ribaus [4] getoient d'autre part du pont et lessièrent aler d'autre part l'yaue, et les Crestiens fesoient mettre en grans fosses l'un avec l'autre. Je y vis les chamberlans [5] du conte d'Artois et moult d'autres, qui queroient leurs amis entre les mors ; ne onque n'oy dire que nulz ne feust retrouvez.

« Nous ne mangions nulz poissons en l'ost tout le quaresme, mès que bourbetes [6] ; et les bourbetes mangeoient les gens mors, pour que ce sont les glous poissons. Et pour ce meschief et pour l'enfermeté [7] du païs, là où il ne pleut nulle foiz goute d'yaue, nous vint la maladie de l'ost [8], qui estoit tele que la char de nos jambes sèchoit toute, et le cuir de nos jambes devienoient tavelés [9] de noir et de terre, aussi comme une vielz heuse [10] ; et a nous qui avions tele maladie venoit char pourrie ès gencives, ne nulz eschapoit de cette maladie que mourir ne l'en convenist [11].

1. Fleuve.
2. En long, à la distance du jet.
3. Circoncis.
4. Valets d'armée.
5. Chambellans.
6. Poissons qui mangeaient les cadavres ? le *barbus* d'Ausone ?
7. Malignité, maladie.
8. De l'armée.
9. Tachetée.
10. Heusiaux, bottines, chaussures.
11. Qu'il n'arriva de mourir *(convenire)*.

Le signe de la mort estoit tel, que là où le nez seignoit il convenoit mourir. »

La relation de Joinville ne peut laisser de doute sur la nature de l'épidémie qui attaqua les Croisés. Nous constatons l'affaiblissement général, les hémorrhagies, les ecchymoses livides de la peau, la tuméfaction fongueuse et le saignement des gencives, qui caractérisent le scorbut.

D'après les écrits de quelques médecins allemands du XVe siècle, cette maladie était endémique dans les parties septentrionales de l'Europe, sur les côtes de la mer Baltique. En Hollande, on a observé de nombreuses épidémies scorbutiques, dans les classes inférieures du peuple, *coïncidant* avec les plus mauvaises conditions d'hygiène : Alimentation avec des viandes salées et fumées, habitations dans des pays marécageux, atmosphère froide, chargée de brouillards, etc.

Il en était de même dans les épidémies qui attaquèrent les colons du Canada, mais on ne connaissait pas encore les indications thérapeutiques de cette *coïncidence,* comme le prouve cette observation remarquable consignée sur les registres du bâtiment monté par Cartier, en 1535, pendant son séjour au Canada :

« La maladie commença autour nous d'une merueilleuse sorte et de la plus incogneue : cas les ungs perdoient substance, et leur devenoient les iambes grosses et enflez, et les nerfs retirez et noirciz comme charbon, et à aucuns toutes semées de gouttes

de sang, comme pourpre : puis montait ladicte maladie aux hanches, cuisses et espaulles, aux bras et au col. Et à tous venoit la bouche si infecte et pourrye par les gencives, que toute la chair en tomboit jusqu'à la racine des dentz, lesquelles tumboient presque toutes. Et tellement esprint la dicte maladie à nos trois navires, que à la my feburier de cent dix hommes que nous étions, il n'y en avait pas dix sains.

« Et pource que la maladie nous estoit incongneue feist le cappitaine ouvrir le corps pour veoir si aurions congnoissance d'icelle pour preserver si possible estoit, le persus. Et feust trouvée, qu'il avait le cœur blanc et fletry, environné d'un pot d'eau rosse comme dacte, le foye beau, mais avait le poumon tout noircy et mortifié et s'estoit retiré tout son sang audessus de son cœur. Pareillement avait la ratte par devers l'eschine un peu entamée environ deux doidz, comme si elle eust esté frotée sur une pierre rude » [1].

De cette autopsie, grossièrement faite, il est vrai, il paraîtrait cependant résulter que le scorbut détermine une altération profonde du sang, et que l'épanchement de ce liquide dans certains viscères indique une diminution de sa fibrine et du nombre des hématies, — altération qu'expliquent bien d'ailleurs les nombreuses hémorrhagies qu'on observe dans les cas graves de scorbut.

1. Brief recit et succinte narration de la nauigation faicte en ysles de Canada. Paris 1545.

La Lèpre

La lèpre est une maladie originaire de l'Orient : l'Egypte et la Judée furent autrefois ses principaux foyers. C'est en revenant d'une expédition en Palestine qu'une armée romaine, commandée par Pompée, l'importa en Italie. Dès les premières années de l'ère chrétienne, il en est fait mention par Celse, qui conseillait de la traiter en provoquant des sueurs, à l'aide de bains d'étuve ; et quelques années plus tard par Arétée, qui avait recours à l'ellébore, aux bains sulfureux et à la chair de vipère donnée comme aliment, traitement déjà adopté d'ailleurs par Musa et Archigène.

Au deuxième siècle, elle est déjà en Gaule : Soranus d'Ephèse traitait les lépreux d'Aquitaine, qui étaient très nombreux [1]. D'après Velly, la lèpre existait communément en

1. Grégoire de Tours dit qu'ils avaient à Paris une sorte de lieu d'asile, où ils se nettoyaient le corps et où ils pansaient leurs plaies.

France vers le milieu du VIII[e] siècle, époque où Nicolas, abbé de Corbie, fit construire une léproserie, mais elle ne devint très fréquente qu'après les Croisades, du XI[e] au XIV[e] siècle. A cette époque, le nombre des ladres, nom qu'on donnait aux lépreux, en souvenir de leur patron St-Lazare, devint si considérable, qu'il n'y eut ni villes ni bourgades qui ne fussent obligées de bâtir une ladrerie pour les y sequestrer. Sous Louis VIII, on comptait 2,000 de ces hôpitaux, et on en compta plus tard 19,000.

D'après les historiens de l'époque, dès qu'un homme était soupçonné de ladrerie, il ne pouvait entrer en relations avec quiconque, sans déclarer le genre de maladie dont il était atteint. Sans cette précaution, ses actes devenaient nuls. De là le capitulaire de Pépin, pour la dissolution du mariage contracté avec des lépreux, et celui de Charlemagne, leur défendant de fréquenter des gens sains. La crainte de la contagion était telle, que dans les endroits où il n'existait pas de ladrerie, on bâtissait pour le malheureux atteint de la maladie une petite maison appelée *borde*[1]. On lui donnait un manteau gris, un chapeau et une besace, on le mu-

1. On désignait sous le nom de *borde, bordeau, bordel, bordette, bourde, bourdeau,* une petite maison, une cabane bâtie à l'extrémité de la ville, dans le faubourg, une petite ferme, une masure, menil, closerie, petite grange, métairie, une cabane dans laquelle on renfermait les lépreux. Ils étaient dérivés des mots *boaria, borda, bordellum, boria,* en bas lat. On a appliqué ensuite ces expressions aux lieux de débauche.

nissait en outre d'une *tartavelle,* espèce de crécelle, ou d'une petite sonnette, avec laquelle il prévenait les passants de son malheureux sort et empêchait qu'on ne s'approchât de lui. Une tasse ou un chapeau, placé de l'autre côté du chemin, invitaient les âmes charitables à lui faire l'aumône et ensuite à s'éloigner.

Les ladreries s'enrichirent petit à petit des libéralités des rois, des seigneurs et du peuple, et le sort des lépreux devint moins horrible et moins inhumain qu'au début.

Ils étaient cependant toujours soumis à de sévères règlements de police ; il leur était notamment défendu, sous les peines les plus sévères, d'avoir des relations sexuelles avec les personnes saines, car ces relations étaient considérées comme le mode le plus dangereux de la contagion. Aussi, dès qu'ils avaient franchi la porte de la léproserie les malades étaient-ils considérés comme morts civilement. Et pour leur faire bien comprendre leur position, le clergé les accompagnait, à leur résidence, comme pour des funérailles ; il leur jetait de la terre du cimetière sur la tête en leur disant : « Gardez-vous d'entrer en nulle maison que votre borde. Quand vous parlerez à quelqu'un vous irez au-dessous du vent. Quand vous demanderez l'aumône, vous sonnerez votre crécelle. Vous n'irez pas loin de votre borde sans avoir votre habillement de bon malade. Vous ne regarderez, ni puiserez en puits ou en fontaine, sinon les vôtres. Vous ne passerez pas planches ni ponceau où il y ait appui, sans avoir

mis vos gants. Vous ne marcherez pas nu-pieds, ne passerez dans les rues étroites, ne frôlerez les murs, les arbres, les portes, ne dormirez pas au bord du chemin, etc. » Morts, ils étaient enterrés dans le cimetière de la léproserie par leurs compagnons.

Ainsi séparés de la société, ces parias vivaient entre eux, se reproduisaient quelquefois, et terminaient leurs jours dans la plus affreuse cachexie, avec le mépris, le dégoût et la répulsion qu'ils inspiraient à tout le monde.

Il est vrai que chaque fois qu'on se relâchait des mesures sanitaires destinées à isoler les lépreux, on voyait survenir une recrudescence de la maladie. Alors, on se hâtait de remettre en vigueur les anciennes ordonnances. C'est ainsi qu'en 1371 le prévôt de Paris fit publier un édit enjoignant à tous les ladres de quitter la capitale, dans le délai de quinze jours, sous de très grosses peines corporelles et pécuniaires; — qu'en 1388 il fit défense aux lépreux d'entrer dans Paris sans sa permission; — qu'en 1402 il renouvela cette défense, « sous peine d'estre pris par l'exécuteur et ses valets, et détenus prisonniers pendant un mois, au pain et à l'eau et ensuite bannis du royaume; » — qu'enfin, le 15 avril 1488, il enjoignit « à toutes personnes attaquées du mal abominable, très périlleux et contagieux, de la lèpre, de sortir de Paris avant la feste de Pâques et de se retirer dans leurs maladreries aussitost après la publication de ladite ordonnance, sous peine de prison

pendant un mois, au pain et à l'eau, de perdre leurs chevaux, housses, cliquettes et barillets, et punition corporelle arbitraire; leur permettant néanmoins d'envoyer quester pour eux leurs serviteurs et servantes estant en santé. »

On comprend dès lors comment, à différentes époques, on accusa ces pauvres ladres des crimes les plus horribles, entr'autres d'avoir empoisonné les rivières, les puits et les fontaines. Sur cette accusation, dit l'auteur du *Dictionnaire des mœurs des Français,* Philippe-Le-Long en fit brûler un certain nombre et confisqua tous leurs biens qu'il donna aux ordres de Malte et de Saint-Lazare.

Les historiens et les chroniqueurs des XIe et XIIe siècles désignaient souvent le malheureux atteint de la lèpre sous le nom de *Mesel, Mezel, Méseau* ou *Mésiaus*. Cependant, Barbazan [1] a prétendu qu'il fallait faire une distinction : le *Mesel,* d'après lui, était un homme couvert de plaies et d'ulcères, tandis que le ladre était un homme insensible [2]. Il pense que la *Mesellerie* a été dans l'origine une maladie différente de la ladrerie et que ces deux maladies ont été confondues à tort.

1. Etienne Barbazan, érudit et historien né en 1696. Auteur de nombreux travaux sur l'histoire de France : *Recueil alphabétique de pièces historiques, Tableaux et Contes français, des* XIIe, XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles, l'Orderie de chevalerie,* et manuscrits nombreux sur l'origine de la langue française. (Bibliothèque de l'Arsenal).

2. C'était évidemment la *lèpre anesthésique,* qui peut exister seule ou accompagner la *lèpre maculeuse.*

« Elles ont servi, dit-il, à désigner un mal affreux que l'on réputait le plus dangereux de tous. »

A l'appui de l'assertion de Barbazan, nous avons trouvé dans quelques auteurs de langue romane des documents qui la confirment, qui nous paraissent assez intéressants pour être cités, et faire partie désormais de la littérature médicale. Voici les principaux :

« Seneschal, or vous demande-je, fist-il,
« (St-Louis) lequel vous ameriez miex, ou
« que vous féussiés *mesiaus* ou que vous
« eussiés fait un pechié mortel ; et je qui
« ongues ne li menti, li respondi que je ame-
« raie miex avoir fait trente, que de estre
« *mésiaus.* »

Joinville, *Histoire de Saint Louis.*

La lèpre n'était cependant pas une cause absolue de divorce, comme on le voit dans ce passage :

« Que home ne pot sa femme lessier que
« por fornication, et por lepre non, et *mesel*
« se poent marier L'en dit ci, que cele est
« forçable à eschever le mariage, se si mari,
« devient *mesel,* entre tant qu'il fust fiancé. »

Manuscrit de la bibliothèque nationale, nº 8407, fol. 100.

Dans le même manuscrit, on trouve un autre fait analogue concluant à l'invalidation du mariage pour cause de *mesellerie* compliquée d'impuissance :

« Uns esposa une fame, qui par rempure
« avait perdu ce qui est nécessaire, nonques
« n'habita avec elle, por ce qu'il est *meséaus*

« se velt à autre marier, et l'en dit qu'ele se « marit, car le premier ne vaut riens à marier, ne plus que un enfant, quant il ne « pot cohabiter.

« Que non poer de cohabitation fet empe- « chement en mariage come un enfant. »

Les individus atteints de *mesellerie* étaient, en réalité, placés hors la loi. Il est dit, en effet, dans *la coutume de Beauvoisis*, cap. 39 :

« *Mesiaus* ne doit pas être oï en témoi- « gnage, car coustume s'accorde que il « soient débouté de la conversation des au- « tres gens.

« La sesime reson si est, quant *mesiaus* « apele houme sain ou quant li hons sains « apele un *mesel*, li *mesiaus* peut mettre en « sa deffense que il est hors de la loi mon- « daine, ne que il n'est pas tenus à respon- « dre à un *mesel* de tes cas. »

Ces malheureux ne pouvaient davantage hériter de personne, ni disposer de leurs biens que pendant leur vie. Ce passage de l'*Ancienne coutume de Normandie* le dit très explicitement :

« Li *mesel* ne poent estre heirs à nulli, « partant que la maladie soit apparoissante « communément, mais ils tendront lor vie « l'éritage, que ils avoient, eins qu'ils fussent « *mesel*. »

De même que dans beaucoup d'autres maladies la lèpre se présentait avec des formes différentes de gravité, comme le prouve ce passage du *Pèlerinage de l'humaine lignée :*

« Homs, qui ne scet bien discerner
« Entre santé et maladie,

« Entre le grant *mesellerie*
« Entre le moienne et le meure. »

Cette gravité des différentes formes de la lèpre a été mentionnée également par les arabistes, et notamment par Avicenne, qui avait vu de nombreux cas compliqués d'ulcération des organes génitaux, par l'anglais Gilbert, qui écrivait au XIIIe siècle que l'existence de plusieurs espèces de lèpre ne pouvait pas être toujours bien distinguée, en raison de l'analogie de leurs symptômes. Et quant à son caractère de maladie constitutionnelle, nous savons que le syrien Jaliah ebn Serapion en attribuait la cause à la prédominance de certaines humeurs ; enfin, que Valescus de Tarente avait constaté son hérédité.

La lèpre, la ladrerie et la mesellerie ne furent donc, en résumé, que les formes cliniques d'une seule maladie contagieuse et héréditaire dont les symptômes apparaissent successivement sur la peau, les membranes muqueuses, les viscères et le système nerveux : C'était donc bien une diathèse très semblable, dans son évolution, à la diathèse syphilitique,—laquelle se généralisera au moment même où la lèpre tendra à s'éteindre ou à se confondre avec elle.

Les médecins des léproseries nous ont laissé un assez grand nombre de documents sur les caractères de la lèpre. Mais leurs observations sont tellement confuses qu'il y a lieu d'en conclure qu'ils considéraient toutes les maladies cutanées comme appartenant au même vice constitutionnel. Ils re-

connaissaient cependant la ladrerie aux symptômes suivants décrits par Gui de Chauliac :

« Paupières et sourcils gonflés, chute des « cils et des sourcils remplacés par des poils « plus fins. Ulcération de la cloison des na- « rines ; odeur de punais, langue granu- « leuse, haleine fétide, respiration pénible, « épaisissement des lèvres et dureté, fissure, « lividité de celles-ci, gencives inégales, ul- « cérées ; voix nazonnée. Ecailles furfura- « cées dans les cheveux, couleur livide de la « face, regard fixe, aspect hideux ; front poli « comme la corne, pustules sur la face. Vei- « nes de la poitrine développées ; mamelles « dures.

« Amaigrissement des muscles de la main, « surtout ceux du pouce et de l'index ; livi- « dité et scissure des ongles. Refroidisse- « ment des extrémités ; présence d'érup- « tions serpigineuses ; insensibilité des jam- « bes, dispersion des jointures et nodosités « autour d'elles. Sous l'influence du froid, « il paraît sur la peau des élevures comme « sur celle d'une oie plumée.

« Sensation de picotements, ulcération de « la peau. Sommeil pénible, fétidité de la « sueur ; pouls faible, odeur fédite du sang, « qui est visqueux, onctueux au toucher, « sablonneux après l'incinération, de cou- « leur noire ou violacée. »

Le caractère contagieux de la lèpre par les rapports sexuels furent consignés par quelques autres médecins attachés aux maladre-

ries et par les mesures de police sanitaire prises par les pouvoirs publics. C'est ainsi qu'au XIIIe siècle, le célèbre Roger Bacon, surnommé le docteur admirable, écrivait que le commerce avec une femme lépreuse pouvait être suivi d'accidents très graves. Et cette opinion était corroborée par un médecin de l'Université d'Oxfort, son contemporain, Jean de Gaddesden, et par l'observation de Bernard Gordon, célèbre médecin de Montpellier : vieille histoire d'une comtesse atteinte de la lèpre qui vint à Montpellier pour se faire soigner de cette affection. Un bachelier en médecine, chargé des pansements à faire à cette dame, devint son amant et fut atteint d'accidents cutanés très graves.

A cette époque déjà, la lèpre commençait à prendre un caractère vénérien très marqué, en raison du nombre considérable de prostituées qui en étaient atteintes. Comme on le sait, Jean Manardi, médecin italien, a défendu plus tard cette opinion. Dans une lettre qu'il adressait à son confrère Michel Santana, un des premiers médecins s'occupant spécialement du traitement des malades atteints de vérole, il lui disait : « Cette maladie a éclaté d'abord à Valence, en Espagne, par le fait d'une fameuse courtisane qui, pour le prix de 50 écus d'or, accorda ses faveurs à un chevalier atteint de la lèpre. Cette femme ayant été gâtée, gâta à son tour les jeunes gens qui la voyaient, et dont plus de 400 furent infectés en peu de temps. Quelques-uns d'eux ayant suivi le roi Charles en Italie y portèrent cette cruelle maladie. »

Un autre médecin italien, André Mathiole, montre encore l'identité de la lèpre et de la syphilis dans les termes suivants : « Quelques-uns ont écrit que les Français avaient gagné ce mal par un commerce impur avec des femmes lépreuses, en traversant les montagnes d'Italie[1]. »

Nous pourrions multiplier ces citations, compléter les faits observés par Fernel et Ambroise Paré en France, et par d'autres médecins italiens, et nous en arriverons à comprendre comment cet ensemble a conduit Manardi à formuler cette conclusion : « Ceux qui ont commerce avec une femme, qui a eu affaire un peu auparavant à un lépreux, tandis que la semence reste encore dans la matrice, gagne quelquefois la lèpre et quelquefois d'autres maladies plus ou moins considérables, selon qu'ils sont eux-mêmes disposés. »

Cette modification de la ladrerie en lèpre vénérienne se fit progressivement, par l'intermédiaire des agents ordinaires de la prostitution, ribaudes et ruffians, qui éludaient depuis longtemps les sages prescriptions de police sanitaire concernant les lépreux. En 1543, le mal était déjà trop grand pour réparer les fautes commises, car l'ordonnance de François Ier sur le rétablissement des léproseries resta sans effet. Il n'y avait plus que des *vérolés*. L'hôpital de Lourcine, qui avait été affecté à ceux de Paris, en contenait

1. PIERRE, ANDRÉ MATHIOLE *De morbo gallico*.

660 en 1540, et il y en avait encore dans les salles de l'hôpital de la Trinité et dans celles de l'Hôtel-Dieu. Il en était de même en Province, et notamment à Toulouse, qui eut le mérite de créer le premier hôpital de vénériens, sous le nom gascon de : *Houspital das rognousez de la rougno de Naples*. Enfin un demi-siècle plus tard, en 1606, faute de lépreux, on supprima officiellement les léproseries : Henri IV attribuait, dans un édit royal, celles qui restaient « à l'entretenement des pauvres gentilshommes et soldats estropiez. »

C'est ainsi que se termina l'épidémie de lèpre, qui sévissait en France depuis le deuxième siècle ; et le même phénomène s'observa, à peu près à la même époque, dans les autres contrées de l'Europe occidentale. La syphilis, produit des maladies vénériennes de l'antiquité et de la lèpre du moyen âge, annonçait une ère nouvelle : elle se faisait la contemporaine de la Renaissance.

Dans le Recueil des lettres de Gui Patin, il en est une qui est un véritable document sur les rapports de la lèpre et de la syphilis. En voici le passage principal :

« Il n'y a pas longtemps qu'on me fit voir ici un Auvergnat malade, lequel était soupçonné de ladrerie; peut-être que sa famille en avoit quelque renom, car pour sa personne, il n'y en avoit aucune marque. Cela me fit souvenir de quelques familles de Paris qui en sont soupçonnées ; mais actuellement, nous ne voyons ici aucun ladre, si ce

n'est à l'égard de l'esprit et de la bourse. Autrefois, il y avoit un hôpital dédié au faubourg S[t] Denis. On n'en voit aucun ni en Normandie, ni en Picardie, ni en Champagne, quoique dans toutes ces provinces il y ait des maisons qui leur étoient destinées, et qui sont converties en hôpitaux de pestes. Autrefois on prenoit pour ladres des vérolés que l'ignorance des médecins et la barbarie du siècle faisoient prendre pour tels. Néanmoins, il y a encore quelques ladres en Provence, en Languedoc et en Poitou [1]. »

Gui Patin constatait donc qu'au XVI[e] siècle la ladrerie avait disparu à peu près de toute la France.

Quoi qu'on veuille admettre aujourd'hui dans nos Facultés et nos Ecoles, que la science médicale date de la découverte du microscope et que l'étude des anciens n'est qu'une exposition rétrospective destinée à montrer le peu de valeur scientifique du passé, je pense qu'il y a dans les faits admirablement observés par nos prédécesseurs, de grands enseignements à retenir. Comme exemple, je citerai cette transformation d'une maladie constitutionnelle, atténuée par le temps, usée par une transmission héréditaire de près de dix siècles chez le même peuple, — en une diathèse analogue, reprenant ainsi une vigueur nouvelle, pour frapper d'autres générations, mais destinée, dans un

1. Gui Patin, *Lettres,* T. III.

temps donné, à disparaître probablement à son tour dans une métamorphose encore inconnue. Cette pensée fera sourire cette altière *section hors rang* de la médecine, qui s'est vouée à la culture des bactéries spécifiques; mais elle serait certainement adoptée comme un dogme irréfutable, si les faits qu'elle représente *coïncidaient* avec une modification quelconque de la queue d'un bacille.

Quant à nous, nous resterons convaincu que tout ce qu'on peut voir à travers l'objectif d'un instrument de précision ne saurait détruire les travaux accumulés de vingt siècles d'études médicales. *Scientiæ enim per additamenta fiunt.*

La Syphilis

Si la véritable syphilis, telle qu'elle apparut au XVe siècle, n'était pas connue au moyen âge, il existe cependant des documents affirmant l'existence des maladies vénériennes contagieuses, plusieurs siècles avant les guerres d'Italie de Charles VIII et de Louis XII. Ces maladies, qui, dans l'antiquité affectèrent les Hébreux et les Romains, et qui étaient le résultat d'un commerce impur, ne peuvent plus être attribuées aujourd'hui qu'aux progrès que fit la prostitution après les croisades, c'est-à-dire au produit de la débauche et du virus lépreux de l'Orient.

Dès le XIIe siècle, il était déjà question en France du *mal malan* ou *mal boubil,* qui était caractérisé par des plaies et des ulcères à l'anus et aux parties génitales. Gauthier de Coinçi, prieur de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, au commencement du XIIIe siècle, considérant ces affections comme im-

pures et contagieuses, faisait aux prêtres les recommandations suivantes : [1]

« Li moine, li clercs et li prestre
« Ne doivent estre à tout le mains
« Moult doivent bien garder leurs mains
« Qu'en vilain lieu ne les atouchent
« Tuit cil Dieu levent et couchent,
« Qui le cors Dieu manoier doit,
« Ne doit toucher ne main, ne doit,
« Au *mal boubil*, au *mal malan*
« Que toutes gens met en *malan.* »

Il est permis de supposer que ce mal, localisé « en vilain lieu que les mains ne doivent atoucher », n'était qu'une affection de même nature que la *gorre* ou *grand'gorre,* une des nombreuses expressions, qui désignaient également les maladies contagieuses des organes sexuels. Cela ne saurait être contesté ; car à la même époque, dans un poëme intitulé : DES XXIII MANIÈRES DE VILAINS, on trouve cette imprécation, que son auteur anonyme lance contre vilains et vilaines :

Qu'ils aient.....
Rogne vairole et apostume
Et si aient plenté de grume,
Plenté de fièvre et de jaunisse,
Et si aient la chade-pisse.

En voici la traduction en français moderne :

Qu'ils aient.....
La gale, la vérole et des bubons
Qu'ils aient abondance de gourme,
Abondance de fièvre et de jaunisse
Et qu'ils aient la chaude-pisse.

1. *Lib.* I, *cap.* 33.

Or, l'opuscule, auquel ces vers sont empruntés, a été reproduit en 1833 par M. Francisque Michel, et est contemporain de manuscrits du XIIIe siècle, analysés par M. Littré, dans une *note sur la syphilis* [1] où il dit : « A cette époque la maladie vénérienne avait une forme analogue à celle qu'elle a aujourd'hui. »

Ce document date donc de 200 ans avant la découverte de l'Amérique, et se trouve encore corroboré par ce témoignage de Guill. Saliceti, médecin et prêtre italien du XIIIe siècle : « Quand un homme a reçu une corruption à la verge, pour avoir cohabité avec une femme sale ou pour toute autre cause, il survient une tumeur à l'aine. [2] » Et quelques années après, Lanfranc, élève de G. Saliceti, écrivait, à son tour, en 1295, dans sa *Parva Cyrurgia,* que « des bubons survenaient à la suite d'ulcères à la verge. » Sa description des chancres et autres accidents vénériens, qui est très remarquable, pourrait d'ailleurs arrêter les interprétations, si cela était nécessaire.

Un autre écrivain du XIIIe siècle, Michel Scot, médecin, alchimiste et philosophe écossais, qui habita longtemps la France et l'Allemagne, disait, dans un de ses nombreux ouvrages [3] : « LES FEMMES DEVIENNENT « LIVIDES ET ONT DES ÉCOULEMENTS. SI UNE

1. Note sur la syphilis au XIIIe siècle *(Gazette médicale de Paris).*
2. CYRURGIA *Magistri Guilielmi de Saliceti 1476.*
3. MICHEL SCOT, *De procreatione hominis physionomia,* ouvrage publié en 1477, mais écrit vers 1250, car l'auteur était né en 1210.

« FEMME EST EN CET ÉTAT, ET SI UN HOMME « VIENT A LA CONNAITRE, SA VERGE EST FACI- « LEMENT VICIÉE, COMME ON LE VOIT POUR LES « JEUNES ADOLESCENTS QUI, IGNORANT CELA, « ONT SOUVENT LA VERGE MALADE OU SONT « PRIS DE LA LÈPRE. IL FAUT SAVOIR AUSSI « QUE SI UN ÉCOULEMENT EXISTAIT A L'ÉPOQUE « DE LA CONCEPTION, LE FŒTUS EST PLUS OU « MOINS VICIÉ, ET, EN CE CAS, L'HOMME DOIT « S'ABSTENIR DE TOUT RAPPORT, ET LA FEMME « DOIT LUI RÉSISTER PAR PRÉVOYANCE. »

Ce passage ne laisse aucun doute sur l'existence de l'écoulement blennorrhagique et sur une espèce de diathèse syphilitique héréditaire. Car, si l'auteur donne à cette dernière le nom de lèpre, c'est que, à cette époque, on n'était pas encore fixé sur le terme à employer pour désigner les maladies vénériennés [1], qu'on confondait avec la lèpre, avec ou sans raison, celles-ci n'étant peut-être qu'une transformation de celle-là.

Environ, un siècle plus tard, c'est-à-dire le 8 août 1347, la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence, envoyait à Avignon les statuts relatifs à l'établissement d'une maison de débauche de cette ville, L'article IV en réglait les mesures de police dans les termes suivants : « LA REINE VEUT QUE TOUS « LES SAMEDIS, LA BALLIVE ET UN BARBIER

2. C'est Fracastor qui donna aux maladies vénériennes le nom de syphilis, dans son poëme : *Syphilis sive morbus gallicus*, publié à Vérone en 1530. D'après Ricord, syphilis aurait pour étymologie les mots grecs σῦς porc et φιλία amour. Gorre, en langue romane avait déjà la même signification.

« DÉPUTÉ PAR LES CONSULS VISITENT TOUTES « LES FILLES DÉBAUCHÉES QUI SONT AU B.....; « ET S'IL S'EN TROUVE QUELQU'UNE QUI AIT LE « MAL PROVENANT DE PAILLARDISE, QU'ELLE « SOIT SÉPARÉE DES AUTRES FILLES ET LOGÉE « A PART, AFIN QUE PERSONNE NE PUISSE « AVOIR COMMERCE AVEC ELLE ET QU'ON ÉVITE « AINSI LE MAL QUE LA JEUNESSE POURRAIT « PRENDRE. »

Voici le texte provençal :

« *La Reino vol que toudes lous samdès la* « *Baylouno et un barbier deputat das Con-* « *souls visitoun todos las filios debauchados,* « *que seran au Bourdeou ; et si sen trobo* « *qualcuno qu'abia mal vengut de paillar-* « *diso, que talos filios sion separados et lou-* « *geados à part, afin que non las counou-* « *goun, por evita lou mal que la jouinesso* « *pourrié prenre.* »

Ces statuts qu'Astruc a le premier fait connaître[1], ont été insérés, sans réserve, par Grisolle, dans son *Traité de Pathologie interne*. M. Cazenave les a cités dans son *Traité des syphilides*. Mais M. Jules Courtet et après lui MM. Rabutaux et Anglada les ont considérés, il est vrai, comme apocryphes.

Nous n'en discuterons donc pas l'authenticité, quoiqu'ils aient un caractère de vraisemblance presqu'indiscutable. Et nous demanderons d'autres faits à des auteurs contre lesquels il n'y a aucun argument à opposer. Nous citerons donc : Jean de Gaddesden, médecin de la cour d'Angleterre, qui affirme

1. ASTRUC, *de Morbis Venereis, bib. 1 Cap VIII.*

que les rapports sexuels avec une femme lépreuse déterminent des ulcères à la verge[1] ; son compatriote Gilbert, qui décrivait dans son *Compendium medicinae* en l'an 1300, la gonorrhée et le traitement des chancres, très fréquents depuis les Croisades ; Gui de Chauliac, qui observe, en 1360, LES ULCÈRES NÉS DU COMMERCE AVEC UNE FEMME SALE, IMPURE ET CHANCREUSE *(ex coitu cum fœtidà, vel immunda, vel cancrosa muliere)*[2] ; Torella, en Italie, qui considérait la vérole comme une maladie contagieuse ayant existé de toute antiquité, qui avait fait des apparitions à des époques différentes, mais dont la connaissance des symptômes, mal précisés par les médecins, ne permit pas de l'isoler et d'en faire un entité pathologique[3].

Nous ne pouvons reproduire les textes de tous les auteurs français et surtout italiens, qui établissent l'existence des maladies vénériennes avant 1494, et notamment Montagnana, Petrus Pintor, Nicolas Léonicenus, Joseph Grunpeck, etc. Quant à leurs travaux, ils ont été résumés par Fracastor, dans son célèbre *Traité des maladies contagieuses*[4], qui est à la fois un poème d'une latinité parfaite et une monographie d'une véritable exactitude scientifique.

Il décrit les malades et la maladie :

1. JEAN DE GADDESDEN, *De concubitu cum muliera leprosa*, IN *Rosa anglica*.
2. CYRURGIA GUIDONIS DE CAULIACO.
3. TORELLA, *De pudendagra tractatus*.
4. *De morbis contagiosis*.

« Les malades étaient tristes et abattus ; ils avaient le visage pâle.

« Il survenait des chancres aux parties honteuses : ces chancres étaient opiniâtres ; quand on les avait guéris dans un endroit, ils apparaissaient dans un autre, et c'était toujours à recommencer.

« Il s'élevait sur la peau des pustules avec croûtes : elles commençaient, chez les uns, par attaquer la tête, et c'était le plus ordinaire ; chez les autres elles paraissaient ailleurs. D'abord, elles étaient petites, ensuite elles augmentaient peu à peu jusqu'à la grosseur d'une coque de gland, dont elles avaient la figure, d'ailleurs assez semblable aux croûtes de lait des enfants. Chez quelques-uns, ces pustules étaient petites et sèches, chez d'autres grosses et humides, tantôt livides et blanchâtres, tantôt dures et rougeâtres. Elles s'ouvraient au bout de quelques jours et rendaient une quantité incroyable d'une liqueur puante et vilaine. Dès qu'elles étaient ouvertes, c'étaient de vrais ulcères phagédéniques, qui consumaient non seulement les chairs mais même les os.

« Ceux dont les parties supérieures étaient attaquées, avaient des fluxions malignes, qui rongeaient le palais, la trachée-artère, le gosier et les amygdales. Quelques-uns perdaient les lèvres ; d'autres le nez ; d'autres les yeux ; d'autres toutes les parties honteuses.

« Il venait à un grand nombre, dans les membres, des tumeurs gommeuses qui les défiguraient, et qui étaient souvent de la

grosseur d'un œuf ou d'un petit pain. Quand elles s'ouvraient, il en sortait une liqueur blanche et mucilagineuse. Elles attaquaient principalement les bras et les jambes ; quelquefois elles s'ulcéraient ; d'autres fois elles devenaient calleuses jusqu'à la mort.

« Mais comme si cela n'eût pas suffi, il survenait encore dans les membres de grandes douleurs ; souvent, en même temps que les pustules. Ces douleurs, qui étaient longues et insupportables, se faisaient sentir principalement dans la nuit, et n'occupaient pas proprement les articulations, mais le corps des membres et les nerfs. Quelques-uns néanmoins avaient des pustules sans douleurs, d'autres des douleurs sans pustules ; la plupart des pustules et des douleurs.

« Les malades étaient plongés dans un grand état de langueur ; ils étaient amaigris, défaits, sans appétit, ne dormaient pas, étaient toujours tristes et de maussade humeur, et voulaient toujours demeurer couchés. Le visage et les jambes leur enflaient. Une fièvre assez légère se mettait quelque fois de la partie. Quelques-uns souffraient de douleurs de tête, douleurs de longue durée, ne cédant à aucun remède. »

. . . .

« Bien qu'il soit évident que la plus grande partie des mortels ait pris cette maladie par contagion, il n'est pas moins certain qu'un grand nombre d'autres la contractèrent par infection. Il est impossible de croire, en effet, qu'en si peu de temps, la contagion,

qui par elle-même marche si lentement et qui se communique difficilement, a pu parcourir un si grand nombre de pays après avoir été apportée par une seule flotte espagnole. Car il est constant qu'en même temps ou presqu'en même temps, on en constata l'existence en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, et dans presque toute la Scythie. Sans aucun doute, ou la maladie est née spontanément, comme la fièvre pétéchiale, ou elle a toujours existé.

« Un barbier, notre ami, avait un livre manuscrit fort vieux renfermant des enseignements pratiques. Il y en avait un ayant pour titre : Médicament pour la gale épaisse venant avec des douleurs de jointures. Le barbier, se souvenant du remède indiqué dans son livre, tout-à-fait au début de la maladie nouvelle, consulta quelques médecins, s'il devait se servir de son remède dans cette nouvelle contagion, qu'il pensait qu'on devait comprendre sous le nom de gale épaisse. Mais les médecins ayant examiné le remède, le proscrivirent avec violence, parce qu'il se composait de vif-argent et de soufre. Heureux s'il n'avait pas consulté ces médecins, il serait devenu riche par un gain incroyable. »

Nous voyons d'après cela que la syphilis, au xve siècle, ne présentait pas les mêmes symptômes que ceux que nous lui connaissons aujourd'hui : les accidents secondaires et tertiaires apparaissaient beaucoup plus rapidement et avec une violence bien autrement considérable. Ces accidents avaient un

tel caractère de malignité qu'ils entraînaient souvent la mort en très peu de temps, ce qui les fit considérer, par quelques auteurs de l'époque, comme des symptômes d'une maladie pestilentielle déterminée par des causes générales [1].

Nicolas Massa [2], écrivait en effet que : « le malade éprouvait dans la tête et dans les membres, surtout aux jambes, des douleurs qui augmentaient toujours pendant la nuit. Il y avait aux aines des bubons dont la suppuration était salutaire. On observait des crevasses, avec écailles sèches, à la paume des mains et aux pieds. Le plus souvent se formaient, sur le pénis, des ulcères de mauvaise apparence, durs et calleux, lents à

1. « Le règne de l'astrologie, dit Sprengel, conduisit les médecins à attribuer cette affection à l'influence des astres. Saturne qui dévore ses enfants, avait, suivant l'expression du plus grand nombre, produit cette maladie. Tantôt c'était sa conjonction avec Mars, dans le signe de la Vierge, qui donnait lieu à cette épidémie. Tantôt c'était la conjonction de Jupiter avec Saturne, dans le Scorpion, comme en 1484. D'autres fois, c'était l'opposition de ces deux planètes, comme on le vit en 1494. Enfin, c'était la conjonction de Saturne et de Mars, comme en 1496 *. Leonicus attribuait particulièrement la cause de la peste vénérienne à des inondations générales qui eurent lieu d'abord en 1493, et ensuite en 1528. Outre cela, on reconnaissait comme cause à ces accidents vénériens une âcreté générale des humeurs et la prééminence des quatre humeurs cardinales, mais surtout la métastase d'une matière bilieuse du foie sur les parties génitales. »

* Si c'était de l'action combinée de Saturne, de Jupiter et de Mars dans le signe de la Vierge, que provenait la vérole, les astrologues auraient bien dû penser à Mercure pour en détruire les effets. Cela aurait mieux valu que les saignées et les purgatifs.

2. *De morbo gallico.*

guérir. En explorant la gorge, on constatait le relâchement de la luette, et la présence d'ulcères sordides qui suppuraient rarement. Il faut ajouter à tout cela l'éruption de certaines tumeurs dures, adhérentes à la peau et aux os, et qui portaient le nom de *gommes*. Ces tumeurs pouvaient s'ulcérer, et amener des caries osseuses. »

On constate, dans toutes les descriptions des auteurs du XVIe siècle, le même défaut, la même connaissance imparfaite des symptômes, des rapports et de la genèse des accidents primitifs et des accidents constitutionnels. On voit que la médecine clinique n'existait pas encore et que nos prédécesseurs ignoraient l'art de coordonner les symptômes d'une maladie et celui d'ordonner leurs pensées.

Continuons néanmoins le tableau descriptif de la maladie vénérienne, par quelques extraits des principaux écrits des médecins de l'époque, écrits, qui ont le grand mérite de l'exactitude et de la bonne foi. Pierre Manardi avait observé, dit-il, que « le principal signe du mal français consiste en des pustules qui viennent à l'extrémité de la verge chez les hommes, à l'entrée de la vulve ou du col de la matrice chez les femmes et en une démangeaison aux parties qui contiennent la semence. Le plus souvent ces pustules s'ulcèrent ; je dis *le plus souvent,* parce que j'ai vu des malades chez qui elles s'étaient durcies comme des verrues, des clous et des poireaux [1]. »

1. *De morbo gallico.*

Voilà l'aspect de la syphilis primitive présenté par un médecin dont le nom est justement resté attaché à l'histoire de la syphilis. Les accidents secondaires vont nous être montrés par Fernel sous une forme très dramatique : « Ce n'étoient qu'ulcères sur eux qu'on auroit pris pour du gland, à en juger par la grosseur et par la couleur, d'où sortoit une boue vilaine et infecte qui faisoit bondir le cœur ; ils avaient le visage haut d'un noir verdâtre, d'ailleurs si couvert de plaies, qu'il ne se peut rien voir de plus hideux [1]. »

Relativement à la durée des accidents secondaires, en 1495, Marcello de Cumes écrivait au camp de Novarre que « les pustules duraient sur la face, comme les lépreuses ou varioleuses, pendant une année ou plus, quand on ne les traitait pas [2]. »

La physionomie de ces malheureux dont la face était constellée de boutons et dont le front portait la triste *corona veneris* a été décrite en vers par Jean Lemaire de Belges, poète et historien du xve siècle. Le portrait est exact :

> Mais en la fin, quand le venin fut meur [3]
> Il leur naissait de gros boutons sans fleur,
> Si très ideulx [4], si laits et si énormes
> Qu'on ne vit onc visaiges si difformes ;

1. In *Antiquités de Paris*, T. III, de Sauval.
2. In *Observations et histoires chirurgiques de* ... 1670 Genève.
3. Mûr.
4. Persistants.

Ne onc ne receut si très mortelle injure
Nature humaine en sa belle figure,
Au front, au col, au menton et au nez :
Onc on ne vit tant de gens boutonnez.
Et qui pis est, ce venin tant nuisible,
Par sa malice occulte et invisible,
Alloit chercher les veines et les artères,
Et leur causait si étranges mystéres,
Dangier, douleur de passion et goutte,
Qu'on n'y sçavoit remede, somme toute.
Hors de crier, souspirer, lamenter,
Plorer et plaindre et mort souhaiter.

Cependant, les symptômes de la syphilis ne tardèrent pas à s'amender et à perdre une partie de leur acuité. Déjà en 1540, Antoine Lecocq constatait le fait en France. « Quelquefois, dit-il[1], le virus se jette sur les aines et en tuméfie les glandes ; si la tumeur suppure, c'est souvent un bien. Cette maladie s'appelle bubon ; d'autres la nomment poulain, par un trait de raillerie contre ceux qui en sont attaqués, parce qu'ils marchent en écartant les jambes, comme s'ils étaient à cheval. » Fernel déclarait que la maladie vénérienne à la fin du XVIe siècle ressemblait si peu à celle de son temps qu'on avait peine à croire que ce fut la même. Il disait : « Icelle maladie a remis beaucoup de sa férocité et aigreur première, et n'en sont les peuples si travaillez qu'ils souloient (avaient coutume). »

De son côté, Fracastor remarque, en 1546, que : « Depuis environ six ans, la maladie a

1. Antoine Lecocq, *De ligno sancto*.

changé considérablement. On ne voit maintenant des pustules que sur très peu de malades, presque point de douleurs ou des douleurs bien plus légères, mais beaucoup de tumeurs gommeuses. Une chose qui a étonné tout le monde, c'est la chute des cheveux et des autres poils du corps.... Il arrive encore pis à présent : les dents branlent à plusieurs, et tombent même à quelques-uns [1]. »

Ces phénomènes se rapportaient évidemment à l'action de la pommade mercurielle très employée en Italie, depuis que Hugo, de Bologne, l'avait recommandée dans le *malum mortuum,* ou lèpre maligne d'Occident. En France, on avait recours, le plus souvent, aux macérations de bois de gaïac, ou bois saint, comme on le désignait alors, *(sanctum lignum).* Il est fait mention cependant de la stomatite mercurielle consécutive à des onctions d'onguent napolitain dans le prologue de *Pantagruel,* de Rabelais.

Ce passage de maître François Rabelais [2],

1. On commença à faire usage du mercure, *larga manu,* en frictions en 1497.

2. Rabelais avait très probablement soigné des syphilitiques à Lyon et peut-être ailleurs, avec plus ou moins de succès. Il dit, en effet, dans le Ve livre de Pantagruel, que parmi les choses impossibles, il faut classer le fait d'un jeune abstracteur de quinte-essence qui se vantait de « guarir les verollez, je dy de la bien fine, comme vous diriez de Rouen. » La vérole rouennaise passait pour incurable. D'où le proverbe : Vérole de Rouen et crotte de Paris ne s'en vont qu'avec la pièce.

Nous reviendrons dans le chapitre consacré à Rabelais sur les accidents d'hydrargyrisme déterminés par les onctions avec la pommade mercurielle.

nous autorise à penser que les médecins s'étaient enfin décidés à donner leurs soins aux malades atteints de syphilis, ce qui était rare à la fin du XV[e] siècle : Presque tous, en effet, refusaient à cette époque d'examiner les caractères d'une maladie à laquelle ils ne comprenaient rien, qui avait pour foyers les plus ignobles réduits des carrefours, qui n'avait été décrite, enfin, ni par Hippocrate, ni par Galien. Aussi, cette *lues venerea,* comme l'appelait Fernel, fit-elle d'innombrables victimes dans tous les pays. Elle se répandit partout, dans les villes et dans les campagnes, et en très peu de temps causa de tels ravages qu'on fut obligé, dans les grandes villes, de prendre des mesures sanitaires contre les vérolés, comme autrefois pour les lépreux.

D'abord, on les expulsa, avec défense, sous des peines sévères, de rentrer et d'avoir commerce avec les personnes saines. Mais on ne tarda pas à comprendre que la contagion ne pouvait avoir lieu que par des rapports sexuels, et on interna les malades dans des hôpitaux spéciaux où ils furent soignés, d'après les moyens connus et préconisés par les premiers syphiliographes : Bains en étuve, frictions mercurielles, etc. Malheureusement aucune mesure de prophylaxie ne fut prise vis-à-vis des prostituées, auxquelles on reconnaissait déjà le monopole de la contagion vénérienne. Car, on ne croyait plus alors, comme Jean de Lorme, que « la verolle se gaigne en touchant une personne qui l'a, en respirant l'haleine d'un vérolé, en

marchant pieds-nus sur son crachat », et de bien d'autres manières. Déjà même, les poètes écrivaient des sonnets, des poèmes, des ballades sur le mal d'amour. On ferait un immense volume avec toutes les poésies, qui furent publiées sur ce sujet pendant le XVIe siècle. Mais aucune ne présente un grand intérêt pour la science, à part peut-être la ballade de Jean Droyn, d'Amiens, dédiée à un Prince ***, dans laquelle l'auteur, plus fort sur l'étiologie de la syphilis que les médecins, conseillait aux jeunes gens, qui craignaient la *grosse vérole,* de ne pas se commettre avec des filles de joie, sans avoir constaté leur innocence pathologique.

Cette ballade fut publiée à Lyon en 1512, c'est-à-dire seize ans seulement après l'apparition de la maladie vénérienne dans l'armée de Charles VIII, à une époque où la plupart des médecins considéraient encore celle-ci comme une maladie infectieuse due à l'action des miasmes pestilentiels de l'air. C'est à ce titre que nous devons la reproduire et lui faire les honneurs d'un document médical historique :

Plaisants mignons, gorriers [1]. esperrucats [2],
Pensez à vous, amendez votre cas,
Craignez les troux, car ils sont dangereux ;
Gentilshommes, bourgeois et advocats,
Qui despendez ecus, salus [3], ducas,
Faisant banquetz, esbattement et jeux,

1. Hommes recherchés dans leur toilette.
2 Jeunes gens qui suivent les modes.
3. Ancienne monnaie d'or qui représentait la saluta-

Ayez resgard que c'est d'estre amoureux,
Et le mettez en vostre protocole,
Car pour hanter souvent en obscurs lieux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

Menez amours sagement, pas compas :
Quand ce viendra à prendre le repas,
Veüe ayez nette devant les yeux,
Fuyez soussi et demeurez soulas [1],
Et de gaudir [2] jamais ne soyez las,
En acquerant hault renom vertueux.
Gardez-vous bien de hanter gens rongneux [3],
Ne gens despitz [4], qui sont de haulte colle ;
Car, pour bouter sa lance en aulcun creux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

Hantez mignonnes qui portent grans estas,
Mais gardez-vous de monter sur le tas
Sans chandelle ; ne soyez point honteux,
Fouillez, jettez, regardez hault et bas,
Et, en après, prenez tous vos esbats ;
Faites ainsi que gens aventureux,
Comme dient un grant tas de baveux,
Soyez lettrez sans aller à l'eschole,
Car, par Lombards soubtils et cauteleux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

Envoi :

Prince, sachez que Job fut vertueux,
Mais si fut-il rongneux et grateleux,

tion de l'ange à la Ste Vierge, et qui portait pour légende : *Salus populi suprema lex esto.* Cette monnaie valait 22 sols parisis.

1. Contents.
2. Se réjouir, de *gaudere.*
3. Rongés de gale.
4. Méchants.
5. Coléreux, bilieux, mot à mot de grande bile.

Nous lui prions qu'il nous garde et console.
Pour corriger mondains luxurieux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

Malgré ces preuves accablantes de l'ancienneté des maladies vénériennes, Astruc s'est fait, comme on le sait, le défenseur de l'origine américaine de la vérole, en s'appuyant sur cette hypothèse émise par Ulrich de Hutten, en 1519 : au siège de Naples, à la fin de l'année 1494, une armée espagnole commandée par Gonzalve de Cordoue vint au secours des assiégés. Les soldats communiquèrent aux filles et aux courtisanes du pays la maladie américaine que l'armée de Charles VIII contracta, à son tour, après la prise de la ville, et qu'elle répandit ensuite dans toute la France. Or, l'histoire est là pour nous apprendre que le roi de France ne fut de retour à Paris, avec les troupes, qui firent la campagne d'Italie, qu'au mois de mars 1496. Et c'est précisément le 6 mars de cette même année, que le Parlement faisait publier dans les rues de la ville un règlement sur les vérolés, dont le premier article disait : « Aujourd'hui sixième de mars, pour ce « qu'en cette ville de Paris, y avoit des ma- « lades de certaine maladie contagieuse, « nommée la grosse vérole, qui puis deux « ans en ça a eu grant cours en ce royaume, « tant de ceste ville de Paris, que d'autres « lieux, à l'occasion de quoi estoit à craindre « que sur ce printemps elle multipliast, a « estoit advisé qu'il estoit expedient y pour- « veoir. »

Un autre témoignage recueilli par l'histoire

est le récit des voyages de Christophe Colomb par son contemporain Petrus Martyr d'Anghierra, historien attaché à la Cour de Ferdinand et d'Isabelle. D'après les notes que lui remit le grand navigateur à son retour d'Espagne, notes authentiques écrites au jour le jour [1], les marins espagnols et italiens de Colomb trouvèrent « des peuples qui vivaient dans l'âge d'or. Point de fossés, point de clôtures, point de livres, point de lois... Les hommes sont complètement nus, les femmes à peine vêtues d'une bande d'étoffe. Malgré cela leurs mœurs sont honnêtes. »

Quand Colomb revint pour la seconde fois en Europe, il laissa à Hispaniola, sous les ordres de son frère, une centaine de ses compagnons, qui n'étaient qu'un ramassis d'aventuriers de toutes les nations. Ils se livrèrent à toutes les exactions envers les malheureux Indiens, se souillèrent de tous les crimes, les hommes violant les femmes et se livrant sur elles aux plus honteuses débauches. « A ce point, que s'il faut absolument penser, dit Ch. Renaut, que la maladie vénérienne a été importée par l'un ou l'autre peuple, je suis plus porté à croire que ce sont les Espagnols qui l'ont transmise aux naturels d'Hispaniola que ceux-ci aux Espagnols [2]. »

1. *De rebus Oceanis et de Orbe novo decades.*

2. *La syphilis au* XVe *siècle.* Petrus Martyr avait constaté la syphilis en Espagne en 1487.

Nous n'insisterons pas davantage sur les origines de la syphilis, ni sur ses rapports avec la lèpre et les maladies cutanées, qui étaient si répandues en Europe, pendant tout le moyen âge.[1] On peut, à la rigueur, considérer cette maladie comme nouvelle, en

1. Le mercure fut employé en frictions, dans les dernières années du xv[e] siècle, contre les accidents secondaires de la syphilis ; mais dès le VIII[e] siècle, les Arabes en faisaient usage dans la lèpre et les maladies de peau. Et c'est en raison de l'analogie des deux affections que les premiers syphiligraphes adoptèrent ce médicament que les alchimistes avaient presque déifiés : ils lui reconnaissaient une âme raisonnable et le considéraient comme la plus précieuse des créatures, ayant l'âme, le corps et le souffle, etc.

Malgré l'usage et l'abus qu'on fit des onctions mercurielles, il existait encore à la fin du XVI[e] siècle beaucoup d'autres traitements de la syphilis : saignées, cataplasmes, tisanes, onguent à base de sublimé corrosif pour frictions, etc., sans compter les inventions de la superstition et du charlatanisme.

Au nombre de ces dernières, il faut placer les amulettes et les anneaux constellés préconisés par les médecins des premiers siècles du moyen âge. Le plus souvent, a écrit Ch. Renault, on préférait le sceau dit des Gémeaux, ceux du Verseau ou du Bélier, ou encore celui des Poissons. Le sceau dit des Gémeaux se faisait ainsi, d'après Arnauld de Villeneuve et Bonet de Lates : Prenez de l'or très pur, fondez-le et faites un sceau arrondi. Pendant qu'on le fera, dites : *Exurge Domine, sol in facie in precepto quod mandasti, et synagoga populorum circumdabit te, psaume : Domine deus in te speravi.* —

Ce sceau était également bon dans le cancer, les condylomes, les fics, la goutte, etc.

— Pendant que le soleil sera dans les Gémeaux, faites sculpter sur une face la figure des Gémeaux, à la circonférence Chimel, St-André. Sur l'autre face, à la circonférence : *Qui crediderit et baptizatus erit salvus erit ;* et au milieu : *Lother, salus.*

faisant remonter sa période d'invasion et de développement à la découverte du nouveau monde, ou la rattacher à une maladie éteinte, prenant un nouvel essor après sa métamorphose, sous l'influence d'une constitution épidémique spéciale. Ce qui nous paraît démontré, c'est qu'elle a été précédée de maladies *vénériennes* contagieuses et qu'elle a perdu les formes irrégulières et malignes du xv[e] siècle.

Grâce aux progrès de la thérapeutique, on possède aujourd'hui des moyens sûrs de la combattre et d'atténuer sa virulence. Mais quand les nations civilisées voudront s'entendre pour créer de grands services d'Hygiène publique, la syphilis aura vécu ; elle passera au rang des maladies éteintes.

LA DÉMONOMANIE AU MOYEN AGE

Origines de la Magie et de la Sorcellerie.

A partir du jour où Louis XIV cassa l'arrêt du Parlement de Rouen, qui condamnait à mort plusieurs individus du pays de Vire, prévenus du crime de sorcellerie, on ne vit plus en France beaucoup de sorciers.

C'était en 1682 ; il y avait presque un siècle qu'Urbain Grandier avait été mis à la torture et brûlé vif, pour avoir jeté un maléfice sur les Ursulines de Loudun !

Une réaction violente contre les inquisiteurs, les théologiens et leurs bûchers commençait à se produire, grâce à la courageuse intervention d'éminents philosophes et de savants, justement indignés des crimes des prêtres apostoliques et romains. Cette réaction eut pour résultat de démontrer que les innombrables victimes de l'intolérance religieuse au moyen âge n'étaient ni des sor-

ciers, ni des possédés, ni des suppôts de l'enfer. Les psychologues et les moralistes les réclamèrent et en firent alors des aliénés, des malades atteints du délire partiel, qui caractérise la forme monomaniaque de la folie. Les malheureux, ainsi réhabilités par la science, furent donc classés dans la catégorie des hallucinés, des démonomanes, des érotomanes, des lycanthropes, etc., sans compter les autres espèces de monomanies, comme le vampirisme, la choréomanie, la lypémanie, l'aménomanie, etc., dont on les reconnut atteints.

Les encyclopédistes et leurs élèves se déclarèrent alors satisfaits, en constatant que la science psychologique avait fait table rase des superstitions et des absurdités du moyen âge. La peine de mort était abolie pour les démonolâtres, mais on leur ouvrait toute grande la porte des asiles d'aliénés.....

Peut-être y aurait-il aujourd'hui encore mieux à faire?... Reprendre l'histoire de cette fameuse épidémie de démonolâtrie d'autrefois, examiner le dossier des prévenus de sorcellerie et de folie, faire passer au creuset de la physiologie pathologique les symptômes observés, en tenant compte des découvertes neurologiques modernes, essayer, en un mot, de résoudre cette grande question de psychologie, qui a tant passionné les esprits, depuis plus de quatre siècles.

Je crois que c'est là qu'est la vérité; et, pour mieux juger des faits, j'estime qu'il y a lieu de dresser préalablement le bilan de l'état psychologique des peuples occidentaux

du moyen âge, — état psychologique qui n'était que la continuation des idées et des traditions de l'antiquité modifiées par les préjugés fanatiques d'une religion nouvelle et par une constitution sociale cruelle et barbare.

Si l'histoire nous autorise, en effet, à conclure que les sciences occultes ont existé dès l'antiquité la plus reculée, que les peuples, qui apportèrent la civilisation d'Orient en Occident, ont admis de tout temps l'existence des génies, des anges et des démons, il sera facile alors d'expliquer l'action que devaient avoir ces traditions mystérieuses sur l'esprit ignorant des serfs du moyen âge, courbés sous l'esclavage de la féodalité et le despotisme du cléricalisme romain.

Interrogeons donc les textes historiques avec impartialité, analysons ces théogonies anciennes, qui sont, pour ainsi dire, les procès-verbaux du développement philosophique de l'esprit humain, et nous verrons s'il y a lieu d'admettre que les maladies mentales peuvent sévir *épidémiquement* sur plusieurs générations d'un peuple, comme les maladies pestilentielles du VIe siècle, par exemple.

Nous savons que c'est dans l'Inde, berceau du genre humain, qu'est née la doctrine des êtres surnaturels, des génies bons et mauvais, de leur action mystérieuse sur les hommes et les choses. L'histoire nous montre, dans les temps les plus anciens, Zoroastre, inspiré par Ahura-Mazda, le sei-

gneur Omniscient, écrivant, dans le Zend-Avesta, le texte et les commentaires de la loi religieuse qu'il destine aux Aryas de l'Inde et de la Perse. Cette loi devait avoir pour but de détruire le culte des *dews* ou démons, qui parcouraient la terre sous une forme humaine, et de réprimer les instincts naturalistes de ce peuple, le plus ancien de l'Asie, en l'initiant à la foi des génies célestes.

Les disciples de Zoroastre furent les *Mages*, c'est-à-dire les *savants*, mais ils modifièrent la doctrine du prophète, que les Guèbres seuls conservèrent dans sa pureté, avec le dogme fondamental du dualisme de la lumière et des ténèbres, représenté par *Ormazd* et *Ahriman*, l'esprit bienfaisant et l'esprit malfaisant.

Les Chaldéens, célèbres de toute antiquité par leurs connaissances non seulement en astronomie, mais dans toutes les sciences, adoptèrent la doctrine du Zend-Avesta, et leurs Mages la portèrent aux Egyptiens, aux Hébreux, aux Grecs, aux Romains, et enfin aux Gaulois, où leurs adeptes devinrent les Druides.

La science ou magie des Chaldéens n'était autre que le magnétisme, le somnambulisme et le spiritisme.

« Les Mages, à n'en pas douter, dit M. F. Fabart, d'après l'attitude qu'ils ont dans certains bas-reliefs exhumés des pays de l'Orient, connaissaient la vertu des passes magnétiques. On en voit qui, debout, la main étendue, influencent par les gestes et le re-

gard des sujets assis et ayant les paupières closes.

« Les Pythonisses, les Sybilles, n'entraient en faculté de prévision qu'après avoir passé par les crises du somnambulisme artificiel, et on trouve des passages d'auteurs anciens où il est parlé du sommeil imposé [1]. »

Dans un de mes précédents ouvrages, j'ai mentionné, en effet, plusieurs passages très curieux de la *Pharsale* de Lucain, où il est parlé des oracles de la magicienne Erichto et des réponses de la pythonisse du temple de Delphes aux réponses d'Appius. Cassandre, prêtresse d'Apollon, dans la tragédie d'*Agamemnon*, de Sénèque le tragique, est encore un type d'hystérique hypnotisable. Et si le poète ne décrit pas les moyens employés par les prêtres pour magnétiser leurs sujets, on les trouve décrits dans d'autres auteurs latins en termes assez explicites pour ne laisser aucun doute sur la connaissance des passes magnétiques.

« On faisait avec la main, dit Cœlius Aurelianus, des mouvements circulaires devant les yeux des patients. Sous la fixité du regard, ceux-ci suivaient les mouvements des mains ; leurs yeux clignaient... » C'est en voulant donner le traitement de la catalepsie que le médecin romain, le contemporain de Galien, nous initie aux pratiques magnétiques. Après avoir donné une description de la névrose, qu'il caractérise par la prostration, l'immobilité, la

1. Histoire philosophique et politique de l'Occulte.

roideur du cou, la perte de la voix, la stupeur des sens, l'écartement des paupières, la fixité des yeux et du regard... l'auteur latin nous apprend comment on obtenait l'amélioration de la maladie, le réveil partiel du mouvement, des sens et de l'intelligence, — et cela en magnétisant les malades, comme l'indique clairement ces lignes : *Atque ita, si ante oculos eorum quisquam digitos circum moveat, palpebrant œgrotantes, et suo obtutu manuum trajectionem sequuntur : Vel si quicquam profecerint etiam toto obtutu converso attendunt : et inclamati, respicientes lacrymantur nihil dicentes, sed volentium respondere vultum œmulantes* [1].

Les préceptes de Zoroastre furent modifiés différemment chez tous les peuples anciens. Moïse, qui voulait avoir la gloire d'être le grand prophète d'Israël, écrivit la loi de Jéhovah et renia ensuite les Mages par lesquels il avait été initié. Les Hébreux conservèrent cependant un souvenir de la religion mazdéenne ; ils créèrent la magie : Ahriman devint Astaroth, Beelzébud, Asmodée et autres démons qui eurent pour interprètes les premières pythonisses et les prophétesses. Ormazd se transforma en légion d'anges et d'archanges, qui apparaissaient aux hommes pour leur faire des prophéties. Et bientôt les magiciens israélites inventaient la *Kabbale*, science occulte, par laquelle, en prononçant

1. Cælius Aurelianus *de acutis morbis*. Edition Daléchamp, p. 90.

certains mots, ils accomplissaient des miracles et soumettaient les puissances surnaturelles aux caprices de la volonté humaine... Mais ils furent surtout nécromanciens.

Les sciences occultes des anciens, la nécromancie et la magie, avaient, comme on le voit, des rapports plus ou moins étroits avec les données fournies par l'observation des phénomènes du magnétisme moderne. Cependant la nécromancie se rapproche davantage du spiritisme, vers lequel tendent les recherches des magnétiseurs contemporains. Les nécromanciens évoquaient l'âme des morts pour connaître l'avenir et les secrets du présent. Les Juifs se livrèrent à cet art avec ardeur, malgré la défense de Moïse, qui ne voulait pas qu'ils fissent « *parler le bois* ». On sait que la pythonisse d'Endor évoqua devant Saül l'ombre de Samuel, avant la bataille de Gelboé, et lui prédisit sa mort. La grotte où vivait cette pythonisse célèbre existe encore, et elle reçoit, dit-on, la visite des voyageurs qui passent de loin en loin près du Mont-Thabor.

La magie fut aussi connue des grands prêtres de Pharaon. Comme les mages de la Médie et de la Chaldée, ils conjuraient et évoquaient les esprits et les puissances surnaturelles, au moyen d'opérations et de cérémonies, principalement par des gestes et des chants.

Ce fut d'abord Hermès Trismégiste, que les alchimistes ont regardé comme leur maître, qui répandit la science de l'occulte. Ensuite, on vit les doctrines mystiques de

l'Orient fleurir à Alexandrie avec les fondateurs du Néoplatonisme. Celui-ci enseignait que la *Goétie* est l'art surnaturel qui s'exerce par le secours de génies malfaisants, que la *Magie* produit ses effets mystérieux par la collaboration des démons matériels et des esprits supérieurs, que la *Pharmacie* enfin, dompte les démons par l'emploi de certains philtres et breuvages.

En Grèce et en Italie, les génies célestes, l'archéologie en fait foi, se multiplièrent à l'infini et vinrent peupler l'Olympe du Polythéisme. Les prêtres, exploitant à leur profit les idées superstitieuses du peuple, firent appel aux magiciens, aux pythonisses et aux sybilles, qui avaient conservé les secrets des mages de l'Orient. A leur exemple, les historiens, les philosophes et les poètes, s'empressèrent d'accorder leur croyance à tous les génies, à toutes les puissances spirituelles et à leurs intimes relations avec les hommes, par l'intermédiaire des Voyantes, en état de frénésie ou de somnambulisme. Nous savons que le poète Hésiode, dans sa théogonie, que Platon, à partir de son initiation aux doctrines hermétiques, qu'Aristote, dans ses ouvrages philosophiques, admettent l'existence d'être immatériels s'intéressant aux choses de l'humanité. Et les Pythagoriciens, de leur côté, affirmaient leur pouvoir de dompter les démons, en se tenant dans la méditation, l'abstinence et la chasteté [1].

1. La Magie avait pris rang parmi les sciences à l'Ecole d'Alexandrie, fondée 150 ans avant notre ère,

Pendant toute l'antiquité, il y eut donc des corporations de prêtres, de philosophes, de théosophes, de thaumaturges et autres, qui exerçaient l'art d'évoquer les esprits, de les conjurer par des charmes, des enchantements et des sortilèges, de changer, avec leur aide, les lois de la nature [1], de commander aux éléments, d'accomplir des faits extraordinaires. Pour faire ces prodiges, on avait recours soit aux procédés mystérieux, soit aux formules cabalistiques indiquées dans les grimoires, soit aux incantations, aux cercles magiques, soit tout simplement aux passes magnétiques.

Dosithée, Simon de Samarie, Circé, Médée, Plotin, Porphyre, Jamblique et la fameuse Canidie, si justement maudite par Horace, appartiennent à cette classe de magiciens, de gnostiques, d'enchanteurs et de médiums, qui apprirent aux peuples les arts occultes des mages de la Chaldée.

dans une secte médico-théosophique dont les membres appliquaient à la cosmogonie la doctrine de l'émanation ; ils admettaient qu'il procède de la source éternelle de lumières des *démons* auxquels l'homme peut devenir égal par la vie contemplative. Il y avait une quantité considérable de ces *démons :* tous les phénomènes de la nature, et particulièrement toutes les maladies, leur étaient attribués. Ces démons sont incorporels et leur lumière entoure certains corps de la même manière que le soleil luit dans l'eau sans y être contenu. SPRENGEL.

Il ne faut pas oublier que la bibliothèque d'Alexandrie, la plus riche de l'antiquité, et le temple Sérapis où elle était installée, furent livrés aux flammes, à l'instigation des moines, par ordre de leur créature, l'apathique empereur Théodose.

1. Personne n'a le droit de déterminer le nombre de ces lois.

Il n'y a qu'à ouvrir l'histoire pour s'en convaincre.

Damis, l'historien et l'élève d'Apollonius de Tyane, nous a laissé la biographie de son maître, le thaumaturge le plus extraordinaire de l'antiquité. C'est dans cet ouvrage qu'il montre Apollonius faisant une leçon de philosophie à Ephèse, s'arrêtant tout à coup pour crier au meurtrier qui, au moment même, assassinait Domitien à Rome : « Courage, Stéphanus, tue le tyran. » Apollonius avait séjourné longtemps dans l'Inde et tous ses disciples ont attesté les faits merveilleux qu'il produisait, les guérisons de maladies incurables et tant d'autres miracles qui frappèrent ses contemporains, partisans comme lui de la doctrine de Pythagore.

Porphyre a publié les cinquante-quatre traités de son maître Plotin, l'illustre néoplatonicien, traités dans lesquels on retrouve toutes les données de la psychologie expérimentale contemporaine et une philosophie mystique qui s'appuie sur l'extase, la contemplation et l'hypnotisme, — données qui seront reprises un jour par l'enchanteur Merlin [1], Albert-le-Grand, Pic de la Miran-

1. L'Enchanteur Merlin, surnommé *Ambrosius,* dont le nom est resté célèbre par les romans de la chevalerie, naquit au ve siècle dans les montagnes de l'Ecosse. Il s'éleva tellement au-dessus de ses contemporains, a dit Bouillet, qu'on le considéra comme un magicien et un enchanteur. On lui attribue un livre de *prophéties* écrit en langue celtique, traduit en français par Robert de Barron en 1498. Selon la tradition, l'Enchanteur Merlin mourut en Bretagne, dans la forêt de Bécheliant, victime d'un charme auquel il ne sut pas se soustraire.

dolle, Raymond Lulle, Cornelius Agrippa, le comte de Saint-Germain, Joseph Balsamo, Robert Fludd, Richard Price, les frères de la Rose-Croix.....

Mais, avant eux, il y aura d'autres hommes qui se croiront en possession des secrets mystérieux de la nature, des illuminés, des voyants, et ces hommes ce sont nos propres ancêtres : les Druides et leurs compagnes des sombres forêts de la Gaule, les Druidesses. Les uns et les autres appartenaient à la caste sacerdotale et ne recevaient l'investiture de leur ministère sacré qu'après vingt années consacrées à l'étude de l'astrologie, des lois de la nature, de la médecine et de la kabbale. Leur théodicée leur enseignait l'existence d'un Dieu unique et l'immatérialité de l'esprit appelé, après la mort, à se réincarner, un nombre de fois indéterminé, jusqu'à ce qu'il arrive à la perfection et reçoive une destinée nouvelle plus heureuse et plus divine. Ils admettaient donc, pour principal dogme religieux, la métempsycose ascendante, comme les premiers Mages et les grands philosophes grecs, et une multitude de génies et d'esprits supérieurs intermédiaires entre la divinité et les hommes.

Les *Druides* n'étaient pas seulement les prêtres mais aussi les dictateurs de la Gaule. Ils étaient assistés, dans leurs fonctions, par les *Eubages,* devins et sacrificateurs de leur religion, par les *Bardes,* poètes et hérauts des *Brenns,* qui partageaient avec eux le pouvoir suprême. Le druidisme était donc

un mélange des idées guerrières des premières peuplades de la Gaule et des doctrines importées par les Mages de la Chaldée. Aussi, les Druides étaient-ils, comme ceux-ci, astronomes, physiciens, médecins, prêtres et législateurs. Les Druidesses, descendantes des pythonisses et des sybilles de l'Orient, rendaient des oracles et prédisaient l'avenir. Leur influence était considérable et surpassait souvent celle des Druides, car elles connaissaient aussi bien qu'eux toutes les pratiques de la kabbale et de la magie, et elles avaient en plus, aux yeux du peuple, le prestige qui s'attache aux vierges consacrées dépositaires des secrets des dieux.

C'est pour ces raisons que les Druides et les Druidesses furent, sous la domination romaine, les défenseurs de l'indépendance nationale. Mais forcés de se réfugier dans leurs forêts épaisses, éloignés du peuple, persécutés par les Romains, par les barbares, par les chrétiens, ils se transformèrent progressivement en magiciens, enchanteurs, prophètes et charmeurs, condamnés par les conciles et bannis par les autorités civiles. C'est à cette époque que l'on vit apparaître les génies malfaisants rôdant, pendant la nuit, autour des dolmens, et se livrant à d'obscènes dépravations. On les désignait tantôt sous le nom de *Gaurics,* êtres de la taille des géants, tantôt sous le nom de *Sulèves,* personnages imberbes qui jouaient le rôle de succubes auprès des voyageurs, tandis que les *Dusiens* étaient des démons incubes venant déflorer les jeunes filles pendant leur sommeil.

Saint Augustin accorda sa croyance à toutes ces fables, qui avaient cours dans les campagnes ; affirmant qu'on n'a pas le droit de révoquer en doute l'existence de ces démons libertins, qui exercent d'impurs attentats sur les personnes endormies. *(Hanc assidue immunditiam et tentare et efficere.* S. AUGUSTIN. Cité de Dieu).

La décadence se fit progressivement, si bien qu'au VIIe siècle le druidisme avait disparu ; mais les pratiques de la magie, de l'art occulte, de la science mystérieuse des génies s'étaient transmises de générations en générations, en s'amoindrissant et en perdant le caractère philosophique des anciens temps. En un mot, la magie était devenue la sorcellerie, et ses adeptes ne se recrutaient plus que dans les classes infimes et ignorantes de la nation. Le culte de la nature et des dieux, l'immortalité de l'âme, les cérémonies grandioses au pied des chênes antiques, avaient fait place aux démons hideux, aux superstitions grossières, aux maléfices, aux aberrations les plus immorales. L'occulte subjuguait encore les masses,mais la science était tombée aux mains des profanes et des charlatans.

Les Théologiens et les Juges démonologues.

La magie ou science des mages a donc servi de base, comme nous venons de le dire, aux mythologies, aux légendes, on pourrait même dire aux dogmes de toutes les religions. Saint Augustin ne disait-il pas : « Pour pénétrer le sens mystique des fictions, des allégories et des paraboles contenues dans l'histoire sainte, il faut nécessairement être versé dans l'étude des sciences occultes dont la Numérale fait partie. [1]»

Mais du δαιμων ou du *sapiens* de Platon, le christianisme a fait le démon, l'ange déchu, qui veut peupler son empire des âmes sauvées par le baptême. Il a emprunté aux Juifs et Belzébuth, et Asmodée, et Satan, et leurs nombreux collègues. Après Jésus, qui est tenté par le diable et qui délivre les possédés, ne voit-on pas les apôtres et les saints être visités, à leur tour, par les envoyés de Dieu

1. *De doct. Christ, lib. II.*

et par les esprits du mal, qu'ils combattent victorieusement avec les armes spirituelles : ce ne sont partout que visions, apparitions d'anges ou de démons, devant les oints du Seigneur.

Or, il devait en être de même pour le menu peuple, qui voulait lui aussi participer aux honneurs et aux émotions des communications avec les êtres surnaturels. C'est dans ce but qu'il s'adressait aux magiciens, aux pratiquants de l'occulte. Aussi, dès les premiers siècles du christianisme, les évêques s'inquiétaient déjà des magiciens, en raison de leur popularité, malgré la soumission du paysan aux dogmes du christianisme.

Paul Lacroix, le savant bibliophile, a cité, comme le plus ancien monument faisant mention d'une agrégation ténébreuse de femmes rassemblées dans un but mystérieux, se livrant à des incantations magiques, ce fragment des canons d'un concile, qu'il pense ne pas être postérieur à Charlemagne. Il a trait aux courses aériennes que les sorcières croyaient faire en compagnie de Diane et d'Hérodiade : « *Illud etiam non est omittendum quod quaedam sceleratae mulieres, retro post Satanam conversae, dæmonum illusionibus et phantasmatibus seductae, credunt et profitentur se nocturnis horis, cum Diana, dea paganorum, vel cum Herodiate et innumera multitudine mulierum, equitare super quasdam bestias, et multarum terrarum spacia intempestae noctis silentio pertransire, ejusque jussionibus velut dominae obedire, et*

certis noctibus ad ejus servitium evocari[1].

On comprend que si le christianisme avait fait taire les oracles payens, ce n'était pas pour autoriser les magiciens à mettre le monde spirituel à la portée de tout le monde. Le clergé avait accepté les témoignages des privilégiés de la grâce, mais il refusait ceux des profanes qui ne pouvaient être inspirés que par les démons. Il reconnaissait d'ailleurs à ceux-ci la puissance de donner aux hommes toutes les illusions des sens, de cohabiter avec les vierges sous la forme d'incubes et avec les hommes sous celle de succubes, de s'insinuer, par les orifices naturels, dans toutes les cavités du corps, de posséder les mortels, en un mot. Les théologiens ont décrit toutes les douleurs qu'enduraient les possédés, dans leurs organes thoraciques et abdominaux, la propriété de les faire, à leur volonté, parler, chanter et se mouvoir, d'anesthésier ou d'hyperesthésier ces malheureux, qui subissaient leur action infernale. Au culte des esprits, les premiers évêques avaient donc substitué la frayeur insensée des démons.

1. *Baluze. Capitularia regum c. 13.* Voici la traduction de ce passage : On ne doit pas non plus oublier que des femmes impies vouées à Satan, séduites pour les apparitions et les fantômes des démons, croient et avouent que, pendant la nuit, elles chevauchent sur des bêtes fantastiques, avec Diane, déesse des payens, ou Hérodiade et une foule innombrable de femmes. Elles prétendent traverser des espaces immenses dans le silence de la nuit obscure, obéir aux ordres de l'une ou l'autre de ces deux femmes, comme à ceux d'une souveraine, et être appelées enfin à leur service, à certaines nuits déterminées.

De cette exagération de la puissance des mauvais génies sur les hommes, devaient surgir fatalement les terreurs folles et les craintes superstitieuses de damnation, qui ont été le point de départ des aberrations des premiers démonomanes. C'est pour eux qu'on inventa les exorcismes, les grandes cérémonies annuelles destinées à délivrer les possédés, cérémonies auxquelles les évêques conviaient le peuple et les seigneurs à assister, pour les rendre témoins de leur triomphe sur Satan et ses pareils.

La mise en scène déployée par le clergé a pu amener certainement quelques guérisons et faire crier au miracle ; mais il faut se rappeler que toutes les affections du système nerveux aiment à être traitées par les mains des thaumaturges... Donc, inventer les démons pour avoir la gloire de les combattre et d'en défendre les hommes : tel paraissait être l'objectif du clergé de la primitive Eglise. C'était habile certainement, et si ce moyen tombait sous le coup de la critique philosophique, on peut dire qu'il valait encore mieux exorciser les possédés que de les brûler, comme cela devait arriver quelques siècles plus tard.

Cette doctrine des démons était si intimement entremêlée avec les dogmes de ce système religieux perfectionné par les Pères de l'Eglise, a dit Sprengel, qu'il n'est pas étonnant que les auteurs chrétiens attribuent beaucoup de phénomènes de la nature à l'influence des démons.

Un des plus célèbres docteurs de l'Eglise,

Origène d'Alexandrie, en arrive à dire, dans son *Apologie du Christianisme* : « Ce sont les démons qui produisent la famine, la stérilité, la corruption de l'air et les épidémies ; ils voltigent entourés de brouillards dans les basses régions de l'atmosphère et sont attirés par le sang des victimes et l'encens que les païens leur offrent comme à leur divinité. Sans cette odeur des sacrifices, les démons ne pourraient pas conserver leur influence. Ils ont les sens les plus exquis, ils sont capables de la plus grande activité et possèdent l'expérience la plus étendue. »

Saint Augustin avait déjà écrit que les démons étaient les agents des maladies des chrétiens et s'attaquaient aux nouveau-nés qui venaient de recevoir le baptême.

L'Eglise enseignait que ces démons avaient pour intermédiaires avec les hommes des créatures réprouvées, qui étaient en révolte contre la Divinité et ses ministres. Il s'agissait des sorciers, bien entendu, ou plutôt des sorcières, qu'on ne rencontrait que dans les ruines, dans les antres des rochers, dans les lieux cachés et obscurs. Pour un morceau de pain ou une poignée d'orge, on pouvait aller les consulter, leur demander les secrets de l'avenir, les maléfices de la vengeance, les charmes qui font aimer. Parmi ces sorcières, il y avait de vieilles proxénètes qui connaissaient, par expérience, toutes les pratiques de la débauche et qui donnaient le nom de sabbat aux saturnales villageoises où se réunissaient quelques débauchés et ribaudes novices en paillardise. Elles savaient aussi

ce que les filles doivent faire pour anéantir le résultat physiologique de leurs imprudences, ce qu'il faut aux vieillards pour leur faire croire au retour de leur virilité. Elles connaissaient les vertus des plantes et principalement l'action stupéfiante de quelques-unes.

Peut-être y avait-il encore quelques pauvres sorciers qui avaient découvert, à la suite de leurs incantations magiques, l'époque de la délivrance des mœurs féodales, de l'abolition du servage, de l'égalité, de la liberté ?... Ce qu'il y a de certain, c'est que le clergé ne voyait en eux que des ennemis de la religion et de la société, des êtres dangereux qu'il fallait détruire, *per fas et nefas,* par les exorcismes, par le feu, voire même par des accusations stupides extraites de la confession de quelques hallucinés.

Ainsi, le pape Grégoire IX, dans une lettre adressée à plusieurs évêques de l'Allemagne, en 1234, leur faisait la description de l'investiture des sorciers. Il leur disait : « Quand les sorciers reçoivent un novice, et quand ce novice entre pour la première fois dans leurs assemblées, il voit un crapaud d'une grandeur énorme, de la grandeur d'une oie ou plus. Les uns le baisent à la bouche, les autres par derrière. Puis ce novice rencontre un homme pâle, ayant les yeux très noirs, et si maigre qu'il n'a que la peau et les os : il le baise et le sent froid comme une glace. Après ce baiser, il oublie facilement la foi catholique. Ensuite, ils font ensemble un festin, après lequel un chat noir descend derrière une statue qui se dresse ordinairement dans

le milieu de l'assemblée. Le novice baise le premier ce chat par derrière ; puis, celui qui préside à l'assemblée et les autres qui en sont dignes. Les imparfaits reçoivent seulement le baiser du maître, ils promettent obéissance; après quoi, ils ôtent les lumières et commettent entre eux toutes sortes d'impuretés [1]. »

Voilà bien les doctrines de ceux qui composeront quelques années plus tard les tribunaux de l'Inquisition et qui accepteront la bannière de Loyola. Nous verrons bientôt un membre de la congrégation de saint Dominique et professeur de théologie, Barthélémi de Lépine, se croyant convaincu de l'existence des démons et des démonolâtres, se montrer un des plus violents adversaires des sorciers dans une dissertation fameuse, qui fut adoptée par ses coreligionnaires. Il affirmait que les Stryges ou possédés vont au Sabbat en corps ou en esprit, qu'ils ont des rapports charnels avec le diable, qu'ils immolent les enfants, qu'ils se transforment en animaux, et notamment en chattes rousses, qu'ils ont des visions obscènes, qu'il faut par conséquent les *exterminer*, car leur nombre devient incalculable.

Barthélémi de Lépine, en parlant ainsi, restait dans la tradition des Pères de l'Eglise : de saint Georges, de saint Eparchius, de saint Bernard, d'Innocent VIII, d'Antonio de Torquemada, qui se firent les historiens des incubes de leur temps et lancèrent l'ana-

1. Fleury. Histoire ecclésiastique, t. XVII.

thème contre les possédés du démon de la luxure.

Son contemporain, le père jésuite Costadau, écrivait dans son traité *De Signis,* à propos de l'incubisme : « La chose est trop singulière pour la croire à la légère... Nous ne la croirions pas nous-même si nous n'étions convaincu, d'une part, du pouvoir du démon et de sa malice, et si, d'une autre part, nous ne trouvions une infinité d'écrivains, et même du premier rang, des papes, des théologiens et des philosophes, qui ont soutenu et prouvé qu'il peut y avoir de ces sortes de démons incubes et succubes ; qu'il y en a, en effet, et des gens assez malheureux, que d'avoir avec eux ce commerce honteux et de tous le plus exécrable. »

Signalons encore un autre jésuite, Martin-Antoine Del Rio, qui publia, en 1599, six livres de *Disquisitiones Magicæ,* dans lesquels sa crédulité atteignait la limite du fanatisme, et en faisait un des plus redoutables ennemis des démonomanes.

Telles étaient les doctrines sur lesquelles reposaient les prétentions théocratiques des théologiens.

Il ne faut donc pas s'étonner si, dans les dernières années du moyen âge, quand les luttes de religion arrivèrent à leur période d'exacerbation, par les querelles entre les défenseurs de la cour de Rome et les Réformateurs, le nombre des démonomaniaques se multiplia à ce point que tout le monde en arriva à se persuader être au pouvoir des démons. « Dans ces temps malheureux, a écrit

Esquirol, on ne vit partout que des excommuniés, des damnés et des sorciers ; on s'effraya, on créa des tribunaux, le diable fut assigné à comparaître, les possédés furent traînés en jugement, on dressa des échafauds, on alluma des bûchers ; les démonomaniaques, sous le nom de sorciers et de possédés, doublement victimes des erreurs régnantes, furent brûlés, après avoir été mis à la *question,* pour les faire renoncer aux prétendus pactes qu'ils avaient faits avec le diable. Il y avait une jurisprudence contre la sorcellerie et la magie, comme il y avait des lois contre le vol et le meurtre. Et les peuples, voyant l'Eglise et le prince croire à la réalité de ces extravagances, restaient invinciblement persuadés... »

Aucune autorité ne s'était levée encore pour prendre la défense de ces misérables. La justice, la philosophie et la science étaient toujours inféodées à la théologie et se faisaient plus ou moins les complices de son autocratie, de son intolérantisme.

Parmi les magistrats, historiens et publicistes, qui se firent les auxiliaires les plus ardents de l'Inquisition, il faut citer J. Bodin d'Angers, procureur du roi à Laon, qui publia, en 1581, un ouvrage intitulé : *La démonomanie.* Il exposait que les démonomanes jouissent de l'intégrité de leurs facultés mentales et qu'ils sont complètement responsables, devant la justice ecclésiastique et les parlements, de leurs relations impures avec les êtres surnaturels. Il concluait naturelle-

ment en réclamant pour eux les flammes orthodoxes du bûcher. « Cependant on peut, disait-il, délivrer les possédés par des exorcismes, et les animaux peuvent être exorcisés comme les hommes ! » A l'appui de sa thèse, il a apporté une immense collection de faits ridicules, qui ne reposent sur aucune donnée précise. Il dit « que les possédés par un démon peuvent rejeter par la bouche des chiffons, du crin, du bois, des épingles. » Il cite le cas d'une femme qui avait le menton tourné vers la nuque, la langue poussée hors la bouche, un gosier qui fournissait des sons analogues au croassement des corbeaux, mais qui lui permettait également d'imiter le ramage de la pie et le chant du coucou. Enfin il prétend que le diable peut parler par la bouche des possédés et avoir recours à tous les idiomes connus ou inconnus, qu'il peut déflorer les filles et leur donner toutes les sensations voluptueuses, etc.

L'ouvrage de J. Bodin est, en réalité, un réquisitoire de procureur, présenté avec passion et rédigé avec tous les arguments erronés des inquisiteurs. Aussi arriva-t-il, à la grande satisfaction de ceux-ci, à convaincre la magistrature séculière et à fixer sa jurisprudence sur la question du crime de sorcellerie.

Par contre, la même année que Bodin livrait à la publicité son factum inhumain, paraissaient à Paris les *Essais* de Michel Montaigne, dans lesquels notre célèbre compatriote faisait appel à la philosophie. Il y demandait que la vie humaine soit à l'abri

des accidents fantastiques, et rappelait cette sage réponse qu'il fit à un prince souverain, qui lui montrait des sorciers condamnés à mort : « En conscience, je leur eusse plustôt ordonné de l'ellébore que de la ciguë, car ils me paraissoient plus fous que coupables. » Et Montaigne terminait son chapitre sur la question, en disant doctement aux persécuteurs : « C'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif... »

Cependant, Bodin eut raison contre Montaigne.......

Mais l'un est resté le procureur ignoré du moyen âge et l'autre le philosophe immortel, que Colbert avait certainement médité, avant de présenter à Louis XIV la fameuse ordonnance de 1682, qui défendait à l'avenir de «*faire cuire les sorciers tout vifs.* »

Cependant, il y avait encore un siècle à attendre avant qu'un des plus grands ministres de la France mît fin aux procès de sorcellerie. Et pendant ce temps, il devait y avoir d'autres pourvoyeurs de la mort réclamant des victimes pour les bûchers de l'Inquisition. Parmi ces hommes, il faut distinguer le trop célèbre Boguet, juge criminel de Bourgogne, et Pierre de l'Ancre, son collègue d'Aquitaine, cités par Calmeil comme les plus fanatiques de leur siècle.

Boguet écrivait dans son *Discours des sorciers :* « Ils étoient en la France seule trois « cents mil, sous le roy Charles IX et ils « sont depuis accreuz de plus de moitié. « L'Allemagne n'est quasi empêchée à autre

« chose qu'à leur dresser des feux ; la Suisse « à ceste occasion en depeuple beaucoup de « ses villages ; la Lorraine fait voir aux étran- « gers mil et mil pouteaux où elle les attache « et pour nous nous voyons les exécutions « ordinaires qui s'en font en plusieurs pays [1]. « Il est bien difficile à croire que la France « en soit repurgée attendu le grand nombre... « Les sorciers marchent partout par milliers, « multipliant en terre ainsi que les chenilles « en nos jardins... Je veux bien qu'ils sachent « que si les effets correspondoyent à ma vo- « lonté, la terre seroit tantost repurgée, car « je désireroys qu'ils fussent tous unis en un « seul corps pour les faire brusler tout à « une fois en un seul feu. »

Pierre de l'Ancre, conseiller au Parlement de Bordeaux, publiait, en 1613, le *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, et, en 1622, l'*Incrédulité et mécréance du sortilège pleinement convaincue*. Dans ces deux ouvrages, l'auteur traite toutes les questions de sorcellerie et déclare qu'en sa qualité de juge, il aurait cru forfaire en épargnant la vie d'un seul prévenu de sorcellerie, car il considérait les sorciers comme les *ennemis de la morale et de la religion*. Il les accusait d'avoir trouvé le moyen « de ravir les femmes d'entre « les bras de leurs époux, et faisant force et vio- « lence à ce sacré lien de mariage, car ils ont « adultéré et joui d'elles en présence de leurs

1. Au compte de Bodin, cela ferait 450.000 sorciers, sans compter ceux qui ont été livrés aux flammes. Comment les aliénistes ont-ils pu considérer comme aliénés tous ces gens-là ?

« maris, lesquels, en spectateurs immobiles « et deshonorés, voyaient ravir leur honneur « sans pouvoir y mettre ordre : la femme « muette, ensevelie dans un silence forcé, « invoquant en vain le secours du mari et « l'appelant inutilement à son aide ; et le « mari charmé et sans aide lui-même, con- « traint de souffrir sa honte à yeux ouverts « et à bras croisés.....

« Danser indécemment, festiner ordement, « s'accoupler diaboliquement, sodomiser « exécrablement, blasphémer scandaleuse- « ment, se venger insidieusement, courir « après tous les désirs horribles, sales et « dénaturés brutalement, tenir les crapaux, « les vipères, les lézards et toutes sortes de « poisons précieusement, aimer un bouc « puant ardemment, le caresser amoureuse- « ment, s'accointer et s'accoupler avec lui « horriblement et impudemment... »

Voilà le réquisitoire du conseiller de Bordeaux. Mais celui-ci n'appuie pas davantage ses accusations sur un seul fait matériel, sur un seul corps de délit. Son procès-verbal ne constate autre chose que des aveux arrachés à de pauvres femmes hallucinées, qui le plus souvent répondaient affirmativement par un signe aux questions obscènes et déplacées des juges, les protégés de la très sainte Inquisition !

Il est vrai que la philosophie avait à enregistrer, dans ce triste siècle, les noms de René Descartes, de Blaise Pascal, de Nicolas Malebranche, de Thomas Hobbes, de François Bacon, de Leibnitz, de Newton,

Malheureusement, ces grands esprits ne purent prendre une part militante à la lutte entre l'intransigeance cléricale et la libre pensée. Honorés comme savants, les gouvernements ne les appelèrent jamais à leur donner un conseil sur les questions confinant aux principes d'orthodoxie religieuse.

Les démonologues avaient donc toute latitude d'écrire, les uns après les autres, et sans apporter d'autre contrôle à leurs appréciations que de vagues réponses arrachées aux prévenus de sorcellerie, sous l'influence de la peur, de la torture, ou d'une suggestion imposée dans l'obscurité du tribunal de la pénitence. Jamais un témoignage authentique, comme nous venons de le dire, n'est venu leur donner le droit de donner une description du départ des sorcières pour le Sabbat. Leurs invocations préliminaires, leurs fameuses onctions sur le corps, avec l'onguent magique dans un état de nudité absolue, leur position équestre sur un manche à balai, leur départ par le tuyau de la cheminée et leur réunion au-dessus des toits, où venaient les prendre, sur leurs épaules, des diables cornus, sont des récits légendaires, qui ne pouvaient être acceptés que par des ignorants fanatiques et des juges de mauvaise foi.

Comment un homme aussi intelligent que le procureur Bodin, qui fut député aux Etats de Blois, qui a écrit six livres sur *la République* et les *Constitutions,* ouvrages qu'on a pu comparer à l'*Esprit des lois,* de Montesquieu, — comment un publiciste de talent

a-t-il pu apporter comme des faits, les contes qu'il mentionne dans son ouvrage sur les sorciers. Est-il possible qu'il ait lui-même ajouté foi à l'histoire de ce paysan de Loches en Touraine « qui se trouva tout nud errant par les champs, au matin », et qui donna pour explication qu'il avait, pendant la nuit, surpris sa femme se préparant à aller au Sabbat et qu'il l'avait suivie, emporté avec elle par le diable, jusqu'aux landes de Bordeaux ?... Et cette fille de Lyon qui est aperçue par son amant en train de se frotter avec l'onguent magique, et qui est également transportée au Sabbat, où ledit amant arrive derrière elle, après avoir fait usage de la même pommade magique ? Comme le paysan, il se trouva seul, près de Lyon « tout nud » dit Bodin ; et il s'empressa de dénoncer sa compagne, « qui avoua et fut condamnée à estre brûlée. »

Pierre de l'Ancre a-t-il jamais fait constater par les agents du guet, les sergents ou les hommes de la maréchaussée, la présence du diable qu'il décrit, dans son *Traité sur les démons*, sous la forme d'un grand lévrier noir, ou d'un grand bœuf d'airain couché à terre, — beau corps de délit cependant à apporter au Châtelet ? — Il est vrai que dans un autre passage, il démontre l'inconstance du démon, en faisant de lui cette naïve description, plus digne d'un aliéné que d'un magistrat : « Le diable, au Sabbat, est assis dans une chaire noire, avec une couronne de cornes noires, deux cornes au cou, une autre au front avec laquelle il esclaire l'assemblée, des cheveux

hérissez, le visage pasle et trouble, les yeux ronds, grands, fort ouverts, enflammez et hideux, une barbe de chèvre, la forme du col et tout le reste du col mal taillez, le corps en forme d'homme et de bouc, les mains et les pieds comme une créature humaine, sauf que les doigts sont tous esgaux et aiguz, s'appointants par les bouts, armez d'ongles, et ses mains courbées en forme d'oye, la queue longue comme celle d'un asne, avec laquelle il couvre les parties honteuses. Il a la voix effroyable et sans ton, tient une grande gravité et superbe, avec la contenance d'une personne mélancholique et ennuyée. »

Qu'était-ce donc que la sorcellerie dans l'esprit de ces lieutenants criminels appelés à rendre plus de services à l'Inquisition que d'arrêts fixant la jurisprudence ? Un pacte, disaient-ils avec conviction, consenti entre l'homme et le diable : l'homme se vouant au culte de Satan et recevant en échange une part de sa puissance infernale !

D'après ce pacte, « le démon s'unit charnellement avec les sorciers et les sorcières ; mais, auparavant, ceux-ci s'enrôlent à son service, renient Dieu, Christ et Vierge et profanent les objets de sainteté.

« Ils deviennent zélateurs du mal et rendent hommage au prince des Ténèbres.

« Ils se font baptiser par le diable et lui vouent leurs enfants nés ou à naître.

« Ils commettent des incestes, font mourir les gens par poisons ou sortilèges et crever le bétail.

« Ils mangent de la charogne de pendus.

« Ils entrent dans un cercle cabalistique tracé par le Maudit, se font immatriculer au livre des Réprouvés, s'engagent à toutes sortes de forfaits contre l'humanité, et acceptent les stigmates secrets qui affirment leur vasselage complet à Satan.

« Enfin, ils répudient toute autorité autre que celle de leur Maître en Kabbale et abomination, *et ils incitent le peuple à la révolte.* »

Pendant que les juges et les inquisiteurs poursuivaient tous ceux qui avaient des intelligences avec les esprits malfaisants, Leloyer publiait sa monographie sur *les Spectres*[1], qui a de grands rapports avec les théories spirites modernes.

Le célèbre conseiller angevin écrivait que l'âme, essence spirituelle qui anime l'organisme, en peut être distraite et séparée pour un instant, comme cela a lieu pendant l'*extase.*

Or, nous savons que ce phénomène nerveux, qui peut être *naturel,* quand il se rattache à la catalepsie, à l'hystérie, au somnambulisme, ou *provoqué,* quand il est produit expérimentalement sur des sujets en état d'hypnotisme, coïncide presque toujours avec une vive impression morale et la suspension d'un ou plusieurs sens. C'est pendant la durée de ce phénomène que l'âme, d'après Leloyer, peut exécuter des pérégrinations lointaines, non orthodoxes d'ailleurs : car c'est pour avoir raconté ce que, pendant

1. Leloyer. *Des Spectres.* Angers in-4°, 1588.

la période d'extase consécutive à une immobilité cataleptique de plusieurs heures, ils avaient vu dans l'intérieur et dans les environs de la ville, que sept extatiques furent jugés et brûlés à Nantes, en 1549.

Dans un autre chapitre, Leloyer dit encore que les âmes peuvent, après la mort, impressionner les sens, en prenant une forme fantastique. Il rappelle, à l'appui de son opinion, que la fille du fameux jurisconsulte du XVIe siècle, Charles Dumoulin, apparut à son mari et lui apprit le nom de ses assassins ; que ce fut un spectre qui informa la justice du crime commis par la femme Sornin sur la personne de son mari, que l'âme de Commode apparaissait souvent à Caracalla...

L'auteur des *Spectres* attribue aux êtres surnaturels l'effroi qu'éprouvent certaines personnes qui habitent dans les maisons hantées par eux. Chaque nuit elles sont réveillées par le bruit des coups qui résonnent sur les cloisons et sur les parquets ; à chaque minute des éclats de rire, des sifflements, des battements de mains attirent leur attention ; leur vue est frappée par de subites apparitions d'ombres ; des spectres leur saisissent les pieds, le nez, les oreilles, vont jusqu'à s'asseoir sur leurs poitrines. Ces maisons, dit-il, sont les rendez-vous des démons.

Les personnes dont parlent Leloyer sont considérées aujourd'hui comme des *Mediums à effets physiques,* et les phénomènes observés étaient les mêmes évidemment que ceux qui ont été constatés par M. W. Crookes,

avec la collaboration de Mlle Kate Fox et D. Home [1].

Dans l'extase des sorciers, reprend Leloyer, l'âme est présente, mais elle est tellement préoccupée par les impressions qu'elle reçoit du diable qu'elle ne peut agir sur le corps qu'elle anime. Au réveil, les extatiques peuvent se rappeler les choses qu'ils ont vues, les événements auxquels ils ont assisté, comme dans le cas où l'âme abandonne temporairement son enveloppe terrestre.

Cependant, il fait des réserves ; il convient que l'extase et les hallucinations peuvent être provoquées par un état pathologique du système nerveux, et qu'elles ne sont pas fatalement le résultat des manœuvres diaboliques. Il commente également un certain nombre d'observations de stryges restés plusieurs heures dans le sommeil léthargique, soutenant, au sortir de cet état nerveux, qu'ils revenaient du Sabbat, — fait qui était de nature à jeter, comme l'a dit M. Calmeil, de la défaveur sur la théorie des conseillers de l'Inquisition.

Les théories de l'auteur des *Spectres* se rapprochaient considérablement, comme on le voit, de la science des premiers mages et des doctrines spirites contemporaines. Leloyer avait recueilli, d'ailleurs, des faits nombreux à l'appui de ses affirmations ; et nous pouvons citer au nombre de ces faits l'observation que lui donna Philippe de Mélanchton,

1. Voir la *Psychologie expérimentale* du Dr Puel, le *Fakirisme moderne* du Dr Gibier, l'*Histoire de l'occulte* de Félix Fabart, le *Livre des Esprits* d'Allan-Kardec.

le savant helléniste et l'auteur de la fameuse confession d'Augsbourg.

Il s'agissait d'une manifestation spirite qu'eût la veuve de son oncle. Un jour, qu'éplorée, elle pensait à celui qu'elle avait perdu, deux spectres parurent, tout à coup, à ses côtés, « l'un avait l'habit, la représentation, le port et la forme de son défunt mari ; l'autre, fort grand de stature, était habillé en cordelier. » Celui qui représentait le mari s'approcha d'elle, lui dit quelques paroles consolantes, la toucha de sa main et disparut avec son compagnon.

Mélanchton, quoiqu'un des chefs de la Réforme, était encore imbu des idées du cléricalisme romain ; après quelques hésitations, il conclut que ces spectres étaient deux démons. De pareils phénomènes arrivent, dit-on, à certains *médiums ;* M. Crookes, de Londres, a relaté des faits dont il a été témoin et qui sont autrement extraordinaires que celui-là.

Quoiqu'il soit au nombre des démonographes connus, Jérôme Cardan, de Paris, mathématicien célèbre par la découverte de sa formule pour la résolution des équations cubiques, a affirmé qu'il avait un esprit pour protecteur, il ne doutait pas de la réalité des apparitions. Son père, raconte-t-il, reçut un soir la visite de sept esprits, qu'il qualifie cependant de diables, et qui ne craignirent pas d'argumenter avec ce savant homme.

L'imagination exaltée par la crainte chimérique des démons voyait partout l'œuvre des

porteurs de maléfices, des jeteurs de sort, dans les maladies, les accidents, les infirmités, dans les incidents les plus banals de la vie. On accusa les sorcières d'attenter à la virilité, par des sortilèges. Les victimes disaient qu'on leur avait *noué l'aiguillette.* Cette prétendue catastrophe magique, qui remonte d'ailleurs à l'antiquité, peut rentrer dans la catégorie des effets physiologiques anormaux, sous l'influence d'une cause morale, la peur, la timidité, et certainement la suggestion imposée à un esprit faible.

Ce sont donc les sorciers que Bodin accusait, mais peut-être pas toujours sans raison, de l'impuissance observée sur quelques jeunes sujets mélancoliques, facilement impressionnables. « Les sorciers n'ont pas, disait-il, la puissance d'oster un seul membre à l'homme, hormis les parties viriles, ce qu'ils font en Allemagne, faisans cacher et retirer au ventre les parties honteuses. Et, à ce propos, Spranger récite qu'un homme à Spire, se pensant privé de ses parties viriles, se fit visiter par les médecins et chirurgiens, qui n'y trouvèrent rien, ni blessure quelconque ; et depuis, ayant appaisé la sorcière qui l'avait offensé, il fut restitué. »

Il n'était pas besoin de sortilège pour *nouer l'aiguillette* d'un garçon timide, subjugué par la crainte du diable. Et, certes, si les sorciers avaient quelques notions de cette force que nous appelons aujourd'hui la suggestion, ils pouvaient aussi bien s'emparer de la puissance virile d'un *sujet,* que nous nous emparons aujourd'hui de sa volonté,

de ses pensées, de sa personnalité physique et morale. Quand on peut confisquer l'autonomie psychique d'un homme, il est réduit à toutes les impuissances. Qui pourrait affirmer que la suggestion n'était pas un des mystères de la sorcellerie ?

Les Médecins démonologues.

Après les théosophes, les théurgistes et les prêtres, interrogeons maintenant les écrits des médecins de l'antiquité et du moyen âge, sur la question des êtres spirituels et de leurs rapports avec les hommes.

Nous voyons d'abord Galien se laisser entraîner souvent, par l'esprit du siècle, comme l'a dit Sprengel, aux préjugés les plus ridicules et se faire le défenseur des conjurations magiques. Il prétendait qu'Esculape lui apparut un jour en songe et lui conseilla la saignée comme traitement d'une pleurésie dont il était atteint.

Après lui, Soranus d'Ephèse avait recours aux chants magiques, dans la cure de certaines maladies ; Scribonius Largus, contemporain de l'empereur Claude, indiquait la manière de cueillir les plantes, pour qu'elles possèdent leurs grandes propriétés thérapeutiques : (de la main gauche au lever de la lune). Elles guérissaient alors de la morsure des serpents. Archigènes faisait suspendre

des amulettes au cou de ses malades ; et, quoique Pline ait souvent déclaré qu'il voulait « examiner toutes les choses de la nature et non spéculer sur les causes occultes », il a reproduit, dans ses œuvres, bien des pratiques superstitieuses employées en médecine.

Au VIe siècle, Aëtius d'Amide, médecin de la cour de Constantinople, acquit une grande renommée chirurgicale, par la préparation et l'application de pommades, d'onguents et d'autres topiques, dans lesquels la superstition jouait souvent un grand rôle [1]. Ainsi, en faisant fondre un certain onguent, il fallait répéter plusieurs fois à voix basse : « *Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob accorde une efficacité à ce médicament.* » Si quelqu'un avait un corps étranger dans le gosier, il fallait toucher le cou du malade et dire : « *De même que Jésus-Christ a ressuscité Lazare et fait sortir Jonas d'une baleine, sors de même, toi, os ou esquille.* » Ou bien : « *Le martyr Blaise et le serviteur du Christ te le commandent, ressors ou descends* [2]. »

Après Aëtius, nous voyons Alexandre de Tralles se livrer aux mêmes chimères. Dans la colique, il conseillait de faire usage d'une pierre sur laquelle était représenté Hercule terrassant un lion, ou d'un anneau de fer sur lequel était inscrit d'un côté *φεῦγε, φεῦγε ἰῶ χολὴ η κορυδαλος εζητει*, et sur l'autre, le diagramme des Gnostiques (figure composée de deux triangles équilatéraux). Et il ajoute

1. *Sprengel, Ouv. cit.* T. III.
2. *Tetrabiblon* II et IV.

que des choses sacrées ne doivent pas être profanées.

Contre la goutte, le même Alexandre de Tralles recommande ce vers d'Homère :

Τετζήκει δ'αγορη, ὑπο δ'εστοναχίζετο γαῖα.

Ou bien de faire graver sur une feuille d'or, au déclin de la lune, les mots μει, δρευ, μορ, φορ, τευξ, ζα, ζων... Il conjurait par les mots *Iao, Sabaoth, Adonaï, Eloi,* une plante qu'il employait dans la même maladie. Dans les fièvres quotidiennes, il conseillait une amulette qui consistait en une feuille d'olivier, sur laquelle on écrivait avec de l'encre KA. POI. A. [1].

Au XIIIe siècle, Hugo de Lucques faisait dire un *Pater noster* et différentes prières adressées à la Trinité, pour guérir les fractures des os. Mais, dans le siècle suivant, c'est l'astrologie qui remplace la magie et la superstition religieuse. Arnauld de Villeneuve attribue à chaque heure de la journée une vertu particulière qui influe, selon la décision de l'horoscope, sur différentes parties du corps. On ne peut, suivant Arnauld, dit Sprengel, pratiquer la saignée qu'à certains jours, lorsque telle ou telle constellation a lieu et non d'autres, mais c'est surtout sur la position de la lune qu'il faut porter son attention. Le temps le plus favorable à la saignée, c'est quand elle se trouve dans le signe du Cancer ; mais la conjonction de celui-ci avec Saturne est nuisible à l'effet des

1. Sprengel. T. II et Alex. Trall. *Lib.* IX, XI et XII.

médicaments et principalement des purgatifs [1].

Son contemporain Bernard de Gordon (de Montpellier), donne comme moyen assuré de hâter les accouchements difficiles, de lire quelques passages des Psaumes de David. Il explique le mouvement des humeurs à certaines heures de la journée, de la manière suivante : le sang se meut le matin en haut, vers le soleil avec lequel il est en harmonie, mais il se dirige aussi vers le bas, parce que la plus grande sanguinification s'opère pendant le sommeil. Dans la troisième heure de la journée, la bile se dirige en bas, afin qu'elle ne donne pas d'âcreté au sang ; la bile noire se meut dans la neuvième heure et les glaires vers le soir [2].

L'efficacité des pierres précieuses, l'ensorcellement et bien d'autres idées superstitieuses se retrouvent également dans les auteurs médicaux italiens et notamment dans les ouvrages de Michel Savonarola, professeur à Ferrare et un des plus célèbres médecins de son siècle.

En Allemagne, Agrippa de Nettesheim, philosophe, alchimiste et médecin, se montrait partisan de la magie et des sciences occultes dans ses ouvrages publiés en 1530 et 1531 : *De incertitudine et vanitate scientiarum, De occulta philosophia,* dans lesquels il parlait de l'action à distance, et laissait entrevoir la découverte du magnétisme.

1. Arnauld de Villeneuve. *De phlebotomia* et *De Regim. Sanit.*
2. Bernard Gordon, *lilium medicinæ.*

Comme lui, ses contemporains Raymond Lulle, en Espagne, et J. Reuchlin de Phorzheim publiaient des livres sur la magie et la kabbale. Et, en Italie, J.-B. Porta fondait à Naples l'Académie des *Secreti* pour le développement des sciences occultes, qu'il expliquait dans son traité *De magia naturali*.

Presque à la même époque, Paracelse professait à Bâle qu'il possédait la panacée universelle, qu'il avait trouvé le secret de prolonger la vie, par la magie et l'astrologie, car il expliquait les maladies par l'influence des astres. Après lui, Van Helmont se faisait le défenseur du magnétisme animal, se livrait à l'étude des sciences occultes, de même que son disciple Rodolphe Goclénius.

Au XVI[e] siècle, Fernel qui, en tant que mathématicien et astronome célèbre, avait publié la *Cosmotheria* où il indiquait le moyen de mesurer avec exactitude un degré du méridien, dont les travaux remarquables sur la physiologie *(De naturali parte medicinæ,* 1542), sur la pathologie, la thérapeutique et même les vésanies, lui valurent le surnom de Galien français, — Fernel admettait, lui aussi, l'action des esprits malins sur le corps de l'homme ; il croyait que les adorateurs du démon pouvaient, à l'aide d'imprécations, d'enchantements, d'invocations, de talismans, attirer les esprits déchus dans le corps de leur ennemi, et que ces démons y causaient des accidents graves. Il comparait les possédés aux maniaques, mais les premiers ont en plus le privilège de lire dans le passé et de deviner les choses les plus secrètes. Il

a été témoin, affirme-t-il, d'un cas de délire causé par la présence du diable dans l'organisme et qui fut d'abord méconnu par plusieurs doctes médecins de l'époque [1]. Enfin, il tenait la lycanthropie pour une chose certaine et indubitable.

Dans ce même XVIe siècle, une autre de nos gloires médicales, Ambroise Paré, le père de la chirurgie française, adopta, lui aussi, la théorie des inquisiteurs sur la sorcellerie.

Dans ses œuvres [2], où sont consignées ses remarquables découvertes anatomiques et chirurgicales, on lit des passages ainsi conçus : « Les démons se forment tout subit en « ce qui leur plaîst ; souvent on les void se « transformer en serpents, crapaux, chats- « huants, corbeaux, boucs, asnes, chiens, « chats, loups, taureaux ; ils se transmuent « en hommes et aussi en anges de lumière ; « ils hurlent la nuit et font bruit comme s'ils « estoient enchaînez ; *ils remuent bancs, ta-* « *bles,* bercent les enfants, feuillettent les « livres, comptent l'argent, jettent la vaisselle « par terre, etc. Ils ont plusieurs noms « connus : Cacodémons, incubes, succubes, « coquemares, gobelins, lutins, mauvais « anges, Satan, Lucifer, etc.

« Les actions de Satan sont supernatu- « relles et incompréhensibles, passant l'es- « prit humain, et n'en peut-on rendre raison « non plus que de l'aimant qui attire le fer « et fait tourner l'aiguille... Ceux qui sont

1. J. Fernelli, *Opera universa medicina, lib.* 2 ch. 16.
2. Amb. Paré, *Œuvres,* 9e édit. Lyon, 1633, p. 780.

« possédés des démons parlent la langue
« tirée hors la bouche, par le ventre, par les
« parties naturelles ; ils parlent divers lan-
« gages incognus, font trembler la terre,
« tonner, esclairer, venter, desracinent et
« arrachent les arbres, font marcher une
« montagne d'un lieu à un autre, souslèvent
« en l'air un chasteau et le remettent en sa
« place, fascinent les yeux et les esblouis-
« sent, etc.

« Incubes sont démons qui se transfor-
« ment en guise d'hommes et ont copulation
« avec les femmes sorcières. Succubes sont
« démons qui se transforment en guise de
« femmes, et telle habitation ne se fait pas
« seulement en dormant, mais aussi en
« veillant. »

Ambroise Paré, dit Calmeil, voulant rappeler que les démons « *entassent au corps des personnes mille choses estranges,* comme vieux panneaux, os, ferrements, clous, espines, fil, cheveux, morceaux de bois, serpents et autres choses monstrueuses », cite le fait bien connu d'Ulric Neussesser.

Le célèbre chirurgien concluait que « ce fut apparemment *le diable* qui fit apparaître les lames de fer et les autres objets qui furent aperçus dans l'estomac et dans les intestins de cet homme [1]. »

Qu'aurait-il donc dit s'il avait vu toutes les choses étranges que les chirurgiens modernes trouvent dans les kystes de l'ovaire ?

1. Amb. Paré, *Ouv. cit.* p. 784.

Combien de démons faudrait-il pour les produire...

Heureusement qu'à ces médecins démonologues, acceptant purement et simplement la suggestion des démons sur les hommes, et abandonnant ceux-ci à toutes les atrocités des théologiens et des parlements, nous avons à opposer quelques savants modestes et courageux, qui luttèrent pour l'humanité contre le despotisme ecclésiastique. Citons, d'après Calmeil[1] : François Ponzinibius, qui détruit une à une toutes les raisons qui servent de base à la justice criminelle de son époque. Il ose écrire que la démonolâtrie constitue une maladie véritable ; qu'il faut attribuer à l'état de dépravation des sens toutes les sensations faisant croire aux *lamies* qu'elles rendent un culte à Satan ; qu'il est faux que certaines personnes puissent se réunir la nuit à l'insu de leur famille, dans les lieux fréquentés par les esprits ; que les accouplements des sorciers, tous les crimes qu'ils ne demandent pas mieux que de supposer, ne sauraient être prouvés légalement ; qu'il est atroce, par conséquent de brûler les visionnaires.

Citons ensuite : André Alciat ; il ne craignit pas d'accuser un inquisiteur, qui venait de faire mourir une multitude d'hallucinés. Il considérait le Sabbat des sorciers comme une absurdité, et ne voyait dans les sorcières que de pauvres

1. Calmeil, *Ouv. cit.* p. 187.

femmes dupes de leurs rêves fantastiques.

Paul Zacchias, l'auteur de *Questiones médico-légales,* ouvrage dans lequel il se montre aussi savant manigraphe que remarquable médecin légiste. Ennemi du surnaturalisme, il eut le courage de dénoncer les cruautés commises contre les démonomanes.

Enfin, inscrivons avec respect le nom de Jean Wier[1], ou plutôt de Joannes Wierus, médecin du duc de Clèves. Il avait fait ses études à Paris, où il fut reçu docteur, et était devenu ensuite le disciple de Corneille Agrippa, partisan de la démonolâtrie. Comme lui, Jean Wier crut à l'astrologie, à l'alchimie, à la kabbale, aux ensorcelés, aux sorcières, aux démons, à la possession des humains par ces êtres pernicieux. Mais dans ses œuvres, qu'il publia en 1560, il innocente les malheureux qui sont leurs victimes, il les déclare aliénés et les réclame comme mélancoliques, comme convulsionnaires, démoniaques, comme des malades atteints de folie, pour les soigner et les guérir. Il se déclare convaincu que les sorciers, les stryges, les lycantropes qu'on s'acharne à brûler ne sont que des aliénés, dont l'intelligence a été troublée par des esprits malfaisants, que les maléfices qu'on leur impute ne sont dangereux pour

1. Lire les œuvres de Jean Wier dans la BIBLIOTHÈQUE DIABOLIQUE, avec un avant-propos du docteur Bourneville. Ces œuvres ont pour titre : *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables, des magiciens infâmes, sorcières et empoisonneurs, des ensorcelez et démoniaques et de la guérizon d'iceux.* Deux volumes, splendidement édités. Delahaye et Lecrosnier, éditeurs.

personne. Ils sont dupes des fausses sensations qu'ils ont éprouvées dans leur transport extatique ou dans leur sommeil.

Wier soutient que la monomanie homicide des habitants du pays de Vaud n'a pu être accréditée que par les imbéciles ou des ignorants ; que les stryges dont on répandait le sang sur les rives du Léman, sur les bords du Rhin, dans la Savoie et ailleurs, n'avaient jamais eu ni délits ni meurtres à se reprocher. Et il cite encore d'autres condamnations où la *folie* et l'*innocence* des condamnés lui paraissent aussi incontestables que l'évidence [1].

En général, il déclare toujours les sorcières irresponsables, les réclame comme folles et se charge de combattre les diables, sans exorcisme. « Avant tout, disait-il aux juges et aux bourreaux, ne tuez pas, ne torturez pas... Craignez-vous donc que ces pauvres femmes ne souffrent pas assez, que vous vous ingéniez à les faire souffrir encore ? Pensez-vous qu'il y ait une misère pire que la leur ? Ah ! si elles vous paraissent mériter un châtiment, rassurez-vous : leur maladie suffit. » Belles paroles, dignes d'un grand philosophe. Né au XVIe siècle, il croyait à la magie et à la sorcellerie, mais comme médecin, il plaidait la maladie, et comme homme il réprouvait l'échafaud. « Le devoir des moines, disait-il, est de s'estudier plustost à guérir qu'à faire périr. » Mais, hélas ! il prê-

2. J. Wier livre *de præstigiis dæmonum et incantationibus*.

chait dans le désert en s'adressant à eux.

Quoique moins connus, nous ne pouvons oublier d'écrire les noms de cette pléiade de médecins qui contribuèrent avec Ponzinibus, Alciat, Zacchias et J. Wier à ramener la médecine à l'étude des faits et à la débarrasser des idées spéculatives du moyen âge : Guillaume de Baillou, François de le Boë (Sylvius), Félix Plater, Sennert, Willis, Bonet et tant d'autres qui affranchirent la science de l'autocratie religieuse et furent les avant-coureurs du positivisme moderne.

Beaucoup de ceux qui les avaient précédés avaient été cependant des médecins remarquables, des savants, auxquels l'anatomie, la clinique médicale et la chirurgie doivent d'importantes découvertes, mais la plupart ne surent pas se défendre des superstitions religieuses. En certaines circonstances, ils se firent inconsciemment les auxiliaires des théologiens et des inquisiteurs. En faisant acte d'adhésion aux idées des démonologues comme en se désintéressant par leur silence de ces grandes questions psychologiques, ils ne furent pas, nous avons le regret de le dire, à la hauteur de la mission humanitaire que les peuples sont en droit d'attendre de leurs savants.

Possédés, Sorciers et Démonomanes.

Pour comprendre ce que fut la démonomanie au moyen âge, il faut analyser préalablement les éléments divers, qui entraient dans la constitution médicale de l'époque, et rechercher sous quelles influences morbides cette étrange névrose a dû se produire.

Ces influences, nous les trouverons d'abord dans l'état de dépression intellectuelle et morale provoquée par ces épidémies pestilentielles successives qui, depuis le VI[e] siècle, décimaient les populations de l'Europe occidentale, — dans la propension des esprits au surnaturalisme, qui avait envahi toutes les classes de la société, — dans les terreurs suscitées par les menaces incessantes des flammes éternelles, — dans l'effroi que faisaient éprouver les cruautés et les perquisitions des inquisiteurs et des juges fanatiques. Nous les trouverons encore dans l'affreuse misère qui anémiait d'une manière effrayante les habitants des cités et des campagnes, en livrant une multitude de femmes à la prosti-

tution, dans l'iniquité d'un régime despotique, enfin dans les mauvaises conditions d'hygiène morale susceptibles d'atrophier l'intelligence et d'amoindrir la vitalité de l'organisme.

Dans le récit des misères du moyen âge, fait de main de maître par un de nos illustres historiens, d'après les anciennes chroniques, nous lisons ceci : « La société est empreinte d'un profond sentiment de tristesse. Il y a comme un crêpe de douleur répandu sur la génération. Le monde est livré à tous les fléaux ; les invasions des barbares, les maladies pestilentielles, l'horrible famine déciment le peuple ; des vents violents brisent les arbres séculaires ; un ciel grisâtre se mêle aux brouillards des forêts profondes, comme une nuit qui enveloppe le genre humain. C'est un cri lamentable poussé par tout un siècle... Le sombre témoignage du contemporain Glaber indique le fatal état de la société dévorée par tant de fléaux. On croyait que l'ordre des saisons et des lois des éléments, qui jusqu'alors avaient gouverné le monde, étaient retombés dans un éternel chaos et l'on craignait la fin du genre humain [1]. »

Quand éclata l'épidémie [2] de démonomanie, vers la fin du XVe siècle, plus de dix générations avaient subi l'action dépressive des superstitions et des idées fausses répandues

1. Capefigue.
2. Expression au figuré.

sur la religion. L'hérédité avait préparé le terrain, les esprits étaient dans un état absolu de réceptivité à toutes les actions pathologiques. L'éducation des enfants se bornait à l'enseignement de choses insensées, de légendes diaboliques, de pratiques mystiques qui faussaient leur jugement. Ils arrivaient progressivement à éprouver un vague sentiment d'inquiétude et de préoccupation constante du péché. Dès l'âge adulte, ils étaient sujets, comme on l'a observé dans tous les cas de monomanie religieuse, à une vive excitation sexuelle et à des idées érotiques persistantes.

Parvenus à cette période, quelques-uns devenaient théomanes, d'autres tombaient dans la démonomanie, se disaient possédés ou sorciers, sous l'influence d'hallucinations du sens génésique, et des autres sens, — hallucinations psychiques, mais psycho-sensorielles dans certains cas. Ces perceptions fictives étaient produites, soit par le surmenage de l'esprit assailli de conceptions surnaturelles, soit par des impressions morbides transmises le plus souvent par le grand sympathique, soit enfin par une action inconnue provenant de l'extérieur...

Sous l'influence de ces hallucinations, qui se manifestaient dans un état de somnambulisme, ou pendant le sommeil physiologique, mais dont le souvenir persistait à l'état de veille, les démonomanes répondaient à ceux qui les interrogeaient qu'ils entendaient les bruits confus du Sabbat, les discours des diables ; qu'ils voyaient les scènes

de prostitution des sorciers ; qu'ils apercevaient des animaux fantastiques ; qu'ils éprouvaient les saveurs étranges des agapes diaboliques, saveurs de viande corrompue, de chair humaine, de sang de nouveau-né, rarement de mets délicieux ; qu'ils percevaient les effluves repoussants et nauséabonds des démons, les odeurs sulfureuses des préparations magiques ; qu'ils se sentaient touchés par des êtres surnaturels, et qu'ils avaient la légèreté de la fumée ou des nuages, et se voyaient emportés dans les airs. Leurs hallucinations du sens génital leur faisaient croire à des rapports charnels presque toujours très douloureux avec les incubes : les filles éprouvaient les impressions brutales du viol ou de la défloratión, et les femmes ressentaient quelquefois les sensations voluptueuses du coït.

Ces hallucinations se développaient les unes après les autres, celles qui se rapportaient aux anesthésies arrivaient les premières et celles du sens génésique les dernières. Leur complexité produisait ce qu'on a appelé le *dédoublement de la personnalité*. Les possédés affirmaient être au pouvoir du démon, qui pénétrait dans leur corps par une des ouvertures naturelles, s'emparait de leur personne, leur apposait sa marque sur un endroit du corps, leur proposait des accouplements naturels ou contre nature, leur faisaient tenir des propos impudiques, des blasphèmes contre la Divinité, et les associait, en un mot, à toutes les actions perverses et immorales, par un pacte signé de leur sang.

L'état nerveux dans lequel se trouvaient les faibles d'esprit, victimes de leurs hallucinations nocturnes, déterminait insensiblement une espèce de somnambulisme permanent, pendant lequel ils acquéraient une personnalité particulière et morbide ; ils affirmaient être sorciers et possédés par les démons. Quand cette personnalité disparaissait et que les sujets revenaient à leur état normal, il suffisait de la plus simple action suggestive pour la faire reparaître. C'est ainsi qu'il faut expliquer ces faits d'individus accusés de sorcellerie, qui niaient d'abord et qui avouaient ensuite. En présence de juges leur demandant, avec l'autorité de la conviction, ce qu'ils avaient fait au Sabbat, ils faisaient les récits les plus détaillés et les plus circonstanciés des réunions nocturnes des démons et de leurs adeptes. Et ils étaient conduits au bûcher comme ils s'y attendaient d'ailleurs, en avouant leurs rapports diaboliques.

Dans les chroniques d'Enguerrand de Montrelet, l'historien fidèle des faits arrivés de son temps, nous avons trouvé la description de la fameuse *épidémie* de sorcellerie de l'Artois qui amena tant d'hallucinés sur les bûchers de l'Inquisition. Les faits que raconte notre célèbre chroniqueur viennent à l'appui de l'interprétation que nous croyons devoir donner à ces phénomènes.

Il s'exprime ainsi :

« En 1459, en la ville d'Arras, au pays d'Ar-
« tois, advint un terrible cas et pitoyable que
« l'on nommait *Vaudoisie*, ne sais pourquoi,

« Mais l'*on disoit* que c'estoient aucunes « gens, hommes et femmes, qui de nuit se « transportoient par vertu du diable des « places où ils estoient et soudainement se « trouvoient en aucuns lieux, arrière des « gens, ès bois ou ès déserts, là où ils se « trouvoient en très grand nombre, hommes « et femmes ; et trouvoient illec un diable en « forme d'homme, duquel ils ne virent jamais « le visage ; et ce diable leur lisoit et leur « donnoit ses commandements et ordon- « nances et comment et par quelle manière « ils devoient avrer et servir, puis faisoit par « chacun d'eux baisier son derrière et puis « baîlloit à chacun un peu d'argent, et finale- « ment leur administroit vins et viandes en « grand'largesse, dont ils se repaissoient, et « puis tout à coup chacun prenoit sa cha- « cune, et en ce point s'éteindoit la lumière, « et connaissoient l'un l'autre charnellement, « et ce fait, tout soudainement se retrouvoit « chacun en la place dont ils estoient partis « premièrement.

« Pour cette folie furent prins et empri- « sonnés plusieurs notables gens de ladite « ville d'Arras et autres moindres gens, fem- « mes folieuses et autres, et furent *tellement* « *getrinés et si terriblement tourmentés* que « les uns *confessèrent* le cas leur être tout « ainsi advenu comme dit est ; et outre plus « confessèrent avoir veu et cogneu en leur « assemblée plusieurs gens notables, prélats, « seigneurs et autres gouverneurs de bail- « lages et de villes, voire tels, selon com- « mune renommée, que les *examinateurs et*

« *les juges leur nommoient et mettoient en* « *bouche*. Si que *par force de peine et de tour*- « *ments* il les *accusoient* et disoient que voi- « rement il les avoient veus, et les aucuns « ainsi nommés étoient tantôt prins et em- « prisonnés et mis ès torture, et tant si lon- « guement et par tant de fois que confesser « leur convenoit. Et, *furent ceux-ci qui étoient* « *de moindre gens exécutés et brûlés inhu*- « *mainement*.

« Aucuns autres plus riches et plus puis- « sants se rachetèrent par force d'argent « pour éviter les peines et les hontes que « l'on leur faisoit, et de tels y eut des plus « grands qui furent prêchés et séduits par « les examinateurs qui leur donnoient à « entendre et leur *promettoient, s'ils confes*- « *soient le cas qu'ils ne perdroient ni corps ni* « *biens*. Tels y eurent qui souffrirent en mer- « veilleuse patience et constance les peines « et les tourments, mais ne voulurent rien « confesser à leur préjudice ; trop bien don- « nèrent argent aux juges et à ceux qui les « pouvoient relever de leurs peines. Autres « gens qui se absentèrent et vuidèrent le « pays et prouvèrent leur innocence [1]. »

Calmeil a considéré cette relation de soi-disant sorcellerie comme un délire régnant épidémiquement en Artois, où « beaucoup d'aliénés furent exécutés à mort dans ce pays », quoiqu'il s'empresse d'ajouter que « ces faits laissent entrevoir en partie les

1. Monstrelet, *Chroniques*, lib. II.

malheurs auxquels la poursuite acharnée des faux disciples de Satan exposait les sociétés d'autrefois. »

Cette névrose des habitants de l'Artois avait déjà été observée, un demi-siècle auparavant, parmi les restes des sectaires connus sous le nom de *pauvres de Lyon*. On désignait ces individus, en langue romane, sous le nom de *faicturiers,* du mot *faicturerie,* qui signifiait sorcellerie, art magique. La démonomanie remonte évidemment au commencement du moyen âge [1].

L'arrêt du tribunal d'Arras, qui condamnait les sorciers de l'Artois à être brûlés, est un document curieux, qui mérite d'être mentionné, car il s'appuyait sur les considérations suivantes, qui acceptaient, comme véridiques, les conceptions délirantes des paysans artésiens :

. . . .

« Quand ils voulloient aller à la vauderie,
« d'ung oignement que le diable leur avoit
« baillé, ils oindoient une vergue de bois
« bien petite, et leurs palmes et leurs mains,
« puis mectoient cette verguette entre leurs

1. On en trouve une autre preuve dans Gautier de Coinsi, qui écrivait en 1219, sur les magiciennes, auxquelles on donnait encore le nom de *tresgetteres :*

En la ville une gieve (1) avoit	(1) *juive.*
Qui tant d'engien (1) et d'art savoit	(1) *génie (ingenium).*
De *tresgiet* (1) d'informanterie, (2)	(1) *magie* (2) *science.*
De barat (1), et d'enchanterie (2)	(1) *sortilège* (2) *enchantement.*
Que devant li (1) apertement (2)	(1) *eux* (2) *publiquement.*
Faisoit venir a parlement (1)	(1) *en discours.*
Les ennemis et les déables.	

« jambes, et tantost ils s'envoloient où ils « voulloient estre, par-dessus bonnes villes, « bois et eaues, et les portoit le diable au « lieu où ils debvoient faire leur assemblée. « Et, en ce lieu, trouvoient l'ung l'autre, les « tables mises, chargiées de viandes ; et « illecq trouvoient un diable en forme de « boucq, de quien, de singe et aucune fois « d'homme, et là faisoient oblations et hom- « maiges audict diable et l'adoroient, et luy « donnoient les plusieurs leurs âmes, et à « peine tout ou du moings quelque chose de « leurs corps. Puis, baisoient le diable en « forme de boucq, au derrière, avec coudeilles « ardentes en leurs mains. Et après qu'ils « avoient touts bien bu et mangié, ils pre- « noient habitation charnelle touts ensemble, « et mesme le diable se mectoit en forme « d'homme et de femme, et prenoient habi- « tation les hommes avec le diable en forme « de femme, et le diable en forme d'homme « avec les femmes. Et même illecq commec- « toient le péchié de Sodome, de bougrerie « et tant d'aultres crimes, si très fort puants « et énormes, tant contre Dieu que contre « nature, que ledict inquisiteur dict qu'il ne « les oseroit nommer, pour doubte que les « oreilles innocentes ne fussent adverties de « si villains crimes, si énormes et si cruels[1].»

Parmi ces sorciers, il y avait un poète, un peintre et un vieil abbé, lequel passait pour un amateur des mystères d'Isis.... Peut-être l'Inquisition poursuivait-elle, souvent comme

1. Jacques Duclerc. *Mémoires, lib.* IV. *Cap.* IV.

sorciers et hérétiques, les individus adonnés à la débauche, qu'elle n'aurait pu atteindre autrement ?

Les démons, qu'on accusait de venir cohabiter la nuit avec les femmes et quelquefois avec les hommes s'appelaient *incubes* ou *succubes,* suivant qu'ils étaient actifs *(incubare,* se couche sur) ou passifs *(sub cubare,* être couché sous).

M. Calmeil a écrit que les vierges vouées à la chasteté étaient fréquemment visitées par des démons qui se cachaient sous la figure du Christ, sous celle d'un ange ou d'un séraphin. Le diable choisissait de préférence la forme d'une vierge sainte pour attirer les solitaires et les jeunes réclus dans les pièges du vice [1]. « Après avoir opéré sur le regard, par le prestige d'une beauté factice, ajoute le savant aliéniste, les malins esprits tentent de s'introduire dans la couche des jeunes filles et des jeunes hommes et ils les noient dans les voluptés d'un commerce honteux.

« Les dieux, au dire des anciens, s'unissaient avec les filles des princes ; ces prétendus dieux n'étaient autres que des incubes déguisés. Un diable posséda Rhéa sous l'apparence de Mars. Un autre se fit succube et passa pour Vénus le jour où Anchise crut cohabiter avec la déesse de la beauté.

« Les démons incubes accostent de préférence les femmes perdues, sous la forme d'un homme noir ou d'un bouc. De tout temps, les esprits damnés ont attaqué cer-

1. Calmeil. *Ouv. cit.* p. 103.

taines femmes sous la forme d'une brute lascive. Les velus, faunes et sylvains n'étaient que des incubes déguisés. »

Les rapports qu'avaient les possédés avec les incubes et les succubes étaient souvent accompagnés d'une sensation douloureuse de compression dans la région épigastrique, avec impossibilité de faire le moindre mouvement, de parler et de respirer, phénomène caractéristique du cauchemar. Cependant il y avait quelques variantes dans les sensations éprouvées : Une religieuse de Sainte-Ursule, appelée Armelle, disait que : « Il lui sembloit être toujours dans la compagnie des démons qui la provoquoient incessamment à se donner et à se livrer à eux. Pendant cinq ou six mois que dura le fort du combat, il lui étoit comme impossible de dormir la nuit, à cause des spectres épouvantables dont les diables la travailloient prenant diverses figures de monstres[1]. » Angèle de Foligno accusait les incubes, dit Martin del Rio, de la battre sans pitié, de porter un feu violent dans ses organes de la génération et de lui inspirer une lubricité infernale. Il n'y avait aucune partie de son corps qui ne fut lésée par leur fait, en sorte qu'elle ne pouvait ni bouger ni se lever de son lit. Une autre religieuse, nommée Gertrude, citée par Jean Wier, avoua que, depuis l'âge de 14 ans, elle couchait avec Satan en personne, et Satan s'était fait aimer d'elle à

1. Ecole du pur amour de Dieu ouverte aux sçavants, ouv. cité par P. Dufour.

ce point qu'elle lui écrivait dans les termes les plus tendres et les plus passionnés. On trouva en effet dans sa cellule, le 25 mars 1565, une lettre remplie des détails les plus naturalistes de leurs débauches nocturnes.

Bodin, dans sa *Démonomanie,* a donné l'observation de Jeanne Herviller, qui fut brûlée vive par arrêt du Parlement de Paris. Elle avait confessé à ses juges, qu'elle avait été présentée, à l'âge de douze ans, par sa mère, « à un diable en forme d'un grand homme noir et vestu de noir, botté, éperonné, avec une espée au costé et un cheval noir à la porte. Le diable coucha charnellement avecques elle, en la mesme sorte et manière que font les hommes avecques les femmes, hormis que la semence estoit froide. Cela continua tous les huit ou quinze jours, mesmes icelle estant couchée près de son mary, sans qu'il s'en aperceut. »

Cet auteur a rapporté plusieurs faits du même genre, entre autres celui de Madeleine de la Croix, abbesse d'un monastère d'Espagne, qui alla demander l'absolution au pape Paul III, en confessant que, dès l'âge de douze ans, elle avait eu des relations avec un démon, *en forme de More noir,* et que, pendant trente ans, elle avait continué ce commerce. Bodin croyait fermement que cette religieuse avait été vouée à Satan *dès le ventre de sa mère ;* il affirmait que « telles copulations ne sont pas illusions ni maladies » ; il a donné dans son ouvrage un extrait de l'interrogatoire que subirent, en présence de Maître Adrien de Fer, lieutenant-général de

Laon, les sorcières de Longni, qui furent condamnées au feu pour avoir eu commerce avec les incubes. Il parle de Marguerite Brémond, qui avoua qu'elle avait été conduite un soir, par sa propre mère, dans un pré où se tenait une assemblée de sorcières : « et se trouvèrent en ce lieu six diables qui estoient en forme humaine, mais fort hideux à voir, etc. Après la danse finie, les diables se couchèrent avec elles et eurent leur compagnie ; et l'un d'eux, qui l'avoit menée danser, la print et habita avecques l'espace de plus de demie heure, mais délaissa aller sa semence bien froide. »

Le caractère distinctif de la possession des démons était une puanteur infecte qui s'exhalait de tous leurs membres. Cette odeur attribuée aux diables était une hallucination de l'odorat qui entrait, comme celles du sens génésique, dans les hallucinations complexes des démonomanes.

Les exemples d'hommes cohabitant avec les démons ont été cités par quelques auteurs du moyen âge. Grégoire de Tours nous a fait connaître la possession d'Eparchius, évêque d'Auvergne, avec des démons succubes ; Jérôme Cardan, médecin et mathématicien italien, celle d'un prêtre qui avait cohabité, pendant plus de cinquante ans, avec un démon, en guise de femme ; Pic de la Mirandole, celle d'un autre prêtre, qui avoua avoir eu commerce, pendant plus de quarante ans, avec un démon succube qu'il nommait Hermione.

Bodin a raconté encore l'histoire d'Edeline,

prieur d'une communauté religieuse, docteur en Sorbonne. Adversaire des doctrines démonomaniaques, Edeline fut accusé par les théologiens de défendre les démons. Devant le tribunal, il avoua qu'il avait été visité par Satan sous la forme d'un bélier noir, qu'il avait prostitué son corps à un incube, et qu'il n'avait fait qu'obéir à son maître, en prêchant que la sorcellerie n'est qu'une invention chimérique.

« Quoique les interrogatoires consignés sur les registres du tribunal de Poitiers, dit M. Calmeil, ne laissent aucun doute sur l'état d'aliénation de ses facultés intellectuelles au moment de son procès, Edeline n'en fut pas moins condamné à la réclusion perpétuelle. »

Comme autre exemple d'hallucination porté au compte de l'incubisme, Guibert de Nogent raconte qu'un moine, dans une maladie, avait réclamé les soins d'un médecin juif. En échange de la santé, ledit médecin juif lui demanda un sacrifice. — Et quel sacrifice, demanda le moine ? — Le sacrifice de ce qu'il y a de plus délicieux dans l'homme. — Quoi donc ? Et le démon eut l'audace de s'expliquer : « O crime ! ô honte ! dit Guibert de Nogent, et celui de qui l'on exigeait une telle chose était prêtre !... Et le misérable fit ce qu'on lui demandait. Ce fut donc par cette horrible libation qu'il en vint à renier la foi chrétienne. »

Comme les hallucinations psycho-sensorielles des autres sens, celle du sens génésique pouvait prendre ses éléments dans

l'esprit érotique des malades, et quelquefois chez les hommes dans la réplétion des vésicules spermatiques.

C'est dans ce sens, que M. de Saint-André, médecin ordinaire de Louis XV, a donné l'explication de l'incubisme.

« L'incube est le plus souvent, a-t-il dit, une chimère qui n'a pour fondement que le rêve, l'imagination blessée, et très souvent l'imagination des femmes... L'artifice n'a pas moins de part à l'histoire des incubes. Une femme, une fille, une dévote de nom, etc. débauchée, qui affecte de paraître vertueuse pour cacher son crime, fait passer son amant pour un esprit succube qui l'obsède. Il en est des esprits succubes comme des incubes : ils n'ont ordinairement d'autre fondement que le rêve et l'imagination blessée, et quelquefois l'artifice des hommes. Un homme qui a entendu parler des succubes s'imagine, en dormant, voir les femmes les plus belles et avoir leur compagnie [1]. »

Il est certain qu'une imagination ardente et des appétits sensuels exagérés ont pu jouer un rôle dans l'histoire des incubes, mais cependant ce n'est là qu'une exception.

Nicolas Remy, inquisiteur de Lorraine, a donné la description des *impuretés,* qui se commettaient entre les démons et les sorcières, d'après les confidences qui lui furent faites par les possédées. Fort heureusement pour la morale, il a traduit en latin [2] les

1. *Lettres au sujet de la magie, des maléfices et des sorciers,* Paris 1725.
2. REMIGIUS, *Demonolatriae libritres, Lugd.* 1595 p. 55.

aveux qu'il prétend avoir reçus d'elles. Il dit : « *Hic igitur, sive vir incubet, sive succubet fœmina, liberum in utroque naturæ debet esse officium, nihilque omnino intercedere quod id vel minimum moretur atque impediat, si pudor, metus, horror, sensusque aliquis acrior ingruit ; illicet ad irritum redeunt omnia e lumbis, affœaque prorsus sit natura.* »

A propos du jugement de quatre filles des Vosges, d'après les confessions de celles-ci, qui se nommaient Alice, Claudine, Nicole et Didace, Nicolas Rémy dit encore : *Alexia Drigœa recensuit dœmoni suo pœnem, cum surrigebat tantum semper extitisse, quanti essent subices focarii, quos tum forte praesentes digito demonstrabat ; scroto, ac coleis nullis inde pendentibus.*

Claudia Fellaea expertam esse se sæpius instar fusi in tantam vastitatem turgentis, ut sine magno dolore contineri a quantumvis capace muliere non posset.

Cui astipulatur et illud Nicolaeae Moreliae, conquerentis sibi, quoties a tam misero concubitu discedebat, decumbendum perinde fuisse, ac si diutina aliqua, ac vehementi exagitatione fuisset debilitata.

Retulit et Didatia Miremontana, se, licet virum multos jam annos passa esset, tamen tam vasto, turgidoque dœmonis sui inguine extensam semper fuisse, ut substrata lintea largo cruore perfunderet. Et communis fere est omnium querela, perinvitas se a dœmone suo comprimi, non prodesse tamen quod obluctantur. »

Ces filles étaient-elles atteintes de cette complexité d'hallucinations des sens, ayant pour résultat de faire croire aux malades qu'elles sont possédées par un être surnaturel qui les oblige à abdiquer leur libre arbitre en sa faveur ? N'étaient-elles que de vulgaires prostituées atteintes de délire nymphomaniaque ? On ne peut rien affirmer, si ce n'est que la prostitution entrait pour beaucoup dans les histoires de possession par les incubes.

A côté du Sabbat imaginaire où se rendaient les véritables hallucinées, il faut bien savoir qu'il y avait des maisons de prostitution, dirigées par de vieilles proxenètes, où se tenaient, à la nuit, les grandes assises de la débauche. Ces véritables sorcières se vantaient de leur science magique, de leurs relations avec les démons, mais en réalité elles ne connaissaient que les préparations de quelques drogues stupéfiantes dont elles faisaient tout le mauvais usage possible. Elles avaient passé toute leur existence dans le vice ; et leurs passions, au lieu de s'éteindre, s'étaient exaltées avec l'âge. « Avant d'être sorcières, disait le professeur Thomas Erastus, ces *lamies* étaient libidineuses, et elles le deviennent de plus en plus dans leurs rapports avec le démon [1]. »

Pierre Dufour (le bibliophile Jacob) s'est livré lui aussi à de très longues et très savantes recherches sur les rapports de la sorcellerie et de la prostitution. Il a recueilli

1. Th. Erastus. *De Lamiis.*

une moisson abondante de faits authentiques pris dans les historiens et dans les procès de démonolâtrie ; et il est arrivé à en conclure que la sorcellerie faisait moins de dupes que de victimes. « A part, dit-il, un petit nombre de magiciens crédules et de sorcières convaincues, tout ce qui avait été initié servait ou faisait servir les autres à un abominable commerce de débauche. Le Sabbat ouvrait le champ à ces turpitudes. Tantôt il ressemblait à une hideuse compagnie de libertins des deux sexes ; tantôt il réunissait, au profit de certains fourbes libidineux, une troupe de femmes *crédules et fascinées.* »

Cependant, les procès de sorcellerie continuaient toujours malgré les jugements et les exécutions.

En l'année 1574, sur la dénonciation d'une vieille démente, quatre-vingts paysans furent brûlés à Valéry-en-Savoie. Trois années plus tard, près de quatre cents habitants du Haut-Languedoc périssaient par le même supplice. En 1582, l'inquisition en faisait exécuter un grand nombre à Avignon, comme sorciers. De 1580 à 1595, neuf cents prévenus de sorcellerie étaient mis à mort.

En 1609, dans le pays de Labourd (Basses-Pyrénées), les prisons se remplirent d'hommes, de femmes et d'enfants, tous prévenus de sorcellerie. Les bûchers s'allumèrent dans tous les villages du pays, et les tribunaux n'épargnèrent personne. Beaucoup de ces malheureux s'accusaient de croire aux

diables et à la sorcellerie, d'avoir été au Sabbat, de s'être prostitués aux incubes. D'autres furent victimes de la délation et furent néanmoins condamnés au feu.

La même année, quelques habitants du pays de Labourd, qui s'étaient réfugiés en Espagne, furent accusés d'avoir amené les démons dans la Navarre. Cinq malheureux furent brûlés vifs par ordre de l'Inquisition. Une femme fut étranglée et brûlée après sa mort. Des cadavres furent même exhumés pour être livrés aux flammes. Dix-huit enfin furent admis à faire pénitence.

Pendant les deux années 1615 et 1616, vingt et un démonolâtres furent jugés dans la Sologne et le Berry. Ils s'accusaient d'avoir été au Sabbat, sans avoir fait cependant les frictions obligatoires. Un vieillard de soixante-dix-sept ans, appelé Névillon, prétendait y avoir vu des processions de six cents personnes, que Satan prenait souvent la forme d'un bélier ou d'un bouc et qu'il payait aux sorciers huit sous pour le meurtre d'un homme et cinq sous pour celui d'une femme. On l'accusait d'avoir fait mourir des animaux à l'aide de ses maléfices. Il fut condamné à être pendu avec ses coaccusés. Un autre paysan, du nom de Gentil Leclercq, avoua qu'il était le fils d'une sorcière, et qu'il avait été baptisé au Sabbat par un démon appelé *Aspic*. Il fut condamné à être pendu et son cadavre fut brûlé. Il en fut de même d'un homme nommé Mainguet, et de sa femme, ainsi que d'Antoinette Brénichon, qui avouèrent avoir été tous les trois au Sabbat de compagnie.

Une autre accusation d'anthropophagie fut lancée par Innocent VIII contre les habitants de la Haute-Allemagne, en 1484 : cent femmes s'accusèrent d'avoir commis des meurtres et d'avoir cohabité avec des démons.

Les inquisiteurs s'inspirèrent du récit de Nider sur la sorcellerie des Vaudois. Ils constatèrent, d'après les aveux de certaines prévenues, que celles-ci égorgeaient les enfants pour en composer un philtre leur permettant de franchir l'espace pour aller au Sabbat. D'autres s'accusèrent de se livrer à des démons incubes ; plusieurs prétendirent avoir causé des désastres, des inondations, des tempêtes par le pouvoir magique qu'elles tenaient de Satan. Quelques-unes subirent les plus horribles tortures avec une insensibilité si complète que les théologiens en conclurent que la graisse d'un premier-né du sexe masculin procurait cette faculté aux démonolâtres. Cette anesthésie générale nous permet d'affirmer que ces malheureux étaient bien des névropathes.

Il serait difficile d'établir le nombre exact de victimes que fit le fanatisme des inquisiteurs. Déjà, en 1436, les habitants du pays de Vaud, en Suisse, avaient été accusés d'anthropophagie, de manger leurs propres enfants pour satisfaire leurs appétits féroces. On les disait soumis à Satan et on faisait courir le bruit que treize personnes avaient été dévorées par eux en très peu de temps. Immédiatement le juge de Boligen et l'inquisiteur d'Eude, instruisirent l'affaire. Manquant de preuves, pour obtenir des aveux

ils exposèrent, comme le dit Calmeil, des centaines de malheureux aux tortures du chevalet. Ensuite ils en firent périr un nombre considérable dans les flammes. Des familles entières, frappées de terreur, s'empressèrent d'évacuer les localités et de chercher un refuge sur des terres plus hospitalières ; mais le fanatisme et la mort les suivirent comme à la piste [1].

La torture morale et physique que subirent ceux qui étaient soupçonnés de cette sorcellerie anthropophagique, fit confesser, dit-on, à quelques-uns d'entre eux, qu'ils avaient le pouvoir de faire périr les enfants par le charme de leurs paroles, que les onguents faits de graisse humaine leur donnaient la propriété de voguer, à leur gré, dans les airs, que les pratiques de la science des démons leur permettait de faire avorter les vaches et les brebis, de faire tomber la foudre et la grêle sur les propriétés d'autrui, d'amener des inondations, etc. Voilà quelle fut l'épidémie d'anthropophagie de 1436.

Nous pouvons faire les mêmes observations sur ce que l'on appelait la lycanthropie. Il s'agissait toujours de sorciers et de possédés, c'est-à-dire d'hallucinés et de monomanes, qui s'accusaient devant les tribunaux de crimes imaginaires. Comme exemple, on peut citer le paysan dont parle Job Fincel ainsi que Pierre Burgot, de Verdun, qui n'hésitèrent pas à se reconnaître coupables de lycanthropie. Ils furent brûlés vifs à Poli-

1. Nider. *In malleo maleficorum.*

gny, mais on ne retrouva jamais les moindres restes des cinq cadavres de femmes et d'enfants qu'ils prétendaient avoir dévorés en partie. Ils disaient que pour se transformer en louves ils faisaient usage d'une pommade que le diable leur avait donnée; et, dans cet état, ils s'accouplaient avec des loups. Jean Wier, qui a fait de longs commentaires sur ce dernier cas de lycomanie, a pensé que la maladie de ces deux hommes pouvait se rapporter aux onctions narcotiques dont ils faisaient usage. Mais M. Calmeil incline à considérer, d'une manière générale la lycomanie, comme un délire partiel confinant à la monomanie homicide.

Cette appréciation se justifierait par le cas de Gilles Garnier, qui fut convaincu d'avoir tué quatre enfants et mangé de la chair humaine. Il fut condamné au feu par le Parlement, à Dôle, comme loup-garrou, et les paysans des environs furent autorisés, par le même arrêt, à faire la chasse à ses semblables. Mais il ne faut pas conclure d'un fait particulier à une loi générale.

C'est ainsi qu'en 1603, le Parlement de Bordeaux pensa se montrer libéral en admettant des circonstances atténuantes en faveur d'un garçon de la Roche-Chalais, nommé Jean Grenier, accusé de lycanthropie par trois jeunes paysannes du pays. Dans le procès, on ne s'occupa en aucune façon de la recherche du corps de délit; le prévenu, d'ailleurs, avouait tout ce qu'on voulait. On le condamna à la prison perpétuelle, attendu que « la cour, dit l'arrêt, a eu égard à l'âge

et à l'imbécillité de cet enfant, qui est si stupide et si idiot, que les enfants de sept à huit ans témoignent ordinairement plus de jugement. »

C'était donc un de ces imbéciles de village, comme on en voit beaucoup dans les asiles d'aliénés, et dont on cherche à se débarrasser par tous les moyens. D'ailleurs, à la même époque, en l'espace de deux ans, de 1598 à 1600, on ne put compter le nombre de pauvres gens du Jura que la misère portait à chercher leur nourriture un peu partout et qui furent condamnés comme démonolâtres et lycanthropes. Ne tenant pas à l'existence, ils répondaient affirmativement à toutes les questions et allaient à la mort avec la plus grande indifférence. Le fameux procureur Boguet, qu'on avait envoyé dans le pays comme lieutenant criminel, se vantait d'en avoir fait périr à lui seul plus de six cents.

La terreur inquisitoriale régnait donc encore partout. Et ce fut avec peine qu'on obtint pour un pauvre idiot, du nom de Jacques Roulet, condamné à mort par le lieutenant criminel d'Angers comme lycanthrope, de le sequestrer dans un hospice de fous, par arrêt du Parlement de Paris. Et nous étions déjà au XVIIe siècle.....

L'Hystéro-Démonomanie des cloîtres.

L'hystéro-démonomanie des cloîtres, dont nous résumerons quelques exemples les plus remarquables, se présenta, au moyen âge, sous la forme d'une névrose épidémique caractérisée par des troubles complexes du système nerveux de la vie de relation et de la vie organique, c'est-à-dire par des symptômes fonctionnels dépendant de la sensibilité générale, des organes des sens, des organes actifs du mouvement, — et de l'intelligence.

Dans nos observations, nous aurons à reconnaître, par conséquent :

l'anesthésie de certains points de la surface cutanée dans les fameuses marques du diable que les inquisiteurs recherchaient avec des sondes acérées ;

l'hyperesthésie et les spasmes de l'estomac et des organes abdominaux, dans les hallucinations d'empoisonnement par les maléfices ;

l'hyperesthésie de l'ovaire, de l'utérus et du

vagin, dans la cohabitation douloureuse avec les incubes ;

les spasmes du pharynx et des muscles laryngés, dans la toux, les cris, les aboiements de la période prodrômique des accès convulsifs ;

les troubles vasomoteurs, dans les traces cutanées, présentant quelques apparences avec un des attributs du diable, mais produites tout simplement quelquefois par le contact d'un corps étranger ;

le somnambulisme, dans l'exécution de mouvements divers (quelquefois en opposition avec les lois de l'équilibre), dans l'état de lucidité d'esprit, en dehors de l'état de veille, avec ou sans la faculté de médiumnité et la conservation du souvenir, dans la perception des sensations, sans l'intervention des sens, dans les hallucinations sensorielles produites par un simple attouchement, dans *l'extase,* avec perte du sens du toucher et hallucinations de la vue [1] ;

la suggestion, inconsciemment provoquée, dans les modifications rapides de la sensibilité, dans les altérations de la motilité, dans les mouvements automatiques exécutés

1. L'extase prend un caractère sublime et contemplatif si, pendant la veille, l'âme élève ses méditations sur les grandeurs de la divinité ; les hallucinations sont érotiques, si le cœur et l'esprit se bercent dans les rêveries de l'amour ; elles sont obscènes si pendant la veille, on s'est livré à des pensées lascives, si l'utérus excité, irrité, donne lieu à des illusions, qui sont prises pour des pratiques diaboliques. Esquirol.

Il y a une corrélation considérable entre la métrite chronique et les rêves obscènes.

par imitation (forme de suggestion) ou par l'empire d'une volonté étrangère, et, en général, dans *la pénétration de l'idée des phénomènes dans le cerveau,* par la parole, le geste, la vue et la pensée [1] ;

la catalepsie, dans l'immobilité du corps, la fixité du regard et la rigidité des membres dans toutes les attitudes qu'on veut leur donner, (phénomène assez rare) ;

la léthargie, dans la dépression de toutes les parties du corps, et une prédisposition des muscles à la contracture ;

le délire, enfin, dans l'impossibilité de l'esprit de discerner les sensations fausses des sensations vraies.

On constate, d'après cela, qu'en analysant les symptômes principaux de l'hystéro-démonomanie, on retrouve facilement les caractères de la folie hystérique ordinaire ; on voit qu'il s'agit toujours de femmes impressionnables, fantasques, superstitieuses, avides de notoriété et d'émotions, possédant au plus haut degré le don d'assimilation et d'imitation, sujettes au cauchemar, aux terreurs nocturnes, aux palpitations du cœur, mobiles dans leurs sentiments, passant facilement de la joie à la tristesse, de la chasteté à la lubricité, capables de simulation, de dénonciation, de tromperie de toute nature.

Les accès de délire chez les hystéro-démonomanes ont toujours un caractère d'acuité prononcé ; mais, quoique violents et répétés,

1. Suggestion mentale.

ils sont susceptibles de disparition rapide, souvent suivis de récidives. Ces accès de délire s'observent : *avant les attaques convulsives,* sous la forme de mélancolie ou d'agitation, avec hallucinations de la vue et de l'ouïe; *pendant les attaques convulsives,* dans la période des attitudes passionnelles, sous les formes les plus variées, par des gestes en rapport avec les hallucinations qui obsèdent l'esprit des malades. On voit alors celles-ci exprimer les sentiments souvent les plus opposés, de piété, d'érotisme, de frayeur ; *après les attaques convulsives,* sous la forme de désespoir, de honte, de colère, de tristesse avec abondance de pleurs ; *en dehors des attaques convulsives,* et, dans ce cas, le délire peut tenir lieu de toutes les phases de l'attaque : c'est l'hystérie larvée, qui a la plus grande analogie, d'ailleurs, avec l'épilepsie larvée.

Le délire de ces malades, en résumé, a donc pour caractères essentiels une grande exaltation de l'intelligence, la fixité particulière des idées, la perversion des sentiments, l'absence de volonté, la tendance à l'érotisme. Dans plusieurs observations de délire chez les hystériques en état d'hypnotisme publiées récemment, on a constaté des visions se rapportant tantôt au coït avec des chats et des singes, tantôt à l'apparition de fantômes et d'assassins, — visions qui étaient le résultat d'hallucinations complexes, et qui ont une certaine similitude avec celles des hystéro-démonomanes du moyen âge. Et si les démons ne viennent pas actuellement jouer le

rôle principal dans ces hallucinations, c'est que l'imagination n'a pas été nourrie antérieurement de la croyance aux êtres surnaturels et à leurs rapports sexuels avec les hommes.

Ce fut en 1491, à propos du procès de Jeanne Pothière, qu'on s'aperçut que les filles réunies en communauté étaient sujettes à une affection mentale épidémique, leur faisant croire et dire qu'elles étaient tombées au pouvoir des esprits malfaisants. Cette espèce de délire se trahissait aux yeux des observateurs par une série d'actes bizarres et extravagants. L'on retiendra que ces malades avaient déjà la prétention de lire dans l'avenir et de prophétiser [1].

Les pratiques religieuses abusives, les idées fausses sur la vie future, l'entraînement au mysticisme, la crainte de l'enfer et des pièges du démon, le développement de la névrose hystérique, chez un sujet, l'auto-suggestion inhérente à l'imitation : telle fut l'histoire succincte de l'épidémie des moinesses de Cambrai. Jeanne Pothière, leur compagne, dénoncée par elles, fut condamnée à la prison perpétuelle, pour avoir cohabité « 434 fois », disait-elle, avec un démon, et avoir introduit celui-ci, dans la communauté. Car ce ne pouvait être apparemment qu'un démon qui faisait courir les moinesses à travers la campagne, qui les aidait à grimper aux arbres, à se suspendre

1. Calmeil. *Ouv. cit.*

aux branches, à deviner les choses cachées, à présager l'avenir, à être sujettes aux convulsions ! etc.

Soixante ans plus tard, en 1550, on vit tout à coup survenir un grand nombre d'épidémies d'hystéro-démonomanie semblables, dans les couvents de femmes. Les nonnes d'Uvertet, à la suite d'un jeûne rigoureux, furent prises d'abord de troubles nerveux divers. Pendant la nuit, on les entendait pousser des gémissements ou se laisser aller à des rires involontaires. Ensuite, elles accusèrent une force supérieure de les tirer à un moment donné de leur lit ; elles avaient en même temps des contractures, qui se manifestaient dans les muscles du visage et des membres. Elles se jetaient parfois les unes sur les autres en se portant des coups furieux; d'autres fois, on les trouvait étendues sur le sol, comme inanimées, et à cette espèce de léthargie succédait une agitation maniaque d'une grande violence. Comme les moinesses de Cambrai, elles montaient aux arbres et en redescendaient comme les chats, la tête en bas et les pieds en l'air.

On attribua ces accidents à un pacte ; et la justice, s'en rapportant aux accusations de ces saintes filles, arrêta comme sorcière une sage-femme des environs qu'on s'empressa de mettre à la question, jusqu'à ce que la mort s'ensuivit.

Une névrose à peu près semblable s'empara la même année des religieuses du monastère de Sainte-Brigitte. Dans leurs accès, elles imitaient les cris des animaux et le

bêlement des moutons. A l'église, les unes après les autres étaient prises de syncope convulsive suivie d'étouffements et de spasmes œsophagiens persistant quelquefois pendant plusieurs jours et les condamnant à une diète forcée. Cette épidémie avait commencé à la suite des crises d'hystérie convulsive chez une jeune religieuse, qui était entrée au couvent pour cause de contrariétés amoureuses. Convaincue d'avoir amené le démon avec elle, on l'emprisonna pour toujours dans les prisons de l'Eglise.

A peu près à la même époque, on vit éclater une autre épidémie d'hystéro-démonomanie au couvent de Kintorp, près Strasbourg. Les religieuses se disaient possédées. Les convulsions et les contractures musculaires, qui, avec le délire, suivaient les attaques, furent attribuées à l'épilepsie. Progressivement, et, par voie de contagion, toutes les religieuses furent atteintes. Quand les accès hystériques survenaient, elles poussaient des espèces de hurlements, comme les animaux, puis elles se jetaient les unes contre les autres, se mordaient et se déchiraient avec les dents et les ongles. Chez celles qui avaient des convulsions, les muscles du pharynx participaient à l'état spasmodique général. Les accès étaient annoncés par la fétidité de leur haleine et une sensation de brûlure à la plante des pieds. Un jour, quelques jeunes sœurs dénoncèrent la cuisinière du couvent, Elise Kame, comme sorcière, quoiqu'elle fut atteinte, comme les autres, d'hystérie convulsive. Cette accusation fut suffisante pour que

cette pauvre fille ainsi que sa mère fussent livrées aux flammes. Leur mort n'amena pas naturellement la guérison des religieuses ; la maladie nerveuse, au contraire, se répandit dans tous les environs, attaquant les femmes et les filles dont l'imagination était frappée par les récits des faits arrivés aux pensionnaires du couvent.

Nous devons faire remarquer, à propos de cette observation, que la médecine ne connaissait pas, à cette époque, les convulsions de l'hystérie, qui étaient confondues avec celles de l'épilepsie. Les spasmes du larynx, les contractures musculaires que nous provoquons aujourd'hui expérimentalement, ainsi que tous les autres phénomènes de l'hystérie convulsive, dans la phase somnambulique de l'hypnotisme, étaient considérés comme des signes de la possession diabolique. Quant à la fétidité de l'haleine, qui décélait la présence du diable chez les religieuses, c'est un symptôme fréquent dans les affections graves du système nerveux. Elle est souvent un prodrôme d'un accès ou d'une série d'accès maniaques ou convulsifs ; et j'ai constaté que cette fétidité de l'haleine coïncide avec une odeur nauséabonde de la sueur et des urines, à laquelle je crois pouvoir attribuer la même valeur séméïologique que celle de la bouche.

Une autre épidémie d'hystérie convulsive compliquée de nymphomanie, se montra, en 1554, à Cologne, dans le couvent de Nazareth. Jean Wier, qui s'empressa d'aller examiner les malades, reconnut que les religieuses

étaient possédées du démon de la lubricité, et que la débauche la plus effrénée régnait dans le monastère.

P. Bodin lui-même nous en a fourni les preuves ; c'est lui qui a écrit cette histoire de religieuses érotiques :

« Quelquefois l'appétit bestial de quelques femmes fait croire que c'est un démon, comme il en advint en l'an 1566, au diocèse de Cologne. Il se trouva, en un monastère, un chien qu'on disoit estre un démon, qui levoit les robes des religieuses pour en abuser. Ce n'estoit point un démon, comme je croy, mais un chien naturel. Il se trouva, à Toulouse, une femme qui en abusoit de ceste sorte, et le chien devant tout le monde la vouloit forcer. Elle confessa la vérité et fust brûlée.

« Mais il se peut faire que Satan soit envoyé de Dieu, comme il est certain que toute punition vient de luy, par ses moyens ordinaires ou sans moyen, pour venger une telle vilanie : comme il advint, au monastère du mont de Hesse en Allemaigne, que les religieuses fussent démoniaques ; et voioit-on, sur leurs licts, des chiens qui attendoient impudiquement celles qui estoient suspectes d'avoir abusé et commis le péché qu'ils appellent le péché muet [1]. »

Ainsi parle Bodin, l'accusateur public des sorcières laïques et religieuses. N'eût-il pas fait preuve d'une plus grande perspicacité, s'il avait humainement jugé les actions hu-

1. Bodin. *Démonomanie des sorciers,* lib. III, cap. VI.

maines, s'il avait condamné, comme une absurdité sociale, les innombrables couvents et monastères, où le fanatisme attirait, au moyen âge, tant d'hommes et de femmes, sans vocation religieuse. Les convulsions de ces filles nymphomanes étaient très violentes et entrecoupées de mouvements cyniques du bassin qu'elles exécutaient dans le décubitus dorsal, en fermant les paupières. Après ces crises, les nonnes étaient dans un grand état de prostration et respiraient difficilement. C'est la jeune Gertrude qui fut prise la première de la névrose convulsive et l'on disait que c'était elle qui avait apporté les pratiques nymphomaniaques dans le couvent et avec elles les esprits malfaisants dont étaient possédées ces nonnes.

En 1609, l'hystéro-démonomanie fit encore des victimes dans le couvent des filles de Sainte-Ursule, à Aix. Deux religieuses se dirent possédées : c'étaient Madeleine de Mandoul et Loyse Capel. On les exorcisa sans le moindre succès. Conduites au couvent de Sainte-Baume, elles dénoncèrent Louis Gaufridi, prêtre de l'église des Acoulès, de Marseille, d'être magicien et de les avoir ensorcelées.

L'inquisiteur Michaëlis a rédigé les procès-verbaux d'exorcisme. On constate en les parcourant, tous les symptômes de l'hystérie convulsive, de la nymphomanie, de la catalepsie, du délire hallucinatoire. Cet homme ne vit là néanmoins que les œuvres différentes de plusieurs démons, qui tourmentaient l'un après l'autre la malheureuse fille, à l'instigation de

Louis Gaufridi. Celui-ci, on le comprend, fût arrêté, jugé, dégradé par le bourreau et conduit au bûcher, la hart au cou, pieds nus et une torche à la main. Ce malheureux, tombé en état de démence, avait avoué être l'auteur de la démonomanie des religieuses.

A peine Gaufridi avait-il été livré aux flammes de l'Inquisition que les religieuses du couvent de Sainte-Brigitte, à Lille, qui avaient assisté aux exorcismes des nonnes de Sainte-Ursule, furent atteintes à leur tour d'hystéro-démonomanie. Le bruit se répandit qu'elles étaient possédées, et l'inquisiteur Michaëlis vint d'Avignon pour les exorciser. Une des religieuses, Marie de Sains, soupçonnée de sorcellerie fut immédiatement sequestrée dans les prisons de l'Official. Trois de ses compagnes, en traitement d'exorcisme, la dénoncèrent alors comme sorcière.

Marie de Sains, qui jusque là avait protesté de son innocence, finit par s'avouer coupable de maléfices envers les autres religieuses du cloître. Ces maléfices qu'elle plaçait sous les lits, furent inventés, disait-elle, par Gaufridi. « Le diable, pour l'en récompenser, donna à celui-ci le titre de prince des magiciens, et l'on me promit, disait-elle, les honneurs souverains pour avoir consenti à mettre en œuvre ce redoutable poison. La sœur Joubert, la sœur Bolonais, la sœur Fournier, la sœur Van der Motte, les sœurs Launoy et Péronne, qui offrirent les premières des signes de possession diabolique, subissaient l'action du philtre. Le maléfice était composé avec des hosties et du

sang consacrés, des poudres de bouc, des ossements humains, des crânes d'enfants, du poil, des ongles, de la chair et de la liqueur séminale de sorcier ; avec des morceaux de foie, de rate et de cervelle. Lucifer donna à ce mélange une vertu jusqu'alors ignorée ; les sorciers, pour lui donner un témoignage de leur reconnaissance lui immolèrent aussitôt un bon nombre de nouveau-nés... »

Elle s'accusa, en outre, d'avoir fait mourir beaucoup de personnes, des enfants, la mère-abbesse, des religieuses... et sa belle-mère ; d'avoir administré des poudres débilitantes à plusieurs autres, d'avoir jeté un maléfice de lubricité à ses compagnes, d'avoir été au sabbat et cohabité avec des diables, d'avoir commis le crime de sodomie, d'avoir eu commerce avec des chiens, des *chevaux* et des *serpents,* d'avoir enfin accordé ses faveurs à Gaufridi...

Marie de Sains, reconnue possédée du démon, fut exorcisée, condamnée à la prison perpétuelle et aux pénitences austères de l'officialité de Tournay.

Immédiatement après le procès de Marie de Sains, une autre religieuse, Simone Dourlet, fut jugée pour crime de sorcellerie. A force de tortures et de suggestions, elle finit par convenir qu'elle avait été au sabbat et qu'elle était coupable... L'histoire de cette pauvre fille est révoltante, car non seulement elle était innocente de tous les crimes qu'on lui imputait, mais elle n'était même pas malade. Elle fut victime des hallucinations de ses compagnes.

Une autre forme d'hystéro-démonomanie fut observée la même année près de Dax, dans la paroisse d'Amon. Plus de cent vingt femmes furent atteintes à la fois de cette folie impulsive, selon l'expression de Calmeil, qu'on désignait alors sous le nom de *mal de Laïra*. Cette névrose, qui n'était qu'une variété de la grande hystérie, était caractérisée, soit par des convulsions, soit par des aboiements.

De l'Ancre a donné une description intéressante de ceux-ci, mais sans manquer de faire intervenir des sorcières, pour en expliquer les causes : « C'est chose monstrueuse, dit-il, de voir parfois à l'église plus de quarante personnes, lesquelles toutes à la fois aboient comme chiens font, la nuit quand la lune est en son plein. Cette musique se renouvelle à l'entrée de chaque sorcière qui a donné parfois ce mal à plusieurs, si bien que son entrée dans l'église en fait *laïra* (qui veut dire aboyer) une infinité, lesquelles commencent à crier dès qu'elle entre. »

Le même symptôme d'aboiement se manifestait au logis quand une sorcière passait dans la rue. Aussi arrêtait-on tous les passants au moment où une de ces malades se mettait à aboyer chez elle.

Les convulsions qui faisaient ressembler quelques-unes des femmes d'Amon à des frénétiques enragées, les attaques pendant lesquelles elles se vautraient sur le sol comme des brutes, battant la terre de leur corps et de leurs membres, tournant leurs forces contre leurs propres personnes, sans

que la volonté put réprimer leur acharnement à méfaire, doivent être rapportées à une violente hystérie plutôt qu'à l'épilepsie. Calmeil.

Un fait assez remarquable de cette névrose, c'est que les femmes qui poussaient des hurlements étaient exemptes de convulsions et réciproquement. On a comparé ces hurlements à ceux des nonnes de Knitorp et aux bêlements de celles de Sainte-Brigitte.

On aurait pu les rapprocher également des miaulements que faisaient entendre les religieuses allemandes, lorsque, se croyant changées en chats, elles couraient dans toutes les directions de leur couvent.

Inutile d'ajouter que le *mal de Laïra* fut cause de plusieurs condamnations de prétendues sorcières, avouant toujours aux inquisiteurs qu'elles avaient jeté des maléfices [1].

Parmi les nombreux procès de démonolâtrie, celui qui eut le plus de retentissement, fut certainement le procès d'Urbain Grandier, à propos des Ursulines de Loudun, de 1632 à 1639.

1. F. Willis a observé une névrose semblable, en 1700, dans un couvent d'Oxfort. Les accès d'aboiements étaient suivis de convulsions et finalement d'agitation maniaque.

Reulin et Hecquet ont constaté, en 1701, une affection semblable caractérisée par des miaulements que faisaient entendre tous les jours à la même heure toutes les religieuses d'un couvent des environs de Paris. Les accès de miaulements cessèrent le jour qu'elles furent prévenues que si on les entendait encore, elles seraient fouettées par une compagnie de soldats cantonnée à la porte du couvent *Traité des affect. vaporeuses*.

Le couvent de Loudun fut fondé en 1611 par une dame de Cose-Belfiel. On n'y reçut que des filles nobles : Claire de Sazilli, les demoiselles de Barbezier, Mlle de la Mothe de Baracé, les demoiselles d'Escoubleau de Sourdis, etc. Ces dames avaient reçu une brillante éducation et s'étaient soumises à la vie monacale par vocation. Seize d'entre elles furent subitement atteintes d'hallucinations. Elles se disaient possédées et victimes de maléfices.

Pendant la nuit, elles se levaient, allaient et venaient dans le couvent, montaient sur les toits, comme font les individus atteints de somnambulisme naturel. On accusa d'abord l'esprit de l'ancien aumônier, décédé récemment, d'être la cause de ces phénomènes ; et quelques-unes de ces dames se plaignirent même d'attentats à leur pudeur et de propositions déshonnêtes de la part du revenant.

Le mal empirant tous les jours et prenant une forme remittente, la justice intervint, et les religieuses déclarèrent que le magicien, qui était la cause de leur possession, était en réalité Urbain Grandier, curé de l'église Saint-Pierre de Loudun, homme distingué, doué d'une brillante intelligence, d'une éducation parfaite, mais très porté à la galanterie et très avide de la faveur publique.

Etait-ce Mignon, le nouvel aumônier de la communauté, et l'ennemi de Grandier, qui *suggera* aux religieuses le nom de leur prétendu persécuteur ? On l'a dit... Mais Urbain Grandier n'attacha aucune importance à la

chose, et tout en resta là provisoirement.

Les attaques d'hystérie convulsive se multipliaient néanmoins de plus en plus et se compliquaient de catalepsie, d'extase, de nymphomanie ; les religieuses tenaient des propos impudiques et obscènes. Les exorcistes furent appelés auprès de Mmes de Belfield, de Sazilli, du Magnaux et leurs compagnes, sans le moindre succès. Ces dames provoquaient, au contraire les religieux par des gestes lascifs et des postures indécentes. Il y en avait qui rampaient comme des serpents, d'autres qui ployaient complètement leur corps en arrière, la tête touchant les talons, marchant ainsi avec une vitesse extraordinaire. Par moments, elles criaient d'une manière horrible ou hurlaient comme des bêtes fauves.

Un chroniqueur du temps, de la Ménarday, témoin *de visu* et *de auditu,* écrivait : « Dans leurs assouplissements, elles devenaient souples et maniables comme une lame de plomb, en sorte qu'on leur pliait le corps en tous sens, en devant, en arrière, sur les côtés, jusqu'à ce que la tête touchât par terre ; et elles restaient dans la pose où on les laissait jusqu'à ce qu'on changeât leurs attitudes. » Les attaques se produisaient surtout pendant les exorcismes. Au premier mot de Satan, « elles se levaient, passaient leur pied par dessus la tête, écartaient les jambes au point de s'asseoir sur le périnée, et se livraient sur elles-mêmes à des attouchements impudiques. » Elles déliraient, pendant ce temps-là, sur leurs idées démo-

nomaniaques : Mme de Belfiel se disait assiégée par sept diables, Mme de Sazilli par huit, Mme de la Mothe par quatre, la sœur Elisabeth par cinq...

Pendant les exorcismes, il arrivait que les religieuses *s'endormaient*, ce qui a fait penser à Calmeil que « l'état de ces filles ressemblait peut-être, par instants, *à celui des somnambules magnétiques* (*sic*). Cette supposition permet d'expliquer l'impossibilité où les religieuses se trouvaient de raconter certains jours ce qu'elles avaient dit ou fait pendant une partie des accès nerveux. Les jours où elles échappaient à l'*assoupissement*, où elles étaient au contraire violemment exaltées par la nature de leurs sensations tactiles et viscérales, elles ne se rappelaient que trop, quand arrivait le pouvoir de la réflexion, le cynisme dégoûtant de leurs actes, la hardiesse inouïe de leurs assertions. »

Il y avait déjà quinze mois que les Ursulines étaient possédées des diables, toute la communauté était atteinte, lorsque Laubardemont, un des confidents secrets de Richelieu, arriva à Loudun, pour examiner l'affaire de démonolâtrie du couvent. Le cardinal l'avait envoyé comme commissaire extraordinaire avec les pouvoirs les plus étendus.

Urbain Grandier, qui était l'auteur d'un libelle contre le despotisme de Richelieu, fut arrêté sous l'inculpation de sorcellerie et déféré devant une commission de haute justice, dont les membres avaient été choisis par Laubardemont. Il fut confronté avec les religieuses, invité à les exorciser, et ensuite

soumis à la torture : on lui enfonçait dans toute l'épaisseur de la peau des pointes de fer pour trouver les régions anesthésiées, qui étaient les prétendues marques du diable.

Malgré ses protestations d'innocence, les juges, prenant acte des accusations des énergumènes, acceptant comme témoignages les scènes de délire furieux que sa présence provoquait, le condamnèrent, comme on le sait, à être attaché vif sur le bûcher, où il fut porté, après avoir été soumis préalablement à la question, tout le temps nécessaire pour que les muscles et les os de ses membres fussent broyés.

Le supplice d'Urbain Grandier ne mit pas fin à l'hystéro-démonomanie des Ursulines, car cette affection s'étendit au contraire aux séculières de la ville et aux moines eux-mêmes qui avaient été chargés des exorcismes ; mais la vengeance de l'Eminence rouge était satisfaite.

Bien des commentaires ont été faits depuis longtemps sur la démonolâtrie des Ursulines de Loudun. Je ne veux ni les reproduire, ni les discuter. Ils ne portent d'ailleurs que sur l'ignorance des maladies du système nerveux, sur l'insuffisance et la faiblesse de caractère des médecins de l'époque et sur le fanatisme des moines et du clergé. Mais il me paraît digne d'intérêt de rappeler l'analogie signalée par Calmeil entre les symptômes convulsifs observés chez les religieuses et les phénomènes du somnambulisme. Ce fait me paraît d'autant plus remarquable que

le savant médecin de Charenton était un adversaire déclaré du magnétisme, et qu'il publiait son ouvrage il y a presque un demi-siècle, en 1845. Le sommeil dans lequel tombaient les malades pendant les exorcismes. l'oubli des scènes où elles avaient joué un rôle si important sont bien à notre avis des phénomènes d'hypnotisme. Et la ressemblance est telle que je ne croirais pas impossible de reproduire artificiellement une épidémie d'hystéro-démonomanie.....

Acceptons un instant l'*hypothèse* d'un couvent où seraient renfermées une vingtaine de jeunes femmes parmi lesquelles on peut en admettre au moins dix dans la catégorie des hypnotisables. Admettons que ces recluses, vivant de la vie ascétique ordinaire des cloîtres, plongées dans le mysticisme religieux de la foi catholique, reçoivent un jour, comme confesseur et directeur spirituel, un homme d'un caractère énergique, connaissant toutes les pratiques de l'hypnotisme et de la suggestion, un disciple de Puel, de Charcot, de Luys, de Baréty, de Bernheim, un neurologiste ensoutané. Qu'il plaise à cet homme de magnétiser individuellement chacune de ces femmes dans le silence et la demi-obscurité du confessionnal, qu'il leur suggère qu'elles sont possédées de tous les démons connus des sorcières ; supposons enfin qu'il use de son pouvoir *physiologique* pour les mettre en extase, en catalepsie, en léthargie, en état d'hallucinations provoquées et d'excitation nerveuse, combien faudra-t-il de temps à cet homme pour faire de

ces femmes des sujets semblables à celles du couvent des Ursulines de Loudun ?...

Je n'ai pas admis cette fiction dans le but de conclure que les possédées de Loudun étaient le jouet d'un personnage quelconque essayant sur elles son action hypnotisante dans un intérêt que j'ignore. Mais si le fait peut être considéré comme possible par la volonté d'un individu, qui donc pourrait affirmer aujourd'hui qu'il n'existe pas une force inconnue, intelligente ou non, capable de produire les mêmes phénomènes pathologiques ? — Ce qu'on appelle encore, en 1888, l'hypnotisme, dans les amphithéâtres de nos Universités, nous réserve prochainement des révélations plus extraordinaires, et encore plus surnaturelles ;... et le dernier chapitre qu'on écrira sur la neurologie au XIX[e] siècle sera intéressant.

Remarquons encore que les phénomènes d'hystéro-démonomanie n'étaient pas particuliers aux Ursulines de Loudun. On les a observés dans tous les couvents de femmes, dans les mêmes conditions d'habitudes de macérations excessives, de jeûnes débilitants prolongés, de longues veilles passées en prières et de dépression nerveuse causée par les meurtrissures de la discipline, par les exhortations mystiques d'un homme revêtu d'un caractère sacré, sur lequel roulent tous les entretiens, tous les propos, toutes les conversations des filles cloîtrées.

L'histoire des nonnes de Loudun se reproduisit identiquement dans les mêmes

conditions chez les religieuses du couvent de Sainte-Elisabeth de Louviers, en 1643, trois ans après le supplice d'Urbain Grandier. En très peu de temps, dix-huit religieuses se montrent atteintes d'hystéro-démonomanie. Elles ont des hallucinations actives de tous les sens, des convulsions et du délire. Comme les Ursulines, elles blasphèment, vocifèrent, se livrent à toutes les contorsions imaginables, se disent possédées des démons, décrivent, en termes obscènes, toutes les orgies du Sabbat, toutes les variétés de la débauche des sens inconnues des prostituées. Puis, finalement, elles accusent une ou plusieurs personnes de leur entourage de sorcellerie.

Les religieuses de Louviers dénoncèrent donc, après avoir été exorcisées, selon les canons de l'Eglise, comme les auteurs de leurs maux et comme magiciens, leur ancien confesseur, l'abbé Picard, mort antérieurement à l'apparition de leurs accidents nerveux, puis un autre prêtre du nom de François Boullé et plusieurs de leurs compagnes, notamment la sœur Madeleine Bavan. Ces malheureux furent jugés par le Parlement de Rouen, qui ordonna que le cadavre du curé Picard serait exhumé, porté sur le bûcher et lié au corps de François Boullé, et que leurs cendres seraient jetées au vent. Cette exécution, en plein XVIIe siècle, eut lieu sur la place du Vieux-Marché à Rouen, à l'endroit même où Jeanne d'Arc avait été brûlée vive, elle aussi, comme possédée par des êtres surnaturels.

Pour clore ce chapitre d'hystéro-démonomanie des religieuses, dont nous ne pouvons donner que quelques exemples, nous citerons la relation intéressante, qui nous a été laissée par les évêques, docteurs en Sorbonne et députés du roi, sur la possession des filles du couvent d'Auxonne. Il s'agit toujours de convulsions, de hurlements, de blasphèmes, d'aversion pour les sacrements, de possession, d'exorcismes. Mais il y eut surtout des phénomènes de suggestion observés avec beaucoup de précision.

On peut bien dire que les religieuses d'Auxonne étaient accessibles à la suggestion ; car, au commandement ou même par la pensée des exorcistes, elles tombaient en extase ou en état de somnambulisme ; dans cet état, elles devenaient insensibles à la douleur, comme on le constata, en enfonçant une aiguille sous l'ongle de la sœur Denise; elles avaient aussi la faculté de se prosterner, le corps plié comme un cercle, et de faire, en un mot, tout ce qu'elles voulaient de leurs membres.

L'évêque de Châlons rapporte « que toutes « lesdites filles, tant séculières que régu« lières, au nombre de dix-huit, avaient le « don des langues et répondaient en latin « aux exorcistes, faisant parfois des dis« cours entiers en cette langue...

« Presque toutes ont témoigné avoir con« naissance de l'intérieur et du secret de la « pensée, ce qui a paru particulièrement « *dans les commandements intérieurs,* qui

« leur ont été faits par les exorcistes en
« diverses occasions, auxquels elles ont
« obéi très exactement pour l'ordinaire, *sans
« que les commandements fussent exprimés
« ni par des paroles ni par aucun signe exté-
« rieur,* ce dont ledit évêque a fait plusieurs
« expériences, entre autres sur la personne
« de Denise Pariset, à laquelle *ayant fait
« commandement, dans le fond de sa pensée,*
« de le venir trouver pour être exorcisée, elle
« y est venue incontinent, quoique demeu-
« rant dans un quartier de la ville assez
« éloigné, disant au seigneur évêque qu'elle
« avait été commandée par lui de venir : ce
« qu'elle a fait plusieurs fois.

« Et encore en la personne de la sœur
« Jamin, novice, qui, en sortant de l'exor-
« cisme, lui dit le commandement intérieur
« qu'il avait fait au démon pendant l'exor-
« cisme. Et en la personne de la sœur Bor-
« thon, à laquelle *ayant commandé mentale-
« ment* au plus fort de ses agitations de
« venir se prosterner devant le Saint-Sacre-
« ment, le ventre contre terre et les bras
« étendus, elle exécuta le commandement au
« même instant, qu'il eut été formé avec une
« promptitude et une précipitation toute ex-
« traordinaire[1]. »

Voilà, je crois, des faits bien authentiques de transmission de pensée ou de suggestion mentale, peut-être volontairement inconnus de certains neurologistes modernes. Les névropathes d'Auxonne présentaient des

1. Histoire des diables, p. 57 et 58. Aubin ?

phénomènes plus extraordinaires encore : au commandement, elles suspendaient les pulsations du pouls dans un bras, dans le bras droit par exemple, et faisaient ensuite le transfert des battements du bras droit au bras gauche. Ce fait constaté par l'évêque et plusieurs ecclésiastiques, « fut exécuté ponctuellement en présence du médecin Morel, qui l'a reconnu et déposé. »

Nous en resterons là sur la démonomanie du moyen âge, sur laquelle nous n'avons peut-être apporté aucun fait historique nouveau, mais que nous avons cru devoir envisager dans ses rapports avec l'hypnotisme. Nous ouvrons ainsi le champ à de nouvelles investigations sur ces affections étranges, classées jusqu'à présent dans toutes les variétés de la monomanie, mais qui nous paraissent appartenir davantage à une forme de pathologie mentale indépendante de la folie proprement dite.

S'il en était autrement, il faudrait reconnaître comme aliénés, non seulement les démonomanes du moyen âge, mais encore tous les Jansénistes extatiques, choréïques et convulsionnaires du XVIIIe siècle. Ils n'étaient certainement pas aliénés ceux qui venaient dans le petit charnier de Saint-Médard, sur la tombe du diacre Pâris, faire acte d'appel contre la bulle de Clément XI. Et ce n'est pas à une autre cause qu'à l'auto-suggestion qu'il faut attribuer les phénomènes nerveux dont les *Appelants* donnèrent le curieux spectacle, pendant trente années consécutives.

L'exaltation des idées religieuses, si souvent mises en avant par les psychologues, ne peut rendre compte suffisamment de ces phénomènes ; j'en vois une preuve palpable dans les accidents divers dont se trouvaient subitement atteints les plus sceptiques et les esprits forts du temps, qui venaient en amateurs, assister au spectacle des convulsionnaires. Les accidents se traduisaient le plus souvent, comme on le sait, par des cris violents, des battements précipités du cœur, des contractures des muscles et des symptômes nerveux analogues.

D'ailleurs, il est incontestable que beaucoup de malades et d'infirmes incurables obtinrent une guérison inespérée à la suite de ces crises convulsives, alors que d'autres, en état de santé, furent pris d'hallucinations et de délire. On en vit quelques-uns se lacérer certaines parties du corps qui étaient le siège de brûlures ardentes et continuer à sauter, crier, gesticuler, se martyriser comme certains aliénés en état de démence.

Les Jansénistes ne parlaient ni des pactes, ni des démons, ni des exorcismes dont les inquisiteurs et leurs acolytes suggéraient la pensée aux démonomanes. Aussi, malgré les plus grandes austérités et les jeûnes les plus rigoureux, ne vit-on, chez les convulsionnaires de Saint-Médard, que l'idée de la possession du Saint-Esprit et les faveurs divines obtenues par la protection du bienheureux diacre. Et cependant ces possédés de Dieu étaient comme les possédés du diable, sujets au somnambulisme, à

l'extase, à la léthargie, à la catalepsie et autres phénomènes [1].

Dernière analogie enfin entre les deux *épidémies* nerveuses : ce fut l'autorité royale, forme de suggestion spéciale aux siècles passés, qui mit fin à la sorcellerie comme au Jansénisme.

1. C'est-à-dire à des états particuliers de la sensation chez certains êtres, états qui peuvent être produits artificiellement, avec développement de la lucidité, proportionnellement à la puissance de l'hypnotiseur.

Hystérie et Force psychique

Parmi les phénomènes observés chez les hystériques démonomanes, il y en a quelques-uns, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que les neurologistes modernes ont voulu passer sous silence, parce qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité d'en donner une explication plausible : il s'agit de cette force mystérieuse, qui agit sur la personnalité humaine et ses facultés, qui produit des *faits surnaturels,* en contradiction avec les lois scientifiques connues, en un mot de la *Force psychique,* nom que lui donne encore W. Crookes, mais qui n'est autre chose que la force dont s'occupe le spiritisme.

Cette force, propriété que possèdent à un très haut degré, non seulement les hystériques mais encore tous les névropathes, désignés sous le nom de *médiums* par les psychologues spirites, ne saurait être contestée aujourd'hui.

Les démonologues du moyen âge l'avaient mentionnée souvent dans les observations des

démonomanes, et l'avaient attribuée au malin esprit ; et si nos pathologistes n'ont pas daigné encore s'en occuper, cela n'a fait que simplifier l'étude de la physiologie du système nerveux ; mais pour tous les esprits, qui considèrent la science comme synonyme de vérité, il est incompréhensible que nos savants officiels aient été pénétrés à ce point de la peur de la critique qu'ils se soient refusés, jusqu'à ce jour, à constater purement et simplement un fait inexplicable, à la vérité, mais réel, positif, certain.

Ne nous trouvant pas accessible à cette prudence timorée, qui est, dit-on, une des conditions, *sine qua non,* pour être candidat à l'Institut, nous poursuivrons notre investigation dans les documents que nous possédons sur le moyen âge médical, et nous en chercherons loyalement l'interprétation scientifique.

Parmi ces documents, nous choisirons, comme type, le PROCÈS-VERBAL FAIT POUR DÉLIVRER UNE FILLE POSSÉDÉE PAR LE MALIN ESPRIT A LOUVIERS [1].

Ce procès-verbal, qui date de 1591, est en réalité une suite de procès-verbaux rédigés par plusieurs magistrats, en présence de nombreux témoins, rapportant avec précision tous les faits vus et observés par eux, faits interprétés, il est vrai, avec les idées de démonolâtrie du XVIe siècle, mais ayant un

1. Manuscrit de la Bibliothèque nationale, publié, pour la première fois, par M. A. Bénet, archiviste-paléographe, avec une introduction de M. B. de Moray, en 1883. Delahaye et Lecrosnier, édit.

caractère d'authenticité indiscutable, — et d'ailleurs indiscuté.

Le premier procès-verbal est ainsi conçu :

« Du samedy dix-septiesme iour d'aoust mil cinq « centz quatre vingtz vnze, de matin, à Louuiers, en la « cohue dudit lieu, devant nous, Loys Morel, escuier, « sieur de la Tour, conseiller du Roy, Préuost général « en la mareschaussée de France et en la prouince de « Normandie, tenant garnison pour le seruice du Roy « aulx villes et chasteaux du Pont de l'Arche et Louuiers, « avec vng lieutenant, vng greffier, et cinquante ar- « chers, assisté de Me Robert Behotte, licentié es loix, « aduocat et lieutenant général de Monsieur le Viconte « de Rouen, estant réfugié aud. Louuiers, présence de « Me Loys Vauquet, nostre greffier.... »

Il est dit, dans ce procès-verbal que, dans une maison de Louviers, appartenant au sieur Le Gay, deux sous-officiers de la troupe d'occupation commandée par le sieur du Rollet, qui y avaient été logés temporairement, portèrent plainte à leur chef « d'un esprit, qui revenait dans ladite maison et les tourmentait. » Or, cette maison n'était habitée que par trois femmes : Mme Le Gay, une de ses amies, Mme veuve Deshayes et une servante du nom de Françoise Fontaine.

Le capitaine Diacre, qui avait le commandement du quartier de la ville, constata le désordre général de la maison, le renversement des meubles, l'affolement des deux dames, et plusieurs blessures sur le corps de la domestique.

Celle-ci, soupçonnée d'avoir des intelligences avec le diable, fut arrêtée et conduite à la prison de la ville, où elle fut trouvée

nantie d'une bourse contenant un teston, un demi-teston et une pièce de dix solz.

Ce procès-verbal n'a pas grande valeur. Les femmes pouvaient être sous l'influence d'un cauchemar, les soldats pouvaient être ivres, le bruit pouvait être produit par mille causes possibles. Mais il était nécessaire de le mentionner, pour comprendre les procès-verbaux subséquents.

Le deuxième procès-verbal, rédigé et signé par les mêmes personnages, constate que la servante Françoise Fontaine est née à Paris, faubourg Saint-Honoré, et qu'elle a 22 ans; qu'elle a déjà été témoin de semblables phénomènes dans la maison « hantée » dit-elle, par des esprits malins, qui l'effrayaient au point d'aller coucher chez une voisine, quand sa maîtresse était absente. Cette assertion est constatée dans les six procès-verbaux suivants, contenant les dépositions des voisines Marguerite Le Prevost, Suzanne Le Chevalier, Marguerite Le Chevalier et Perrine Fayel.

Le procès-verbal suivant dit que le samedi 31 août 1591, devant Loys Morel, sieur de la Tour, conseiller du roi, assisté de son greffier, le sieur Vauquet etc. . . . .

« s'est présenté Pierre Alix, dict la Prime, geollier et garde des prisons dudit Louuiers, lequel s'estoit iecté à deux genoux deuant nous, tenant les clefz desd. prisons en ses mains, pasle, desfaict et espouuanté, lequel nous auroit remonstré qu'il y auoit vng sy grand estonnement dans lesd. prisons, à raison du malin esprit qui tour-

mentoit ladite Françoise Fontaine, qu'il luy estoit impossible de la pouuoir plus garder, ny les autres prisonniers, qui vouloient rompre les prisons pour s'enfuir et eulx sauuer, ayant présentement veu comme ladite Fontaine, qui estoit en vng cachot ou casouart, *l'on lui auoit ietté une grande et vieille porte sur elle, et sur ce qu'elle s'estoit escryée,* plusieurs personnes y seroient accouruz auec ledit geolier, ayant trouué ladite Fontaine comme esuanouye, ayant la gorge enflée, laquelle s'estoit fort débattue, se iettant ça et là comme vne personne qui est possédée du malin esprit, nous supliant y vouloir donner ordre et nous transporter ausd. prisons, déclarant que, de sa part, il nous rendoit et remettoit les clefz d'icelles prisons en noz mains, et ny rentreroit iamais tant que ladite Fontaine y seroit, pour l'espouuantement qu'il auoit eu.

. . . .

« A l'instant nous sommes transportez ausd. prisons, assisté dud. Vauquet greffier, et Iean Vymont, l'un de noz archers ; en la court de laquelle prison nous auons trouué ladite Françoise Fontaine couchée et estendue par terre comme esuanouye, estant deuant vng cachot, auprez de laquelle estait vng appellé Anfreuille, religieux de l'abbaye de Mortemer, lequel estoit enferré par les iambes, que nous auons prisonnier par le commandement et commission du Roy pour luy faire son procès comme criminel de leze Maiesté, lequel estoit pasle, desfaict et fort espouvanté.

. . . .

« Icelle Fontaine auoit dict aud. Anfreuille qu'il falloit qu'elle s'en allast peigner ses cheueux, et pour ce faire estoit icelle entrée dans vng grand cachot qui estoit deuant lad. court, deuant lequel ilz estoient, et dans lequel cachot il y auoit vne grande et vieille porte, vng cuuier à lessiue et quelques ponssons vuides ; laquelle Fontaine, comme elle commençoit à se peigner, s'estoit escryée, lequel Anfreuille auoit veu lad. porte qui estoit tombée sur lad. Fontaine, sans auoir veu personne dans ledit cachot qui eust faict tomber icelle porte sur elle ;

qui auoit esté cause que ledit Anfreuille et les autres prisonniers là présentz, auec led. la Prime geollier estoient entrez audit cachot pour secourir icelle Fontaine et la tirer hors de dessoubz lad. porte, qui estoit tout ce que sept à huit hommes pourroient leuer; et comme ilz s'estoient efforcez tous ensemble de leuer lad. porte, pour tirer lad. Fontaine qui estoit dessoubz, *ilz auoient ueu lesd. cuuier et ponssons qui estoient dans ledit cachot s'esleuer en l'air auec vng grand bruit,* chose qui les auoient grandement espouuantez; ce que aiant entendu, et qui nous a été ainsy asseuré et refféré, tant par ledit geolier, ses seruiteurs, que autres prisonniers, et voyant que icelle Fontaine estoit touiours comme esuanouye et ne se reuenoit aucunement, ayant la gorge enflée, nous auons commandé audit Vymont, l'un de noz archers, faire uenir deuant nous vn médecin, vng apothicaire et vng cirurgien, pour veoir et visiter ladite Fontaine, laquelle s'estoit reuenue comme de pasmoison, fort lasse et débille, et se plaignant.

« A laquelle nous auons remonstré sy elle nous voulloit recongnoistre la vérité, et comme ce malheur luy estoit arriué, nous luy sauuerions la vye, laquelle Fontaine ne nous auoit respondu autre chose que se plaignant et souspirant, qui a esté cause que nous auons délibéré de la mener dans la salle et parquet de la iurisdiction dudit lieu pour, là, l'ouyr et interroger sur ce que dessus.

« Et estans rentrez dans lad. iurisdiction, la porte et entrée de laquelle est dans le porche et allée de lad. prison, icelle Françoise ne seroit entrée que enuiron fix pas dans lad. iurisdiction, et nous et nostred. greffier sommes entrez dans le parquet où est la chaire du iuge et se tient la iurisdiction, et comme nostred. greffier commençoit à escribre nostre présent procés verbal, que nous luy nommions, il s'estoit escrié, et nous auoit monstré lad. Fontaine qui estoit auprez la porte de ladite iurisdiction, *laquelle nous auons veu enleuer en l'air enuiron deux piedz hors de terre, toute droicte, et aussi tost estoit tombée à terre sur son dos, toute de son long, ayant les deux bras estenduz comme vne croix, et aprez, icelle traisnée la*

teste deuant, estant tousiours sur son doz, le long de lad. iurisdiction, sans que personne la touchast ny feust auprez d'elle, comme led. la Prime geollier, ledit Nicolas Pellet, vallet dudit geolier, sa femme et plusieurs prisonniers qui estoient venus dans lad. iurisdiction, ont veu chose qui nous estonnoit grandement.

« Laquelle Françoise estant reuenue, l'auons faicte releuer et à elle remonstroit qu'il y auoit grandement de sa faulte en ce qui s'estoit passé, et que sy elle nous vouloit recongnoistre la vérité, et qui estoit l'occasion qu'elle estoit ainsy tourmentée, nous luy pardonnerions.

« Laquelle Françoise ne nous a respondu aucune chose, et ne faisoit que souspirer et se plaindre, pendant lequel temps ledit Vymont archer estoit reuenu, qui nous auoit dict qu'il auoit esté en la maison de Mes Nicolas Roussel, médecin de Rouen, réfugié audit Louuiers, Baugeoys Gautier, cirurgien, et un nommé Urbin, apoticaire, qui lui auoient dict que sy tost qu'ilz auroient disné et prins leur réfection, ils nous viendroient trouuer en lad. prison.

« Auquel Vymont nous auons de rechef commandé se transporter au logis du curé dudit Louuiers et luy faire commandement nous venir à l'instant trouuer auec vng autre prestre, et apporter de l'eau béniste, mesmes amener avec luy lesd. médecin, apoticaire et cirurgien ; et continuant nostred. procès verbal, nous auons de rechef veu lad. Françoise tombée sur son doz contre terre, de son long, ayant tousiours les bras estenduz comme vne croix, et estant tousiours à cinq ou six pas prez de la porte de lad. iurisdiction, sans qu'elle soit passée plus outre, *laquelle se traynoit sur te doz, la teste deuant, se déiettant ça et là, qui nous a donné occasion nous aprocher d'elle, l'ayant veu se trayner sur le doz, la teste deuant, à l'entour de nous, sans que personne la touchast,* et sembloit, à la veoir comme elle se déiettoit, qu'elle aucit tous les bras et cuisses cassées, et, estant arrestée sur son doz, les bras estenduz comme vne croix, nous auons veu qu'elle auoit la gorge fort enflée, les yeux qui luy sortoient hors la teste, et suoit par le front à grosse goutte, luy aiant mis nostre main sur son nez et sa

bouche pour veoir sy elle respiroit, que nous auons trouué sans aucune halene, et néanmoins, aiant mis la main sur son pouls, auons trouué qu'elle auoit le pouls bon, et son bras de chaleur ordinaire, lequel bras par ce qu'elle l'auoit estendu, nous auons voulu faire plier, ce qui nous a esté impossible, encore que nous y sommes efforcez, ayant pour ce faire mis nostre pied sur sondit bras, et icelle prinse par la main de toute notre force, pour luy faire plyer le bras, ce qui nous a esté impossible [1].

« Pour raison de quoy, nous sommes retirez dans le parquet, et continuer nostred. procés verbal, en quoy faisant, ledit Vymont archer nous estoit venu trouuer et faict entendre comme ledit curé, médecin, apoticaire et cirurgien luy auoient dict qu'ilz n'auoient la comodité de venir à présent nous trouuer, et qu'aprez leur disner, ilz y pourroient venir ; ce que aiant entendu, et voiant que cest affaire estoit de conséquence et chose supernaturelle et méritoit prompte expédition, nous auons commandé audit Vymont prendre avec lui sept à huit de ses compagnons noz archers et contraindre lesd. curé, médecin, apoticaire et cirurgien, par emprisonnement de leurs personnes, à nous venir trouuer présentement, ce que ledit Vymont auroit faict.

« Ce faict, lad. Françoise estoit tombée de rechef sur son doz contre terre, se déiettant ça et là, ce que voiant, nous sommes aduisez que l'éuangile Saint Iean auoit beaucoup de puissance contre les Diables, nous estant délibéré de la dire ; et de peur que lad. Françoise ne s'aperceust de ce que nous voullions faire, nous nous sommes couuert le visage de nostre manteau, iusques au dessus des yeulx ; ayant approché d'icelle Françoise, auons faict le signe de la croix deuant et derrière nous, comme l'on a acoustumé de faire quant l'on dict l'éuangile à l'église, et commencé à dire : *Initium sancti Euangelii secundum Johanem. In principio erat Verbum;* et comme nous continuyons à dire lad. éuangile, le corps de lad.

1. Contracture cataleptique.

Françoise qui estoit lors contre terre, la face en hault, les bras estenduz comme vne croix, a commencé à se trayner contre terre, la teste deuant, descoiffée, les cheueux hérissonnés, et *aussy tost s'estoit le corps d'icelle Françoise esleué hors de terre de trois à quatre piedz de hault, de son long, la face en hault, et porté le long de lad. iurisdiction, sans toucher à rien, ny veu aucune chose qui la retint, estant led. corps ainsy en l'air venu droit à nous, qui nous a donné vne tremeur et esté occasion que nous sommes retirez dans le parquet de lad. iurisdiction et fermé la porte sur nous, continuant tousiours lad. éuangille Saint Iean iusques à la fin, lequel corps est tousiours venu en l'air et nous a suiuy iusques audit parquet, contre la porte duquel ledit corps a frappé de la plante des piedz, et aussi tost a esté remporté ainsy en l'air, la face en hault, la teste deuant, hors lad. iurisdiction;* qui a tellement épouuanté le geolier, ses seruiteurs, nosd. archers, et grand nombre de prisonniers qui estoient là présens avec plusieurs personnes dudit Louuiers, qui s'en sont fuys, les vngs dans lad. prison, et les autres dans la rue, ayant fermé les portes sur eulx, et le corps de ladite Françoise auoit esté enleué hors de ladite iurisdiction et demeuré en l'allée de lad. prison, entre la porte d'icelle et celle de la rue, que ceulx qui s'en estoient fuiz auoient fermez; ce que aiant veu et considéré, sommes demeurez fort estonné, et iusques à ce que vng nommé Desiardins et aultres prisonniers auoient ouuert la porte de la prison, et dict qu'ilz nous assisteroient, qui nous a donné occasion de sortir hors dudit parquet et de ladite iurisdiction, ayant trouué icelle Françoise couchée contre terre, ioignant la porte de lad. prison.

. . . .

« A l'instant, seroit arriué ledit Roussel médecin, et ledit Baugeoys Gautier cirurgien, ausquelz nous auons faict entendre tout ce que dessus ; et comme nous conférions auec eulx pour sçauoir ce que ce pouuoit estre, lad. Françoise estoit de rechef tombée en leur présence deuant nous sur son doz, contre terre, de son long, les bras estenduz ; ce que aiant veu lesd Roussel et Bau-

geoys Gaultier, et que lad. Françoise auoit la gorge fort enflée, se deiettant ça et là, estoient comme nous demeurez fort estonnez, et auoit dict ledit Roussel que s'il auoit de la racine d'une herbe qu'il auoit nommée, le nom de laquelle nous auons oublyé, pour mettre dans la bouche de lad. Françoise, il eust veu sy c'est de maladie ou du malin esprit qu'elle est possédée ; *et aussi tost le corps de ladite Françoise auoit de rechef esté trayné, estant sur le doz, le long de lad. iurisdiction,* ce que aiant veu icelluy Roussel médecin, qui se disoit estre de la nouuelle prétendue religion, a dict que lad. Françoise estoit possédée du malin esprit, et n'estoit en sa puissance d'y donner ordre ; acheuant lesquelz propos, led. Vymont, notre archer, a amené Me Pierre Pellet, curé de cested. ville de Louuiers, qui auoit amené auec luy vng clerc et faict apporter de l'eau béniste ; auquel curé nous auons faict entendre tout ce que dessus en la présence desd. Roussel médecin et Baugeoys Gaultier cirurgien, estant tousiours le corps de lad. Françoise contre terre, la face en haut et les bras estenduz comme vne croix, se déiettant ça et là.

. . . .

Nous passons le récit interminable que fait Françoise au curé et au conseiller du roi, relativement aux obsessions diaboliques auxquelles elle a été sujette pendant toute sa vie. Disons seulement qu'elle avait consenti « à laisser prendre une mêche de ses cheveux à un diable en forme de grand homme noir, avec lequel elle avait cohabité », dans les conditions ordinaires des hystériques-démonomanes, en proie aux violences des incubes.

Le procès-verbal continue ainsi :

« Et comme lad. Françoise nous racontoit ce que dessus, estant à deux genoulx deuant nous, qui estions assis sur vng banc que nous avions faict apporter, lad. Françoise

estoit tombée le visage contre terre, comme sy l'on l'eust iettée du hault en bas, et les chandelles qui estoient dans les chandeliers estainctes, réservé celle qui estoit sur le bureau où nostred. greffier escribuoit, *qui fut soufflée par plusieurs fois, sans qu'elle feust estainte, ny veu personne la souffler, laquelle chandelle feust enleuée hors du chandelier, allumée qu'elle estoit et frottée contre terre pour icelle esteindre, laquelle en fin fut esteinte, ayant ouy vng grand bruit sans auoir veu aucune chose ny personne qui print lad. chandelle, qui estonna grandement led. curé, nostred. greffier, lesd. Vymont archer, la Prime geollier et plusieurs autres qui estoient là présentz, qui se retirèrent et nous laissèrent seul, estant lors viron les neuf heures du soir.*

« Ce que aiant veu et nous trouuant seul, nous sommes recommandez à Dieu et uzé de ces motz tout hautement : Mon Dieu, faictz moy la grace de ne point perdre l'esprit, le diable ne me sçauroit que faire ; diable, ie te commande, par la puissance que i'ay comme iuge, de laisser ce corps (parlant de lad. Françoise), et t'adresser à moy et me dire ce que tu demandes, *à l'instant de quoy nous nous sommes trouuez saisiz par les iambes, corps et bras, vray est que ce qui nous tenoit par le bas des iambes auoit de la chaleur, et pour le reste, qui nous tenoit par le corps et bras, n'y sentions aucune chaleur, mais vne grande pesanteur et entortillement comme d'un grand vent, ayant entendu frapper plusieurs coups sur lad. Françoise qui cryoit et s'esclamoit, et aussy tost nous auons esté grandement battu et offencé par le mollet des iambes auec quelque chose qui estoit dur comme bois, et par aprèz auons receu vng grand coup sur le visage du costé dextre, qui nous a escorché et enleué la peau iusques au sang, depuis le dessus de l'oreille iusques au menton le long de la machoire.*

« Ce faict, nous nous sommes souuenus de mettre la main à l'espée que nous portions à nostre costé, et *voulant tirer icelle de la main droite, l'on nous a saisy le bras droit, sans toutefois auoir senty aucun attouchement de personne, qui nous a empesché de tirer nostred. espée, ayant receu vng coup au poignet de la main droicte, qui nous a fort picqué et offencé, et iusques au sang, nous aiant enleué la peau, de*

largeur de quatre poulces de la facon d'vng grand tiret à fermer une lettre; et estoit demeurée lad. peau attachée à nostred. poignet, comme sy elle eust esté tennée comme la peau d'un gant, nonobstant lesquelz empeschemens nous aurions tiré nostre espée, laquelle nous auions manyée par led. parquet, pendant lequel temps lesd. curé Pellet, Vymont, le geollier et autres, mesmes le sieur de Mercey, gouuerneur de Vernon et ses gens, estoient deuant lad. iurisdiction qui oyoient et entendoient vng grand bruit; et comme nous commandions au diable et malin esprit de parler à nous, estoit ledit curé entré dans lad. iurisdiction et venu dans led. parquet, lequel nous auoit saisy par le corps pour nous enleuer et tirer hors de là, ce qui luy a esté impossible et à nous aussy de sortir dud. parquet; auquel curé nous auons prié se retirer et faire venir en diligence des torches et flambeaux pour nous esclairer, ce qu'il a faict; et pendant son absence, ayant l'espée nue en la main dans led. parquet où il n'y auoit aucune clarté, comme nous faisions commandement au diable et malin esprit de parler à nous et nous dire ce qu'il demandoit, *l'on nous a saisy la main droite, de laquelle nous tenions nostred. espée nue, et senty comme vng pesant fardeau que nous auions sur le doz, sans toutefois que ce qui nous tenoit eust aucun sentiment de personne, réserué quelque chose qui nous tenoit par le bas des iambes*, qui auoit de la chaleur, que nous croyons estre lad. Françoise, sur laquelle nous entendions frapper de grandz coups, et en fin nous nous sommes senty deschargé, et le bras duquel nous tenions nostre espée libre, de laquelle nous auons frappé plusieurs coups aux enuirons de nous sans auoir touché personne que nous ayons senty; et nous voiant libre, et qu'aucune personne n'apportoit de la clarté, nous auons commencé à auoir quelque frayeur, estant nostre manteau que nous auions sur les espaulles tombé à terre; pour raison de quoy, nous sommes sortiz en la rue fort eschauffé, ayant peyne de reprendre nostre haleine, comme sy nous eussions eu l'estomac enflé, qui nous auoit donné occassion de desboutonner nostre pourpoint; et led. curé et aultres ayantz apporté grand

nombre de torches et flambeaux alumez, nous sommes rentrez auec eulx dans lad. iurisdiction, pour veoir où estoit lad. Françoise, laquelle nous auons trouuée à l'entrée dud. parquet, tout de son long, le visage contre terre, comme esuanouye et blessée à sang au visage, et nostre manteau auprez d'elle, que nous auons reprins.

« Laquelle Françoise nous auons faict relever par le geollier et autres qui estoient là présentz et auons trouué et veu qu'elle auoit tout le visage en sang, fort esgratinée par les deux ioues, depuis le dessus des temples iusque au dessoubz du visage et de la machoire, de largeur de deux doigtz, et découppé menuz comme esgratigneures des ongles d'un chat, et entrelassées sur la fin comme un cordon faict en lacz d'amour, iettant grande quantité de sang par plusieurs petites veynes des deux costez du visage par lesd. découpures ou esgratingnures, et en auoit ietté en quantité de plus de deux potz de sang.

« Ce faict, nous auons icelle faict emmenotter auec des menottes de fer par les mains, de peur qu'elle ne s'offençast, et commandé aud. geolier la faire soigneusement garder de peur qu'il n'en arriuast aucun inconuénient, à quoy se sont présentez plusieurs prisonniers qui estoient là présentz, lesquelz nous ont dict et remonstré que, sy nous leur voulions faire déliurer du boys, de la chandelle et quelque peu d'argent pour auoir à boire la nuict, qu'ilz la garderoient, ce que nous leur auons accordé et à l'instant à eulx faict déliurer de l'argent par nostre greffier, et nous sommes retirez, attendu qu'il estoit neuf à dix heures du soir, et aussy que n'auions beu ny mangé de ce iour là ; ausquelz prisonniers led. curé Pellet auoit laissé de l'eau béniste, laquelle Françoise a dict ne savoir signer, à cause qu'elle estoit trop tourmentée.

L. Morel. Vauquet.
M. Pelet. Gaultier. J. Vymont. »
1591.

Le onzième procès-verbal constate que

Françoise fut enlevée au dessus du lit où elle était couchée, pendant la nuit, en présence de plusieurs témoins.

Dans le procès-verbal suivant, le même phénomène se reproduit plusieurs fois à l'église de Louviers, pendant la messe de l'exorcisme : « *Icelle Françoise a de rechef esté enleuée hors de terre, plus hault que l'autel, comme si on l'eust prinse par les cheueux, d'une si estrange façon, que cela auoit grandement estonné les assistants, qui n'eussent jamais cru veoir une chose sy espouuantable...*

« Et aprez que lad. Françoise a de rechef cryé mercy à Dieu et renoncé aud. malin esprit, estant à deux genoux, et s'aprochant led. curé Pellet auprez d'elle pour luy présenter la sainte Eucaristie, afin d'icelle receuoir, *pour la troisiesme fois, elle auoit esté comme deuant empeschée de ce faire, ayant esté enleuée pour la troisiesme fois par dessus une grande forme ou banc qui estoit devant l'autel où l'on célébroit la messe, et emportée en l'air du costé où la vitre auoit esté cassée,* la teste en bas, les piedz en hault, sans que les accoustremens feussent renuersez, au trauers desquelz, deuant et derrière, il sortoit une grande quantité d'eaue et fumée puante, ayant esté plus tourmentée que deuant, auec une telle magnye et fureur, que s'estoit chose horrible à veoir et incroyable à ceulx qui ne l'ont veue, *laquelle Françoise fut quelque temps ainsy transportée en l'air, sans que l'on la peuse reprendre,* mais en fin sept à huit hommes s'estoient iettez à elle, qui auoient icelle reprinse et mise contre terre, estant tourmentée de telle façon que s'estoit chose horrible et pitoyable à veoir, tellement que ceulx qui estoient là présentz en grand nombre, tant catholiques que de la nouuelle prétendue religion, auoient pleuré, s'estantz mis à genoux et commencé à prier Dieu pour le salut de l'âme de la dite Françoise. »

En présence de ces faits, Françoise Fontaine fut reconduite à la prison, et il fut décidé, dans un conseil où assistaient les deux médecins Roussel et Gautier, qu'on raserait les cheveux de cette fille, comme on avait l'habitude de le faire aux sorcières.

Pendant l'opération faite publiquement par Gautier, le même phénomène se reproduit encore : « *Françoise est de rechef enleuée en l'air fort hault, la tête en bas, les pieds en hault, sans que ses accoustrementz se soient renuersez, au trauers desquelz il sortoit par deuant et par derrière grande quantité d'eaue et fumée puante...* »

Comme pour les précédents procès-verbaux, celui-ci est attesté par les magistrats, les deux médecins et le greffier, c'est-à-dire par sept personnes dont le témoignage, au point de vue des faits matériels, ne saurait être suspect, et dont, exceptionnellement, on ne peut incriminer l'honnêteté : car, ce fut par leurs soins que Françoise fut mise en liberté, après la disparition des symptômes inexplicables de cette maladie nerveuse, qu'ils constatèrent dans leur dernier procès-verbal[1].

Pour nous rendre compte des phénomènes *surnaturels* observés par les démonographes et attribués par eux à l'esprit malin, nous devons résumer maintenant les expériences faites par les physiologistes spirites de notre

1. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire *in extenso* les deux derniers procès-verbaux remplis de détails intéressants ; nous engageons nos lecteurs à en prendre connaissance sur l'original.

époque et rechercher l'analogie que présentent ces deux ordres de phénomènes.

Parmi les expérimentateurs, qui ont le plus contribué à faire entrer dans le domaine scientifique les faits se rapportant à la Force psychique, il faut placer en première ligne M. W. Crookes [1].

Les Recherches expérimentales de ce savant ont été classées par lui dans les treize classes suivantes :

Classe I. — *Mouvement de corps pesants, avec contact, mais sans effort mécanique.*

« Ce mouvement est une des formes les plus simples des phénomènes observés. Il présente des degrés qui varient depuis le tremblement ou la vibration de la chambre et de ce qu'elle contient, jusqu'au soulèvement complet en l'air, d'un corps pesant, lorsque la main est placée dessus.

« On objecte communément que, quand on touche un objet mis en mouvement, on peut le pousser, le tirer ou le soulever. J'ai prouvé expérimentalement que cela était impossible dans un grand nombre de cas ; mais, comme affaire d'évidence, j'attache peu d'importance à cette classe de phénomènes considérés en eux-mêmes, et je n'en fais mention qu'en qualité de préliminaires à d'autres mouvements du même genre, mais sans contact.

« Ces mouvements (et je puis vraiment ajouter tous les phénomènes analogues) sont généralement précédés par un rafraîchissement particulier de l'air, s'élevant quel-

1. M. W. Crookes, membre de la Société royale de Londres (Académie des sciences de l'Angleterre), est un des maîtres les plus illustres de la science moderne : il a découvert le *thallium*, la matière radiante, le photomètre de polarisation, le microscope spectral. C'est un chimiste et un physicien de premier ordre, habitué aux procédés minutieux des recherches expérimentales.

quefois jusqu'à un véritable vent. Ce vent a dispersé des feuilles de papier et fait baisser un thermomètre de plusieurs degrés.

« Dans quelques circonstances, au sujet des quelles je donnerai un jour plus de détails, je n'ai découvert aucun mouvement de l'air ; mais le froid était si intense que je ne pouvais le comparer qu'à celui qu'on éprouve en plaçant la main à quelques pouces de distance du mercure en état de congélation. » — Crookes.

J'ai obtenu, comme l'éminent membre à la Société royale de Londres, le mouvement de corps pesants avec contact, avec une grande facilité, non seulement le soulèvement de tables massives, d'un poids supérieur à la force musculaire d'un homme très robuste, mais encore le mouvement de ce meuble dans une direction donnée ; de même celui du battant d'une petite table carrée, quelquefois même ce mouvement d'après une cadence déterminée. Ce phénomène bien connu des expérimentateurs peut se produire sans l'intervention d'un puissant médium. Il était bien connu dans l'antiquité, mais il n'en est pas fait mention dans les écrits sur la sorcellerie du moyen âge.

Aussi extraordinaires que puissent paraître ces faits, ils ne le sont pas davantage que ceux qui ont été observés par M. Crookes, et tout récemment par M. Zœllner, professeur à l'Université de Leipzig, membre correspondant de notre Institut, en présence de MM. les professeurs Fechner, Braune, Weber, Scheibner et le célèbre chirurgien Thiersch[1].

1. Zœllner. — Wissenchaftliche Abhandlungen, 1877, 1881.

C'est avec M. Slade, médium américain aussi extraordinaire que M. Home, que M. Zœllner a fait ses expériences, dont voici en quelques mots le résumé :

1° Mouvement par la seule « force » de M. Slade de l'aiguille aimantée renfermée dans la boîte d'une boussole ;

2° Coups frappés dans une table ; couteau projeté sans contact à la hauteur d'un pied ;

3° Mouvements d'objets lourds, le lit de M. Zœllner transporté à deux pieds du mur, Slade étant assis, le dos tourné au lit, les jambes croisées et bien en vue ;

4° Un écran brisé avec fracas sans contact avec le médium et les morceaux projetés à cinq pieds de lui ;

5° Ecriture produite à plusieurs reprises entre deux ardoises appartenant à Zœllner et tenues bien en vue ;

6° Aimantation d'une aiguille d'acier ;

7° Réaction acide donnée à des substances neutres ;

8° Empreintes de mains et de pieds nus sur du noir de fumée ou de la farine ne correspondant pas avec à l'empreinte des mains et des pieds du médium, qui, du reste, demeurèrent en vue pendant toute la durée de l'expérience. Au surplus, les pieds de Slade étaient restés chaussés ;

9° Nœuds produits par des bandes de cuir scellées aux deux bouts et tenues sous les mains de Slade et de Zœllner, etc....

Nous allons d'ailleurs retrouver les mêmes faits dans les différentes classes de phénomènes observés par M. Crookes et les expé-

rimentateurs français qui, à son exemple, ont cherché à se rendre compte de la Force psychique.

Classe II. — *Phénomènes de percussion et autres bruits analogues.*

Le nom populaire de *coups frappes (raps)* donne une idée très fausse de cette classe de phénomènes.

En différentes occasions, pendant ses expériences, M. Crookes a entendu des coups *(tiks)* délicats, comme s'ils étaient produits avec la pointe d'une épingle ; une cascade de sons *(sounds)* aigus, comme s'ils provenaient d'une bobine d'induction *(induction coil)* en pleine activité ; des détonations dans l'air ; des coups aigus et d'un son métallique ; un craquement semblable à celui qu'on entend lorsqu'une machine à frottement est en action ; des bruits comme si l'on grattait *(scratching) ;* des gazouillements comme ceux d'un oiseau, etc.

« On observe ces bruits, dit M. Crookes, avec la plupart des médiums, chacun d'eux ayant une particularité spéciale. Ils étaient plus variés, avec M. Home ; mais, pour la force et la certitude du résultat, je n'ai jamais rencontré personne qui approchât de Miss Kate Fox. Pendant plusieurs mois j'ai joui, d'une manière pour ainsi dire illimitée, de la faculté de vérifier les diverses manifestations qui survenaient en présence de cette dame, et j'ai spécialement examiné les phénomènes relatifs à ces bruits.

« Avec les médiums, en général, il est nécessaire qu'on soit méthodiquement assis pour la *séance,* avant qu'aucun bruit ne se fasse entendre ; mais, quant à Miss Fox, il semble qu'il suffit qu'elle place sa main sur un objet quelconque pour qu'on n'y entende des coups violents, semblable à un triple battement, et quelquefois assez bruyants pour être entendus des différentes pièces de l'appartement.

« De cette manière, j'ai entendu ces sortes de bruits sur un arbre vivant ; — sur un fragment de verre ; — sur une membrane tendue ; sur un tambourin ; — sur la

capote d'un cabriolet ; — et sur le parquet d'une salle de théâtre.

« En outre, le contact effectif n'est pas toujours nécessaire. J'ai entendu du bruit sortir du parquet, des murs, etc. — lorsque les mains et les pieds du médium étaient tenus ; — quand Miss Fox était debout sur une chaise ; — quand elle était sur une escarpolette suspendue au plafond ; — quand elle était enfermée dans une cage en fil métallique ; — enfin, quand elle était tombée en défaillance sur un canapé.

« J'ai entendu ces mêmes bruits sur un harmonica ; — je les ai sentis sur mon épaule et sous mes mains ; — je les ai entendus sur une feuille de papier tenue entre les doigts, à l'aide d'un fil passé dans un des coins.

« Avec une parfaite connaissance des nombreuses théories qui ont été émises, principalement en Amérique, pour expliquer ces bruits, je les ai vérifiés par tous les moyens que j'ai pu imaginer, jusqu'à ce que j'aie acquis la conviction de leur réalité objective, et la certitude qu'il était impossible de les produire par artifice ou par quelque moyen mécanique.

« Une question importante s'impose ici d'elle-même à l'attention : *Ces mouvements et ces bruits sont-ils gouvernés par une Intelligence ?* [1]. »

Dès le début des recherches, on avait reconnu que le pouvoir qui produit les phénomènes n'était pas simplement une force aveugle, qu'il était associé à une Intelligence ou dirigé par elle.

Pendant les trois années que je me suis

1. Lorsqu'on questionne les fakirs de l'Inde sur les phénomènes de spiritisme, ils répondent qu'ils sont produits par les *esprits.* « Les esprits, disent-ils, qui sont les âmes de nos ancêtres, se servent de nous comme d'un instrument ; nous leur prêtons notre fluide naturel pour le combiner avec le leur, et, par ce mélange, il se constitue un *corps fluidique,* à l'aide duquel ils agissent sur la matière, ainsi que vous l'avez vu ». Dr Paul Gibier. *Le Spiritisme.*

livré à des expériences de psychologie expérimentale avec le Dr Puel et ses amis, il n'est pas une séance où nous n'ayons constaté des phénomènes de percussion plus ou moins importants. Une expérience que j'aimais à faire consistait soit « à frapper un ban » sur la table avec ma main, soit à imiter avec mes ongles une batterie militaire ou un air connu, et immédiatement le même bruit s'entendait sur la surface inférieure du meuble, avec le même rythme, paraissant produit par une main invisible agissant sous la table. Ce phénomène se manifestait même quelquefois spontanément sur ma demande ou celle d'un assistant. Je l'ai observé un soir chez moi, sans l'avoir provoqué, pendant plus d'un quart d'heure, au moment où je rentrais, sous la forme d'un roulement précipité, qui semblait partir de la surface métallique d'un meuble. C'est une personne de ma famille qui attira d'abord mon attention et me fit remarquer ce bruit anormal d'autant plus curieux que je pus, à ma volonté, lui donner les nuances et les variations exprimées par le mouvement de ma main. Pour répondre d'avance à toute objection, je dirai qu'il était deux heures du matin quand ce phénomène se produisit et qu'il ne passait à ce moment aucune voiture pouvant imprimer une vibration quelconque.

Ces phénomènes de percussion se sont quelquefois produits avec une intensité extraordinaire, comme dans l'observation de Kate Fox, dans la maison d'Hydesville. Et ce n'étaient probablement que des phénomè-

nes de percussion semblables, qui se firent entendre à Louviers, dans la maison de madame Le Gay, sous l'influence de la médiumnité de Françoise Fontaine, en 1591, phénomènes qui furent alors attribués au diable, et plus tard à l'état d'hallucination des témoins, par les psychologues matérialistes du XIX[e] siècle.

Classe III. — *Altération du poids des corps.*

Les expériences faites par M. Crookes, se rapportant à l'altération du poids des corps, rentrent dans la catégorie des phénomènes physiques examinés avec l'exactitude la plus mathématique, à l'aide d'appareils enrégistreurs. C'est dans ces expériences que le célèbre physicien anglais a pu mesurer la Force psychique développée par son médium.

On en trouvera la description, avec le dessin des appareils, dans le *Moniteur de la Policlinique* des 7 et 14 mai 1882, et dans le *Spiritisme* du D[r] P. Gibier, publié en 1887.

Il serait trop long de les reproduire dans ce travail, mais nous avons le droit de les considérer comme le point de départ de la psychologie expérimentale, car non seulement ils n'ont pas été contestés, ni en France ni dans d'autres pays, mais encore ils ont été reconnus absolument vrais par plusieurs des collègues de M. Crookes, à la *Société royale de Londres.*

Classe IV. — *Mouvements d'objets lourds placés à distance du médium.*

« Il y a des cas nombreux dans lesquels des objets

lourds, tels que tables, chaises, canapés, etc..., ont été mis en mouvement, lorsque le médium ne les touchait pas. Je mentionnerai brièvement quelques-uns des plus frappants.

« Ma propre chaise fit un demi-tour, tandis que mes pieds étaient éloignés du parquet.

« Au vu de toutes les personnes présentes, une chaise partant d'un coin éloigné s'avança lentement vers la table, pendant que nous étions tous en observation.

« Une autre fois, un fauteuil se dirigea vers le point où nous étions assis, et puis, sur ma demande, retourna lentement en arrière, à la distance d'environ trois pieds.

« Pendant trois soirées consécutives, une petite table fut mise en mouvement à travers la chambre, dans des conditions que j'avais spécialement fixées d'avance, de manière à pouvoir répondre victorieusement à toutes les objections qui auraient pu être soulevées contre la réalité du phénomène.

« J'ai répété plusieurs fois l'expérience considérée comme concluante par le Comité de la Société Dialectique, c'est-à-dire le mouvement d'une lourde table, en pleine lumière, le dossier des chaises étant tourné vers la table, à un pied environ de distance et chaque personne étant agenouillée sur sa chaise, les mains placées sur le dossier, au-dessus de la table, mais sans la toucher.

« Dans une de ces occasions, l'expérience eut lieu pendant que je tournais tout autour de la table, afin de voir comment chacun était placé. » Crookes.

Dans nos séances avec madame Rosine L. B., nous avons vu, dix ou douze fois au moins, une petite table, dont les pieds étaient pourvus de roulettes, s'avancer ou reculer vers nous, comme mue par l'action d'une force d'attraction ou de répulsion.

Un phénomène semblable s'est produit très souvent, dans mon cabinet, sous l'in-

fluence médiumnique de M. D., avec une puissance de propulsion extraordinaire, qui semblait provenir d'une force brutale. Les traces des chocs violents de cette table contre mon bureau de travail témoignent encore de la réalité de ce fait.

CLASSE V. — *Chaises et tables soulevées de terre, sans contact de la part d'aucune personne.*

« Une remarque qu'on fait généralement, lorsqu'il est question des faits de ce genre, est celle-ci : *Pourquoi ces choses ont-elles lieu seulement avec des tables et des chaises ! Pourquoi est-ce le privilège des meubles ?* Je pourrais répondre que j'observe simplement des faits, et que je les rapporte sans avoir la prétention d'entrer dans les *Pourquoi* et les *Comment ;* mais en vérité, il est bien évident que si un objet inanimé et d'un certain poids doit être soulevé de terre dans une salle à manger ordinaire, ce ne peut être autre chose qu'une table ou une chaise.

« Que ce phénomène ne soit pas un privilège spécial attaché aux meubles, j'en ai des preuves nombreuses ; mais, comme les autres expérimentateurs, l'Intelligence ou la Force, quelle qu'elle puisse être, qui produit les phénomènes, ne peut opérer qu'avec des matériaux qui sont à sa disposition.

« Dans cinq occasions distinctes, une lourde table à manger s'éleva du sol à une hauteur variant entre quelques pouces et un pied et demi, dans des conditions spéciales qui rendaient toute supercherie impossible.

« Dans une autre occasion, une lourde table se souleva du plancher, en pleine lumière, pendant que je tenais les pieds et les mains du médium.

« Une autre fois, la table s'éleva au-dessus du sol, non seulement sans que personne la touchât, mais dans des conditions que j'avais préalablement disposées, de façon à rendre incontestable la preuve du fait. » CROOKES.

Les phénomènes dont il est question dans cette classe, appartiennent à ce qu'on ap-

pelle le *mouvement sans contact*. Quoique difficile à obtenir, je les ai observés plusieurs fois ; j'ai vu chez moi une table massive se soulever à 8 ou 10 centimètres du sol, dix ou quinze secondes après la cessation de tout contact. M. le Dr Gibier a eu l'avantage d'obtenir la lévitation complète, de voir la table se retourner et aller toucher le plafond de ses quatre pieds, sous l'influence médiumnique de M. Slade : Il affirme ce fait dans son livre.

Dans le procès-verbal du 31 août 1591, c'est un phénomène semblable qui est relaté : chute d'une porte sur Françoise Fontaine, élévation en l'air d'un cuvier à lessive et de ponssons[1] vides, en présence du geôlier et du détenu Anfreuille. Françoise était évidemment un médium à effets physiques.

Classe VI. — *Soulèvement d'êtres humains.*

« Ce phénomène a eu lieu quatre fois en ma présence, dans l'obscurité. Les conditions d'épreuve sous lesquelles ils se présentèrent furent complètement satisfaisantes au point de vue du jugement ; mais la démonstration oculaire d'un fait pareil est tellement nécessaire pour empêcher l'effet de nos opinions préconçues, — par exemple, sur ce qui est *naturellement possible ou impossible,* — que je mentionnerai uniquement ici les cas dans lesquels les déductions du raisonnement ont été confirmées par le sens de la vue.

« J'ai vu un jour, en qualité de spectateur, une chaise sur laquelle une dame était assise, se soulever de terre à la hauteur de plusieurs pouces.

« Dans une autre occasion, pour éviter d'être soupçonnée de produire le phénomène par quelque moyen

1. Mesures en bois pour les liquides.

artificiel, la dame s'agenouilla sur la chaise, de sorte que les quatre pieds de celle-ci étaient visibles aux yeux de nous tous. Alors la chaise se souleva de trois pouces environ, resta suspendue à peu près dix secondes puis descendit lentement.

« Une autre fois, mais séparément, deux enfants furent soulevés du plancher avec leurs chaises, en pleine lumière, dans des conditions entièrement satisfaisantes (pour moi) ; car j'étais à genoux et je surveillais attentivement les pieds de la chaise, pour que personne ne pût les toucher.

« Les cas les plus remarquables de soulèvement dont j'ai été témoin, sont ceux qui ont eu lieu avec M. Home. Je l'ai vu, dans trois occasions différentes, s'élever complètement du plancher de la chambre. La première fois, il était assis dans un fauteuil ; la seconde fois, il était à genoux sur sa chaise ; et la troisième fois, il était debout. Dans chaque cas, j'ai eu toute facilité pour examiner le fait au moment même où il s'est produit.

« On a raconté au moins une centaine de cas de soulèvement de M. Home au-dessus du sol, en présence d'un nombre égal de personnes différentes, et j'ai entendu de la bouche même des trois témoins de la séance la plus extraordinaire en ce genre : le comte de Dunrayen, lord Lindsay et le capitaine C. Wynne, — le récit le plus minutieux de ce qui est survenu.

« Rejeter les dépositions présentées à ce sujet, c'est rejeter tout témoignage humain, quel qu'il soit ; car aucun fait, dans l'histoire sacrée on profane, ne s'appuie sur des preuves plus solides.

« Les témoignages nombreux qui établirent les soulèvements de M. Home sont accablants. Il serait grandement à désirer que quelques personnes, dont la déclaration pourrait être acceptée comme concluante par le monde scientifique, — si, toutefois, il existe une personne dont le témoignage *en faveur* de semblables phénomènes puisse être agréé, — voulussent bien examiner sérieusement et avec patience les faits allégués.

« La plupart des témoins oculaires de ces soulèvements sont encore vivants, et assurément ils donneraient volontiers leur témoignage ; mais. dans quelques années, il sera difficile, sinon impossible, d'obtenir un pareil témoignage *direct.* » CROOKES.

C'est dans cette classe de phénomènes qu'il faut placer les faits de lévitation de Françoise Fontaine, constatés dans plusieurs procès-verbaux, faits qui étonnèrent si fortement les témoins, soit à la prison de Louviers, soit à la juridiction, soit à l'église.

Les symptômes cataleptiques, qui accompagnaient le mouvement ascensionnel de cette femme, viennent témoigner de l'état névropathique spécial dans lequel elle se trouvait, et que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de médiumnité, — état dans lequel se développe la Force psychique, soit spontanément, soit à la suite de manœuvres hypnotiques.

Un des bienfaits de la science future sera de donner l'explication de faits considérés comme surnaturels, relatés par l'histoire, auxquels la suffisance de nos académies ont refusé d'ajouter foi, mettant sur le compte de l'hallucination les assertions des écrivains et de ceux qui en témoignaient, quand ces orgueilleuses compagnies ne stigmatisaient pas celles-ci des noms de mensonge, d'imposture ou de supercherie [1].

1. Pour donner une idée de l'ignorance des pseudo-savants matérialistes, il faut lire au mot *Somnambulisme* du dictionnaire de médecine de Littré, les lignes suivantes à propos des phénomènes de percussion : « Ces bruits sont dûs à un léger déplacement préalable de la

Classe VII. — *Mouvement de divers petits objets, sans contact d'aucune personne.*

« Sous ce titre, je me propose de décrire certains phénomènes particuliers dont j'ai été témoin.

« Je me contenterai de faire allusion ici à quelques-uns des faits les plus surprenants, qui tous, qu'on se le rappelle, sont survenus dans des circonstances qui rendent toute supercherie impossible ; mais il serait insensé d'attribuer ces résultats à une tromperie, car je rappellerai de nouveau à mes lecteurs que ce que je rapporte ne s'est pas passé dans la maison d'un médium, mais dans ma propre maison, où toute préparation était complètement impossible.

« Un médium, venu dans ma salle à manger, ne peut pas, quand il est assis dans une partie de la chambre où un certain nombre de personnes le surveillent attentivement, faire jouer à l'aide d'un artifice quelconque, un accordéon que je tiens dans *ma propre main,* avec les touches renversées, ou faire flotter en l'air ce même accordéon pendant tout le temps qu'il joue.

« Il n'aurait pas pu introduire en secret une machine capable d'agiter les rideaux des fenêtres, — de soulever des stores vénitiens, à huit pieds de distance, — de faire un nœud à un mouchoir, et de le placer dans un coin éloigné de la chambre, – de faire résonner des notes sur un piano éloigné, — de faire flotter un plateau autour de la chambre, — d'enlever de la table une carafe et un verre, — de faire qu'un collier de corail se soutienne sur une de ses extrémités, — de faire qu'un éventail soit mis

rotule, du tibia sur le fémur, ou du tendon du long péronnier latéral ramenés ensuite brusquement à leur situation première. Ce déplacement est déterminé à l'aide de contractions musculaires dont on prend facilement l'habitude. » L'auteur de cet article s'appuie sur les prétendues expériences de Flint et de Schiff ; il aurait pu ajouter sur les assertions de Jobert de Lamballe et de Velpeau, qui ont commis, en cette circonstance, une grossière erreur de physiologie.

en mouvement et évente la société, — ou de mettre en mouvement un pendule, lorsqu'il est enfermé dans une vitrine fortement scellée à la muraille. » CROOKES.

Le même phénomène se produit avec les fakirs. Un certain nombre de feuilles de figuier, ou toutes autres feuilles sont embrochées par le milieu sur autant de bambous fixés en terre. Dès que le *charmeur* a étendu les mains, les feuilles commencent à monter et à descendre le long des bâtons qui les traversent.

Autre expérience : un vase rempli d'eau se meut spontanément sur une table,se penche, oscille, s'élève à une hauteur sensible, sans qu'une goutte de liquide soit renversée.

Des instruments de musique rendent des sons, jouent des airs sous les yeux des assistants, à plusieurs mètres du fakir et sans que celui-ci se départisse de son immobilité. Dr Gibier a cité ces phénomènes, d'après des témoignages dignes de foi.

Pendant les grandes séances chez le docteur Puel, avec Mme L. B., nous avons été témoins de phénomènes analogues. Plusieurs fois mon confrère et moi, avons vu les rideaux de damas de la fenêtre de son cabinet s'agiter et s'ouvrir, nous avons entendu le son d'une petite trompette placée au milieu de la table, dans l'obscurité, il est vrai, mais en faisant la chaîne avec les mains, et dans toutes les conditions possibles pour ne pas être dupes de supercheries.

CLASSE VIII. — *Apparitions lumineuses.*

« Ces apparitions étant assez faibles, exigent généralement que la chambre soit dans l'obscurité. J'ai à peine

besoin de rappeler à mes lecteurs que, dans ces occasions, j'avais pris les précautions nécessaires pour éviter d'être trompé par des lueurs dues à de l'huile phosphorée ou à d'autres moyens. En outre, parmi ces lumières, il en est quelques-unes que j'ai vainement essayé d'imiter artificiellement.

« J'ai vu, sous les conditions expérimentales les plus sévères, un corps solide ayant une lumière propre de la grosseur et à peu près la forme d'un œuf de dinde, flotter sans bruit autour de la chambre, montant quelquefois à une hauteur supérieure à celle qu'un assistant quelconque aurait pu atteindre en s'élevant sur la pointe des pieds, puis redescendre doucement sur le parquet.

« Ce globe lumineux resta visible pendant plus de dix minutes, et avant de disparaître, il frappa trois fois sur la table avec un son pareil à celui qu'aurait produit un corps dur et solide.

« Pendant ce temps, le médium était appuyé contre le dos d'un fauteuil dans lequel il était assis, et dans un état apparent d'insensibilité.

« J'ai vu des points lumineux s'élancer de tous côtés et s'arrêter au-dessus des têtes de différentes personnes.

« J'ai obtenu des réponses à des questions par des éclairs d'une brillante lumière, le nombre de fois que je désirais, et juste en face de moi.

« J'ai vu des étincelles de lumière s'élever de la table au plafond et retomber sur la table, en la frappant avec un bruit qu'on pouvait entendre distinctement.

« J'ai obtenu par l'alphabet, une communication qui m'a été donnée au moyen d'éclairs lumineux, produits dans l'air, en face de moi, tandis que ma main se promenait partout au milieu de ces lueurs. J'ai vu un nuage lumineux flotter en montant vers un tableau.

« Plusieurs fois, et dans les mêmes conditions de contrôle sévère, un corps solide et d'apparence cristalline, ayant une lumière propre a été placé dans ma main par une main qui ne pouvait appartenir à aucune des personnes présentes dans la chambre. En pleine *lumière*,

j'ai vu un nuage lumineux voltiger au-dessus d'un héliotrope placé sur une console, casser une petite branche et la porter à une dame.

« J'ai vu quelquefois de semblables nuages lumineux se condenser *visiblement*, prendre la forme d'une main et porter, çà et là, de petits objets. Mais ces phénomènes appartiennent plus spécialement à la classe suivante. » CROOKES.

Le seul phénomène de cette nature que j'ai vu s'est produit dans les circonstances suivantes : Un soir, après avoir commencé quelques expériences avec madame L. B., dans le salon de M. le Dr Puel, nous fûmes obligés de les interrompre brusquement, en raison d'une violente attaque d'hystérie convulsive de cette dame, attaque qui ne se calma qu'au bout d'une heure, par l'application de plaques métalliques sur le thorax.

Après avoir repris ses sens, elle se retira avec son mari et M. Puel dans le cabinet de travail, où je fus appelé quelques instants après par mon savant confrère. Madame L. B., était debout, soutenue par mes deux amis [1] ; de sa poitrine sortaient des vapeurs phosphorescentes de plus en plus épaisses et d'autant plus visibles qu'on s'était empressé d'éteindre les lumières. Ce phénomène dura plus d'un quart d'heure pendant lequel

1. M. et Mme L. B. étaient des amis intimes du Dr Puel ; je tiens néanmoins à établir que madame L. B. se prêtait à nos expériences de la manière la plus désintéressée. Elle et son mari sont d'ailleurs dans une position sociale au dessus d'une rémunération quelconque pour le concours précieux qu'ils nous ont prêté pendant plusieurs années. Et je leur en témoigne ici ma profonde reconnaissance.

madame L. B. poussait de longs et douloureux gémissements. Ces vapeurs avaient bien l'odeur caractéristique du phosphore et semblaient partir de la région épigastrique.

Appelé quelques mois plus tard à donner mes soins à madame L. B., qui se trouvait dans un état profond d'anémie et de prostration morale, me souvenant de ce phénomène, je lui prescrivis des granules d'acide phosphorique qui firent un excellent effet.

Classe IX. — *Apparition de mains, soit lumineuses par elles-mêmes, soit visibles à l'aide de la lumière ordinaire.*

« On se *sent* fréquemment touché par quelque chose ayant la forme de mains *(Forms of hands)*, dans les *séances* qui ont lieu avec l'obscurité, ou dans des circonstances qui ne permettent pas de voir ces mains. Plus rarement, j'ai *vu* les mains.

« Je ne parlerai pas ici des cas dans lesquels les phénomènes se sont passés dans l'obscurité, mais je choisirai simplement quelques-uns des cas nombreux dans lesquels j'ai vu les mains à la lumière.

« Une petite main, d'une forme charmante, s'éleva d'une fente de la table et me donna une fleur : cette main apparut et disparut trois fois, à divers intervalles, en me donnant ainsi toute facilité pour me convaincre qu'elle était, en apparence, aussi réelle que la mienne. Ceci eut lieu en pleine lumière, dans ma propre chambre, pendant que je tenais les mains et les pieds du médium.

« Dans une autre occasion, une petite main et un bras pareils à ceux d'un enfant apparurent en jouant autour d'une dame qui était assise près de moi : la main passa ensuite de mon côté, frappa légèrement mon bras et tira plusieurs fois mon habit.

« Une autre fois, on vit un bras et un pouce effeuillant les pétales d'une fleur placée à la boutonnière de M. Home, et les posant en face de quelques personnes qui étaient assises près de lui.

« J'ai vu plusieurs fois, et d'autres personnes ont vu comme moi, une main toucher les clefs d'un accordéon et en jouer, tandis que les deux mains du médium étaient visibles en même temps, et quelquefois même tenues par les personnes assises près de lui.

« Les mains et les doigts ne m'ont pas toujours paru solides et semblables à ceux des personnes vivantes. Quelquefois, en effet, ils présentaient plutôt des apparences nébuleuses, condensées en partie, sous la forme d'une main.

« Ces phénomènes ne sont pas visibles, au même degré, pour toutes les personnes présentes. Par exemple : on voit se mouvoir une fleur ou tout autre objet de petite dimension. Une personne de la société verra un nuage lumineux voltiger au-dessus de la fleur ; une autre découvrira une main d'apparence nébuleuse, tandis que d'autres verront simplement le mouvement de la fleur.

« J'ai vu, plus d'une fois, d'abord un objet se mouvoir, puis l'apparence d'un nuage lumineux se former autour de lui, et enfin le nuage se condenser pour prendre la forme parfaitement exacte d'une main. A partir de ce moment, la main est visible pour toutes les personnes présentes.

« Ce n'est pas toujours une simple forme, mais quelquefois la main ressemble parfaitement à celle d'une personne vivante, et elle en a la grâce ; les doigts se meuvent, les chairs présentent une apparence humaine, absolument comme celles des personnes présentes. Au poignet ou au bras, cela devient nébuleux et se fond dans une vapeur lumineuse.

« Au toucher, la main m'a paru quelquefois froide glacée et comme morte ; dans d'autres occasions, chaude et comme vivante, serrant la mienne avec force comme un vieil ami la serrerait.

« J'ai retenu une de ces mains dans la mienne, fermement résolu à ne pas la laisser échapper. Elle ne fit ni résistance ni effort pour se dégager, mais elle parut se résoudre graduellement en vapeur, et se débarrassa ainsi de mon étreinte. » CROOKES.

J'ai entendu plusieurs personnes affirmer avoir aperçu des mains et avoir été touchées par elles, *en pleine lumière*. Je n'ai jamais eu cet avantage, mais je puis certifier que, pendant huit ou dix séances, moi et les cinq ou six personnes qui m'assistaient nous avons parfaitement senti sur les mains et sur la face une petite main d'enfant nous toucher et nous faire des caresses. Le médium présent était encore madame L. B. qui, pendant les expériences, était renversée dans un fauteuil et maintenue par madame P. dont nous étions certains de la scrupuleuse attention, *scientifiquement* nécessaire, car nous expérimentions dans l'obscurité[1]. Plusieurs fois, cette petite main s'enfonça dans ma manche et prit plaisir à tirer mes manchettes et à les porter à une personne éloignée de moi. Mon lorgnon me fut également enlevé une fois et fut apporté à l'un des assistants.

Classe X. — *Ecriture directe.*

C'est l'expression qu'on emploie pour désigner un écrit qui n'est produit par aucune personne présente. M. Crookes en donne la description suivante :

« J'ai eu souvent des mots et des messages écrits sur du papier auquel j'avais fait une marque particulière, sous les conditions de contrôle les plus sévères, et j'ai entendu dans l'obscurité, le bruit du crayon mis en mouvement sur le papier. — Les précautions — préalablement prises par moi-même — ont été assez strictes pour

1. Un de mes amis, M. B..., avait toujours à la main une allumette-bougie qu'il allumait de temps en temps pour constater qu'il ne se passait aucune supercherie dans l'assistance. Aucun enfant d'ailleurs n'assistait à nos séances.

que mon esprit soit aussi convaincu que si les caractères de l'écriture s'étaient formés sous mes yeux.

« Mais, comme l'espace ne me permet pas d'entrer dans des détails complets, je choisirai simplement deux cas dans lesquels mes yeux aussi bien que mes oreilles ont été témoins de l'opération.

« Le premier cas que je citerai eut lieu, il est vrai, dans une *séance* avec obscurité, mais le résultat n'en fut pas pour cela moins satisfaisant.

« J'étais assis près du médium miss Fox, et il n'y avait que deux personnes présentes, ma femme et une dame de nos parentes : je tenais les deux mains du médium dans une des miennes, pendant que ses pieds étaient sur les miens. Il y avait devant nous du papier sur la table et ma main libre tenait un crayon.

« Une main lumineuse descendit de la partie supérieure de la chambre, et après avoir plané près de moi pendant quelques secondes, elle prit le crayon de ma main, écrivit rapidement sur une feuille de papier, jeta le crayon, s'éleva ensuite au-dessus de nos têtes, et disparut graduellement dans l'obscurité.

« Le second cas peut être considéré et enregistré comme un échec. *Souvent un bon échec instruit plus que l'expérience qui a le mieux réussi.*

« Le fait eut lieu à la lumière dans ma propre chambre, en présence de M. Home et de quelques amis seulement.

« Diverses circonstances qu'il n'est pas nécessaire de rapporter avaient montré que ce soir-là le pouvoir était fort. J'exprimai alors le désir d'être témoin de la production réelle d'un message écrit, semblable à celui dont j'avais entendu parler par un de mes amis, peu de temps auparavant. A l'instant même, une communication par l'alphabet nous donna ce qui suit : *Nous essaierons.*

« Un crayon et quelques feuilles de papier se trouvaient placés au milieu de la table. Bientôt le crayon se dressa sur la pointe et s'avança vers le papier par saccades et avec une sorte d'hésitation, puis il retomba. Il se

releva, et retomba encore. Il essaya une troisième fois, mais sans un meilleur résultat.

« Après ces trois tentatives infructueuses, une petite latte de bois qui était tout près, sur la table, glissa vers le crayon et s'éleva de quelques pouces au-dessus de la table. Le crayon s'éleva de nouveau en s'étayant contre la latte, et tous deux firent un effort commun pour tracer des marques sur le papier. Cela ne réussit pas, et alors ils firent ensemble un nouvel essai.

« Après une troisième tentative, la latte abandonna la partie et revint à sa place ; le crayon resta dans la position où il était tombé sur le papier, et un message par l'alphabet nous dit : *Nous avons essayé de faire ce que vous nous avez demandé, mais notre pouvoir est épuisé.* »

Dans l'Inde, les fakirs obtiennent facilement de l'écriture directe ; ils étendent du sable fin sur une table ou sur toute autre surface unie et placent sur ce sable un petit bâtonnet de bois. A un moment donné, le petit bâtonnet se dresse et trace sur le sable des caractères, qui constituent la réponse à la pensée de l'un des assistants [1].

Dans les expériences faites avec notre ami, le Dr Puel, nous avons obtenu de l'écriture directe sur une vingtaine d'ardoises. Un morceau de craie était par moi placé sur une ardoise neuve, et celle-ci posée sur une table éloignée de celle où nous nous trouvions avec le médium, madame L. B. Ces expériences étaient faites avec toute la rigueur possible : examen préalable des deux surfaces de l'ardoise, isolement de la table, obstacles apportés à toute supercherie. Je tenais moi-

1. Récit fait par M. Jacolliot, juge au tribunal de Pondichéry, cité par le Dr Gibier, aide naturaliste au Muséum.

même les mains de madame L. B., qui était toujours en état d'hypnotisme pendant les expériences, auxquelles assistaient d'ailleurs plusieurs personnes connues, capables de contrôler les faits dont elles étaient témoins [1].

Toutes les communications portaient une signature, et beaucoup la date de 1900, comme l'époque où le spiritualisme sera scientifiquement reconnu dans le monde.

M. le Dr Gibier, qui a fait d'intéressantes expériences avec M. Slade, a obtenu, comme nous, de l'écriture spontanée sur des ardoises, dont il a donné la reproduction dans le remarquable ouvrage, qu'il a eu le courage d'écrire et de signer [2].

Nous n'avons trouvé, dans les documents du moyen âge, aucune communication donnée par l'écriture spontanée. Les démonographes n'en ont pas fait mention dans leurs écrits, ce qui eût été une preuve de plus prouvant l'analogie de la magie avec le spiritualisme moderne et le fakirisme indien auxquels elle sert d'intermédiaire dans l'histoire de l'Occulte.

1. Ces ardoises sont encore entre les mains du Dr Puel qui se fait un plaisir de les montrer à toutes les personnes désireuses de les voir.

2. Dr Gibier. *Le Spiritisme,* 1887. O. Doin, éditeur. Dans les expériences faites par M. Oxon, professeur à l'Université d'Oxford, avec les médiums Slade et Monck, l'écriture spontanée était obtenue dans les conditions suivantes : Les ardoises étaient neuves, marquées d'un signe et fortement liées ensemble. M. Oxon ne les perdait pas de vue et ne levait pas la main posée sur elles un seul moment. Elles n'étaient jamais hors de sa possession, après qu'il les avait lavées et marquées. Les expériences étaient faites en pleine lumière.

Classe XI. — *Formes et figures de fantômes.*

« Ce sont les plus rares des phénomènes dont j'ai été témoin. Les conditions exigées pour leur apparition semblent si délicates, et il faut si peu de chose pour empêcher leur production, que c'est seulement dans un très petit nombre d'occasions que je les ai constatés sous des conditions d'épreuves satisfaisantes. Je citerai deux cas :

« Au moment du crépuscule, dans une séance avec M. Home, dans une maison, les rideaux d'une fenêtre éloignés de lui, à la distance de huit pieds environ, furent vus en mouvement. Puis toutes les personnes présentes, placées près de la fenêtre, aperçurent une forme d'abord obscure, puis sombre, enfin demi-transparente, semblable à celle d'un homme et agitant le rideau avec sa main. Pendant que nous regardions, la forme s'évanouit et les rideaux cessèrent de se mouvoir.

« L'exemple suivant est encore plus frappant. Comme dans le cas précédent, M. Home était le médium. Une forme de fantôme vint du coin de la chambre, prit un accordéon dans sa main, glissa tout autour de la chambre, en jouant de l'instrument et resta visible pour toutes les personnes présentes pendant plusieurs minutes, M. Home étant, en outre, visible en même temps. Puis, comme le fantôme s'était trop rapproché d'une dame qui était assise seule, un peu plus loin des autres personnes de la société, cette dame poussa un petit cri et le fantôme s'évanouit. » Crookes.

Nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici l'observation de Mlle Cook et de Katie King, spectre devenant tangible, au point d'être photographié, mais un pareil fait ne peut se résumer et doit être publié *in extenso*, tel que le Dr Gibier l'a reproduit.

Rappelons à propos de cette histoire, qui trouvera certainement bien des incrédules, ce que W. Crookes a dit, d'une manière générale, de toutes ses expériences : « Je ne

dis pas que cela est possible, je dis que cela est. »

Ces apparitions de formes et de figures de fantômes étaient vraisemblablement plus fréquentes au moyen âge que de nos jours, si l'on s'en rapporte aux nombreux faits consignés dans l'ouvrage de Pierre Le Loyer[1].

Cet auteur ne nous laisse en effet aucun doute sur la nature du sujet qu'il a étudié, car il ajoute en sous-titre à son livre :

« *Aussi est traicté des extases et rauissements : de l'essence, nature et origine des Ames, et de leur estat après le déces de leurs corps : plus des Magiciens et sorciers, de leur communication avec les malins esprits : ensemble des remèdes pour se preseruer des illusions et impostures diaboliques.* »

En analysant quelques passages de ce curieux document, nous verrons immédiatement la corrélation qui existe entre ce qu'on a appelé autrefois la sorcellerie ou la magie et le spiritualisme. En parlant des spectres qui se forment dans l'air et sous les yeux..., Pierre Le Loyer écrit :

« Il en appert par la froideur que l'on sent à l'attouchement de ces corps qui en outre cèdent ou mollissent sous la main comme ferait du cotton ou une boule ou pelote de neige pressée sous la main de l'enfant. Ils ne durent point plus qu'il leur plaist et se

1. Pierre Le Loyer. Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges. démons et âmes se montrant visibles aux hommes. 1605, Paris. Bibl. de l'Arsenal, 1225. S. A. in-4°.
Lib. III *Cap.* I et XIV.

resoluent du continent en leur élément. » Plus loin : « Un esprit malin, interrogé d'une sorcière pourquoi son corps n'estoit point chaleureux, respondit qu'il n'estoit point en son pouuoir de lui donner la chaleur. » Mais cependant il attribue ces apparitions aux malins esprits et aux démons. Enfin, il cherche à expliquer « de quoi tient le corps qui est vu et touché... Ainsi à bien parler le corps des démons tient de l'air, de l'eau et de la terre...

« Aussi peuuent ces diables apparaître indifféremment devant toute personne. Ils ont toutesfois des personnes affectées, les unes plus que les autres...

« A ces sorciers et sorcières ils se montrent ordinairement en forme visible et viennent à eux quand ils l'appellent...

« Quant aux personnes subjectes à ces sortes de choses, ce sont les ieunes et tendres d'aage, les froids et imparfaicts. Par ceux-ci, i'entens parler des femmes, vieillards et eunuques, et auec eux encore les melancholiques...

« Ceux qui sont dominez sont tout estrangez de leur naturel, qu'ils tombent non rarement en manie. »

Il affirme dans son chapitre sur l'essence des âmes que les oracles anciens « n'estoient qu'Oracles d'Ames d'hommes » et, pour préciser, il en donne une longue liste. Il dit du reste « Il y auoit en la Grèce assez de temples appelez Psychomantées parce qu'en ces lieux on receuoit des réponses des Ames d'hommes par diverses façons. . . . .

Les Gaulois veilloient pour la mesme cause près des lieux où ils auoient brûlé les corps de leurs hommes vaillants et Barons généreux et nobles. »

Il parle plus loin de l'origine du pouvoir que les esprits (c'est le mot de Le Loyer ici) possèdent de se manifester à nous. Mais il est en désaccord avec les théories modernes qui leur font tirer ce pouvoir du médium, en ce qu'il dit que les esprits peuvent agir ainsi « de leur propre puissance » et qu'ils ne sont gouvernés que par leur intelligence. « Il n'y a point si grand éloignement, dit-il, entre nous et les esprits qu'ils ne puissent communiquer facilement à nous. » Cependant « ils sont commandez de Dieu, au vouloir duquel ils se conforment. »

Enfin ils considèrent les hommes, comme des êtres inférieurs aux esprits des morts. Il dit en effet : « L'Ame qui apparaist n'emprunte rien d'autrui et, comme esprit inuisible elle agit avec nous comme l'agent avec le passif, luy estant loysible d'agir sur ce qui est inférieur. Et ie nie, dit-il ensuite, que les Ames obéissent aux charmes et paroles magiques. »

Sur l'avenir de l'âme après la mort, il dit à un de « ses champions », c'est-à-dire un de ceux dont il réfute les opinions, que cette âme, *quelle qu'elle soit* « en état de salut ou non purgée, vient par degrez et non de plein saut à la fruition et ïouissance de Dieu. » Et pour cela, dit-il, elle passe par d'autres « prisons, et n'en sort qu'après auoir satisfaict ïusques au dernier quadrin. »

Il admet cependant qu'il y en a qui font leur chemin plus vite que d'autres. Voilà, à son avis, les jugements de Dieu après la mort, et le feu dont parle l'Ecriture, — telle est la façon dont il explique les images du paradis et de l'enfer promis aux vertueux et aux méchants.

Il cite (à propos des manifestations devant le parlement) des maisons « où les esprits apparoissent ou bien font des bruits de toutes façons et inquiètent les locataires de nuict. » Il parle de Daniel et Nicolas Macquereau qui louèrent une maison à bail « qu'ils ne passèrent guères de temps qu'ils ne sentirent du bruit ou tintamarre d'esprits invisibles qui ne les laissoient en aucune façon dormir et reposer. » Le Parlement cassa le bail, admettant ainsi qu'il pouvait y avoir des lieux hantés par des êtres surnaturels [1].

Classe XII. — *Exemples particuliers qui semblent indiquer l'intervention d'une Intelligence supérieure.*

« Il a été déjà démontré que les phénomènes sont gouvernés par une Intelligence. Une question impor-

1. Il y avait à Athènes une maison qui passait pour être fréquentée par un fantôme. Le philosophe Athénodore la loue. La première nuit qu'il l'occupait, tandis qu'il travaillait, il entend et voit le fantôme, que, sur ses signes réitérés, il suit dans la cour de la maison : là le fantôme s'évanouit. Athénodore marque l'endroit où il a disparu ; il demande aux magistrats de la ville de faire creuser la terre en cet endroit, et on trouve des ossements enchaînés auxquels on rend les honneurs de la sépulture. Le fantôme ne revint plus. Pline le Jeune, *Lettres,* VII, XXVII.

C'est à peu près l'histoire de Kate Fox, dans la maison d'Hydesville.

tante est maintenant de savoir quelle est la source de cette Intelligence.

« Est-ce l'Intelligence du médium ou de quelqu'une des autres personnes présentes dans la chambre ? ou bien est-ce une Intelligence extérieure. Sans vouloir, quant à présent, me prononcer sur ce point d'une manière positive, je puis dire que, si j'ai observé, en effet, plusieurs circonstances qui paraissent démontrer que la volonté et l'intelligence du médium ont une grande influence sur ces phénomènes, j'en ai également observé quelques autres qui semblaient prouver, d'une manière concluante, l'intervention d'une intelligence entièrement indépendante de toute personne se trouvant dans la chambre.

« L'espace ne me permet pas de donner ici tous les arguments qui pourraient servir à prouver ces propositions, mais je mentionnerai brièvement une ou deux circonstances choisies parmi beaucoup d'autres. J'ai vu plusieurs fois des phénomènes qui ont eu lieu simultanément, quelques-uns d'entre eux étant inconnus du médium. J'ai vu miss Fox écrire automatiquement un message pour une personne présente, tandis qu'un message pour une autre personne était donné par l'alphabet, au moyen de coups frappés, et pendant tout le temps, elle conversait avec une troisième personne sur un sujet totalement différent des deux autres.

« Le cas suivant est peut-être encore plus étonnant :

« Pendant une séance avec M. Home, une petite latte que j'ai déjà mentionnée traversa la table pour venir à moi, en pleine lumière, et me donna un message, en frappant légèrement ma main ; je répétais l'alphabet et la latte me frappait aux lettres convenables. L'autre extrémité de la latte reposait sur la table, à quelque distance des mains de M. Home.

« Les coups étaient si clairs et si distincts, la latte était si évidemment sous la dépendance du pouvoir invisible qui en gouvernait les mouvements, que je dis : *L'Intelligence qui gouverne le mouvement de cette latte, peut-*

elle changer le caractère des mouvements, et me donner un message télégraphique, au moyen de l'alphabet de Morse, par des coups frappés sur ma main ?

« J'ai toute raison de croire que l'alphabet de Morse était entièrement inconnu de toutes les autres personnes présentes, et je ne le connaissais moi-même qu'imparfaitement.

« Immédiatement après que j'eus dit cela, le caractère des coups changea, et le message fut continué de la manière que j'avais demandée. Les lettres furent données trop rapidement pour qu'il me fut possible de saisir autre chose qu'un mot çà et là, et par conséquent, je perdis le message ; mais ce que j'entendis suffit pour me convaincre qu'il y avait un bon opérateur de Morse à l'autre extrémité de la ligne, en quelque lieu qu'elle pût être.

« Autre exemple : une dame écrivait automatiquement à l'aide de la planchette : Je cherchais à découvrir le moyen de prouver ce que la dame écrivait n'était pas dû à la *cérébration inconsciente.* La planchette, comme elle le fait toujours, affirma que, quoique le mouvement fût produit par la main et le bras de la dame, il y avait une *Intelligence* qui provenait d'un être invisible, lequel jouait sur son cerveau comme sur un instrument de musique et mettait ainsi ses muscles en mouvement.

« Je dis alors à cette Intelligence : *Pouvez-vous voir ce qui est contenu dans cette chambre ?* La planchette répondit : *oui. Pouvez-vous lire ce journal ?* dis-je, en plaçant mon doigt sur un exemplaire du *Times,* qui se trouvait sur une table derrière moi, mais sans le regarder. *Oui,* fut la réponse de la planchette. *Eh bien,* dis-je, *si vous pouvez le lire,* écrivez le *mot qui est maintenant couvert par mon doigt, et je vous croirai.* La planchette commença à se mouvoir, et le mot *However* fut écrit lentement et avec une grande difficulté. Je me retournai et je vis que le mot *However* était couvert par le bout de mon doigt. J'avais à dessein évité de regarder le journal, lorsque j'avais tenté cette expérience, et il était impossible à la

dame, l'eût-elle essayé, de voir aucun mot, car elle était assise à une table, et le journal était sur une autre table en arrière, mon corps étant interposé. » CROOKES.

Dans les expériences de typtologie auxquelles j'ai assisté, à toutes les demandes adressées à la Force psychique, les réponses ont toujours présenté un caractère particulier indépendant de celui des assistants [1]. J'ai quelquefois essayé de concentrer ma volonté sur la réponse attendue et j'ai toujours échoué dans mes tentatives de pression mentale.

J'ai constaté également que ces réponses ne pouvaient pas être dictées par l'esprit du médium dont les connaissances scientifiques et littéraires n'étaient pas toujours à la hauteur de la communication reçue.

Cette observation concorde avec les faits observés chez les prétendues démonomanes, qui avaient, dans leurs accès, le don des langues, et répondaient en latin aux exor-

1. Comme exemples des réponses obtenues par la psychographie, nous pouvons citer les définitions données par celle-ci à M. Eugène Nus et à ses collaborateurs, artistes, philosophes et hommes de lettres :

Physique : Connaissance des forces matérielles que produisent la vie et l'organisme des mondes.

Chimie : Etude des diverses propriétés de la matière au simple et au composé.

Mathématiques : Propriété des forces et des nombres, découlant des lois de l'ordre universel.

Electricité : Force directe de la terre, émanant de la vie particulière aux mondes.

Magnétisme : Force animale, enchaînement des êtres entre eux, lien de la vie universelle.

Galvanisme et *Electro-magnétisme :* Force combinée des forces terrestre et animale.

cistes, faisant même des discours entiers en cette langue, dont elles ignoraient les éléments.

Sous le nom de *phénomènes d'extase,* M. le Dr Gibier a décrit, d'après ses expériences avec le médium Slade, le remplacement *animique* par un esprit étranger à celui de son sujet. Le phénomène se produisit ainsi, dit notre confrère : « D'abord une certaine rougeur colora la face et une sorte de rictus fit contracter les muscles du visage ; les yeux se convulsèrent en haut, et, après quelques mouvements nystagmiques des globes oculaires, les paupières se fermèrent énergiquement, un grincement de dents se fit entendre et une secousse convulsive annonça le début de la « possession ». Après cette courte phase pénible à voir, le visage du sujet s'anima d'un sourire, et, la voix complètement modifiée ainsi que l'attitude, le personnage nouveau, Slade transformé, nous salua gracieusement ainsi que chacun des assistants. »

Parmi les expériences que fit M. Gibier pour contrôler cet état d'*incarnation (transe* disent les Anglais), nous citerons la comparaison de la force dynamométrique du sujet, à l'état normal et en état de *transe.* Dans le premier cas, en raison de deux attaques d'hémiplégie antérieures, la force musculaire de Slade donnait 27 kilos à droite et 35 à gauche. Dans le second cas, 63 kilos à droite et 50 à gauche.

Cependant, pas plus que nous, le Dr Gibier ne se croit en droit de considérer ce phéno-

mène de *transe* autrement que comme une hypothèse, « comme un élément étranger, qui s'introduit sur la scène et comme il s'en présente dans les expériences de suggestion et de catalepsie. »

Si nous ne pouvons pas donner encore une explication scientifique de ce phénomène, il est de notre devoir de l'examiner comme les autres et d'en retracer l'histoire, en cherchant notamment ses points de coïncidence avec les données fournies par l'histoire de la démonomanie et de la possession diabolique du moyen âge. Car nous sommes convaincu que ces phénomènes sont dominés par la même Force inconnue, interprétée différemment, en raison des idées philosophiques et religieuses des époques où on les étudie.

Classe XIII. — *Cas variés, d'un caractère complexe.*

Sous ce titre, M. Crookes cite quelques faits qui ne peuvent être classés autrement en raison de leur caractère complexe.

Comme exemples, il rapporte ces deux faits : en faisant une expérience de typtologie chez lui, avec miss Fox et une autre dame, il constata qu'une sonnette qui se trouvait dans son cabinet de travail fut apportée sur la table, comme une preuve annoncée par la Force intellectuelle, qui communiquait avec lui, *de sa puissance*. La chambre dans laquelle il se trouvait était séparée de son cabinet par une porte qu'il avait fermée à clef ; et il était absolument certain que la sonnette en question était dans son cabinet.

« Le second cas que je veux rapporter, dit M. Crookes, eut lieu à la lumière, un dimanche soir ; M. Home et les membres de ma famille étaient seuls présents.

« Ma femme et moi ayant passé la journée à la campagne, avions rapporté chez nous quelques fleurs que nous avions cueillies ; en arrivant à la maison, nous les avions données à une domestique pour les mettre dans l'eau. M. Home vint peu de temps après, et nous allâmes de suite dans la salle à manger. Au moment où nous allions nous asseoir, la domestique apporta les fleurs qu'elle avait arrangées dans un vase ; je le plaçai au centre de la table, qui était sans nappe. C'était la première fois que M. Home voyait ces fleurs.

« Après la manifestation de plusieurs phénomènes, la conversation tomba sur quelques faits qui ne paraissaient pouvoir être expliqués qu'en supposant que la matière passait réellement à travers un corps solide.

« Immédiatement un message nous fut donné au moyen de l'alphabet : *Il est impossible que la matière passe à travers la matière, mais nous vous montrerons ce que nous pouvons faire.* Nous attendîmes en silence. Bientôt une apparition lumineuse fut aperçue flottant au-dessus du bouquet de fleurs, et puis, parfaitement à la vue de toutes les personnes présentes, une branche de *China-grass* de 15 pouces de long, qui ornait le centre du bouquet, s'éleva lentement du milieu des autres fleurs et puis descendit sur la table en avant du vase, entre celui-ci et M. Home ; la branche ne s'arrêta pas en approchant de la table, mais elle la traversa directement, et nous surveillâmes tous la plante avec soin jusqu'à ce qu'elle fut passée complètement au travers. Immédiatement après qu'elle eût entièrement disparu, ma femme, qui était assise près de M. Home, vit sortir de dessous la table une main qui tenait cette branche ; elle en fut frappée deux ou trois fois sur l'épaule avec un bruit que tout le monde entendit, puis la main laissa tomber la branche à terre et disparut.

« Deux personnes seulement virent la main, mais

toutes celles qui étaient dans la chambre virent les divers mouvements de la branche, tels que je les ai décrits.

« Pendant le temps que dura ce phénomène, tout le monde vit que les mains de M. Home étaient placées devant lui sur la table et restaient immobiles ; elles étaient à 18 pouces de la place où la plante avait disparu.

« C'était une table de salle à manger qui s'ouvrait à coulisses, mais il n'y avait pas de rallonge, et la jointure des deux côtés présentait au milieu une fente étroite. La plante était passée à travers cette ouverture, que je mesurai et qui avait à peine 1/8 de pouce de large.

« La tige de cette branche était trop épaisse pour qu'il me fut possible de faire passer la plante à travers la fente sans que la tige fut brisée ; cependant nous l'avions tous vue passer lentement et avec facilité, et quand on l'examina, on ne remarqua pas le plus petit signe de pression ou de déchirure. »

Comme contribution aux faits mentionnés dans cette classe, je puis rapporter la fameuse expérience du bracelet faite par le Dr Puel, expérience dont j'ai été une dizaine de fois au moins témoin, ainsi que d'autres personnes : Un bracelet en laiton, sans ouverture ni soudure, découpé à l'emporte-pièce, était mis à l'un des avant-bras de madame L. B. Les deux mains de cette dame reposaient à plat sur une table ou étaient tenues dans les mains d'un des expérimentateurs. A un moment donné, souvent au milieu de la conversation, on entendait un cri perçant poussé par madame L. B., et au même instant le bruit que produisait le bracelet en tombant avec force sur le parquet ou sur un meuble. Plusieurs fois, nous avons constaté, dans les mêmes circonstances,

c'est-à-dire les mains du médium étant appuyées sur la table et maintenues par la pression des mains d'un assistant, le passage du bracelet d'un bras à l'autre.

Aussi en opposition avec les lois physiques que ce fait paraisse être, puisque il laisse supposer que la matière peut traverser la matière, j'affirme sa réalité, et d'autres comme moi et pas plus que moi sujets aux hallucinations, peuvent l'affirmer. Et quelles que soient les conséquences que pourront avoir, à mon égard, les étonnements de la critique, je maintiendrai mon affirmation avec toute l'énergie d'une conviction imposée par le témoignage de mes sens.

D'ailleurs, je ne suis pas le seul ayant la prétention de croire à ce que j'ai vu, que cela soit ou non « *en harmonie avec nos connaissances acquises* » : aux noms des savants français, anglais et allemands que j'ai cités, aux noms des expérimentateurs de tous les pays qui ont eu le courage de croire aussi à ce qu'ils ont vu, j'ajouterai celui d'un savant géologue de l'Angleterre qui, après dix ans de recherches et de contrôle des phénomènes spirites, les déclara sincères et véritables, tirant de son travail la conclusion suivante : « Qui peut déterminer les limites du possible, limites que la science et l'observation reculent chaque jour ? Examinons, doutons, mais ne soyons pas assez hardis pour nier la possibilité de pareilles occurences. » P. BARKAS.

Si maintenant on établit le bilan des faits attribués à la démonomanie du moyen âge, si on les rapproche de ceux produits

par les expériences de la psychologie expérimentale, on est conduit non seulement à reconnaître entre eux une analogie frappante, mais encore à les interpréter par l'hypothèse d'une Force intelligente d'une intensité proportionnelle à des états nerveux pathologiques. Il faut se souvenir, en effet, que, selon le rituel catholique, les phénomènes nécessaires pour reconnaître la possession chez les démonomanes étaient :

1° *Faculté de connaître les pensées même non exprimées ;*

2° *Intelligence des langues inconnues ;*

3° *Faculté de parler ces langues inconnues ou étrangères ;*

4° *Connaissance des événements futurs ;*

5° *Connaissance de ce qui se passe dans les lieux éloignés ;*

6° *Développement de forces physiques supérieures ;*

7° *Suspension du corps en l'air, pendant un temps considérable.*

Il est non moins intéressant de rapprocher ces phénomènes de ceux qui furent observés par les 33 membres de la Commission de la *Société dialectique* de Londres, tels qu'ils furent consignés dans le rapport adressé à cette savante compagnie, après dix-huit mois d'études. Les voici :

1° Des bruits de nature très variée, provenant en apparence de meubles, du parquet ou des murs de la chambre, et accompagnés de vibrations qui souvent sont perceptibles au toucher, se présentent sans être produits par l'action musculaire ou par un moyen mécanique quelconque.

2° Des mouvements de corps pesants ont lieu sans l'aide d'appareils mécaniques d'aucune sorte, et sans un développement équivalent de force musculaire de la part des personnes présentes, et même fréquemment sans contact ou connexion avec personne.

3° Ces bruits et ces mouvements se produisent souvent au moment voulu et de la façon demandée par les personnes présentes, et par le moyen d'un simple code de signaux, ils répondent aux questions et écrivent des communications cohérentes.

4° Les réponses et communications obtenues roulent en grande partie sur des questions assez banales, mais quelquefois elles donnent des faits et des renseignements qui ne sont connus que d'une personne présente.

5° Les circonstances dans lesquelles les phénomènes se présentent sont variables. Le fait le plus saillant est que la présence de certaines personnes semble nécessaire à leur production, et que celle d'autres personnes leur est généralement contraire ; mais cette différence ne paraît dépendre ni de la croyance ni de la non croyance aux phénomènes.

Les témoignages oraux ou écrits reçus par la Commission affirmaient la réalité de phénomènes plus extraordinaires encore, tels que des corps pesants s'élevant dans l'air (dans certains cas des hommes) et y restant quelque temps sans support tangible ; des apparitions de mains et de formes n'appartenant à aucun être humain, mais semblant vivantes par leur aspect et leur mobilité, etc.

Ce rapport était signé par des savants de premier ordre, aussi sceptiques, avant le commencement des expériences, que les plus positivistes de nos académiciens. Citons parmi eux le grand naturaliste, collaborateur de

Darwin, Russel Wallace, le professeur A. Morgan président de la *Société mathématique* de Londres, secrétaire de la *Société royale astronomique,* F. Varley, ingénieur en chef des compagnies de télégraphie transatlique, membre de la *Société royale* de Londres, etc.

M. A. Morgan ne craignit pas d'ajouter à ce rapport les lignes suivantes : « Je suis parfaitement convaincu de ce que j'ai vu et entendu, d'une manière qui me rend le doute impossible. Les spiritualistes, sans aucun doute, sont sur la trace qui mène à l'avancement des sciences physiques ; les opposants sont les représentants de ceux qui ont entravé tout progrès. »

M. Varley écrivait, de son côté au célèbre professeur Tyndal : « Je me suis efforcé de rechercher la nature de la Force qui produit ces phénomènes; mais jusqu'à présent je n'ai pu découvrir autre chose que la source d'où émane cette *force physique,* c'est-à-dire des systèmes vitaux des assistants et surtout du médium. Nous ne faisons qu'étudier ce qui a été l'objet des recherches des philosophes, il y a deux mille ans,... esprits hardis qui se sont élevés au-dessus des préjugés étroits de leur siècle, et semblent avoir approfondi le sujet en question, dans des proportions, qui, sous plusieurs rapports, dépassent de beaucoup nos connaissances actuelles. »

Cette opinion du savant physicien anglais prouve une fois de plus que nous avons eu raison de rattacher la démonomanie au

magisme de l'antiquité et au spiritualisme moderne. Il faudrait être aveugle ou de mauvaise foi pour ne pas voir les liens qui unissent ces divers phénomènes. Et si nos hommes de sciences n'osent plus dire aujourd'hui que ces faits ne sont pas dignes de crédit, tout en refusant de s'en occuper, c'est qu'ils manquent de courage, c'est qu'ils n'osent pas braver la critique des prétendus esprits forts et les lazzi des ignorants. Si le *vulgum pecus*, matière amorphe qui étouffe les éléments supérieurs de la société, contestait la valeur de leurs travaux,... ils auraient cela de commun avec Galilée, avec Harvey, avec Jenner, avec D. Papin, avec Franklin, avec Young, avec H. Davy, avec Stephenson, avec Galvani, avec de Jussieu, avec tous les auteurs des grandes découvertes scientifiques, toujours invariablement combattus par les demi-savants et les bourgeois réactionnaires des Instituts et des Sociétés d'admiration mutuelle [1].

Pourquoi donc se refuser plus longtemps à étudier une *force* reconnue par les hommes les plus éminents des nations civilisées et par quelques modestes pionniers de France, qui tous ont constaté l'identité des principaux phénomènes qu'elle peut produire? Si le nombre de ces expérimentateurs ne suffisait pas pour convaincre les

1. « Je suis attaqué par deux catégories de personnes différentes, disait Galvani, les savants et les ignorants ; toutes deux me tournent en ridicule, et me traitent de *maître de danse des grenouilles*. Cependant je crois avoir découvert une des grandes forces de la nature. »

sceptiques de l'importance de cette haute question de psychologie, nous pourrions citer bien d'autres noms, qui commandent l'estime et imposent le respect, par la scrupuleuse probité scientifique de leurs travaux. Nommons Mapes, professeur de chimie à l'Académie des Etats-Unis, Robert Hare, un autre professeur de l'Université américaine, M. Oxon, professeur à l'Université d'Oxfort, le Dr Georges Sexton, membre du *collège royal de Londres,* etc...

C'est après cinq années d'études que M. Oxon a formulé les propositions suivantes sur la Force psychique, qui corroborent les résultats trouvés par ses collègues d'Angleterre, d'Allemagne et d'Amérique, et qui constituent encore une autre preuve de l'identité des phénomènes :

1. Il existe une force qui opère au moyen d'un type spécial d'organisation humaine, et qu'il convient d'appeler *Force psychique.*

2. Il est démontré que cette force est, en certains cas, gouvernée par une intelligence.

3. Il est prouvé que cette intelligence est souvent autre que celle de la personne ou des personnes au moyen desquelles elle agit.

4. Cette force, ainsi gouvernée par une intelligence extérieure, manifeste parfois son action, — indépendamment d'autres modes — en écrivant des phrases cohérentes, sans l'intervention d'aucune des méthodes connues pour écrire.

5. L'évidence de l'existence de cette force ainsi gouvernée par une intelligence repose sur :

A. L'évidence de l'observation des sens.

B. Le fait qu'elle se sert souvent d'une langue inconnue du psychique.

c. Le fait que la matière traitée est fréquemment supérieure aux connaissances du psychique.

d. Le fait qu'il est démontré impossible de produire ces résulats par la fraude, dans les conditions où ces phénomènes sont obtenus.

e. Le fait que ce phénomène spécial est produit non seulement en public et par des médiums payés, mais en particulier, et sans la présence d'aucune personne étrangère au cercle de la famille.

Sans vouloir préjuger la question, nous croyons pouvoir affirmer à notre tour que cette Force a des rapports intimes avec l'âme, l'esprit ou la partie immatérielle de notre être, comme on voudra l'appeler; qu'elle possède une action sur nos idées aussi bien que sur nos fonctions physiologiques. Et il est, à notre avis, dans les destinées humaines d'en rechercher l'essence, de l'étudier dans ses phénomènes, dans ses manifestations, dans tous ses effets sensibles à nos sens et à nos moyens d'investigation.

Il est temps que l'orgueil séculaire de la science matérialiste commence à s'incliner et à reconnaître que les forces ne procèdent pas de la matière mais qu'elles en sont indépendantes et qu'elles la soumettent passivement à leurs lois.

Partant donc de ce principe que des forces inconnues existent dont nous subissons inconsciemment l'influence, la science doit s'efforcer de les rechercher, de les isoler, de les dominer, s'il est dans son pouvoir de le faire. Au lieu, par conséquent, d'opposer un ignorant scepticisme aux découvertes modernes sur cette Force psychique, que

nos académies contrôlent les faits acquis et qu'elles s'inspirent dans leurs travaux futurs de cette grande pensée de Laplace : « Nous sommes si éloignés de connaître tous les agents de la nature et leurs divers modes d'action, qu'il serait peu philosophique de nier l'existence de phénomènes uniquement parce qu'ils seraient inexplicables dans l'état actuel de nos connaissances [1]. »

Telles sont les conclusions que nous nous croyons en droit de tirer de notre étude historique sur la démonomanie du moyen âge que nous pouvons résumer ainsi :

A. *Il existe une force psychique, intelligente, inhérente à l'humanité, se manifestant dans des conditions déterminées, par des phénomènes divers, avec une intensité plus ou moins grande.*

B. *Certains êtres humains, appelés médiums, très sensibles à l'action du magnétisme, facilitent la production de ces phénomènes, considérés comme surnaturels dans l'état actuel de nos connaissances scientifiques, en contradiction apparente avec les lois physiques et physiologiques connues.*

C. *Dans certains états nerveux naturels ou provoqués, cette Force peut s'emparer de l'organisme humain et déterminer temporairement soit un changement dans sa personnalité, soit une altération dans ses sensations et dans ses facultés intellectuelles et morales.*

1. LAPLACE. *Traité du calcul des probabilités.*

LA

MÉDECINE DANS LA LITTÉRATURE
DU MOYEN AGE

Tous les savants qui ont dirigé leurs études vers la partie littéraire et historique de la médecine ont reconnu le puissant intérêt qu'offre, pour leurs recherches, la lecture des poètes et des auteurs dramatiques. C'est dans les œuvres de ces écrivains qu'on trouve en effet l'appréciation la plus exacte des idées médicales d'une époque, parce qu'on ne peut juger les mœurs de celle-ci, critiquer ses défauts, se rendre compte de ses tendances, sans faire intervenir, à un moment donné, la science médicale, soit avec ses enseignements, soit avec ses erreurs et ses préjugés.

En ce qui concerne le moyen âge, nous trouverons les premiers dans les écrits des philosophes, dans certaines œuvres dramatiques connues sous le nom de *Moralités,* parce qu'elles avaient pour but de démontrer, sous la forme de l'allégorie, un précepte

de morale. Les personnages qu'elles mettaient en scène représentaient toujours les idées les plus abstraites et les plus fantasques : Le Monde, la Justice, la Bonne-Compagnie, la Gourmandise, le Dîner, le Banquet, l'Expérience, la Goutte, la Jaunisse, l'Apoplexie... — Les seconds, erreurs et préjugés, manquent rarement dans quelques œuvres poétiques, dans les *Farces* et les *Sotties,* poèmes satiriques et bouffons, qui rappellent les *Atellanes* du théâtre latin.

Essentiellement empreintes de l'esprit gaulois, ces petites pièces, jouées par les clercs de la basoche, contenaient une critique mordante des travers et des faiblesses de chacun et des médecins en particulier. Elles sont considérées avec raison comme l'embryon de notre théâtre français, auquel elles ont prêté plus tard leurs meilleures scènes immortalisées par le plus illustre de nos auteurs comiques, mais aussi par le plus hypocondriaque des malades.

Une franche gaieté jaillissait souvent en étincelles brillantes des dialogues de ces œuvres primesautières, et suffisait à en assurer le succès. Le public riait avec entrain, sans bégueulerie, il « s'esbaïssait » de bon cœur, autour des *eschaffaults* publics où se donnaient les représentations. Aussi, quand auteurs et artistes étaient en verve, jetant à tous les vents leurs satiriques tirades, tant pis pour ceux qui passaient : tantôt, c'était le clergé, le pape lui-même, comme dans la sottie du carnaval de 1511, ou bien la royauté, — l'avarice de Louis XII en sut quelque

chose, — ou la justice représentée par ses procureurs, ses avocats et ses sergents ; mais tantôt aussi c'était la Faculté, *Facultas saluberrima medicinae parisiensis*, chansonnée comme les autres, sans aucun respect pour sa robe et son bonnet.

Que disaient donc de notre docte aïeule, ces esprits frondeurs du bon vieux temps : Maître Jehan Bouchet, par exemple, sous son pseudonyme de *Traverseur des voyes périlleuses*, et Pierre Gringore, sous celui de la *Mère sotte*, et Nicolos Rousset, et Coustelier, et Jacques Grevin, et Pierre Blanchet, et tous les autres, membres de ces joyeuses confréries sans souci, sans prétention, mais non sans talent?.... Si l'honneur professionnel ne fut jamais par eux mis en cause, la gravité un peu pédantesque de nos anciens, leur accoutrement doctoral, leurs consultations sentencieuses formulées en latin barbare eurent souvent à supporter de leur part de railleuses et piquantes épigrammes. Nous trouverons, en revanche, dans les autres œuvres que nous nous proposons d'analyser, les mêmes idées fausses du public sur l'art de guérir, la même tendance à toujours vouloir nous induire en erreur et à nous accuser injustement de tous les accidents qui lui arrivent, malgré nos avis les plus sages et les conseils de l'hygiène et de l'expérience.

Qu'un médecin prescrive, par exemple, à son malade, atteint de la fièvre, de mettre arrêt à ses libations quotidiennes, il se trouvera toujours des voisins et des commères pour critiquer l'ordonnance, pour exciter le

patient, à se soustraire au despotisme doctoral. Cela s'est toujours vu depuis qu'il y a des médecins et des malades, aussi bien au moyen âge qu'à toutes les époques; et Olivier Basselin en a témoigné dans un de ses charmants Vaux-de-Vire [1], compositions poétiques, rondes et chansons bachiques, qui datent déjà du XIVe siècle : l'histoire n'est pas longue, il s'agit d'un ivrogne auquel on ne donne à boire que l'eau de la bie [2], et qui recouvre la santé, au dire du poète, dès qu'un ami charitable lui rend sa grande bouteille. Nous l'avons souvent lu avec plaisir :

Au voizin de fiebvre morant,
On faisoit boire l'eau de la bie.
« Hélas ! vous me tuez, dizoit-il en plorant.
« Me deffendre le vin, c'est m'arrachier la vie.

« Hélas ! Je desiroy tousjours
« Morir avec toy bon breuvaige !
« Quand j'ai plus jamais besoing de ton secours,
« Ung sourdault médecin me deffend ton uzaige.

« Cher amy, ne me quitte pas
« Sur le dernier poinct de ma vie,
« Sans toy j'estimeroy rigoureulx mon trespas,
« Je ne puis avoir bien hors de ta compaignie.

« Si je meurs, à mes bons amis
« Ma grande bouteille je laisse.

1. Olivier Basselin était propriétaire d'un moulin dans le val de Vire où il composait ses petits poémes, qu'on nomma vaux-de-vire.

2. Bie, canal ou ruisseau qui conduit l'eau à un moulin, d'où bief et biez. On nommait également bie le vase en terre, qui servait à aller puiser de l'eau.

« Mais que pleine elle soit comme elle estoit jadis,
« Jugeront comme moy, que c'est grande richesse. »

Ainsi mon voizin souspiroit.
Mais j'eus pitié de sa misère.
Je lui donnoi le vin que l'on lui refusoi ;
La fiebvre le quitta si tost qu'il eust a boire.

La bibliothèque du théâtre français contient un grand nombre d'autres compositions dramatiques, farces ou sotties, dans lesquelles les médecins sont mis en scène avec le rôle principal, il est vrai, mais le plus souvent dans le but de fournir aux auteurs des motifs de plaisanteries, allant presque toujours jusqu'à la licence. Quelques-unes cependant étaient faites avec esprit et sont restées dans nos recueils. Citons *la Farce nouvelle du médecin qui guarist de toutes sortes de maladies*, de Nicolas Rousset ; *les Discours facétieux*, de Coustelier ; *la Vraye médecine qui guarit de tous maux et de plusieurs autres*, extrait du *Plaisant jardin des Receptes ; la Médecine de maistre Grimache avec plusieurs receptes et remèdes ; le Triomphe de très haulte et très puissante dame Vérolle, royne du Puy d'Amours*, de François Juste ; *le Conseil du nouveau marié, à deux personnages : le Mary et le Docteur ; la Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, d'un Amoureux, à quatre personnages : l'Homme, la Femme, l'Amoureux et le Médecin ; les Caquets de l'Accouchée*, etc. [1] Nous pourrions

1. Tous ces poèmes ont été réimprimés et font partie du *Recueil de poésies françoises* des xv[e] et xvi[e] siècles, *mo-*

ajouter les *farces* de Tabarin, mais elles appartiennent au XVII[e] siècle.

N'ayant à nous occuper que des œuvres présentant un véritable intérêt littéraire et médical, nous bornerons notre étude aux *Farces de maître Pathelin, du Munyer et de la Folie du Monde,* aux moralités de *l'Aveugle et du Boîteux, de Folie et d'Amour, de Condamnacion des banquetz,* aux comédies de *la Trésorière et de Lucelle,* à la tragédie de *la Goutte* et au livre de *Gargantua et de Pantagruel.* Cela nous suffira pour avoir une idée du rôle de la médecine dans la littérature du moyen âge.

rales, facétieuses, historiques, réunies et annotées par M. A. de Montaiglon. Bibliothèque elzévirienne, P. Jannet.

La Farce de Maître Pathelin.

La Farce de Maître Pathelin, qui a pour auteur Pierre Blanchet, est certainement le plus riche joyau de notre vieux théâtre français ; c'est elle qui a inspiré Molière dans plusieurs de ses œuvres. Représentée pour la première fois en 1480, cette farce célèbre est un de nos plus précieux monuments littéraires, pour l'étude des mœurs au moyen âge. C'est un chef-d'œuvre d'esprit, de malice, de comique et de naïveté, dans lequel la médecine retrouve son bien à chaque scène, soit avec la simulation des maladies, soit avec les consultations, les drogues et l'éternelle ingratitude des malades.

Tout le monde érudit connaît le sujet de Maître Pathelin : Avocat sans cause, il vit d'expédients, fait des dupes, tout en conservant une certaine correction professionnelle dans son langage et ses allures. Guillemette, sa femme, est sa digne complice : C'est elle qui lui a reproché de ne plus avoir de clients, d'avoir perdu sa renommée d'autrefois, de

mourir, en un mot, « de fine[1] famine ». C'est elle qui l'excite, en lui disant ironiquement :

> Maintenant chascun vous appelle
> Par tout : avocat dessoubz l'orme.
> . . . .
> Noz robes sont plus qu'estamine
> Reses[2] ;

Et Pathelin de lui répondre qu'il saura bien découvrir le moyen de remonter leur garde-robe et de « trouver des robes et des chapperons ! » C'est après cela qu'il va chez *le Drappier*, pour lui acheter la *brunette* nécessaire à la confection de leurs vêtements. Il faut le voir entrer dans la boutique ; il entame la conversation en disant, en forme de salut, « Dieu y soit », en s'informant de la santé, le bien le plus précieux sur la terre, d'après la formule en usage :

> Comment se porte la santé ?
> Estes-vous sain et dru, Guillaume ?

Puis, il lui parle de son père, « un bon marchand et saige ! » auquel il ressemble de « visaige, comme droicte painture ».

Finalement il lui achète six aulnes de drap de Rouen, qu'il emporte sous son aisselle, et qu'il soldera quand le drapier viendra, le soir même, chez lui prendre sa part de « l'oye que sa femme rostit. » Après l'avoir flatté, il l'invitait à dîner..., c'était habile.

Voici donc Maître Pathelin revenu au logis, racontant à Guillemette le bon tour qu'il a joué au drapier. Celle-ci, pour montrer

1. Extrême.
2. Râpées.

qu'elle a bien compris la chose récite à son mari la fable du Renard et du Corbeau, dont Lafontaine, deux siècles plus tard, se souviendra, pour composer, à son tour, un de ses plus jolis poèmes.

Mais à quel stratagème, à quel « bon appoinctement », comme dit Pathelin, vont-ils avoir recours tous les deux, pour se débarrasser du drapier, quand il viendra le soir « manger de l'oe », et toucher sa facture? C'est bien simple : Pathelin va se mettre au lit et simuler la folie, ou plutôt cette forme vulgaire d'excitation maniaque, qui est encore si fréquemment employée de nos jours, par tous ceux qui cherchent à éviter la responsabilité légale de leurs crimes ou délits, excitation caractérisée principalement par une loquacité intarissable, la mobilité des idées, l'incohérence, les illusions, etc.

Ces scènes de simulation sont vraiment très curieuses et très intéressantes. A peine le drapier est-il entré que Guillemette le prévient de ne pas faire de bruit dans la maison : Parlez plus bas, lui dit-elle,

Il garde la place
Où il est, le povre martir !
Unze semaines, sans partir.

Onze semaines de maladie, sans pouvoir sortir de sa chambre !

Mais le drapier n'accepte pas cette explication. Il n'y a pas onze semaines qu'il est dans son lit, puisqu'il lui a livré six aulnes de drap, le jour même. Il réclame donc, fait tapage et... réveille le malade. Ecoutons-le, le malade :

Guillemette ? Un peu d'eaue rose !
Haussez-moy, serrez-moi derrière !
Trut ! à qui parlay-je ? L'esguiere ?
A boire ? Frottez-moy la plante ?

L'eau rose était employée, comme cordial, pour ranimer les forces des malades. Les apothicaires la désignait sous le nom de *Aqua cordialis temperata*. On la prescrivait dans les cas suivants : *In mortis subitis et malignis, ubicunque magnus est virium lapsus, praescribitur : quemadmodum etiam prodest a morbo convalescentibus, ad vires instaurandas.*

Pathelin continue, en simulant maintenant des hallucinations de la vue :

Ostez ces gens noirs !... *Marmara,*
Carimari, carimara.

Mots sans significations employés par les charlatans de la magie dans leurs conjurations. Il continue :

Tu ne vois pas ce que je sens :
Vela un moine noir qui vole ?
Prens-le, baille-luy une estole...
Au chat, au chat ! Comment il monte !

C'est-à-dire : passe-lui une étole autour du cou, comme on le faisait aux possédés, pour chasser le démon ; il ajoute :

Ces physiciens m'ont tué
De ces brouilliz qu'ilz m'ont fait boire :
Et toutefois les faut-il croire,
Ils en œuvrent comme de cire.

Il accuse naturellement les médecins de lui avoir donné des drogues (des brouilliz), qui lui ont fait du mal, drogues dont ils

usent, les physiciens, comme *de cire,* comme si c'était à propos.

Malgré cela, le drapier n'est pas convaincu ; il veut son argent. Et Pathelin le prend alors pour le médecin :

Ha ! maistre Jehan ! Plus dur que pierre,
J'ai chié deux petites crottes
Noires, rondes comme pelotes,
Prendray-je ung autre cristere ? [1]

Ces trois petis morceaulx becuz [2]
Les m'appelez-vous pilloueres,
Ilz m'ont gasté les machoueres.
Pour Dieu ! ne m'en faites plus prendre,
Maistre Jehan : ilz m'ont fait tout rendre.
Ha ! il n'est chose plus amère.

. . . .

Et mon orine
Vous dit-elle que je meure ?...

. . . .

Se peussiez esclaircir ma merde,
Maistre Jehan : elle est si très dure,
Que je ne scay comment je dure,
Quand elle yst hors du fondement.

Nous savons l'importance que les médecins attachaient alors à l'examen des urines, quoique ne sachant y reconnaître ni l'albumine, ni le sucre, ni les autres principes morbides qu'elles peuvent contenir. Les charlatans exploitaient surtout la médecine des urines, et exerçaient illégalement dans les campagnes, sous le nom de *jugeurs d'eau.* Il en existe encore en Normandie et dans

1. Le peuple disait déjà cristere pour clystère.
2. Becuz, noirs.

certaines provinces du nord de la France. Il y en aura toujours.

Les fonctions intestinales avaient une importance au moins égale aux yeux du public. Et les médecins n'étaient pas toujours consultés pour savoir s'il y avait lieu de se médicamenter. On envoyait chez l'apothicaire commander un clystère avec casse et autres ingrédients, selon la formule suivante de la pharmacopée : CASSIA PRO CLYSTERIBUS, — *Est eadem pulpa cassiæ cum decocto herbarum aperitivarum extracta et saccharo Thomæo condita. Oportet autem illas herbas adhibere recentes, parumque decoquere, alias viribus aperitivis omnio privantur : siccæ autem per se carent virtute illa aperitiva.*

Grands et petits étaient donc tributaires de M. Fleurant. Ainsi, dans la *Revue historique,* d'Angers, on trouve un document qui se rapporte à la vie intime du cardinal de Richelieu ; il a pour titre : « *Parties fournies pour la personne de Monseigneur éminentissime cardinal duc de Richelieu, durant l'année 1635, par Perdreau appothicaire de mondit seigneur.* » Ce mémoire porte pour cette seule année 75 clystères et 27 bols de casse, sans compter les médecines laxatives et les bouteilles de tisane, le tout pour la somme de 1401 livres 14 sous.

« C'était beau temps alors » pour les apothicaires, et l'on peut dire que Molière leur a fait un tort considérable.

Revenons à Maître Pathelin. Il commence à respirer, car Guillemette a congédié leur créancier rébarbatif, en lui disant qu'on

pourrait *gloser* de sa présence chez elle, et que les physiciens allaient venir. Mais ce repos ne sera que de courte durée ; le drapier reviendra presque aussitôt réclamer son drap ou son argent, quoique la maligne garde-malade lui affirme derechef que son mari va mourir de « frenaisie ». Et, en effet, Maître Pathelin recommence devant le tenace marchand de drap une nouvelle scène de simulation maniaque. Cela vaut la peine de l'entendre :

Las tost ! la Royne des Guiternes !
A coup qu'ell' me soit approuchée ?...
Je scay bien qu'elle est accouchée
De quatre petits Guiternaux.

Le drapier « enraige » toujours d'avoir son argent. Pathelin est donc forcé de recourir aux grands moyens ; il se met à délirer en patois limousin, flamand, bas-breton, dans la pensée que plus ses paroles seront inintelligibles et incohérentes, plus il convaincra de sa folie :

Mère de Diou, la coronade,
Par fié, y m'en voul anar,
Or renague biou, outre mar !
Ventre de Diou ! zen dict gigone,
Castuy carrible, et res ne donne.
Ne carillaine, fuy ta none ;
Que de l'argent il ne me sone.
Avez-vous entendu, beau cousin ?

Passons le baragouin flamand, qui n'a pour nous aucun intérêt ; c'est assez de pouvoir comprendre notre fou dans sa propre langue, surtout quand il fait usage de dia-

lectes différents, comme dans cet autre passage :

Or cha, Renouart au Tiné,
Bé dea, que ma c...... est pelouse ![1]
Ell' semble une catte pelouse
Ou a une mousque a miel.
Bé ! parlez a moy, Gabriel ?
Les playes Dieu ! Qu'est-ce qui s'ataque
A men c... ? Est-che or une vaque,
Une mousque ou ung escarbot ?
He dea, j'ay le *mau Sainct Garbot !*

Le symptôme psychique, qui domine dans le délire simulé de Maistre Pierre Pathelin, est surtout la mobilité des idées et l'incohérence du langage. L'auteur de cette fine comédie avait certainement observé l'instabilité progressive de la pensée chez certains maniaques, l'impossibilité de fixer leur attention, les idées se succédant trop vite pour qu'il soit possible de saisir leur ordre : c'est cette mobilité qu'on remarque dans la première scène. Dans la seconde, il y a plus : — il y a incordination absolue, une sorte d'automatisme cérébral, qui annonce un état beaucoup plus grave, l'affaiblissement des facultés intellectuelles, principal caractère de la démence. L'incohérence, qui se manifeste par des phrases saccadées, entrecoupées et inintelligibles, est un signe pathognomonique de la manie, mais c'est aussi celui dont il faut se méfier le plus, car il est très fréquemment employé dans la simulation de la folie.

1. Velue, couverte de poils.

Quant au mal de saint Garbot ou saint Gerbold, c'était la dysentérie, que Genin a traduit par hémorrhoïdes. Saint Gerbold, évêque de Bayeux, au septième siècle, fut chassé de son siège par ses diocésains, et, pour se venger, il leur envoya la dysentérie. On n'est pas parfait.

Nous ferons remarquer, à ce propos, qu'au moyen âge, on avait donné à beaucoup de maladies des noms de saints auxquels on avait recours pour en obtenir la guérison. On invoquait *St Ladre* ou *Lazare* pour la lèpre, *St Roch* pour la peste, *St Quentin* pour l'hydropisie, *St Leu, St Loupt, St Mathelin, St Mathurin, St Jehan, St Nazaire, St Victor,* pour l'épilepsie, les vertiges, la fièvre chaude, l'étourdissement, la frénésie.

Le mal *St Andrieux,* le mal *St Antoine* [1], le mal *St Firmin,* le mal *Ste Geneviève,* le mal *St Germain,* le mal *St Messant,* le mal *St Verain* désignaient le feu sacré, l'érysipèle, le scorbut. L'ivresse s'appelait le mal *St Martin.* Les abcès, l'esquinancie étaient désignés sous les noms de mal *St Eloi,* mal *St Julien.* Le mal *St Aignen* ou *St Santin* était une espèce de maladie que nos anciens auteurs n'ont pas désignée. La syphilis a porté naturellement plusieurs noms de saints : mal du *St homme Job,* mal de *St Mévais,* mal de *St Laurant,* mal de *Ste Euphémie.* Le mal St

1. *St Antoine* donnait aussi son nom au *mal des Ardents,* maladie épidémique et gangréneuse, qui a régné à diverses reprises au moyen âge. La pellagre portait différents noms : *mal de la rosa, mal del sol, mal de misère, mal de Mélada.*

Main était donné tantôt à la gale, tantôt à la lèpre, et le mal *S*t *Lazare* à l'éléphantiasis. Il y avait aussi des saints évoqués pour le feu, pour le mariage, pour la fécondité, etc.

Revenons à Maître Pathelin. Il va encore accentuer l'incohérence de ses idées dans un mélange de vers de prophéties avec des poëmes bretons du temps, et, comme l'a dit Emile Souvestre, « le tout entremêlé d'une manière grotesque, pour reproduire le désordre de la folie. » Il terminera par cette tirade en latin rimé dans laquelle il finit par confesser sa tromperie au pauvre drapier, qui ne peut le comprendre, naturellement :

Et bona dies sit vobis,
Magister amantissime,
Pater reverendissime.
Quomodo brulis ? Quae nova ?
Parisius non sunt ova.
Quid petit ille mercator ?
Dicat sibi quod trufator
Ille, qui in lecto jacet,
Vult ei dare, si placet,
De oca ad comedendum :
Si sit bona ad edendum,
Pete sibi sine mora.

Dont voici la traduction : Je vous souhaite le bonjour, mon très cher maître, père révérendissime ! Comment allez-vous ? Quoi de nouveau ? Il n'y pas d'œufs à Paris. Que demande ce marchand ? Qu'on lui dise que le trompeur qui est couché dans ce lit, veut lui donner, s'il lui plaît, à manger de l'oie. Si celle-ci est cuite à point, qu'on le lui dise, sans retard.

Cette fois, le drapier est convaincu, il part pour ne pas assister « au trespassement » de son débiteur. Puis, subitement notre fou ressuscite, et s'empresse de recevoir le fripon Aignelet, le berger du drapier. Le maître a accusé son varlet d'avoir tué ses brebis pour les vendre, lequel varlet lui disait qu'elles étaient mortes de la clavelée.

On comprend la stupéfaction du pauvre drapier, quand il verra Maître Pathelin, dans une robe neuve faite avec la brunette qu'il lui a escroquée, plaider devant le juge pour ledit « bergier ». Et sa stupéfaction lui fera confondre fatalement, dans sa plainte, les six aulnes de drap escroquées par Pathelin avec les trente brebis volées par Aignelet. Il s'embrouillera donc, s'emportera, accusera l'avocat Pathelin, requierrera contre son « bergier », et finalement perdra si fort la tête, devant la simulation d'idiotie et les « Bée » d'Aignelet, que le juge le prendra pour le vrai fou et le déboutera de sa plainte, en disant :

J'ay affaire ailleurs
Vous estes par trop grands railleurs :
Vous ne m'y ferez plus tenir :
Je m'en voys. Voulez-vous venir
Souper avec moy, Maistre Pierre ?

C'est ainsi que déjà se rendait la justice.

Telle est la farce de Maistre Pierre Pathelin, qui eut une vogue immense dans la seconde moitié du xve siècle, et qui restera comme un document précieux de l'histoire des mœurs françaises au moyen âge, aussi intéressantes pour la médecine que pour le théâtre.

Le Testament de Pathelin.

Quelques années après MAITRE PATHELIN, paraissait le NOUVEAU PATHELIN, copié sur le premier, farce à trois personnages : *Pathelin, le Pelletier* et *le Prestre*. Nous n'avons rien à en dire ; c'est un simple pastiche.

Nous trouverons, en revanche, quelques faits intéressants dans le TESTAMENT DE PATHELIN, composé vers 1490, par un des poètes de la troupe de *la Basoche* ou *des Enfants-Sans-Souci*. Le sujet en est très simple : Pathelin, toujours occupé de méchants procès, est devenu réellement malade. En se rendant à l'audience, il est pris d'une syncope, qui l'oblige à rentrer chez lui et à mander l'apothicaire et le curé. Ils viennent tous les deux, le premier avec des drogues dont celui-ci constate l'inefficacité sur le malade, le second avec les sacrements dont il peut constater également le peu d'action sur l'esprit du patient. Pathelin, en effet, se contente de dicter à messire Jehan, le curé, un testament fort peu catholique, qui rappelle celui de

Villon, factum satirique, moitié bouffon, moitié sérieux, offert comme amende honorable aux mânes des nombreuses dupes qu'ils avaient faites, l'un et l'autre, pendant leur vie.

Voyons d'abord la scène de l'apothicaire : Pathelin se sent indisposé, et c'est très sincèrement qu'il dit, cette fois :

Quoy je me sens un petit fade,
Et crains que ne soye malade :
Je me tiens fort fayble et cassé.
A mon hostel par sainct Macé !

A Guillemette lui demandant d'où viennent les douleurs dont il souffre, il répond :

Je suis demouré et failly [1]
Et cuide [2] que la mort m'assault...
Venez à moy ! Le cueur me fault...
Je voulsisse un peu reposer
Sur mon lict.

Il demande à sa femme un couvrechef, et un peu de brouet (potage) à humer. Mais Guillemette lui répond très judicieusement :

Pour vous donner quelque remede,
Ferais-je venir l'apoticaire ?

Mais cela ne paraît pas le satisfaire, il préfère aux drogues proposées par sa femme quelque chose qui flatte davantage son goût, un verre de vieux Bourgogne :

Se je mouroye tout maintenant
Je mourroye de la mort Rolant.

C'est-à-dire de soif. « Dans les anciennes

1. Je suis resté en route et tombé en défaillance.
2. Je pense, de *cogitare*.

épopées, dit en effet, Paul Lacroix, le paladin Roland, assailli à Roncevaux par les Sarrasins, qui poursuivaient l'armée de Charlemagne, souffre tellement de la soif qu'il cherche à l'étancher du sang de ses blessures. » D'où l'expression de mort Rolant.

Ainsi, que veut-il ?

> Un coup de quelque bon vin vieulx.

Et il recommande bien à Guillemette :

> N'apportez point de vin nouveau
> Car il fait avoir la *va tost*.

La *va tost*, c'est la diarrhée, bien entendu.

Après cela, Guillemette ira quérir le *prebstre* et ensuite maistre *Aliborum*, l'apothicaire. Elle va en premier lieu chez ce dernier, en le priant d'apporter « à son mary brief remede ». Et elle ne manque pas d'ajouter :

> Je vous prie qu'on y remedie
> Sans espargner or ne argent.

L'apothicaire, sur cet avis, se rend avec empressement chez Pathelin, et lui dit :

> Que faictes-vous, hau, maistre Pierre ?
> Comment se porte la santé ?
> . . . .
> Et je viens pour vous secourir.
> Où vous tient vostre maladie ?

A cette question, il répond tout simplement :

> Donnez-moy à boire un horion
> Oyez-vous, maistre Aliborum.

L'apothicaire lui fait observer qu'il est très

malade, et revenant à la question professionnelle :

> Dictes-moy se point vous voulez
> User de quelque médecine.
>
> . . . .
>
> User vous fault de succre fin
> Pour faire en aller tout ce flume.

Flume, c'est *fleume*, *flegme*, *flegmon*, c'est-à-dire inflammation. Mais Pathelin, aimant mieux « une escuellée de bons coulis », à quoi l'apothicaire lui répond sentencieusement :

> Un peu de laict d'amende
> Vous serait meilleur à humer.

Guillemette impatientée interrompt alors le dialogue, et engage son mari à se confesser et à faire son testament ; ses intérêts l'exigent : on le comprend.

Mais, laissons la confession et arrivons : « *Icy où Pathelin commence à faire son testament, en la manière qui s'ensuyt* :

> « Tout premier, à vous, Guillemette,
> Qui sçavez où sont nos escus
> Dedans la petite layette,
> Vous les aurez, s'ilz y sont plus.
>
> Après tous vrays gaudisseurs,
> Bas percez, gallans sans soucy,
> Je leur laisse les rostisseurs,
> Les bonnes tavernes aussi.
>
> Aux quatre convens aussi,
> Cordeliers, Carmes, Augustins,
> Jacobins, soient ors, ou soient ens,
> Je leur laisse tous bons lopins.

Item : je donne aux Filles-Dieu,
A Sainct Amand et aux Beguines,
Et à toutes nonnains, le jeu
Qui se faict à force d'eschines.

Item : je laisse à tous sergens,
Qui ne cessent, jour et sepmaine,
De prendre et de tromper les gens
Chascun une *fievre quartaine.*

A tous chopineurs et yvrongnes,
Noter vueil que je leur laisse
Toutes goutes, crampes et rongnes,
Au poing, au costé, à la fesse.

Après, à vous, mon conseiller,
Messire Jehan, sans truffe ou sornette,
Je vous laisse, pour faire oreiller,
Les deux fesses de Guillemette.

Et à vous, maistre Aliborum,
D'oingnement plain une boiste
Voire du pur *diaculum,*
Pour exposer *supra culum*
De ces fillettes.....

Comme dernière volonté, Pathelin demande à messire Jehan que « son corps soit bouté en sepulture » en une cave,

Dessoubz ung muid de vin de Beaulne.

Et sur sa pierre enfin on fera graver ses armes :

Trois belles grappes de raisin
En un champ d'or, semé d'azur.

Ainsi meurt maître Pierre Pathelin.

Parmi les choses de la médecine dont il est question, nous ferons remarquer que cette

fièvre quartaine que Pathelin lègue aux sergens, c'est-à-dire aux huissiers d'alors, c'est la fièvre quarte, très fréquente à l'époque. Dans un vieux poëme roman, on trouve cette sage recommandation aux gens sédentaires, pour éviter la fièvre :

Chevaliers, clers, borgois, chanoine,
Contrait, muel, mesel et moine,
S'ilz hurtaissent à tel quintaine,
Jamais n'eussent la quartaine.

Or, *hurter la quintaine* signifie mot à mot : frapper le poteau auquel on tire au blanc, soit à l'arc ou autres armes. C'est donc par l'exercice des cinq sortes de jeu qu'on devait prévenir la fièvre quarte. La recommandation est tout à fait hygiénique.

Relativement au legs fait aux « chopineurs et ivrongnes », Pathelin ne se trompe pas en leur donnant « la goute aux poings et la crampe au costé ; » mais pourquoi ajoute-t-il des rongnes aux fesses ? Les rongnes (de rongir, rogner, ronger, *rodere)* ne pouvaient être que des plaies, des ulcères, des maladies de la peau. S'agissait-il de cette espèce de goutte cutanée avec manifestations exanthématiques que Trousseau appelait la gravelle de la peau ? Ces manifestations cutanées de la goutte, dont l'eczéma est la forme la plus fréquente, classées par Bazin dans les arthritides, pouvaient bien être les rongnes des ivrognes d'autrefois ; elles ont dû faire partie du cortège symptômatique de la goutte, de même que les accidents des bronches et des reins. Car, de tous temps, elles devaient être

les équivalents pathologiques des arthrites et des altérations viscérales de la diathèse, ayant invariablement pour cause, comme celles-ci, l'accumulation des urates dans les tissus.

Le lot offert par Pathelin au pauvre apothicaire n'est pas non plus des plus enviables. Le moribond ne reconnaît ses soins que par des paroles moqueuses et impertinentes ; et il montre par là les tendances populaires à railler l'art médical et tous ceux qui le pratiquent. De quel droit cet avocat sans cause appelle-t-il l'apothicaire « Maistre Aliborum » ? C'est le nom donné aux gens prétentieux et ridicules, aux ignorants et aux ânes. Et celui que l'on goguenarde si facilement est au moins un brave homme, car il pardonnera volontiers au rusé Pathelin ses mauvais procédés, ses épigrammes de mauvais goût. Et sans savoir si ses honoraires seront payés par la veuve, il aura la charité de dire devant le cadavre du vieux fourbe :

Que Dieu lui soit misericors
Et à tous ceux qui sont en vie !

Pauvre Aliboron, mais hélas.... *quantum mutatus ab illo !*

La Farce du Munyer.

Cette farce, qui a pour auteur André de la Vigne, date, comme la précédente, du xve siècle. Le meunier du moyen âge, l'aïeul du pierrot moderne, était à cette époque le type du commerçant malin et fripon. D'où le proverbe : « On est toujours sûr de trouver un voleur dans la peau d'un meunier. »

Dans cette farce, nous voyons encore le personnage principal, le meunier « couché en ung lict comme malade, » faisant entendre de longs gémissements sur les douleurs qu'il endure, — gémissements auxquels sa femme reste insensible. Il commence ainsi :

Or, suis-je en piteux desconfort [1]
Par maladie griefve et dure ;
Car espoir je n'ay de confort
Au grant mal que mon cueur endure.

La femme

Faut-il, pour ung peu de froidure
Tant de fatras mectre dessus !

1. Tristesse, douleur, accident fâcheux.

Le Munyer

J'ay moult grant paour, si le froid dure,
Qu'aulcuns en seront trop deceus
Ha ! les rains !

La femme

Sus, de par Dieu, sus !
Que plus grant mal ne vous coppie ! [1]

Le Munyer

Femme, pour me mectre au-dessus
Baillez-moi.....

La femme

Quoy ?
La gourde pie,
Car mort de si très-près m'espie,
Que je vaux moins que trespassé.

La gourde pie, c'est la dive bouteille, qui apporte la consolation suprême, et donne des forces aux pauvres malades. Mais la femme lui refuse obstinément ce remède souverain, quoiqu'il se plaigne « des rains », puis du ventre.

Mort suis pour toute récompense
Se je refforme ma panse
De vendange délicieuse !

Ce qui veut dire : si je ne me refais pas l'estomac, si je ne me remets pas le ventre.

Et la meunière reste insensible ! Mieux que cela, elle reçoit la visite du curé, son amant, et donne au moribond le spectacle cynique de ses amours adultères. Cette scène

1. Frappe.

n'est pas faite pour soulager notre malade. Mais sentant sa fin venir, il demande à « mourir catholiquement. » Il se confesse audit curé, avoue ses vols, ses fraudes, ses falsifications, et ses parties de « fine vinée. » Il se prépare ainsi à rendre l'âme.

Oui, mais le pauvre « Munyer » partage l'opinion populaire professée par quelques philosophes naïfs du temps : il croit qu'au moment de la mort l'âme de l'homme s'échappe par l'anus. Il avertit donc le curé, en train de l'absoudre de ses péchés :

Mon ventre trop se détermine... [1]
Hélas ! je ne scay que je face...
Ostez-vous !

Le curé

Ha ! sauf vostre grace !

Le Munyer

Ostez-vous, car je me conchye.... [2]

Le curé

Par sainct Jehan ! sire, preu vous face,
Fy !

Le Munyer

C'est m.... reffreschie.
Apportez tost une breschie [3]
Ou une tasse sans plus braire,
Pour faire ce qui est nécessaire.
Las ! à la mort je suis eslis [4].

1. Se vide.
2. Souiller, gâter, faire des ordures, de *coinquinare*.
3. Un vase.
4. Qui mérite d'être distingué, élu, choisi, *electus*.

La femme

Pensez, si vous voulez, de traire [1]
Pour mieux prendre vostre delit [2],
Votre c.. au dehors du lit :
Par là s'en peut vostre âme aller.

Le Munyer

Hélas ! regardez, si voller
La verrez point par l'air du temps ?

« *Il mect le c.. dehors du lict, et le Deable tend son sac, cependant qu'il c... dedans : puis s'en va cryant et hurlant.* »

Ce diable, c'est Berith, un novice qui est venu sur terre pour faire son apprentissage, et qui veut rapporter à son patron Lucifer une âme damnée dans son sac. Voyant le meunier à l'agonie, il s'est caché sous son lit, et, au moment psychologique, il a reçu précieusement dans ledit sac ce qui s'est échappé de l'anus du farceur. Car, il faut bien le dire, quand le néophyte des lieux infernaux videra son paquet dans une chaudière, en présence de Proserpine, il ne trouvera pas l'âme du « Munyer », mais « du bran moullé. »

Nous laisserons de côté cette scène infernale, dans laquelle Berith est battu et vertement secoué par tous les diables. Nous ferons remarquer cette tendance de nos premiers auteurs comiques à aller prendre leurs scènes principales dans de burlesques péripéties pathologiques. Et cela tient à ce que

1. Tirer, faire partir, *trahere*.
2. Joie, plaisir, attention, *delectamentum*.

les transes de la colique et les poses bouffonnes de la défécation excitaient alors le rire désopilant du peuple, et donnaient facilement un libre essor à la gaîté gauloise, précédant ainsi les effets comiques de M. de Pourceaugnac avec les clystères détersifs, insinuatifs et carminatifs de Molière.

Cette farce eut autrefois un grand succès ; elle est encore considérée aujourd'hui comme un chef-d'œuvre de malice et de joyeuseté, par nos critiques littéraires les plus distingués[1]. On rira toujours en France du larron atteint d'une affection ridicule, de ce meunier malade, finissant sa vie dans le gâtisme, ne donnant au diable qu'une âme infecte, que la déesse des enfers caractérise d'ailleurs de la manière la plus réaliste.

1. *La Farce du Munyer* a été publiée pour la première fois en 1831, par M. Francisque Michel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

L'Aveugle et le Boiteux.

Moralité d'André de la Vigne.

Un aveugle et un boiteux implorent la charité publique sur une route déserte. Le premier se désole de n'avoir pas vu la lumière et le second se plaint non moins amèrement de ne pouvoir faire un pas devant lui. C'est la goutte, paraît-il, qui l'a rendu paraplégique ?

Tous deux finissent par se rencontrer et se faire l'aveu de leurs infirmités. Et, comme l'union fait la force, ils conviennent de s'aider mutuellement : le boiteux montera sur le dos de l'aveugle et ils chemineront ainsi, en demandant aux âmes charitables de les secourir.

Mais, voici que chemin faisant, ils entendent le bruit d'une procession de moines, allant en pèlerinage au tombeau de saint Martin. Que disent-ils ? demande l'aveugle. Le boiteux lui répond :

Comment !
L'on dit des choses sumptueuses.
Ung sainct est mort nouvellement,
Qui faict des euvres merveilleuses.
Malladies des plus périlleuses
Que l'on sçaurait penser ne dire,
Il guerist, s'elles sont joyeuses :
Icy suis pour le contredire.

Nous connaissons l'éternelle croyance populaire aux miracles produits par les saints. Cependant il faut, pour que saint Martin agisse, que les maladies soient « joyeuses », c'est-à-dire que les malades les supportent avec résignation. Et c'est le cas de nos deux mendiants ; mais ils refusent une guérison qui leur enlèverait leur gagne-pain. Aussi ont-ils fait, inutilement d'ailleurs, tout leur possible pour éviter les pèlerins, et fuir la rencontre d'une si fâcheuse compagnie. Donc, ils ont beau dire et beau faire, l'un recouvre la lumière et l'autre retrouve ses jambes. C'est alors que le boiteux raconte à son compagnon ce qu'il compte faire pour continuer son commerce de mendicité. Il simulera toutes les maladies, pour attirer, comme avant, la commisération publique. Il est curieux de l'entendre énumérer les moyens qu'il emploiera pour cela :

Puisque de tout je suis reffait, [1]
Maulgré mes deus et mon visaige,
Tant feray, que seray deffaict, [2]
Encore ung coup de mon corsaige. [3]

1. Rétabli, guéri.
2. Privé, mutilé, de *defectus*.
3. Embonpoint, apparence de santé.

Car je vous dis bien que encor scay-je
La grant pratique et aussi l'art,
Par ongnement et par herbaige,
Combien que soye miste [1] et gaillart,
Que huy on dira que ma jambe art [2]
Du cruel mal de sainct Anthoyne [3].
Reluysant seray plus que lart :
A ce faire je suis ydoyne [4].
Homme n'aura, qui ne me donne
Par pitié ou par compassion.
Je ferai bien de la personne
Plaine de desolacion :
« En l'honneur de la Passion,
Diray-je, voyez ce pauvre homme,
Lequel, par grant extorcion,
Est tourmenté, vous voyez comme ! »
Puis, diray que je viens de Romme,
Que j'ay tenu prison en Acre,
Ou que d'icy m'en voys en somme,
En voyage à Sainct Fiacre.

Ainsi, notre homme connaît les onguents et les herbes, qui permettent de simuler les plaies : la clématite bien nommée l'herbe aux gueux, la véronique, dite l'herbe aux ladres. Et si cela ne suffit pas, il se donnera comme pèlerin, prisonnier des infidèles, ou atteint du mal de saint Fiacre, affection caractérisée par des fics et des ulcères à l'anus ! N'est-ce pas le cas de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil ?

1. Propre, bien arrangé.
2. Brûle, de arter, *ardere*.
3. Feu saint Antoine (voir le chapitre *Grandes épidémies*.
4. Savant, *idoneus*.

Débat de Folie et d'Amour

MORALITÉ EN PROSE, EN 5 DISCOURS ET A 6 PERSONNAGES, DE LOUISE LABÉ, DITE LA *Belle Cordière* (1556).

L'amour a, de tous temps, servi de sujet inépuisable d'analyse et d'observation, non seulement aux poètes et aux romanciers, mais aux moralistes et aux médecins. Les psychologues l'ont toujours considéré, quand il est excessif, comme une cause de folie. Et, quoique Esquirol ait écrit que « l'amour a perdu son empire en France, l'indifférence des esprits ayant gagné les cœurs, et les passions amoureuses n'ayant ni l'exaltation ni la pureté qui engendrent la folie érotique », — le savant aliéniste n'a pas moins constaté, dans ses *Tableaux des causes morales de la folie,* que sur 323 cas l'amour figurait pour 46 dans les classes pauvres, et pour 25 sur 167 dans les classes riches.

Ces relations étroites entre la Folie et l'Amour, admises depuis que les hommes vivent en société, ont servi de texte à cette

moralité du moyen âge connue sous le nom de *Débat de Folie et d'Amour*, œuvre curieuse et pleine de finesse, malgré la forme badine employée par l'auteur. En voici l'analyse :

Amour et Folie arrivent en même temps pour assister à un grand festin auquel Jupiter avait convié tous les dieux. Folie, pleine d'arrogance, veut entrer dans la salle du festin avant l'Amour, et le bouscule pour arriver à ses fins. Le petit dieu vindicatif se venge en lui décochant une flèche. Mais Folie l'évite, en se rendant invisible ; et, dans sa colère, se jette sur l'Amour, lui arrache les yeux, et habilement applique ensuite un bandeau sur la blessure.

Amour, au désespoir d'avoir perdu la vue, va implorer le secours de sa mère. Celle-ci veut lui ôter son bandeau, mais ses tentatives sont inutiles : les nœuds sont indissolubles.

Vénus aussitôt en appelle à la justice de Jupiter ; elle réclame une punition pour l'outrage fait à son fils bien-aimé. Le père des dieux accepte l'arbitrage et fait comparoir les parties devant son tribunal. Mercure sert d'avocat à Folie, et Apollon plaide pour l'Amour.

Dans l'interrogatoire, l'Amour veut apprendre à Jupiter la façon d'aimer et lui conseille, s'il veut connaître le vrai bonheur, de descendre sur la terre, de se dépouiller de sa grandeur, et, sous la figure d'un simple mortel, de chercher à plaire à quelque beauté.

Apollon parle ensuite pour son client, le

jeune Cupidon. Et il est tellement éloquent que tous les dieux sont séduits et veulent condamner Folie sans l'entendre. Mais Jupiter fait respecter l'impartialité de son tribunal ; il donne la parole à Mercure, qui plaide avec grande éloquence et arrive à convaincre la moitié du jury olympien que Folie est non coupable.

Jupiter est indécis. En sage président, il rend cet arrêt : « Pour la difficulté et importance de vos différents et diversité d'opinions, nous avons remis votre affaire d'ici à trois fois sept fois neuf siècles (18900 ans), et Folie guidera l'Aveugle, et le conduira par tout où bon lui semblera : Et sur la restitution de ses yeux, après en avoir parlé aux Parques, en sera ordonné. »

Amour et Folie seront donc éternels sur la terre ; ils seront liés l'un à l'autre, pour le bonheur de l'humanité et pour celui des psychologues, philosophes et moralistes, qui trouveront longtemps encore avec eux des sujets toujours nouveaux de méditations et d'études. Et les aliénistes continueront à à s'en faire, par leurs soins, de nombreux clients.

La Trésorière.

Comédie de Jacques Grevin.

Nous devons une mention à Jacques Grévin, médecin et poète du XVIe siècle, né à Clermont-en-Beauvoisis. Il s'éprit, dès sa plus tendre jeunesse, de la fille d'un de ses confrères, Charles Estienne, laquelle lui préféra un docteur du nom de Jean Liebaut, auteur de *la Maison rustique*. Pour se consoler, il s'adonna à la poésie et y surpassa Jodelle, l'auteur de *Cléopâtre* et de *Didon*. Il suivit à Turin Marguerite de France, femme du duc de Savoie, dont il était le médecin, et mourut en 1570.

Il a laissé plusieurs ouvrages en vers, parmi lesquels *la Trésorière*, dont le sujet consiste dans les amours adultères et vénales de la femme d'un financier. Comme étude de mœurs, nous n'avons à citer que ces réflexions un peu légères sur les femmes, réflexions qui servent de moralité à la comédie :

Puis, j'ai entendu bien souvent
Que d'une femme le devant
Ressemble cette lampe ardente
Qui est dans l'église pendante,
Afin d'allumer les chandelles
De toutes les offrandes nouvelles :
Elle en allume infinité
Sans perdre rien de sa clarté.
Aussi la femme a beau changer
Un familier à l'étranger,
L'étranger au premier venu,
Toujours son cas est maintenu
En son entier, *si d'aventure*
Elle n'y mêle quelqu'ordure.
Et si dit-on communément,
Qu'après le doux ébattement
Du jeu d'amour, il n'y apert plus
Le tablier rebaissé dessus.

Notre confrère n'avait pas, comme on le voit, une haute opinion de la vertu des femmes de son temps. C'est à la syphilis qu'il fait évidemment allusion dans ce passage :

Si d'aventure
Elle n'y mêle quelqu'ordure.

Il faut se rappeler que cette maladie sévissait fortement aussi bien dans les villes que dans les campagnes à l'époque de Jacques Grévin, et qu'on l'observait autant dans les hautes classes sociales que dans les moyennes et les plus infimes.

Lucelle. — L'Innocence découverte.

Nos pharmaciens délivrent souvent, et malgré la loi, des potions narcotiques sans ordonnance ; il en était de même autrefois, comme nous allons le voir dans une comédie du XVIe siècle, de LOUIS LE JARS. Le titre en est : « Lucelle ».

Au moment où un riche banquier accorde la main de sa fille Lucelle au baron de Saint-Amour, il apprend, par son valet, que celle-ci est mariée secrètement au jeune Ascagne, employé à ses comptes. Dans sa colère, notre banquier présente à Ascagne un pistolet et un gobelet de poison, lui laissant le choix du genre de mort. Ascagne choisit le poison. Il prend bravement la moitié du breuvage et tombe inanimé. Le père fait alors porter le corps du jeune homme et le reste du poison à sa fille, qui n'hésite pas à boire sa part. Et, comme son amant, elle tombe sans connaissance.

Presqu'immédiatement après ce double empoisonnement, on voit arriver un cour-

rier qui demande Ascagne, et qui annonce que celui-ci est un prince polonais. Le banquier est au désespoir ; il envoie quérir sur-le-champ l'apothicaire, qui a fourni le poison, lequel apothicaire avoue alors n'avoir donné qu'un somnifère, dont il neutralise aussitôt l'effet. Conclusion : Scène d'attendrissement, de pardon, de joie,... et mariage, cela va sans dire.

Voici maintenant le pendant de l'histoire :

Il arrivait quelquefois que les médecins délivraient eux-mêmes des médicaments toxiques, sans se soucier des droits du *medicamentarius venenum coquens* du voisinage. JEAN AUVRAY, avocat au Parlement et poète, a mis ce fait en évidence dans une tragi-comédie intitulée : « L'innocence découverte ».

Disons tout de suite que c'est l'histoire bourgeoise de Phèdre et d'Hippolyte. Marsilie en effet est éprise de Fabrice, fils de Phocus, son mari. Son amour est tellement violent qu'elle en tombe malade. Et dans une visite que lui rend Fabrice, celui-ci apprend la passion qu'elle éprouve et la combat loyalement. Marsilie comprenant l'infamie de sa conduite, veut se tuer ; mais, pour la calmer, Fabrice lui promet de satisfaire son ardeur, un jour que son père sera absent. Phocus ne tarde pas à partir en voyage, Marsilie rappelle à Fabrice la promesse qu'il lui a faite. Mais Fabrice lui répond avec mépris et la quitte avec horreur.

Conseillée par sa nourrice, Marsilie con-

sent à faire mourir Fabrice : elle envoie son valet Thomas chercher du poison chez un médecin. Le malheureux Thomas est bien embarrassé pour dire ce qu'il veut, et il finit par consulter le docteur sur une maladie imaginaire qu'il lui explique de la manière suivante :

Monsieur, ces jours passés, mon maitre qui excède
Les Perses de coisine et metz délicieux,
Fait un fort beau festin, tel que celui des Dieux,
Aux nopces de Thétis, où moi le plus notable
De tous les serviteurs, servois dessus la table.
Là, par ordre, j'allois tous les plats compassant,
En lozange, en quarré, en triangle, en croissant,
Quand de fortune un pet, d'une horrible furie,
Dans mon ventre grondoit pour trouver sa sortie ;
Et plus, pour l'empêcher, les fesses je serrois,
Plus ce pet courageux faisoit bruit de sa voix,
Faisant dans mes boyaux un si grand tintamarre,
Que sur les hauts coupeaux des roches de Tartare,
Jupin ne va si fort son tonnerre esclatant :
L'enfer s'en étonna, le Palais chancelant,
Montra ses fondements, les tables en tomberent,
Les conviez aussi de frayeur se troublerent :
En cette extrémité, je n'ai d'autre recours
Qu'à ce rapide vent lacher un peu le cours,
Dilatant doucement l'une et l'autre fesse
Pour métamorphoser un pet en une vesse.
Lors fut en un clin d'œil ce tumulte party ;
Mais ce pet demeurant en mon ventre applaty
Me cause une douleur qu'on appelle colique,
Fait dedans mes boyaux un concert de musique,
Si bien que du depuis mon cul musicien
Semble garder les tons du troupeau gnosien,
Et par diverses voix on entend quand il pette
La Meze par ameze et l'hippate et la nette.

Le médecin se fâche naturellement, et

traite le valet d'impudent. Mais pour le calmer, Thomas lui propose cent écus, en échange d'un peu de poison. Le médecin tient sa vengeance; il accepte ; mais, au lieu de poison, il ne donne qu'une liqueur soporative, que Thomas apporte à Marsilie.

Or, Antoine, le fils de celle-ci, en revenant de la chasse, aperçoit la fiole et la vide d'un trait. Aussitôt, il tombe inanimé et on le croit mort. Marsilie accuse Fabrice d'avoir empoisonné son frère; le malheureux est conduit devant le juge qui le condamne au supplice. On va l'exécuter, quand le médecin accourt, raconte tout ce qui s'est passé, et rappelle à la vie le prétendu mort.

Marsilie est reconnue coupable et répudiée ; et Fabrice, plus heureux qu'Hippolyte, voit son innocence reconnue par son père.

Sans faire de plus amples commentaires et de plus nombreuses citations, on voit la place que déjà, au moyen âge, la médecine et les médecins occupaient au théâtre, et par conséquent dans la société. Nous aimons à constater également que si des irrégularités pouvaient se commettre dans l'exercice de la médecine, l'honneur professionnel restait toujours sauf.

La Goutte

TRAGÉDIE DE J. D. L. DE BLAMBEAUSAUT.

Ce petit poëme, composé vers la fin du XVIe siècle, n'a que trois scènes. C'est le triomphe de la Goutte. Le poète nous montre un vieillard, accablé par les douleurs multiples de la podagre, adressant à celle-ci des prières pour obtenir d'elle d'amoindrir ses effets et de mettre un terme aux douleurs atroces qu'il endure. La Goutte, divinité malfaisante, après avoir rejeté les vœux du patient, se trouve en présence d'une troupe de médecins, se vantant de pouvoir juguler toutes les maladies et d'avoir des remèdes pour tous les maux. Pour les punir de leur présomption, elle leur donne la maladie qui porte son nom et les raille ensuite de leur impuissance à se guérir.

Cette tragédie, nom donné par l'auteur à son poëme, est un document curieux de la goutte. On y retrouve les théories pathogéniques, qui avaient cours avant l'époque où

la chimie médicale nous a révélé l'action de l'acide urique en excès dans l'organisme. Le sang, la bile, les humeurs peccantes, en venant se fixer sur les parties affectées, étaient, comme on le sait, les causes attribuées à la diathèse, par la plupart des auteurs du moyen âge.

Ainsi, le goutteux, dans ses imprécations contre celle qu'il appelle « la bourrelle des humains » en arrive à lui dire :

Si que du chef jusqu'au bout des orteils,
Je suis attaint de tourmens non pareils,
Un sang tout noir, une humeur bilieuse
Dedans mes os coule malicieuse,
Qui va rongeant d'un plastre enfariné
Tous les tendons qu'elle m'a butiné,
D'un souffle amer, impétueux et vague
Je sens roidir mes doigts comme une dague.

Notre malade ne paraît pas cependant ajouter une foi bien robuste dans les théories humorales de ses médecins, car il ajoute, en acccusant ce mal qui a ruiné sa santé, qui ne lui laisse aucun repos :

Mal que jamais l'homme n'a pu comprendre,
Qui le plus sage induirait à se pendre,
. . . .
Où le mire ne voit goutte.

C'est-à-dire où le médecin ne comprend rien ! Pensée commune à tous les patients qui ne guérissent pas de leurs maladies, au gré de leurs désirs.

Dans la scène suivante, la Goutte adresse un éloge pompeux à sa puissance sur les humains, que chacun s'efforce cependant

d'ébranler, et contre laquelle les médecins inventent chaque jour une drogue nouvelle :

L'un pile le persil, et l'autre le plantain ;
L'autre par les vergers va cueillir au matin
La feuille de laitue et le pourpier sauvage,
Et le blanc nénuphar qui croist au marescage ;
L'autre plus curieux s'écarte par les bois,
Pesle-mesle arrachant les simples à son choix,
L'angélique, l'yris, le thin, la gentiane,
L'espervanche, le meurthe [1], et la necothiane,
L'hisope, le cresson, le cerfeuil et l'aspic [2],
La bourrache, l'anis, le houblez, la roquette [3],
La sauge, le mastic [4], avec la sarriette [5],
Et le Meschoacan [6], merveille des Indois,
Et ce feuillage verd qui couronne les Rois,
Le silvestre cartame [7] et le grand consolide [8]
Et le plan sommeilleux du verger Hespéride,
Et le marrubium [9], qui chasse le poison,
Et la bette cueillie en la prime saison.
L'un veut la fleur du lis ; l'autre, plus sale, cherche
Les noyaux du fient qu'il consomme et desséche :
L'autre veut seulement la fleur du pescher,
La jusquiame et saffran, pour son mal assécher
Assemble les panez, le fenouil, les carrotes,
Les pile en un mortier avec les échalotes.
L'autre n'a pour onguent, misérable et poltron,
Que l'escorce d'orange ou celle d'un citron,

. . . .

1. Le myrte.
2. Lavande *(lavandula spica)*.
3. *Eruca sylvestris* (crucifères).
4. Résine du lentisque.
5. *Galeopsis ladanum*.
6. Mechoacan, *convolvulus mechoacana*.
7. Cardamome (ses graines aromatiques étaient employées en médecine).
8. Grande consoude.
9. Famille des *labiées*.

L'herbe aux pulces[1], l'encens et la racine forte
Du veratre qui ouvre aux sens humains la porte,
Le salpestre meurtrier et l'onguent souverain
Qui rend par sa fureur l'homme espans et sans frain,
L'un de farine et d'œuf apreste un cataplasme,
Et l'autre d'un rasœr toute sa chair entame,
L'autre aime le pain d'orge et la noix de cipres[2],
La graine d'ache et l'ail ensemble mis espres,
L'autre aplique d'un chou la feuille rougissante,
Ou le rouge lumaz[3] à la trace gluante :
L'autre destrampe en vain le plastre mordicant,
La fumée des dains et le lisard piquant,
La fiente de l'homme et la fève pilée,
De la pierre d'azur[4] et la fleur distillée.
L'autre, pour estre un médecin renommé
De grenouilles et de rats apprête un consommé,
Fait bouillir le gresset, le renard, la belette,
Le castor, la muraigne, et l'humide reinette,
Et, pour le faire court, quel métal s'est trouvé
Que contre mon pouvoir l'homme n'ait esprouvé ?
Quel just, quelle liqueur, ou quelle quintessance
Et des arbres gemmeux quelle humide substance.
Quel serpent, quel vipère et quelle bigearre aspic
N'a t'on fait distiller par le triste allambic ;
De tous les animaux les os, les nerfs, la rable
Et la gresse on espreuve, et le laict amiable
La moëlle et le sang ; l'autre se fait purger
Et, à diverses fois, pour son mal alléger
Avale l'élebore ou la reubarbe amère,
Ou jeusne et se contient et fait diette entière :
L'autre se va plonger dedans les tièdes bains,
L'autre d'un linge chaud se fait froter les reins
Ou pense estre guari par l'obscure parole
De quelque charlatan qui le pipe et le vole :

1. Plantain psylle.
2. Muscade.
3. Limaçon.
4. Lapis-lazuli.

Un autre plus niais me fait exorciser,
Ou par un circonc's se fait cabaliser :
Bref, ces beaux guarisseurs, afin de me destruire
Par mille inventions s'efforcent de me nuire,
Et le tout pour néant ; car, sans guères tarder
Je reviens des goutteux les jointures darder,
Et fremir de courroux d'avoir été chassée.

Telles étaient les drogues employées contre la goutte, et certainement elles ne sont pas toutes indiquées dans l'énumération que donne la malfaisante déité. Le traitement d'Alexandre de Tralles, par exemple, non moins bizarre que ceux-là, n'y figure pas, comme on peut s'en convaincre ; et il est assez original pour dire en quoi il consistait : La myrrhe, le corail, la girofle, la rue, la pivoine et l'aristoloche étaient pilés et mélangés dans de certaines proportions, pour faire un antidote que son inventeur prescrivait pendant 365 jours, de la manière suivante : Cent jours consécutifs et trente jours d'arrêt, puis cent autres jours suivis de quinze jours d'arrêt ; enfin tous les deux jours, pendant 260 jours.

Ce traitement est un exemple du système méthodique ; il repose sur des données superstitieuses, dit Sprengel. Mais on peut découvrir, dans cette superstition apparente, cette grande vérité, que la goutte est une maladie constitutionnelle produite par le luxe, et par conséquent incurable aux médicaments, un régime sévère étant seul capable d'en atténuer les effets.

Cependant, il ne faut pas oublier que la thérapeutique possède une action puissante sur la goutte, et que Cœlius Aurelianus avait

déjà recours aux purgatifs et aux eaux minérales. Si parmi les simples dont les goutteux usaient au moyen âge et essayaient les vertus, on avait par hasard trouvé la pâle veillotte des prés, c'est-à-dire la fleur et le bulbe du colchique, l'altière podagre n'eut pas été aussi dédaigneuse des armes de la médecine. Elle n'aurait pas osé tenir ce langage aux physiciens et aux mires :

Gardez-vous, Siriens,
Menteurs magiciens,
Vendeurs de thériaque,
Qu'elle ne vous attaque.

Il faut convenir, il est vrai, que le coup était bien porté, et qu'on ne pouvait mieux fermer la bouche aux médecins d'autrefois qu'en les appelant vendeurs de thériaque ! Comment en effet cette drogue absurde, inventée par un esclave de Néron, et conservée depuis lors dans les pharmacopées, *ad ostentationem artis,* comme a dit Pline, a-t-elle pu jouir d'une réputation que n'ont jamais pu justifier ni ses trente-six ingrédients aromatiques, ni les différentes gommes inertes qui entraient dans sa composition !

Dans la troisième scène, la Goutte rappelle aux médecins les victimes illustres qu'elle fit dans l'antiquité ; elle leur dit :

Priam, dispos à courir fut goutteux,
Par moi périt Achille, il fut boiteux
Le forgeron, Bellorophon volage,
Œdipe aussi sentirent même rage,
Plisthène issu d'un sang pélopéan,
Ce vil podagre, et le fils de Péan.

Et tant d'autres. Puis, appelant à elle ses fidèles serviteurs, elle leur ordonne de porter sur ses ennemis un feu que tous leurs remèdes ne sauront éteindre :

> Toy, brûle ici par des douleurs nouvelles
> Le chef premier, les cuisses et tendons,
> Toy, couvertis leurs nerfs en noirs charbons,
> Et vous aussi, d'une fureur soudaine,
> Froissez leurs mains, rendez leur drogue vaine.

Et superbe, elle termine enfin par cette péroraison :

> Or dea, Messieurs, de vostre chirurgie,
> Faites nous voir maintenant l'énergie
> Faites nous voir maintenant le pouvoir
> De vos ongents ; faites votre devoir :
> Un médecin se doit guarir luy mesme.
> Vous reluirez d'une gloire suprême
> Si je sucombe au combat entrepris
> Et que sur moi vous emportez le prix :
> Car aussi tost dans l'obscure caverne
> Du noir Cocythe, et au fond de l'Averne
> Lieux de silence inconnus aux mortels
> Je m'enfuiray et quitteray mes autels.

Aux pauvres mires devenus subitement goutteux, graveleux, arthritiques, il ne restait plus qu'une chose à faire : avouer leur impuissance et demander grâce à l'horrible Podagre. C'est ce qu'ils firent, et pour cela il leur fut beaucoup pardonné, comme nous le dit, du moins, le sire J. D. L. de Blambeausault, l'auteur du poëme.

Condampnacion des bancquetz à la louenge de diepte et sobriété pour le prouffit du corps humain.

Cette Moralité, à laquelle nous pourrions donner l'épithète d'hygiénique, parut en 1507, sous la signature de son auteur, Nicole de la Chesnaye, en même temps qu'un autre ouvrage en prose : *la Nef de santé et gouvernail du Corps humain.*

Nicole de la Chesnaye n'était pas seulement poète, il était aussi médecin et d'une notoriété suffisante pour avoir été le médecin du roi Louis XII, à l'instigation duquel il écrivit cet ouvrage considéré par les critiques comme un chef-d'œuvre du genre, comme un poème original, aussi curieux pour l'histoire des mœurs du temps que pour l'histoire du théâtre. Dans un prologue, Nicole de la Chesnaye nous apprend comment il a été conduit à se faire poète, ou plutôt à écrire en vers, pour être représentés

sur l'eschaffaut public,[1] les préceptes d'hygiène et de diététique acceptés par les doctrines médicales de son époque. La première partie de ce prologue est assez intéressante pour être citée :

« Combien que Orace en sa Poeterie ait escript : *Sumite materiam vestris qui scribitis aptam viribus.* C'est-à-dire : O vous qui escrivez ou qui vous meslez de copier les anciennes œuvres, elisez matière qui ne soit trop haulte ne trop difficile, mais soit seullement convenable à la puissance de capacité de votre entendement. Ce néantmoins, l'acteur ou compositeur de telles œuvres peut souventesfois estre si fort requis et sollicité par plus grand que soy, ou par aucuns esprouvez amys, ou par autres, desquels les requestes luy tiennent lieu de commandement, qu'il est contraint (en obeyssant) mettre la main et la plume à matière si élégante ou peregrine que elle transcede la summité de son intelligence. Et à telle occasion, moy, le plus ignorant, indoct et inutille de tous autres qui se meslent de composer, ay prins la cure, charge et hardiesse, à l'ayde de Celuy qui *linguas infantium facit disertas,* de mettre par ryme en langue vulgaire et rediger par personnages en forme de moralité ce petit ouvrage qu'on peut appeler *la Condampnacion de Bancquet :* à l'intencion de villipender, detester et aucunement extirper le vice de gloutonnerie, crapule, ébriété, et voracité, et par opposite, louer, exalter et magnifier la vertu de sobriété, frugalité, abstinence, temperence et bonne diette, en ensuyvant ce livre nommé *la Nef de santé et gouvernail du corps humain.* Sur lequel ouvrage est à noter qu'il y a plusieurs noms et personnages des diverses maladies, comme *Appoplexie, Epilencie, Ydropisie, Jaunisse, Goutte,* et les autres. »

L'objet de cette Moralité est donc de prouver les dangers de l'intempérance et les

1. C'est-à-dire le théâtre du temps.

avantages de la sobriété. Pour mettre cette grande vérité de l'hygiène en évidence, l'auteur nous montre *Dîner, Souper* et *Bancquet* préparant un guet-apens contre d'honnêtes personnages, qui ont eu la faiblesse d'accepter leur perfide invitation. Ces personnages s'appellent : *Bonne-compagnie, Accoutumance, Friandise, Gourmandise, Je-boy-à-vous, Je-pleigne-d'autant.*

Au milieu du festin, des scélérats se jettent sur les convives et les accablent de coups. Ce sont les nommés *Esquinancie, Apoplexie, Epilencie, Goutte, Gravelle,* etc. Presque tous les imprudents, qui se sont fourvoyés dans cette mauvaise réunion, sont tués ou blessés. Mais sur la plainte de *Bonne-compagnie,* d'*Accoutumance* et de *Passe-temps,* qui ont réussi à s'échapper sains et saufs, *Dîner, Souper* et *Bancquet* sont cités devant le tribunal présidé par *Expérience* et amenés à la barre par des recors qui ne sont autres que *Remède, Secours, Sobress, Diète* et *Pilule.*

Expérience a pour l'assister plusieurs juges : *Hypocras, Galien, Avicenne* et *Averroys. Bancquet* et *Souper* sont accusés d'avoir fait mourir quatre personnes à force de manger. *Expérience* condamne *Bancquet* à être pendu : c'est *Diette* qui est chargé de l'office du bourreau. Le condamné demande alors à se confesser ; on lui amène immédiatement le beau Père Confesseur, il fait sa confession publiquement, marquant le plus grand repentir de sa vie passée, et dit son *Confiteor.* Le beau Père Confesseur l'absout :

Et *Diette,* après lui avoir mis la corde au col, le jette de l'échele et l'étrangle. *Souper* n'est condamné qu'à porter des *poignets de plombs,* pour l'empêcher de pouvoir mettre trop de plats sur la table : il lui est défendu aussi d'approcher du *Dîner* plus près que de six lieues, sous peine d'être pendu, s'il contrevient à cet arrêt. *Souper* est fort content de n'avoir été condamné qu'à cette punition, et jure d'observer la sentence avec la plus grande exactitude.

Plusieurs passages méritent certainement l'honneur d'une citation. C'est d'abord le *sermon* du docteur prolocuteur, qui arrive au milieu des convives, sermon dans lequel il prévient des conséquences funestes des *commescasions* de la grande chère et de l'ivresse. Ecoutons-le, car il parle, comme un livre, ce bon docteur prolocuteur :

Le vin fait des prouffitz cinq cens [1]
Quant discrettement on l'appete, [2]
Mais quand il fait perdre le sens
C'est une très-piteuse feste.
Est-il chose plus deshonneste,
Dit Beroaldus plainement,
Que d'ung homme devenu beste,
Et perdre son entendement?

Le vin perturbe [3] l'homme saige,
Le vin fait ung homme hébété ;
Le vin corrompt sang et langaige,
Le vin engendre volupté,

1. Le vin fait profit aux cinq sens.
2. Recherche.
3. Agite, trouble, *perturbare.*

Le vin faict perdre agilité,
Le vin rend cerveaulx furieux,
Le vin esmeut charnalité [1],
Le vin faict gens luxurieux.

Il prend ensuite des exemples ; il montre Alexandre-le-Grand tuant Clitus, son ami, après s'être enivré ; il cite l'opinion de saint Jérôme, celle des saints docteurs et celle de Térence ; il montre Loth déflorant ses filles, Noë s'exposant aux moqueries de ses fils, Holoferne se faisant décapiter par Judith, parce que tous les trois s'étaient livrés à l'intempérance. Puis il ajoute :

Dont viennent tant de gens malades,
Catherreux, gravelleux, gouteux,
Debilitez, fragiles, fades [2],
Podagres, poussifz et boiteux,
Fébricitans et paresseux,
Qu'on ne peut tyrer de la couche ?
Dont viennent tels maux angoisseux [3] ?
Tout vient de mal garder la bouche.

D'où vient gravelle peu prisie [4]
  Ydropisie,
  Paralisie,
  Ou pleuresie,
Collicque qui les boyaulx touche ?
Dont vient jaunisse, ictericie [5]
  Appoplexie,
  Epilencie,
  Et squinancie ?
Tout vient de mal garder la bouche.

1. Débauche.
2. Tristes, désagréables, *fastidiosus*.
3. Qui détermine l'oppression, *angustia*.
4. Estimée, *preusare*.
5. Ictère.

Les symptômes de l'alcoolisme sont parfaitement énumérés. Il est bien évident que l'épilepsie mentionnée par l'auteur n'est autre chose que les convulsions épileptiformes de l'alcoolisme chronique.

Quant à l'*ictericie*, qu'un critique moderne a traduit par *humeur noire*, c'est bien chez les alcooliques la cirrhose du foie. Nicole de la Chesnaye était médecin, et le commentateur ne l'était pas. Aussi a-t-il fait un contre-sens.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les innombrables raisons qu'il donne pour blâmer l'ivrognerie et vanter la sobriété. Cependant mentionnons encore cette strophe, qui est vraiment originale :

Le satirique Juvénal
Avoit bien tout considéré,
Quand il dist qu'il vient tant de mal
De long repas immodéré :
Et aprés qu'il a référé
Balnea, cœnas et sordes,
Quant il a tout énuméré,
Il dit : *Hinc subitae mortes* [1].

Peut-être les banqueteurs se seraient-ils laissés convaincre par les solides arguments du prolocuteur, mais *le Fol* revient « à l'estourdy, comme pour empescher », et dit tout ce qu'il fallait pour ranimer l'entrain dans la réunion. Les libations recommencent donc, quand *Bancquet* rentre en scène avec la bande de mauvais sujets qu'il est allé

1. *Hinc subitae mortes atque intestata senectus.*
De là tant de morts subites, tant de vieillards intestats. (Juvénal sat. I vers 144).

chercher à la porte. Qui vive, dit *Bonne-compagnie ?* Les plus forts, répondent *Esquinancie, Appoplexie, Epilencie, Pleuresie* et les autres. A mort ! crie *Paralysie.* Et *Goutte, Gravelle, Jaunisse* assomment les malheureux invités. *Le Fol,* qui a été complice des assassins et qui a bu avec les autres, est puni immédiatement. On l'entend geindre horriblement :

Alarme ! je ne puis pisser :
La Gravelle me tient aux rains !
Venez ouyr mes piteux plains,
Vous, l'Orfevre et l'Appoticaire :
La Gravelle, dont je me plains,
M'a fait devenir lapidaire.

. . . .

Je ne scay plus que je doy faire :
Apportez-moy ung orinal.

(Pause pour pisser le Fol. Il prend ung coffinet[1]*, au lieu de orinal, et pisse dedans, et tout coule par bas).*

. . . .

Arrivons maintenant à la scène du jugement. *Expérience* préside et se présente au public, selon la mode grecque. Retenons seulement ce passage :

Expérience je me nomme,
Plaine de grant subtilité :
Je n'excepte femme ne homme :
Chascun sent mon utilité.
In Speculo, ma faculté,
Le bon Docteur enregistra,
Declarant sans difficulté
Que je suis *rerum magistra.*

1. Corbeille, petit panier, du grec Κοφίνος.

Laissons de côté les débats du procès et, comme *Expérience,* demandons à ses conseillers leur avis sur la question. Ils se présentent dans l'ordre suivant :

Ypocras

Ma dame je me resjouis,
Quand me baillez ceste ouverture :
Vous sçavez bien que je jouys
De plusieurs secretz de nature ?
Vous avez, par mon escripture,
Les Amphorismes de renom,
Et si ay fait la confiture
Du boire, qui porte mon nom [1].

Galien

Et moy, la Commentacion
Sur les livres de nostre maistre :
Velà mon occupation :
De cela me scay entremettre,
Puis par escript ay voulu mettre
Ung regime de sanité.
Et aussi rediger par lettre :
De morbo et accidente.

Avicenne

Combien j'ay nobilité,
Pour principer et pour regner,
Si ay-je curiosité
De sçavoir les corps gouverner :
Et à celle fin de donner
Enseignement plus prouffitable,
J'ay prins plaisir à ordonner
Quatuor fen, livre notable.

1. C'est moi qui ai donné la recette du breuvage qui porte mon nom, c'est-à-dire l'hypocras, infusion de cannelle, d'amande douce, d'ambre et de musc dans du vin sucré.

Averroys

Ypocras est docteur louable,
Galien est scientifique,
Avicenne est moult honnorable,
Prince puissant et magnifique ;
Mais mon engin philosophique
Aquilibus non indiget,
Car j'ai composé en phisique
Ce livre qu'on dit : *Côlliget.*

Hippocrate se contente de rappeler qu'il est l'auteur des *Aphorismes,* qu'il considère probablement comme son chef-d'œuvre, Galien ne veut être que l'auteur des *Commentaires* des écrits du médecin de Cos ; il oublie de citer son livre *De usu partium* et son traité *De Locis affectis.* Avicenne, l'Hippocrate et l'Aristote des Arabes, fait allusion à ses *Préceptes de médecine,* tirés en grande partie des œuvres de Galien, qui furent pendant plusieurs siècles la base de l'enseignement médical en Europe et en Asie. Averroës, l'élève d'Avenzoar, parle de son *Recueil* d'écrits sur la médecine, connu sous le nom de *Collyget,* de l'arabe *Kullygat,* c'est-à-dire *le Livre de tous,* mais il ne dit rien de ses autres ouvrages, et notamment de ses *Commentaires sur Aristote,* qui ont une valeur presque égale aux écrits encyclopédiques du Prince des philosophes.

Les quatre savants entrent ensuite dans une longue discussion sur l'action de l'intempérance sur la production des maladies. Nous n'en prendrons que les principaux arguments.

Ypocras

Nous ne faisons que commander
Qu'on se reigle, qu'on se tempere,
Mais nul ne se veult amender :
Velà dont vient le vitupere[1].
Quant à part moy je considere
Les excès et potacions,
Si le monde ne se modere
Il en mourra par millions.

Galien

Tous maulx viennent par gloutonnie :
Escripture en est toute plaine,
Mais la sobre parsimonie
Rend la creature toute saine.
Senecque, qui tousjours amaine
Quelque mot digne et vertueux,
Dit à la créature humaine
Cet enseignement scmptueux :
« Scez-tu comment tu dois manger ?
Ung peu moins que saturité. »

Averroys

A Salerne, loingtaine terre,
Les medicins d'auctorité
Firent, pour ung roy d'Angleterre,
Ung Régime de santé :
Enseignemens y a planté :
Il ne les fault que visiter,
Combien que j'aye voulenté,
D'aucuns passaiges reciter :
Omnibus assuetam jubeo servare dyetam,
Ex magna cena, stomacho fit maxima pena.
Ut sis nocte levis, sit tibi cena brevis.

Ces trois derniers vers pouvent se traduire ainsi : Je prescris à tous un régime sévère,

1. Blâme, de *vituperare*.

Un long repas force l'estomac à un trop grand travail. Si tu veux passer une nuit calme, que ton dîner soit court. Cet aphorisme est tiré d'un vieux poème intitulé : *A Regimine sanitatis;* il fut dédié au roi d'Aragon par son médecin, maître Arnauld de Villeneuve.

Le quatrième conseiller parle à son tour :

Avicenne

C'est très bien dit, ce m'est advis :
Diette est regle d'excellence,
Et l'estomach reçoit envys [1]
Long soupper ou grant opulence [2].
Ung mot qui est de preference,
Pour gens d'estude et de noblesse :
Ne quid nimis, ce dit Terence :
Le trop nuyst, la quantité blesse.

Térence a dit, en effet : « Rien de trop, c'est, je crois, la maxime la plus utile dans la vie. [3] » Nos confrères du moyen âge connaissaient vraisemblablement leurs classiques latins, autant que nous et peut-être mieux.

Hippocrate blâme dans un autre endroit le banquet, qui se faisait la nuit, auquel nous avons donné, de nos jours, le nom de souper. Il dit avec l'assentiment de Galien :

Corporelle refection
Greve, quand elle est diuturne ;
Mais plus, sans comparaison,
Replection qui est nocturne.

1. Avec peine, avec répugnance, à contre-cœur.
2. Mets recherchés, succulents.
3. *Nam id arbitror*
Adprime in vita esse utile, ut ne quid nimis.
Andria.

Nous savons que les règles de l'Hygiène générale relative aux *ingesta* condamnent toujours les festins de nuit ; elles indiquent que le principal repas doit être le déjeuner, parceque la digestion s'opère mieux pendant la journée que le soir et pendant le sommeil ; elles prescrivent également de prendre celui du soir entre six et sept heures, afin que la digestion ait le temps de se faire, c'est-à-dire trois ou quatre heures avant le coucher. On voit que Nicole de la Chesnaye a bien rendu la pensée d'Hippocrate, qui considérait comme le médecin le plus habile celui qui guérit par le régime.

Le jugement rendu par le tribunal contient toute la moralité du poème. *Remède,* qui servait de greffier, le lisait ainsi aux spectateurs *hault et cler,* afin qu'ils en fassent leur profit :

Veu le procés de l'accusacion,
. . . .
Et, au surplus, ouy les medicins,
Tous opinans que le long Soupper nuyst,
Et que Bancquet, rempli de larrecins,
Fait mourir gens, et se commect de nuyt :
Item aussi, par le procès conduit,
Discretement pesé et compensé,
Trouvons qu'il a l'homicide introduit
Par dol, par fraulde et par guet-apensé.

Pourtant disons, tout par diffinitive,
A juste droit sans reprehension,
Que le Bancquet, par sa faute excessive,
En commectant cruelle occision,
Sera pendu à grant confusion,
Et estranglé pour punir le malice ;
Voz gens feront ceste execution
Et le mectront à l'extresme supplice.

Quant à Soupper, qui n'est pas si coupable,
Nous lui ferons plus gracieusement.
Pour ce qu'il sert de trop de metz sur table,
Il le convient restraindre aucunement :
Poignetz de plomb pesans bien largement
Au long du bras aura sur son pourpoint,
Et du Disner, prins ordinairement,
De six lieues il n'approchera point.

Il nous reste maintenant à entendre la confession publique de *Bancquet* au Père Confesseur. Le morceau est intéressant.

(Il parle à genoulx, en tournant le visaige au peuple.)

J'ai tousjours fait quelque finesse :
Devers le soir, en mes repas,
J'ay fait dancer le petit pas
Aux amoureux vers moy venus,
Et puis, sans ordre ne compas,
User des œuvres de Venus.

J'ay fait les gourmans gourmander,
J'ay fait les frians friander,
J'ay fait choppiner choppineurs,
J'ay fait doulx regards regarder,
J'ay fait brocardeurs brocarder,
J'ay fait mutiner mutineurs,
J'ay fait ces gros ventres enfler,
Et vent par derriere souffler,
Comme souffletz de marteleurs,
J'ay fait rire, et riffleurs riffler [1],
Railler, router [2], ronger, ronfler,
Retribuant rudes douleurs.

J'ay fait assembler jeunes gens
De nuyt, pour faire bonne chiere :

1. Ecorcher, égratigner.
2. Roter, de roupte, rot, vent de la bouche.

Là sont gorriers [1], joliz et gens [2],
Là se trouve la dame chiere :
Le galant taste la premiere,
Comme pour la mener devant,
Et puis on souffle la lumiére.....
Oh ! je n'en dis point plus avant.

J'ay fait, par trop ingurgiter,
Venir morbes innumerables [3] ;
J'ay fait causer et susciter
Egritudes intollerables :
Fievres, catherres formidables,
Viennent par ma subtillité.
J'ay commis moult de cas pendables,
Il fault dire la vérité.

A tous mes privez familliers,
Ou mort ou grant langueur je donne.
J'ay tué des gens par milliers :
Je prie à Dieu qu'il me pardonne !
Par moy souvent la cloche sonne
Pour chanter curez et vicaires ;
Je n'ay fait proffit à personne,
Que aux prestres et appoticaires.

Par moy est vendu à leur gré
Colloquintide et cassia,
Scamonea, stafizagré,
Aloes, catapucia,
Dyaprunis, ierapigra,
Bolus, opiate et turbie,
Sené, azarabacara,
Myrabolans et agarie.

1. Homme et femme recherchés dans leur toilette, gens glorieux, magnifiquement parés, vêtus à la mode.
2. Et gens joyeux.
3. Maladies innombrables.

Par pillules, jullepz, sirops,
Ou drouguerie laxative,
Faiz nourrir gens gresles et gros,
Dont je suis cause primitive :
Ma condicion inflative,
Mes oultrages et grans excès
Amainent gens à fin hastive,
Et font perdre vie et procès.

De tous les vices et peschez
Que m'avez oy nommer cy,
Et d'autres deffaulx et meschiefz,
Humblement crie à Dieu mercy !
J'ay mis moult de gens en soucy,
Et fait despendre argent et or.
. . . .
Pour ce que j'ay bien fait gaigner
Les medecins bons et parfaictz,
Car ils ont eu à besongner [1]
A guerir les maulx que j'ai faictz,
Veu qu'ilz sont riches et refaictz [2]
Je veulx qu'il me fasse promesse,
Que pour mes pechez et meffais
Chascun fera dire une messe.

C'est fini.

Diette saisit alors le coupable, le boute jus de l'eschelle et l'estrangle à la mode des bourreaulx.

Et c'est justice.

La moralité de Nicole de la Chesnaye est remplie de bonnes intentions, mais je ne sache pas qu'elle ait produit un résultat plus considérable, sur les mœurs du moyen âge, que les discours, conférences et écrits des

1. Travailler.
2. Rétablis dans leur fortune.

hygiénistes modernes sur celles de notre époque. Pendant bien longtemps encore, tant que les instincts domineront dans notre société, l'homme sans instruction ne sera guère plus qu'un tube digestif plus ou moins mal servi par des organes [1].

1. Un gouvernement vraiment soucieux de l'hygiène publique et de l'avenir du Pays ne devrait pas hésiter à prohiber le débit des boissons alcooliques autres que le vin, la bière et le cidre de bonne qualité.

Folie du Monde.

Nicole de la Chesnaye a écrit encore quelques sotties. Il y en a une très curieuse, représentée en 1524, dans laquelle il fait intervenir un médecin. En voici l'analyse :

Grand'mère Sottie conduit au *Monde* plusieurs personnages que celui-ci invite, pour juger de leur adresse, à travailler à leur métier. Mais ils sont tous aussi maladroits les uns que les autres : le *savetier* fait des souliers trop étroits, le *couturier* des habits trop larges, le *prêtre* dit des messes trop longues ou trop courtes, etc., etc.

Il résulte de cette expérience que le Monde est malade et qu'il y a lieu de consulter un médecin. On demande donc au malade de son urine qu'on s'empresse de porter au docteur, qui déclare, après en avoir fait l'examen, que le Monde a le cerveau très affecté. Le praticien juge nécessaire de faire néanmoins une visite à son nouveau client ; il l'interroge sur son état et lui pose plusieurs questions nécessaires à son diagnostic. Le

Monde lui dit que ce qui lui trouble le plus la tête, c'est l'idée d'un déluge de feu, qui doit un jour le consumer. Le médecin lui répond alors :

Et te troubles-tu pour cela ?
Monde, tu ne te troubles pas
De voir ces larrons attrapars,
Vendre et acheter bénéfices ;
Les enfants ez bras des nourrices,
Estre abbés, évêques, prieurs,
Chevaucher très bien les deux sœurs,
Tuer les gens pour leurs plaisirs,
Jouer le leur, l'autrui saisir,
Donner aux flatteurs audience
Faire la guerre à toute outrance
Pour un rien entre les Chrétiens.

Le Monde goûte peu les sages remontrances et les satiriques observations du médecin. Aussi s'empresse-t-il de le congédier. Et pour se guérir, il se donne alors à la Folie. On le voit, en effet, prendre les attributs de celle-ci et recouvrer toute sa gaieté. Il est facile de saisir l'apologue cherché par l'auteur.

Ainsi quoique nous soyons à peine au commencement du seizième siècle, l'on voit déjà la place que prendra le médecin dans les revendications sociales du dix-huitième siècle. Les abbés, prieurs et autres gens d'église, qui vivent dans la luxure et l'oisiveté, avec toutes les sinécures octroyées aux flatteurs, aux bâtards, aux clients des princes et des hauts personnages de l'aristocratie, — les injustices du pouvoir absolu, les guerres que

se font les rois, dans lesquelles les hommes se font tuer pour la gloire de la couronne : voilà les parasites de la société, voilà les maladies qui frappent endémiquement le pauvre Monde. Mais celui-ci ne sait pas comprendre ; il n'aime pas les leçons de la sagesse, il préfère les amusements et les grelots de la Folie... Ah ! Monde, quand écouteras-tu donc les prescriptions de la science ?...

Gargantua et Pantagruel.

Parmi cette pléiade fameuse de savants et de philologues, qui furent l'honneur du XVIe siècle et qui s'appelaient Montaigne, Amyot, Calvin, Marot, Michel de l'Hospital, Etienne Dolet [1], il en est un dont le génie les éclipse tous : c'est Rabelais. Il fut à la fois médecin, philosophe, littérateur et philanthrope. En d'autres termes, il illustra les sciences et les lettres, par son érudition, et mérita d'être placé au rang des gloires de la France et des bienfaiteurs de l'humanité.

Fils du cabaretier de *la Lamproie*, à Chinon, il entra dans les Ordres, comme il était de mode à son époque, quand on voulait consacrer sa vie à l'étude. Pendant les quelques années qu'il passa dans la vie monacale, il s'initia à la littérature latine, et plus encore à la littérature grecque, à laquelle il dut son

1. La pléiade des poètes, appelée classiquement *la pléiade* du XVIe siècle se composait de Ronsard, du Bellay, Jodelle, Dorat, Belleau, Baïl et Pontus de Thiard.

style concis, nerveux, viril, comme celui d'Aristophane. Mais bientôt, fatigué des hypocrisies religieuses, dont il faillit être victime, il quitta les Cordeliers et les Bénédictins, et alla se réfugier dans la charmante villa de Legugé que son ami, l'évêque de Maillezais, avait mise à sa disposition. Là, il se livra avec ardeur à l'étude des lettres et des sciences, ne recevant que quelques libres penseurs, avec lesquels il discutait les grandes questions philosophiques qui commençaient déjà à préoccuper les esprits supérieurs. C'étaient d'Estissac, Bonaventure Desperriers, Clément Marot, Jean Bouchet, Guillaume Budé, Louis Berquin, etc.

Etienne Dolet, le poète, le philosophe et l'imprimeur célèbre, qui paya de sa vie son opposition à la tyrannie monarchique et religieuse, se montra particulièrement l'ami et le conseiller de François Rabelais. Un jour, il lui traça le programme du *livre,* destiné, dans sa pensée, à dévoiler les vices des grands et à consoler les victimes des iniquités sociales.

« — Oui, lui répondit Rabelais [1], un livre vraiment hu-
« main se doit adresser à tous. Les temps sont venus où
« la philosophie doit enfin sortir de l'école et rayonner
« comme le soleil sur l'univers entier. Nous devons, à
« cette heure, tenir suspendus fraternellement aux ma-
« melles de vérité les ignorants et les doctes. Je vou-
« drais pour ce qui est de moi, si je faisais un livre de
« philosophie, qu'il pût amuser, consoler, instruire mes
« braves vignerons de la Devinière et les buveurs de
« Chinon, aussi bien que les plus savants ; qu'il fut le

1. Eugène Noel, *Rabelais médecin, écrivain et philosophe.*

« piot universel, que princes, rois, empereurs et pau-
« vres gens y vinssent d'eux-mêmes boire ensemble
« gaiement. La vérité, — d'accès difficile et scabreux, —
« doit être ni plus ni moins que l'Evangile de Dieu,
« présentée sous forme vivante si humaine et débon-
« naire, qu'enfin acceptée de tous, elle réveille l'âme de
« tous à la pensée commune. Quel moyen y a-t-il, sinon
« en s'appuyant sur l'éternelle conscience, de conter
« aux bonnes gens les histoires qu'ils aiment qu'on leur
« conte, des histoires qu'eux-mêmes ils ont faites ? Par
« exemple, les Chroniques de géants, tant et tant impri-
« mées à notre âge, depuis la découverte de cet art divin
« que vous pratiquez, me semblent très propres à cela.
« Par toute la France, j'entends conter les prouesses
« épouvantables de l'énorme géant Gargantua ; il fau-
« drait s'emparer de cette histoire, y enfermer le monde
« tout entier, et la rendre, ainsi anoblie aux bonnes
« gens qui l'ont inventée. Voilà le véritable secret : em-
« prunter aux plus simples leur idée, et la leur rendre
« ornée de tout ce que l'étude et la philosophie nous ont
« révélé. La pensée rustique et villageoise, tel est le
« point où je voudrais rattacher tous les trésors enfouis,
« cachés jusqu'ici par les ennemis de la lumière. »

Tel était le plan conçu par Rabelais, qui devait lui servir bientôt pour écrire *Gargantua et Pantagruel*. Cependant, sous la forme frivole d'une histoire impossible, suivant les conseils de Dolet, il se proposait d'attaquer dans son livre les préjugés hypocrites, les idées surannées, les superstitions politiques et religieuses du moyen âge [1], il préparerait ainsi la révolution, qui devait un jour s'accomplir dans nos mœurs sociales, au profit de la science et de la raison. Pour donner le

1. Dans l'heureuse abbaye de Thélème que Gargantua veut faire bâtir, (et dont la description a peut-être bien

change aux gardiens de l'autoritarisme orthodoxe et monarchique, il devait avoir recours à tous les stratagèmes, dissimuler ses plans d'attaque et prendre le langage et les idées des classes supérieures. Celles-ci, en entendant leurs expressions grossières et souvent obscènes dans la bouche de ses personnages, en retrouvant leur amour effréné du luxe et de la parure, leurs penchants batailleurs, leurs tendances à la sensualité, dans les différents livres du roman projeté, ne comprendraient pas l'ironie ni le sens de ses paraboles. Ils accorderaient par conséquent à l'auteur leur investiture officielle, ne voyant en lui qu'un gai compagnon, dont la philosophie n'était pas dangereuse pour leurs prérogatives nobiliaires, et dont les doctrines ne présentaient rien de subversif, ni pour le pouvoir séculier, ni pour la domination sacerdotale. Cependant les Sorbonnistes, qu'il avait eu l'imprudence de railler, se doutaient peut-être de la place qui leur était réservée dans la satire rabelaisienne, car, depuis quelques années, ils lui étaient

pu inspirer à Fourier le phalanstère destiné à ses élus), il faut voir l'inscription mise sur la grande porte :

Ci n'entrez pas hypocrites, bigots,
Vieulx matagots, mariteux, boursoflés.
. . . .
Haires, cagots, caphards empantouplés,
Gueux mitouflés, frapparts escarniflés.
. . . .
Ci n'entrez pas, maschefaim practiciens,
Clercs, basochiens, mangeurs de populaire.
Officiaulx, scribes et pharisiens,
Juges anciens . . . .

sourdement hostiles, et le fait était grave.

La condamnation au feu de Louis Berquin, comme propagateur de la Réforme, les poursuites exercées contre Desperriers accusé d'athéïsme, et les lueurs rougeâtres, qui s'élevaient alors de tous côtés, déterminèrent Rabelais, avant de publier son ouvrage, à quitter la Touraine et à aller demander asile à la Faculté de Montpellier. Son goût prononcé pour les sciences naturelles, son avidité à étendre continuellement le cercle de ses connaissances, et surtout les franchises de la vie universitaire l'attiraient d'ailleurs depuis longtemps vers l'étude de la médecine.

C'est dans ces conditions qu'il quitta Longey pour se rendre à Montpellier, où sa réputation d'érudition, de finesse d'esprit alliée à la plus parfaite bonhomie l'avait devancé, depuis longtemps déjà.

La lecture des auteurs grecs et principalement d'Aristote l'avait initié aux sciences naturelles, à ce point qu'il put se faire recevoir bachelier en médecine, quelques jours après son arrivée à Montpellier, dans les circonstances suivantes : Il avait suivi la foule des étudiants, qui se rendait dans la salle des thèses publiques ; il se trouvait mêlé ainsi aux auditeurs d'une séance doctorale. La discussion s'était engagée sur un point de botanique. Les arguments des orateurs lui paraissaient si faibles qu'il en arriva à manifester son impatience par une mimique très accentuée, immédiatement remarquée par le doyen. Invité à entrer dans l'enceinte réservée aux docteurs et à prendre part à la

discussion, il s'excusa d'abord d'émettre son opinion devant des savants, alors qu'il n'était pas seulement bachelier. Puis, il aborda la question, la traita magistralement, avec tellement d'éloquence et de savoir que les applaudissements partirent de tous les côtés de la salle à la fois. La Faculté lui décerna, séance tenante, le baccalauréat. C'était en novembre 1530.

Il n'avait pas encore pris son bonnet de docteur que son grand talent était déjà reconnu et apprécié par les professeurs et par tout le Corps médical de Montpellier où, grâce à sa bonne humeur, à son esprit, à sa gaîté communicative, il ne comptait que des amis.

C'est avec deux d'entre eux, Antoine Saporta, qui fut plus tard doyen de la Faculté, et Guillaume Rondelet, qu'il inaugura à Montpellier les représentations théâtrales des farces célèbres, et qu'il joua la *Femme mute* composée par lui, — farce qu'il fait raconter ainsi, dans *Pantagruel,* par Panurge, sous le titre du *Bon mari qui avait épousé une femme mute* : « Le bon mari vouloit qu'elle parlast. Elle parla par l'art du médicin et du chirurgien, qui lui couparent une encyliglotte qu'elle avoit soubs la langue. La parole recouverte, elle parla tant et tant, que son mari retourna au médicin pour remède de la faire taire. Le médicin respondit en son art bien avoir remèdes propres pour faire parler les femmes, n'en avoir pour les faire taire. Remède unique estre surdité du mari,

contre cestui interminable parlement de femme. Le paillard devint sourd, par ne sçai quels charmes qu'ils feirent. Puis le médicin demandant son salaire, le mari respondit qu'il estoit vraiment sourd et qu'il n'entendoit sa demande.

« Les médecins voulant lui rentre l'ouïe, à force de drogues pour cela le font devenir fou. Adoncques le fol mary et la femme enragée se raslièrent ensemble, et tant bastirent les médicin et chirurgien, qu'ilz les laissèrent à demy morts. »

Cette farce, représentée à Montpellier par une troupe de bacheliers en médecine, eut un grand succès, et inspira probablement à Molière une scène du *Médecin malgré lui.*

Ses productions littéraires ne nuisaient pas cependant à ses travaux scientifiques. Pendant les quelques années qu'il séjourna à Montpellier, il publia une traduction de quelques œuvres d'Hippocrate et de Galien, en même temps que le commencement du PANTAGRUEL, où l'histoire de la médecine peut trouver quelques documents, car il s'y montre presqu'à chaque ligne médecin autant que philosophe[1].

Nous ne releverons pas, cela serait trop long et peu intéressant, toutes les expressions, qui rappellent son érudition anatomique, et dont il sait se servir avec tant d'art

1. La première édition de Pantagruel date en effet de 1533 et l'année suivante il était médecin à l'hôpital de Lyon où il fit le premier, avant Vésale, des leçons d'anatomie sur le cadavre.

et d'à-propos dans son œuvre littéraire. On peut s'en faire une idée assez juste par la description du combat de frère Jean contre les soldats de Pichrocole, qui avaient envahi l'abbaye de Sévillé, description qui se termine par ces lignes drôlatiques : « Les uns mouroient sans parler; les aultres parloient sans mourir; les uns se mouroient en parlant, les autres parloient en mourant. »

Dans tous ses chapitres, il est facile de voir que l'auteur de *Pantagruel* n'oublie jamais qu'il est médecin, et, par conséquent, philanthrope. Il plaint tous ceux qui souffrent, et d'abord les goutteux auxquels il a dédié en partie ses écrits; il le dit en tête de son prologue de *Gargantua*. C'est à eux qu'il apporte la gaîté: « pour ce que rire est le propre de l'homme. » On ne peut que l'approuver.

C'est le même sentiment d'humanité qui le poussa à donner ses soins désintéressés aux malheureux syphilitiques que les médecins du XVIe siècle délaissaient avec mépris. En 1538, il était à Paris et faisait tous ses efforts pour les arracher au traitement barbare auxquels ils étaient soumis. On sait que leur nombre était grand. Il nous l'apprend à sa manière par le récit qu'Epistemon donne de l'enfer où, sans le pape Sixte, il en avait compté plus de cent millions. « Car croyez, ajoute-t-il, que ceulx qui n'ont eu la vérole en ce monde-ci, l'ont en l'aultre. » Mais la tiendront-ils des mains de Vénus où des angles crochus des microbes de l'Ether?... Cela serait assez important à savoir.....

Il plaint donc les pauvres vérolés, atteints

d'hydrargyrisme. « O quantesfois, dit-il, nous les avons veus, à l'heure qu'ilz estoient bien oingtz, et engraissez à poinct ; et le visaige leur reluisoit comme la clavure d'un charnier, et les dents leur tressailloient comme font les marchettes d'un clavier d'orgues ou d'espinettes, quand on joue dessus, et le gousier leur escumoit, comme à un verrat que les vaultres ont aculé entre les toilles [1]. »

Il faut savoir cependant qu'on employait déjà les sudations dans le traitement de la syphilis, comme paraît le prouver ce passage de la nativité du très redoubté Pantagruel : « Car toute sueur est salée, ce que vous direz estre vrai, si voulez taster de la vostre propre, ou bien de celle des vérolés, quand on les faict suer. »

Nous savons, d'ailleurs, que G. Torella, affirmait que « le meilleur moyen de guérir la vérole, c'est de faire suer le malade dans une étuve où un four chaud, pendant quinze jours de suite, à jeun. »

La syphilis, comme nous l'avons dit déjà, était très fréquente au XVIe siècle, si l'on s'en rapporte aux écrits des spécialistes italiens et français. Rabelais corrobore ce fait, car il est très fréquemment question de cette maladie dans ses ouvrages. Les grands personnages n'en étaient pas exempts, pas plus le pape et le sacré-collège que les rois, le peuple et la noblesse. Nous lisons, en effet, dans le *cap.* XVII de *Pantagruel :*

« D'advantage le pape Sixte me donna

1. *Prologue de Pantagruel.*

quinze cents livres de rente sur son domaine et thrésor ecclésiastique, pour lui avoir guéri une bosse chancreuse, qui tant le tourmentoit, qu'il en cuida devenir boiteux toute sa vie » La bosse chancreuse, c'est le bubon inguinal dont la suppuration était considérée alors comme un phénomène favorable de la maladie.

Le bon Pantagruel n'échappa pas plus que les autres à la contagion : au milieu de ses périgrinations,

« il tomba malade, et fut tant prins de l'estomach qu'il ne povoit boire ni manger, et parcequ'un malheur ne vient jamais seul, lui print une pisse-chaulde, qui le tourmenta plus que ne penseriez : mais ses médecins le secoururent trés-bien, et avecques force drogues lénitives et diuretiques le feirent pisser son malheur. Son urine était tans chaulde que depuis ce temps-là elle n'est encore refroidie. Et en avez en France en divers lieux, selon qu'elle print son cours, et l'on appelle les bains chaulds comme A Coderets *(Cauterets)*, A Limons (Limoux), A Dats *(Dax)*, A Belleruc (Balaruc), A Néric *(Néris)*, A Bourbonnency (Bourbon-Lancy).

« Et m'esbahi grandement d'un tas de fols philosophes et médicins, qui perdent leur temps à disputer d'ond vient la chaleur de ces dictes eaux, ou si c'est à cause du baurach ou du souphre, ou de l'alun ou du salpêtre qui est dedans la miniére : car il n'y font que ravasser, et mieulx leur vaudroit se aller frotter le cul au panicault, que de perdre ainsi le temps à disputer ce dont ils ne savent l'origine. Car la résolution est aisée et n'en faut enquester d'advantage, que lesdicts bains sont chaulds parcequ'ils sont issus par une chaulde-pisse du bon Pantagruel [1]. »

1. Cette origine de nos sources thermales est assez curieuse, et certainement ignorée de leur clientèle ordinaire.

Les chapitres qui témoignent le plus des connaissances médicales de Rabelais sont ceux qui se rapportent aux perplexités de Panurge sur la question du mariage. Pantagruel a longuement commenté le pour et le contre, mais l'intéressé n'a pris aucune détermination; il ne veut demander la solution du problème ni aux dés, ni aux songes, ni aux oracles de la sibylle. Il consent cependant à prendre conseil de Her Trippa, nom allégorique par lequel Rabelais désigne l'allemand Camille Agrippa de Netesheim, philosophe et médecin célèbre par ses travaux sur l'alchimie, la magie et les sciences occultes[1]. Celui-ci lui proposa de lui dévoiler sa destinée conjugale par « la pyromantie, l'aéromantie, l'hydromantie, la gyromantie, etc. ». : « Ou bien encore « par nécromantie. Je vous ferai soubdain, dit-il, ressusciter quelqu'un par ci-devant mort, comme feit Apollonius de Tyane envers Achilles, comme feit la pythonisse en présence de Saül, lequel nous en dira totage, ne plus ne moins qu'à l'invocation de Erichto, un defunt prédit à

1. Agrippa a défini le rôle de ceux qui s'occupent de la magie, dans son ouvrage *De vanitate scientiarum, cap. de magia naturali.* Il dit : « Les mages, ainsi que très diligents enquesteurs de la nature, conduisans et adressans bien à propos les choses qu'elle a préparées, appliquans les actives avec les passives, bien souvent font voir des effets extraordinairement et avant le temps, lesquels le vulgaire juge estre miracles, combien que ce ne soyent qu'œuvres naturelles, advancées aucunement du temps. » *Traduction de Louis de Mayerne-Turquet, médecin du roi Henri IV. 1603.*

Pompée tout le progrès et issue de la bataille pharsalique... »

Panurge refuse toujours, mais il finit par accepter de prendre l'avis d'un théologien, d'un médecin, d'un légiste et d'un philosophe, pour élucider la question. La consultation du médecin Rondibilis, c'est-à-dire de Guillaume Rondelet, l'ancien condisciple de Rabelais à la Faculté de Montpellier, est particulièrement intéressante pour nous, en raison des arguments physiologiques et anatomiques qu'il fait valoir.

Voici donc ce qu'il répond à Panurge au sujet de la question du mariage :

« Vous dites que senty en vain les poignants aiguillons de la sensualité. Je trouve en notre faculté de médicine, et l'avons prins de la résolution des anciens platoniques, que la concupiscence charnelle est réfrénée par cinq moyens :

« Par le vin ; car l'intempérance du vin advient au corps humain refroidissement de sang, résolution des nerfs, dissipation de semence générative, hébétation des sens, perversion des mouvements, qui sont tous impertinences à l'acte de génération. De faict, vous voyez peinct Bacchus, dieu des ivrognes, sans barbe et en habit de femme tout efféminé, comme eunuche. Aultrement est du vin prins temperamment. L'antique proverbe nous le désigne auquel est dict : que Venus se morfond sans la compagnie de Cérés et Bacchus. »

Les effets généraux de l'alcoolisme sur le système nerveux sont très justes. Quant aux effets particuliers sur les fonctions de la génération, il est admis par tous les hygiénistes que l'alcool pris *passagèrement* en excès excite les désirs vénériens, mais que pris

habituellement il affaiblit les fonctions génératrices. Amyot avait déjà dit que ceux qui boivent beaucoup de vin sont *lâches à l'acte de la génération et ne sèment rien qui vaille et qui soit de bonne trempe pour bien engendrer.*

Rondibilis était donc dans le vrai. Examinons les autres moyens proposés par lui à son client :

« Secondement, par certaines drogues ou plantes lesquelles rendent l'homme refroidi, maléficié et impotent à la génération. L'expérience y est en nymphea heraclia, amérine, saule, chenevé, periclymenos, tamaris, vitex, mandragore, ciguë, orchis le petit et aultres, lesquelles dedans les corps humains, tant par leurs vertus élémentaires, que par leurs propriétés spécifiques, glacent et mortifient le germe prolifique ; ou dissipent les esperits qui le debvoient conduire aux lieux destinés par nature ; ou apilent les voies et conduicts par lesquels povoit estre expulsé. »

Nous ne pouvons discuter la valeur anaphrodisiaque de toutes les herbes citées par Rondibilis. On reconnaît cependant encore cette propriété à l'*agnus castus* (vitex ou poivre aux moines), à la belladone, à la ciguë, à la digitale, au lupulin du houblon, au nénuphar, au camphre, etc. Quant au chenevé (chenevis), au peryclimenon (chèvre-feuille), au tamarin, au saule; leur action est au moins douteuse. Mais, par cet exemple, il est permis de conclure que les propriétés thérapeutiques des plantes étaient déjà passablement bien connues au XVIe siècle.

« Tiercement, dist Rondibilis, par labeur assidu, car

en icellui est faicte si grande dissolution du corps, que le sang qui est par icellui espars pour l'alimentation d'un chascun membre n'ha temps ne loisir ne faculté de rendre celle résudation séminale et superfluité de la tierce concoction. Nature particulièrement se la réserve, comme trop plus nécessaire à la conservation de son individu, qu'à la multiplication de l'espèce et genre humain. Ainsi est dite Diane chaste, laquelle continuellement travaille à la chasse. Ainsi jadis estoient dicts castres, comme castes, esquels continuellement travailloient les athlètes et souldars. Ainsi escript Hippocrate, *lib. de Aere, Aqua et locis,* de quelques peuples de Scythie, lesquels de son temps plus estoient impotents que eunuches à l'esbatement vénérien, parceque continuellement ils étoient à cheval et au travail. Comme au contraire, disent les philosophes, oisiveté estre mère de luxure..... »

Il n'est pas besoin de longs commentaires pour démontrer que les travaux manuels et encore plus le surmenage physique éloignent les personnes qui s'y adonnent des idées érotiques. Les ouvriers et les paysans sont, comme tout le monde le sait, moins portés à l'amour que les citadins et les oisifs. Et les raisons que donne le médecin du moyen âge sont admises aujourd'hui par tous les physiologistes.

« Quartement, par fervente étude. Car en icelle est faite incrédible resolution des esprits, tellement qu'il n'en reste de quoi porter aux lieux destinés ceste resudation générative, et enfler le nerf caverneux, duquel l'office est hors la projecter, pour la propagation d'humaine nature. Qu'ainsi soit, contemplez la forme d'un homme attentif à quelque estude, vous voirez en lui toutes les artères du cerveau bandées, comme la chorde d'une arbaleste, pour lui fournir dextrement esperits suffisants à emplir les ventricules du sens commun, de l'imagination

et appréhension, de la mémoire et recordation ; et agilement courir de l'un à l'aultre par les conduicts manifestes en anatomie, sur la fin du rets admirable [1], auquel se terminent les artères, lesquelles de la senestre armoire du cœur prendent leur origine, et les esprits vitaux affinent en longs ambages, pour estre faits animaulx. De mode qu'en tel personnage studieux vous voirez suspendues toutes les facultés naturelles, cesser touts sens extérieurs... »

A ces explications physiologiques assez discutables, nous nous contenterons d'ajouter que l'excès des travaux intellectuels, appliqués aux sciences, aux lettres ou aux arts est reconnue comme cause d'affaiblissement de la puissance virile, de l'éloignement des désirs vénériens et enfin de l'impuissance.

« Quintement, par l'acte vénérien. Et suis en ceste opinion que plus aptement ne pourroient les ermites de Thébaïde macérer leurs corps, dompter ceste paillarde sensualité, déprimer la rébellion de la chair, que le faisant vingt-cinq ou trente fois par jour. »

Cela revient à dire qu'une cause certaine d'impuissance consiste dans les excès de l'appareil génital, de quelque nature qu'ils soient ; et, à cela, nous ajouterons ce que n'a pas mentionné le médecin de Montpellier, qu'ils entraînent après eux la spermatorrhée, dont on connaît les effets morbides sur l'économie.

Nous ne suivrons pas maître Rondibilis dans ses dissertations sur les imperfections

1. Selon les anciens anatomistes, enlacement de vaisseaux situé près de l'os sphénoïde.

anatomiques et morales de la femme, qu'il attribue à l'égarement du bon sens ordinaire de Nature, qui a pensé, « en forgeant la femme, plus à la délectation de l'homme et à la perpétuité de l'espèce humaine qu'à la perfection de l'individuale muliébrité. » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a parlé avec un grand esprit physiologique, et que le bon Panurge, enchanté de cette savante leçon, n'oublia pas les honoraires : « S'approchant de lui, il lui mist en main, sans mot dire, quatre *nobles à la rose,* que Rondibilis preint très bien. » C'étaient quatre pièces d'or très fin frappées en 1334 par Edouard III d'Angleterre. Elles portaient d'un côté la figure d'un navire, et de l'autre celle d'une rose, armes des maisons d'Yorck et de Lancastre. La consultation était royalement payée.

En continuant notre étude, nous verrons que Rabelais était un contagioniste très convaincu, mais qu'il ne connaissait d'autre prophylaxie contre les maladies pestilentielles que la fuite du pays contaminé. C'est ce qu'il fait faire à Pantagruel, lorsque celui-ci était dans une ville « où il se trouvoit fort bien et y eust demouré quelque espace, n'eust été que la peste l'en chassa. » Dans un autre passage, il dit : « La cause de la peste, ha esté pour une puante et infecte exhalaison. » Il faut se rappeler que la peste était pour ainsi dire endémique, à cette époque, et le peuple, sur la parole des prédicateurs, en attribuait la cause à la colère divine. Les routes étaient encombrées de pèlerins allant

faire des vœux et des prières aux chapelles de Saint-Sébastien. Combien de fois Rabelais a-t-il essayé de combattre ces superstitions !

« Les faux prophètes, leur disait-il, vous annoncent cet abus ! ils blasphèment en telle façon les justes et saints de Dieu, qu'ils les font semblables aux diables. Ainsi prêchait un cafard, dans mon pays, que saint Antoine mettait le feu aux jambes, saint Eutrope faisait les hydropiques, saint Gildas les fous, saint Genou les gouttes. Je m'ébahis si notre roi les laisse prêcher par son royaume de tels scandales ; car ils sont plus à punir que ceux qui, par magie ou autrement, auraient mis la peste dans le pays. La peste ne tue que les corps ; mais de tels imposteurs empoisonnent les âmes. »

Il fallait un certain courage pour tenir de tels propos au XVIe siècle, en face des bûchers de l'Inquisition. Ce courage, Rabelais ne le prenait ni dans ses doctrines philosophiques, ni dans ses idées religieuses : il lui était inspiré par ses convictions scientifiques dont le saint office n'osa pas lui demander la rétractation, comme il le fit à Galilée. Car les papimanes de toutes les époques ont toujours évité d'entrer en lutte ouverte avec la science médicale. Et c'est le cas ici de rappeler la devise que Rabelais avait inscrite dans son cœur comme à la première page de tous ses livres : à *François Rabelais médecin et à ses amis*. Il était fier de son titre, et il considérait l'exercice de la médecine, — un ancien normalien, l'a écrit, lui qui n'appartient pas à la confrérie médicale, — comme une sorte de magistrature et de sacerdoce ; mais il demandait aussi, comme première

condition pour guérir, que le cœur de celui qui l'exerce soit sain.

C'était pour les malades, dont le sort le préoccupait constamment, qu'il avait composé son livre. Il voulait rendre le calme à leurs sens, par la révélation du grand spectacle du monde. Et on peut dire qu'il eut pour but d'inspirer aux hommes l'amour de l'humanité, n'ambitionnant lui-même d'autre rôle que celui de panser les souffreteux, les infortunés, les malades du corps et de l'esprit.

La mâle indépendance de son caractère s'attaquait par contre à toutes les oppressions, aussi bien à celles des princes de la science qu'à celles des princes de l'Eglise. Il refusait de se soumettre aveuglément à l'autorité des maîtres ; il se réservait de discuter librement leurs doctrines : « Hippocrate, Galien, Aristote, disait-il, aussi grands qu'ils aient été, n'ont pu tout observer. Il faut à la science le travail successif des générations ; et ce qu'elle a de mystérieux dans sa grandeur, c'est que plus nous saurons, plus nous verrons se présenter à nous de nouveaux problèmes à résoudre. La science comme la nature est infinie. » Ce fier langage étonnait profondément les esprits, et ameutait contre son auteur cette même tourbe pontifiante et servile, qui rôdait déjà dans les antichambres des châteaux, qu'on voit aujourd'hui circuler en file indienne dans les couloirs des académies, des facultés, des ministères... et des chancelleries. Pour les nouveaux comme pour les anciens, c'est

toujours le même mot de passe : *Magister dixit*. Cela ne change jamais.

Pendant qu'il professait à Lyon, Rabelais faisait son cours d'anatomie avec une telle éloquence, écrit Eugène Noël, il y montrait si bien comment l'homme, construit d'une si savante et si précieuse architecture, est un être de prédilection, que la foule accourait pour l'entendre. Dolet suivait ses leçons. Rabelais, un jour, disserta sur un pendu avec tant de chaleur d'âme, il montra si nettement sur ce cadavre le miracle de notre nature, que Dolet s'écria, en sortant, qu'il enviait le sort du pendu, lequel venait d'être l'occasion d'un discours si divin.

Quelques passages de cette leçon célèbre se retrouvent dans *Pantagruel ;* on voit qu'il enseignait, outre la grandeur de la création, le respect de la vie et combien le *sang* doit être sacré.

« Un seul labeur peine ce monde, disait-il, c'est forger sang continuellement. En ce travail, chaque membre a son office propre. La matière est fournie par la nature entière ; c'est le pain, c'est le vin, ce sont les aliments de toute espèce. Pour les trouver et préparer, les mains travaillent, les pieds cheminent et portent toute la machine ; les yeux conduisent, la langue goûte, les dents mâchent, l'estomac reçoit et digère. »

Ici le professeur décrit la formation du sang et le rôle que joue chacun de nos organes, puis il ajoute :

« Quelle joie parmi ces officiers, quand, après tant de travaux, de soins, de dépenses, ils voient ce ruisseau d'or ! Chaque membre se sépare et s'évertue de nouveau

à purifier, à épurer ce trésor. Le cœur, par ses mouvements diastolique et systolique, le subtilise et enflamme, tellement que, par le ventricule droit, il le met à perfection, et, par les veines, l'envoie à tous les membres.... L'harmonie des cieux n'est pas plus grande que celle du corps de l'homme. On se perd, on s'égare, quand on entre au profond abîme de ce *microcosme*. Croyez qu'il y a là quelque chose de divin ; ce *petit monde* est si bon, que, cette alimentation achevée, il pense déjà à ceux qui ne sont pas encore nés. »

Cet aperçu des doctrines médicales et philosophiques de Rabelais répond victorieusement à l'accusation de scepticisme si souvent formulée contre lui. C'est là qu'on peut constater qu'il y avait deux hommes dans le célèbre écrivain du XVI[e] siècle : le savant qui parlait aux lettrés, et le philosophe populaire qui s'adressait aux déshérités de la fortune et de la science. C'est pour ceux-ci qu'il réclamait du pouvoir séculier le droit aux satisfactions matérielles de la vie, et au pape d'être relevé de ses vœux pour se faire leur infirmier. Il était vraiment l'incarnation de la philanthropie, et c'est par là surtout qu'il a honoré la profession médicale.

C'est encore pour les pauvres, pour les indigents, qu'il souhaitait d'être *l'architriclin* joyeux des pantagruelistes. C'est à eux qu'il disait : « Beuvez, ô mes amis, sempiternellement, à tire-larigot. Je serai en cette beuverie seigneuriale votre échanson, je dis infatigable ; et ne craignez que le vin faille, comme aux noces de Cana ; autant que vous en tirerez par la dille, autant en entonneray-je par le bondon ; ainsi demourera le tonneau

inexpuisible ; il a source vive et veine perpétuelle. »

Les souvenirs de sa jeunesse, vécue calme et heureuse, dans la salle du cabaret de la *Lamproie,* au milieu des braves *beuvans* et *gaudissans,* autour des cruches pleines de purée septembrale, furent toujours présents à son esprit, et eurent une grande influence sur ses idées de penseur et de philosophe. Il se rappelait les gais propos des vignerons qu'il avait entendus sous la tonnelle de son clos de la Devinière, et les refrains chantés en chœur qui « mouillaient leurs ailes », dans le divin piot. C'est là qu'était le bonheur pour maître François, et il ne pouvait jeter un regard vers le passé, sans être envahi par un vague et indéfinissable sentiment de poésie. Il disait alors :

O bouteille !
Pleine toute
De mystères,
D'une oreille
Je t'écoute.
. . . .

Jamais il n'y avait dans son cœur ni fiel, ni tristesse. Il rêvait l'âge d'or, la fraternité universelle, la joie pendant la durée de notre exil sur la terre.

C'est au bon vin de France qu'il faut demander cette analgésie morale, qui chasse les passions et les soucis qu'engendre la sotte ambition du monde. A la tête d'un César il préférait la physionomie d'un brave ivrogne

dont le nez semble « la fleute[1] d'un alambic, tout diapré[2], tout étincelé de bubelettes[3], pullulant, purpuré, à pompettes[4], tout esmaillé, tout boutonné, et brodé de gueules. Et tel avez vu le chanoine Panzoult, et Piedebois, medecin d'Angers : de laquelle race peu furent qui aimassent la ptisane, mais touts furent amateurs de purée septembrale. »

Rabelais n'ignorait pas que ces « beuveurs » auraient un jour la goutte, et il n'oubliait pas de mentionner le pronostic des médecins sur le vorace Gargantua : « il sera toute sa vie subject à la gravelle. » Mais, qu'importe la gravelle, la goutte et la couperose nasale, auprès des chaudes consolations que donne à l'homme le petit vin pineau ; celui-ci rougit son sang et le console des amertumes de la vie, il lui fait oublier les injustices des uns, l'ingratitude des autres, ses misères, ses soucis, ses appréhensions. Le buveur est un sage, Horace l'a dit ou a dû le dire. Et Rabelais, qui avait lu le maître de la poésie latine, avait inscrit au frontispice de son temple ces deux mots :

Hic bibitur.

C'est ici que l'on boit,... « *cette nectarique, délitieuse, prétieuse, céleste, joyeuse, déïfique liqueur.* »

1. La fleute ou flete, bateau, nacelle.
2. Ornement d'étoffe précieuse qui est varié de plusieurs couleurs, *diasprus*.
3. Bouffotte ou bubette, du lat. *bubo*, bubon, tumeur.
4. Bouffette ou nœud de rubans.

Mais au fond du tonneau de maître François, il y avait, jusque dans sa lie même, comme l'a dit Sainte-Beuve, l'on ne sait quelle saveur que les hommes préfèrent à tout. Cette saveur, c'était celle de la libre pensée, n'opposant à toutes les tyrannies sociales que les éclats homériques d'une voix sonore, dont l'écho devait être conservé par les siècles futurs? Nos philosophes, nos historiens et nos poètes l'ont du moins compris ainsi, et le plus grand d'entre eux a résumé leurs pensées, en disant : « Rabelais, c'est la Gaule, et qui dit la Gaule dit aussi la Grèce... car Rabelais, c'est le masque formidable de la comédie antique détaché du proscénium grec, bronze fait chair, désormais visage humain et vivant, resté énorme et venant rire de nous, chez nous et avec nous. » Un pareil jugement prononcé par l'auteur des *Burgraves* et de *Notre-Dame de Paris,* permet de considérer comme une quantité négligeable les appréciations malveillantes de l'hypocrisie et de l'ignorantisme. L'œuvre de Rabelais est immortelle.

Médecin, philosophe, écrivain, il fut la conception première du monde positif, du monde vrai, de la foi profonde identique à la science. C'est pour cela que la médecine du moyen âge l'a revendiqué, comme une de ses gloires, et c'est pour la même raison que ses œuvres doivent être désormais classées dans notre littérature médicale. Dans l'épitaphe qu'il a laissée, il n'a pas oublié d'ailleurs son

titre doctoral, qu'il a toujours honorablement porté :

> *Cordiger et medicus, dein pastor et intus obivi :*
> *Si nomen quaeris, te mea scripta docent* [1].

Il ne pensait pas cependant, en faisant ces vers, que les Parisiens graveraient, un jour, son nom sur le marbre d'une statue — pour témoigner aux générations futures que son souvenir ne s'est jamais effacé de leur mémoire.

1. Cordelier puis médecin, ensuite pasteur, je suis enfin descendu dans la tombe : si tu veux connaître mon nom, mes ouvrages te l'apprendront.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Les Médecins au moyen âge.

DEUXIÈME PARTIE

Les grandes Épidémies.

TROISIÈME PARTIE

La Démonomanie au moyen âge.

QUATRIÈME PARTIE

La Médecine dans la Littérature du moyen âge.

St-Omer, TYP. H. D'HOMONT.

